



BPU Neuchâtel x



1031012932

# MUSÉE NEUCHÂTELOIS

ORGANE  
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANTON  
DE NEUCHÂTEL

FONDÉ EN 1864

NOUVELLE  
SÉRIE

TRENTE-QUATRIÈME  
ANNÉE



1947

SOMMAIRE :

	PAGES
1. Jules Jeanjaquet, philologue et historien neuchâtelois, par Eddy Bauer . . . . .	5
2. Bibliographie des travaux de M. Jules Jeanjaquet de 1937 à 1946, par Léon Montandon . . . . .	12
3. Activité de M. Jules Jeanjaquet comme rédacteur du « Glossaire des patois de la Suisse romande », par K. Jaberg . . . . .	15
4. Le village de Couvet et les Jeanjaquet (avec planche), par Léon Montandon . . . . .	17
5. Pourquoi Neuchâtel s'est appelé Neuchâtel, par Paul Aebischer . . . . .	22
6. Noms de sommets dans les montagnes de Valangin : Tête Derant, par Paul Vuille . . . . .	28
7. L'horloge de la comtesse Isabelle, par Arthur Piaget . . . . .	37
8. La galerie du château de Neuchâtel et Philippe de Hochberg, par Jacqueline Lozeron . . . . .	42
9. Les maisons de Farel à Neuchâtel, par Gabrielle Berthoud . . . . .	48
10. Révolte religieuse à Lignières en 1598, par Louis Thévenaz . . . . .	55
11. Autour de l'abbé d'Orléans, par Alfred Schnegg . . . . .	62
12. Divertissement historico-philologique, par Charly Guyot . . . . .	71
13. Notes de lecture, par L. M. . . . .	79

ON S'ABONNE A L'IMPRIMERIE CENTRALE, NEUCHÂTEL

Vous trouvez

La chemiserie  
soignée et de qualité

chez



*Savoie-Petitpierre s.a.*

Téléphone 5 11 96

NEUCHATEL

*Meubles de style pour salons*

*Rideaux*

*Lustrerie de style*



8, RUE DE L'HOPITAL - NEUCHATEL - TÉLÉPHONE 5 32 02

Quincaillerie

Outillage

Articles de ménage

Porcelaine



S. A.

NEUCHATEL

Rues du Seyon et de l'Hôpital

MUSÉE

NEUCHÂTELOIS

*Ce cahier du « Musée neuchâtelois », p. 5 à 78,  
est dédié à M. JULES JEANJAQUET à l'occasion  
de son quatre-vingtième anniversaire.*

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU CANTON  
DE NEUCHÂTEL

FONDÉ EN 1864

LE 15  
1947



TRÉNTÉ-QUATRIÈME  
ANNÉE

1947

NEUCHÂTEL  
IMPRIMERIE CENTRALE

(Tous droits réservés)

1, rue du Temple-Neuf, 1

# MUSÉE NEUCHATELOIS

ORGANE  
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANTON  
DE NEUCHÂTEL

FONDÉ EN 1864

NOUVELLE  
SÉRIE



TRENTE-QUATRIÈME  
ANNÉE

1947

NEUCHÂTEL  
IMPRIMERIE CENTRALE

(Tous droits réservés)

1, rue du Temple-Neuf, 1

## JULES JEANJAQUET

PHILOLOGUE ET HISTORIEN NEUCHATELOIS

C'est dans le bureau du regretté Maurice Prou, membre de l'Institut de France et, de son vivant, directeur de l'Ecole Nationale des Chartes, que nous plaçons l'un de nos plus anciens et aussi l'un de nos plus chers souvenirs parisiens. Un jour de novembre 1923, nous venions nous présenter à ce grand érudit, en notre qualité d'élève étranger de première année. « Si vous venez de Neuchâtel, nous dit-il, vous avez dû avoir le privilège de suivre l'enseignement de MM. Piaget et Jeanjaquet. Vous avez donc reçu la meilleure formation. » Et, sur une cordiale poignée de main, le redoutable directeur nous envoya courir notre chance dans les auditoires de la vieille école plus que centenaire.

Avions-nous vraiment, à l'Université de Neuchâtel, mis toute l'assiduité désirable à suivre les cours des deux excellents maîtres que nous nommait M. Maurice Prou ? Nous laisserons cette question en suspens. Néanmoins, aux cours de philologie romane que nous faisait M. Clovis Brunel, combien de fois avons-nous pu nous convaincre par expérience, de toute la solidité de l'enseignement que M. Jules Jeanjaquet nous avait si consciencieusement prodigué, lors de nos semestres à la Faculté des lettres ! Les années passent et s'accumulent. Avec elles un tri se fait, et bien des choses succombent à l'oubli. Pourtant nous nous rappelons encore bien clairement l'interprétation du *Chevalier au lion* de Chrétien de Troyes, par laquelle M. Jeanjaquet nous introduisit dans les arcanes de la langue française médiévale. Certes, notre maître n'était pas et n'a jamais voulu être de ceux qui s'endimanchent, et encore moins de ceux auxquels la paresse d'esprit, beaucoup plus que la véritable imagination créatrice, ouvre toutes grandes les portes de cette voie large et déclive conduisant au mirage décevant de je ne sais quelles idées générales ou pseudo-philosophiques, le plus souvent aussi stériles qu'éphémères. Mais était-il, à la vérité, aussi impitoyable au cours de ses interrogations d'examen, que nous nous le représentions dans nos imaginations de jeunes collégiens, alors que nous nous avançons, avec un certain tremblement, pour répondre au feu roulant de ses questions précises ?



Là encore l'expérience qui vient nous apporte enfin une réponse définitive et satisfaisante. Elle nous prouve que seule la plus extrême bienveillance peut conduire à des exigences aussi poussées, alors que l'indifférence du maître à l'endroit de ses élèves emprunterait bien plutôt le faux semblant d'un sourire indulgent et sceptique. La plus exacte sévérité, ainsi qu'un contrôle quotidien, peut seule faire échapper le jeune étudiant à cette perpétuelle tentation qui est celle de son âge, du flou, de l'à peu près et de la généralisation prématurée. En vérité, avec M. Jules Jeanjaquet, dans sa chaire professorale, c'est un fait que nous étions bien défendus contre la mollesse de l'esprit, car, d'un geste sans réplique, il s'entendait à nous fermer toutes les tangentes d'évasion. Avec lui, décidément, il fallait qu'un O fût ouvert ou fermé...

On défend parfois, aujourd'hui, d'autres théories concernant l'enseignement universitaire et, plus particulièrement, concernant la discipline intellectuelle qui devrait régner au sein d'une Faculté des lettres. Nos étudiants émettent le vœu, ici et là, que nous leur apprissions à « penser ». Qu'ils y prennent garde, cependant, ce que souvent et inconsciemment, ils attendraient de leurs maîtres, c'est que ceux-ci substituassent leur intelligence, leurs jugements, leurs idées, à ceux ou à celles de leurs élèves. Si, par malheur, nous nous aventurons sur cette voie-là, nos universités deviendraient bien vite d'assez peu glorieuses discothèques, et nos jeunes, qui ont l'esprit vif, s'étonneraient bien vite de se voir métamorphosés de la sorte, et sans qu'ils l'eussent voulu, en tout autant de fox-terriers écoutant la voix de leur maître. L'érudition à laquelle M. Jules Jeanjaquet a, durant de si longues années, introduit ses nombreux étudiants de la Faculté des lettres, représentait de sa part et à leur profit, un apport autrement fécond et autrement discret.

Passé par ses mains rigoureuses, on pouvait lire dans leur texte *Marie de France*, la *Chanson de Roland* ou la *Conquête de Constantinople*, sans en manquer un seul mot, mais sans non plus que notre liberté d'appréciation eût été le moins du monde déflorée par les interventions indiscrettes du professeur. Son œuvre personnelle consistait à fournir des clés bien ajustées, à en démontrer le fonctionnement, puis à s'effacer. Il faut reconnaître, malgré les apparences, le bien-fondé d'une semblable attitude de l'érudit, car ce qui importe avant tout c'est la sécurité de la méthode critique. Les larges « synthèses », comme aime à dire le public, appartiennent le plus souvent à leur siècle. Elles succomberont avec lui, dans la mesure même où elles exprimaient ses partis pris, ses points de vue, ses insuffisances, car, comme elles ont

l'éclat du verre, elles en ont la fragilité. Tout au contraire, une saine méthode survit à son époque, on lit encore avec profit DuCange et Dom Mabillon, mais où est l'historien du XX<sup>e</sup> siècle qui aurait l'idée bizarre de consulter Mézeray ? A ce propos disons encore combien parfois nous surprend l'indifférence que manifestent aux disciplines de l'érudition, certains pionniers des sciences exactes : « La belle affaire, semblent-ils nous dire en haussant les épaules, que telle voyelle soit libre ou entravée. » Et, pourtant, ce seront ces mêmes hommes qui, rentrés dans leurs laboratoires, recourront à l'expérimentation la plus poussée et aux contrôles les plus rigoureux. Dans son domaine particulier de la linguistique romane, M. Jeanjaquet n'a pas mis moins de labeur que le chimiste et le physicien, et ses travaux demeureront comme des témoignages de ce que peuvent obtenir l'application et la fécondité de l'esprit humain.

N'aurait-il ainsi consacré une longue existence professorale qu'à former aux scrupules de l'érudition et aux exigences absolues de l'exactitude scientifique, un petit nombre de disciples, que ces soins, pour tout cela, ne se seraient pas perdus, et qu'il aurait droit déjà de ce fait à toute notre respectueuse considération. Aussi bien saisissons-nous donc avec satisfaction et modestie, cette occasion que nous offre le *Musée neuchâtelois*, de lui exprimer, à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire, toute notre reconnaissance personnelle et celle aussi de tous ses nombreux élèves qui ont conscience d'avoir progressé sous ses ordres. Mais cette rigoureuse intransigeance, notre maître se l'est encore bien davantage appliquée à lui-même et à son œuvre. Aussi bien, comme nous venons de le marquer, a-t-il utilement collaboré à faire avancer, dans notre pays, toutes les disciplines de la linguistique romane, car nous devons à sa plume un nombre considérable d'articles et d'ouvrages qui s'échelonnent, depuis sa thèse de 1894 sur la conjonction « que », sur plus de cinquante années de recherches.

Devons-nous apporter un témoignage personnel à la méthode impeccable qui l'a conduit, tout le long de ce demi-siècle de travaux érudits ? Si nous le faisons, ce ne sera pas présomption, mais uniquement pour apporter au lecteur une preuve vécue de la solidité de cette œuvre probe, fouillée et patiente. Vers 1935, l'un de nos amis nous donnait l'occasion de nous occuper de la papeterie de Serrières, cette doyenne, semble-t-il, de nos industries neuchâteloises encore en activité, puisqu'elle fut fondée en l'année 1477, en vertu d'un privilège du comte Rodolphe de Hochberg, qui est parvenu jusqu'à nous. Au bout de

quelques semaines de recherches dans les archives de cette vénérable entreprise, toute la bibliographie imprimée du sujet s'était effondrée sous nos essais de sondage ; mélectures, fausses interprétations, confusions, cotes ou références erronées émaillaient les quelques ouvrages qui traitaient de Serrières et de ses industries, et dont on nous permettra, sans doute, de ne pas rappeler les auteurs. Au milieu de ce fatras ou de ce grand naufrage, surnageaient seuls, dans leur perfection que nous avons pu contrôler, deux articles du *Musée neuchâtelois*, vieux déjà de plus de trente ans : Jules Jeanjaquet : *Le procès du greffier faussaire Grossourdy de Valangin (1581)* et, du même auteur, *Mandement de 1568 concernant les papeteries et le trafic des vieux chiffons*.

Dans cette œuvre, toute de qualité éprouvée, comme on vient de le dire, il convient, pour la caractériser, de faire deux parts, l'une revenant à la linguistique romane, et l'autre à l'histoire proprement dite, et, plus particulièrement, à l'histoire ancienne et moderne du pays de Neuchâtel.

Quant à la première de ces deux parts, nul n'ignore le mérite éminent que s'est adjugé M. Jules Jeanjaquet, dans le domaine si mal frayé avant son intervention des patois de la Suisse romande. Ici comme ailleurs, c'était avant l'avènement assez tardif dans notre pays des méthodes rigoureuses de la phonétique et de la philologie, le règne de l'amateurisme et de son bric-à-brac, hérité du romantisme, de pseudo-racines celtiques, voire même basques ou sarrasines. Or si l'histoire peut attendre, car, tout au moins de nos jours et sauf le cas d'un bouleversement international, papiers et parchemins ne s'altèrent plus dans les archives qui les conservent, tel n'était pas le cas de la dialectologie, nos divers patois locaux étant partout en voie de régression, pour ne pas dire de disparition accélérée. C'est en 1899 que notre maître s'associa avec ses collègues E. Tappolet et L. Gauchat, pour fonder d'un commun accord qui devint bientôt une féconde et fidèle amitié, la rédaction du *Glossaire des patois romands*. La même année, ce jeune comité publiait déjà un premier rapport sur son activité.

En dépit du bienveillant appui apporté à cette entreprise par la Confédération et les cantons romands, tout — ou presque tout — était à créer dans ce domaine, dès l'instant où l'on se proposait de faire œuvre durable et scientifique, mais nos trois prospecteurs ne se découragèrent pas devant l'immensité de la moisson. Ils en entreprirent la reconnaissance, se fixèrent une méthode, un cadre, des subdivisions, et recrutèrent de Charmoille à Dardagny et de la Côte-aux-Fées à Vissoye, une équipe

entreprenante de collaborateurs et de correspondants. Comme de juste, pareille œuvre qui ne se remplacera pas, ne pouvait s'improviser dans l'espace de quelques mois, ni même de quelques années. En fait, il fallut attendre un quart de siècle pour voir sortir, aux Editions Victor Attinger, le premier fascicule de ce véritable monument linguistique. Vingt-deux ans plus tard, soit en 1946, paraissait un vingtième fascicule, comprenant, pages 561 à 616, les mots *botsérou-bouffer*. Du premier comité de 1899, M. Jules Jeanjaquet demeure aujourd'hui le seul survivant, mais le temple est bâti, comme disait Frédéric Mistral qui compila, avec le même amour scrupuleux, le dictionnaire de la langue provençale. Et surtout, dans sa conception fondamentale, comme dans son exécution, ce *Glossaire des patois romands* peut être considéré comme l'une des œuvres les mieux réussies qui honore la science helvétique vis-à-vis de l'étranger. Elle s'est acquise la plus flatteuse considération internationale, non seulement par la minutie et le fini de son érudition, mais aussi parce qu'elle dépasse largement le domaine coutumier de la linguistique, quel qu'en soit l'indéniable intérêt. Pour les savants de l'avenir, elle demeurera, en effet, comme un trésor inépuisable du folklore de notre pays romand, voire même de l'Europe occidentale.

Dans cette œuvre monumentale, si les articles parus sous ses initiales ne sont pas les plus nombreux, il n'en est pas un, croyons-nous, qu'il n'ait pas relu, la plume à la main, et ceux qui ont bénéficié de son attentive et bienveillante critique, sont légion dans ces fascicules. Relevons, d'autre part, que M. Jules Jeanjaquet ne s'est pas uniquement borné au domaine proprement neuchâtelais de nos parlers locaux, encore qu'il ait apporté aux lecteurs du *Musée neuchâtelais* ou d'autres publications érudites de nombreuses étymologies et de nombreux documents du cru. Citons au hasard : 1926, sa lumineuse explication de l'expression « Val-de-Ruz », parue dans les *Mélanges* offerts au professeur Louis Gauchat. En 1935, à l'intention de son ami Tappolet, il publiait une traduction en patois neuchâtelais de l'Évangile selon saint Matthieu, et, en 1944, il offrait à son collègue Niedermann ses *Sobriquets populaires des habitants de localités neuchâteloises*. Mais les autres patois de la Suisse romande ont pareillement retenu son attention toujours en éveil, tels ceux d'Isérable, d'Evolène, de Nendaz, de Martigny, dont il synthétisait les caractères dans la communication qu'il présentait à Sion, au 2<sup>e</sup> Congrès international de linguistique romane. Le genevois ne l'a pas trouvé plus indifférent, témoins ses articles sur Jacques Gruet, et l'on dira la même chose des parlers vaudois. Ce faisant, il n'a pas laissé de

tirer parti des progrès techniques de notre siècle ; aussi bien a-t-il contribué à enrichir, dès 1934, la discothèque constituée à l'intention des études phonétiques, par l'Université de Berlin. Tour à tour ont été enregistrés par ses soins, des textes de Vérossaz, de Salvan, de Vionnaz, des Haute et Basse-Nendaz, de Saint-Martin et de Miège.

Dans ses recherches, comme on vient de le dire, la linguistique conduit aux aspects mouvants du folklore. A cet égard, la contribution de M. Jules Jeanjaquet ne doit pas être négligée. Que ce soit l'argot des malfaiteurs qui écumaient la Suisse romande du XVI<sup>e</sup> siècle, les salutations dans nos patois romands, les formules traditionnelles que nos ancêtres inscrivaient sur la couverture de leurs livres, ou encore le fléau dont se servait le paysan pour battre son blé, il est peu de ces questions de la vie quotidienne, parfois si négligées par l'historien universitaire, qui n'ait pas sollicité son intérêt quasiment inlassable, et sur laquelle il n'ait pas trouvé quelque chose d'original à écrire.

Toutefois, l'auteur de tant de solides travaux sur tous les sujets de la linguistique romane ne serait pas un érudit neuchâtelois, s'il n'avait pas consacré, d'un cœur fidèle, un grand nombre d'articles à l'histoire de son pays. Comme nous le marquions naguère à propos de l'œuvre de M. Arthur Piaget, l'érudition, entre le lac et le Doubs, si elle a renoncé à resasser les légendes flatteuses du passé fabuleux que nous avait forgé de son cru, le génial mythomane qu'était le colonel Abraham de Pury, n'a pas pu, pour tout cela, se désintéresser des choses de notre histoire, incitée à cet effet par ce démon patriotique que M. Charly Clerc, un jour, baptisait le « génie du lieu ». M. Jules Jeanjaquet, à son tour, n'a pas su ou pas voulu résister à cette impérieuse tentation. *Felix culpa*, serions-nous tenté de nous écrier, puisque nous devons à son amour du sol natal, fécondé par les probes méthodes de l'érudition, toute une série de bons et de solides articles qui traitent de sujets s'échelonnant de l'époque lointaine de Rodolphe de Habsbourg et de ses prétendues guerres contre les Neuchâtelois, jusqu'à l'époque plus récente, où le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, explorait l'Oberland bernois, en 1814. Faut-il remonter plus haut ? Oui et non, puisqu'ici nous arrivons à la question de Noïdenolex dont il a magistralement démontré l'imposture, mais en remontant, à travers le pseudo-chancelier de Montmollin, jusqu'au véritable Protée de notre historiographie neuchâteloise, c'est-à-dire, encore une fois, jusqu'au colonel Abraham de Pury. Faut-il émettre un vœu, en cette époque où les finances publiques et particulières sont à leur plus haut étiage ? Ce serait

de voir, sans tarder, tous ces articles du *Musée neuchâtelois* réunis en un beau volume. Ce faisant, on ferait mentir l'injurieuse légende selon laquelle la République n'aime pas les savants...

Mais surtout, nous devons à son travail avide de perfection, l'admirable recueil des *Traités d'alliances et de combourgeoisie de Neuchâtel avec les villes et cantons suisses (1290-1815)*, publié, en 1924, par les soins de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel, avec une préface de M. Arthur Piaget. Là encore, nous voici en face d'une œuvre qui procède, comme le *Glossaire des patois romands*, non seulement d'une admirable conscience professionnelle, mais encore du véritable amour de la patrie. Faut-il conclure ? Le lecteur l'aura fait avant nous et pour nous. Mais encore comment ne nous sentirions pas saisi d'un sentiment de profonde admiration, en présence de cet exemple de probité totale et de labeur inlassable ? Une œuvre, comme celle de M. Jules Jeanjaquet, vivra, et nous n'avons pas fini d'en éprouver les bienfaits. Qu'il nous permette de lui dédier le modeste et fidèle témoignage de cette assurance.

Eddy BAUER.

## BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX DE M. JULES JEANJAQUET

DE 1937 A 1946

(Suite de la *Bibliographie* parue dans le *Musée neuchâtelois*, nouvelle série, t. XXIV (1937), p. 9-14.)

**1937** *Réjouissances publiques à Neuchâtel et vers de circonstance à l'occasion de la naissance du premier fils d'Henri II d'Orléans-Longueville en 1626.* (*Musée neuchâtelois*, nouvelle série, t. XXIV, p. 107-114.)

Réponse à la question 60 : *Les armoiries des XII cantons.* (*Musée neuchâtelois*, nouvelle série, t. XXIV, p. 152.)

*Un lieu-dit neuchâtelois d'origine ecclésiastique : Basuges.* (*Musée neuchâtelois*, nouvelle série, t. XXIV, p. 255-256.)

En collaboration avec Louis Gauchat et Ernest Tappolet : *Glossaire des patois de la Suisse romande.* Trente-huitième rapport annuel de la rédaction, 1936. Neuchâtel, 1937, in-8, 8 p.

**1938** *Dialectes suisses. Patois de la Suisse romande. Canton du Valais : Vionnaz.* Texte transcrit et traduit par J. Jeanjaquet. Berlin, Leipzig, 1938, in-8, 8 p. (*Lautbibliothek. Texte zu den Sprachplatten des Instituts für Lautforschung an der Universität Berlin*, Nr. 58.)

*Dialectes suisses. Patois de la Suisse romande. Canton du Valais : Haute et Basse Nendaz.* Textes transcrits et traduits par J. Jeanjaquet. Berlin, Leipzig, 1938, in-8, 12 p. (*Lautbibliothek. Texte zu den Sprachplatten des Instituts für Lautforschung an der Universität Berlin*, Nr. 62.)

*Dialectes suisses. Patois de la Suisse romande. Canton du Valais : Saint-Martin et Miège.* Textes transcrits et traduits par J. Jeanjaquet. Berlin, Leipzig, 1938, in-8, 12 p. (*Lautbibliothek. Texte zu den Sprachplatten des Instituts für Lautforschung an der Universität Berlin*, Nr. 67.)

En collaboration avec Ernest Tappolet : *Vingt-cinq textes patois du Valais enregistrés au gramophone.* Transcription phonétique et traduction française par J. Jeanjaquet et E. Tappolet. Berlin, 1929-1938, in-8, 151 p. (*Lautbibliothek. Phonetische Platten und Umschriften*. Nr. 50-54, 56-60, 62, 65-69, 71-72.)

En collaboration avec Louis Gauchat et Ernest Tappolet : *Glossaire des patois de la Suisse romande.* Trente-neuvième rapport annuel de la rédaction, 1937. Neuchâtel, 1938, in-8, 8 p.

- 1939** *La légende de Noidenolex.* (*Musée neuchâtelois*, nouvelle série, t. XXVI, p. 6-17, 54-65.) Tirage à part : Neuchâtel, 1939, 24 p.  
*Récit apocryphe et relation authentique du séjour d'Henri II de Longueville à Neuchâtel en 1657* (ill.). (*Musée neuchâtelois*, nouvelle série, t. XXVI, p. 123-133, 147-157.) Tirage à part : Neuchâtel, 1939, p. 25-46.)
- Le problème de « Par exemple ! » Genèse et développement d'un gallicisme.* (*Mélanges de linguistique offerts à Charles Bally sous les auspices de la faculté des lettres de l'Université de Genève par des collègues, des confrères, des disciples reconnaissants.* Genève, 1939, in-8, p. 439-459.) Tirage à part : Genève, 1939, p. 439-459.
- Formules archaïques de négation renforcée dans les patois suisses romands.* (*Mélanges A. Duraffour. Romanica helvetica*, t. 14. Zurich, Leipzig, Paris, 1939, in-8, p. 59-79.) Tirage à part : Zurich, Leipzig, Paris, 1939, p. 59-79.
- En collaboration avec Louis Gauchat et Ernest Tappolet : *Glossaire des patois de la Suisse romande.* Quarantième rapport annuel de la rédaction, 1938. Neuchâtel, 1939, in-8, 8 p.
- 1940** *Cortailod pillé et dévasté en 1377 par Marguerite de Vufflens.* (*Musée neuchâtelois*, nouvelle série, t. XXVII, p. 82-85.)
- En collaboration avec Louis Gauchat : *Glossaire des patois de la Suisse romande.* Quarante et unième rapport annuel de la rédaction, 1939. Neuchâtel, 1940, in-8, 8 p.
- 1941** *Armourins et bénichons neuchâteloises au XV<sup>e</sup> siècle.* (*Musée neuchâtelois*, nouvelle série, t. XXVIII, p. 5-14, 44-56.) Tirage à part : Neuchâtel, 1941, 23 p.
- 1943** *Louis Gauchat (1866-1942).* (*Glossaire des patois de la Suisse romande.* Quarante-quatrième rapport annuel de la rédaction, 1942. Neuchâtel, 1943, in-8, p. 1-8.) Tirage à part : [Neuchâtel, 1943.] 8 p.
- Le livre liturgique des ayndes dans le diocèse de Lausanne.* (*Sache, Ort und Wort, Festschrift Jakob Jud, Romanica helvetica*, t. 20. Genève, Zurich, 1943, in-8, p. 364-377.) Tirage à part : [Winterthur, 1943.] p. 364-377.
- 1944** *Sobriquets populaires des habitants de localités neuchâteloises vers 1625.* (*Mélanges offerts à M. Max Niedermann à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire.* Université de Neuchâtel, Recueil de travaux publiés par la faculté des lettres, 22<sup>e</sup> fascicule. Neuchâtel, 1944, in-8, p. 125-136.) Tirage à part : [Neuchâtel, 1944.] 12 p.
- 1945** *Les prétendues guerres entre Rodolphe de Habsbourg et les Neuchâtelois.* (*Musée neuchâtelois*, nouvelle série, t. XXXII, p. 119-126.)
- 1946** *Les patois romands et leurs vicissitudes.* (*Heimatschutz. Sonderheft : Heimatschutz und Muttersprache. Comment sauvegarder nos vieux langages.* 41<sup>e</sup> année, p. 41-45.)



*Addition à la Bibliographie de 1937.*

La *Bibliographie* parue dans le *Musée neuchâtelois* de 1937 a fait l'objet d'un tirage à part, après avoir été revue et complétée par M. Jules Jeanjaquet. Nous croyons utile de donner ci-après les titres nouveaux introduits dans le tirage à part :

- 1910** Compte rendu de : E. Muret, *De quelques désinences de noms de lieu particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie*. Extrait de la *Romania*, t. XXXVII (1908), 123 p. — E. Muret. *Le suffixe germanique -ing dans les noms de lieu de la Suisse française et des autres pays de langue romane*. *Mélanges F. de Saussure*, p. 269-306. Paris, 1908. (*Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie*, t. XX, p. 617-621.)
- 1911** Compte rendu de : R. de Félice, *Les noms de nos rivières. Leur origine. Leur signification*. Paris, 1906, 165 p. (*Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie*, t. XXI, p. 182-183.)
- 1912** Compte rendu de : *L'Observatoire cantonal neuchâtelois, 1858-1912*. Neuchâtel, 1912, 144 p. (*Musée neuchâtelois*, t. XLIX, p. 183.)
- 1914** Chronique et bibliographie : *Généalogies vaudoises*. — *Musée historique de la Chaux-de-Fonds*. — *Congrès international d'ethnographie [à Neuchâtel]*. (*Musée neuchâtelois*, nouvelle série, t. I, p. 96 et 192.)
- 1918** En collaboration avec Louis Gauchat : *Le français provincial de la Suisse romande. Bibliographie analytique*. Neuchâtel, 1918, in-8, p. 225-264. Tirage à part de la *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, t. II.
- 1922** Compte rendu de : P. Savj-Lopez, *Le origini neolatine, a cura del Prof. P. E. Guarniero*. Milano, 1920, XIV-407 p. (*Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie*, t. XXXI, p. 144-147.)
- Compte rendu de : J. Marouzeau, *La linguistique ou science du langage*. Paris, 1920, 189 p. (*Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie*, t. XXXI, p. 147-148.)

LÉON MONTANDON.

Activité de M. Jules Jeanjaquet comme rédacteur du «Glossaire des patois de la Suisse romande».

Depuis 1924, année où a paru le premier fascicule du *Glossaire des patois de la Suisse romande*, M. Jeanjaquet a publié dans cet ouvrage une quarantaine d'articles de l'étendue d'une à plusieurs pages, une cinquantaine d'une à deux colonnes et un grand nombre de petits articles, le tout constituant un total de plus de 200 pages in-quarto à deux colonnes. Il a collaboré, en outre, à beaucoup d'articles rédigés par ses collègues et les a souvent enrichis considérablement ou refondus complètement. La part qu'il a prise à l'organisation et à l'exécution des enquêtes du *Glossaire*, à la création des instruments de travail qui devaient faciliter la publication et la consultation de l'ouvrage (cf. la *Bibliographie* de 1937), ainsi qu'au travail de rédaction, représentent un effort scientifique de premier ordre. Les articles de M. Jeanjaquet se distinguent par un savoir étendu tant historique que philologique, un jugement sûr, une méthode impeccable et une précision admirable. Ils prennent souvent le caractère de petites études linguistiques, dont quelques-unes sont des chefs-d'œuvre de pénétration et de clarté. Il convient d'autant plus de mentionner les articles les plus importants dans ce supplément de bibliographie que l'élaboration d'un dictionnaire est un travail ingrat entre tous et que peu d'initiés sont capables d'apprécier à sa juste valeur. Nous nous bornons à donner ci-après une liste des articles qui comptent une ou plusieurs pages, en combinant quelquefois plusieurs en-têtes se rapportant à la même famille de mots.

*abèr*, logement, concession d'établissement, tènement féodal, etc. (T. I, p. 47-48.)

*abèrdzi*, loger, accueillir chez soi, accueillir des colons, etc. (T. I, p. 51-54.)

*Abraham*. (T. I, p. 70.)

*abrakoua*, pain d'épices. (T. I, p. 72.)

*abreuver*. (T. I, p. 74-76.)

*abreuvoir*. (T. I, p. 76-77.)

*abriser* et dérivés, fixer le taux de monnaies, taxer en argent une redevance en nature, etc. (T. I, p. 79-80.)

*absinthe*. (T. I, p. 82-83.)

*accrocher* et dérivés. (T. I, p. 94-96.)

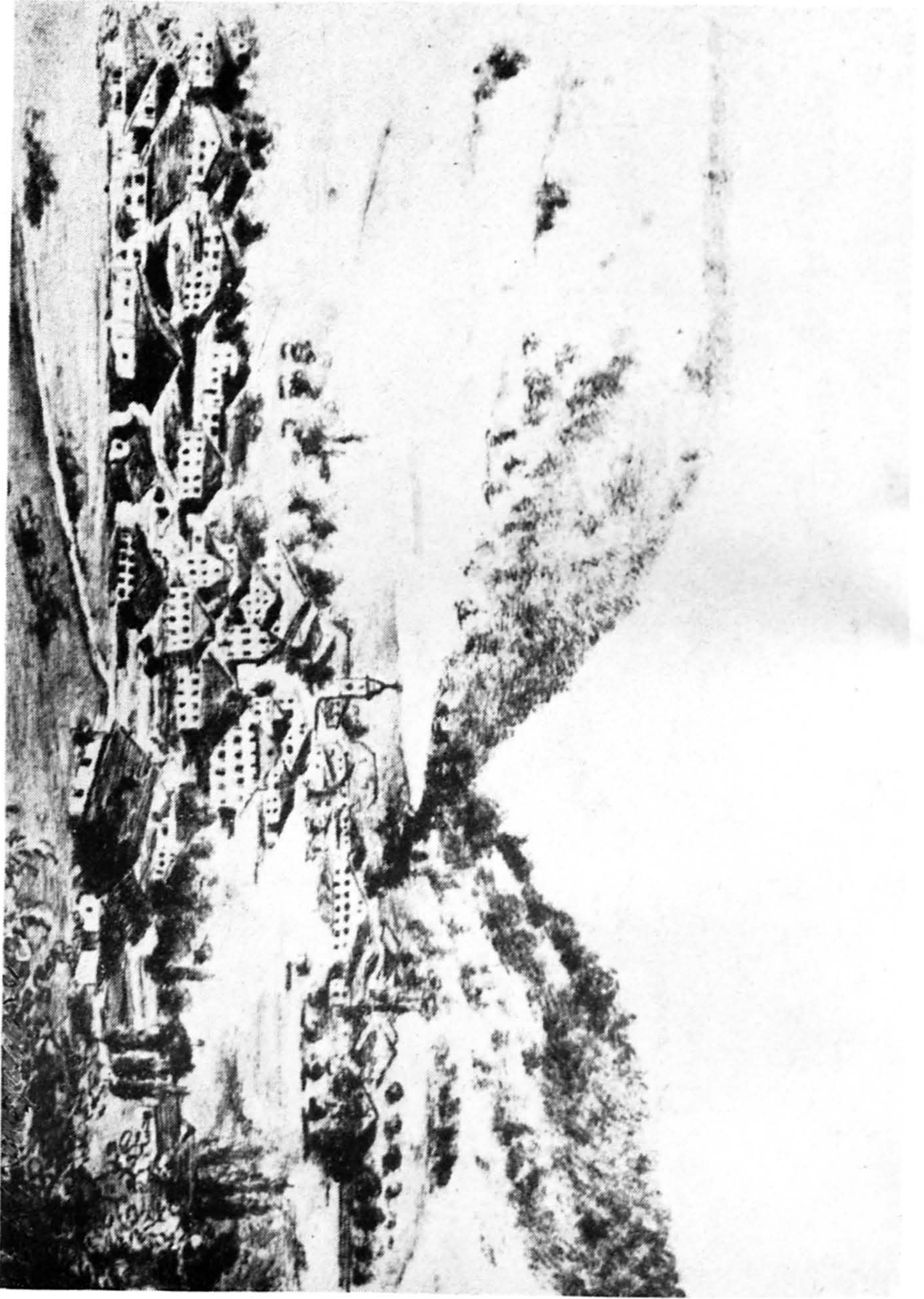
*adon*, alors, etc. (T. I, p. 124-127.)

*agas(a)* (*agace*) et dérivés. (T. I, p. 168-172.)

*aïl*. (T. I, p. 217-219.)

- aile* et dérivés. (T. I, p. 219-222.)  
*aimer*. (T. I, p. 223-226.)  
*akouè*, élan. (T. I, p. 248-249.)  
*akoulyi*, rassembler, chasser, jeter. (T. I, p. 251-256.)  
*alpage* et autres dérivés d'*alpe*. (T. I, p. 311-312, 314.)  
*amodier* et dérivés. (T. I, p. 352-354.)  
*amouiller*. (T. I, p. 365-366.)  
*anbr*, framboise ; *anbrazala*, *anbròhlya*, *anbrune* et dérivés, myrtille.  
 (T. I, p. 382-387.)  
*anbyé*, anneau servant à relier le timon au joug, etc. (T. I, p. 387-388.)  
*ange*. (T. I, p. 414-416.)  
*anó*, messe anniversaire, repas d'enterrement, etc. (T. I, p. 439-440.)  
*anpoua*, framboise. (T. I, p. 446-447.)  
*août*. (T. I, p. 483-487.)  
*après*. (T. I, p. 538-547. Cf. *Bibliographie* de 1937.)  
*arche*, *archebanc* et dérivés. (T. I, p. 578-584, 586-587.)  
*archet*, arcade, etc. (T. I, p. 585-586.)  
*arçon* et dérivés. (T. I, p. 587-589.)  
*armourin*. (T. I, p. 622-624.)  
*arpyèdzo*, redevance féodale en produits laitiers, etc. (T. I, p. 633-635.)  
*arpyon*, griffe d'animal, serre d'oiseau, etc. (T. I, p. 635-636.)  
*aubade*, *aube*, *aubépine*, etc. (T. II, p. 101-104.)  
*bara*, lutte de vaches. (T. II, p. 239-241.)  
*bénichon*. (T. II, p. 328-330.)  
*benne* et dérivés. (T. II, p. 331-333.)  
*bòrata*, bluter, et dérivés. (T. II, p. 500-502.)  
*bòrinklyo*, passe-foin, etc. (T. II, p. 515-517.)  
*bòtsa*, terrain couvert de buissons, buisson, etc. (T. II, p. 553-555.)  
*bòtsè*, bouquet d'arbres, etc. (T. II, p. 556-557.)  
*bòtsè*, jeune bouc, bouc, etc. (T. II, p. 557-558.)  
*bòtsè*, pierre saillante, pièce de bois servant de support, etc. (T. II, p. 558-559.)  
*bouc*. (T. II, p. 577-581.)

K. JABERG.



COUVEY EN 1771

(Reproduction d'une photographie faite d'après un original qui n'a pas été retrouvé)



## LE VILLAGE DE COUVET ET LES JEANJAQUET

Couvet a placé dans ses armoiries trois «covets», sorte de réchauds en terre cuite que l'on aurait fabriqués dans ce village et qui lui auraient même donné son nom. Personne ne songe plus aujourd'hui à faire dériver Couvet de «covet» pour la bonne raison que là comme ailleurs les habitants se sont livrés à la culture de la terre avant de faire de la poterie et que cette occupation artisanale est relativement récente.

Couvet apparaît sous la forme *Covés* au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, mais on peut bien admettre qu'il est plus ancien. La fondation du prieuré Saint-Pierre à Môtiers, au début du XII<sup>e</sup> siècle, a certainement favorisé le défrichement de la vallée et la constitution des villages qui jalonnent le cours de l'Areuse. Une extente du Val-de-Travers<sup>1</sup>, dressée au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, long document fait de plusieurs feuilles de parchemin cousues bout à bout, donne quelques renseignements sur la population qui constituait alors le village de Couvet. Il était déjà d'une certaine importance puisque nous y comptons 62 feux, ce qui permet d'admettre une population de plus de 300 habitants. Contrairement à ce que l'on pourrait supposer, l'égalité sociale était loin d'être la règle parmi eux. Les trois quarts, exactement 46, étaient de condition taillable et mainmorteable. D'autre part, il y avait une dizaine d'hommes libres, quelques sujets du seigneur de Bellevaux, quelques bourgeois de Neuchâtel et un donzel. Les hommes libres reconnaissaient tenir peu de terres du comte de Neuchâtel, quelques-uns même n'en déclaraient point. Serait-ce donc qu'ils les possédaient en franc alleu ? Si tel était le cas, ne devrait-on pas assimiler ces hommes libres, dont la race n'allait pas tarder à disparaître, aux hommes royés que le comte de Neuchâtel exceptait de son hommage au comte de Bourgogne en 1237<sup>2</sup> ?

Au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle les noms de personnes sont encore flottants. Si l'on trouve un Borel, bourgeois de Neuchâtel, à Boveresse, et un P. dou Bey, dans lequel on peut reconnaître un ancêtre des Dubied,

<sup>1</sup> G 11 n° 23.

<sup>2</sup> MATILE, *Monuments*, t. I, p. 92.

il faut constater que les patronymes de plusieurs familles covassonnes n'y sont pas représentés. On n'y voit aucun Petitpierre, aucun Jeanjaquet.

Deux siècles plus tard, en 1554, le commissaire Guillaume Hory dressa les reconnaissances de terres des villages de la châtellenie du Val-de-Travers. Un gros volume est consacré à Couvet, qui comptait alors 97 feux tenants, soit environ 500 habitants. La composition de la population s'est modifiée. Il n'y a plus d'hommes libres, ni de donzel ; les taillables, encore nombreux, forment un peu plus du tiers de l'ensemble. Ce qui frappe, c'est le grand nombre de personnes qui sont qualifiées du terme de franc sergent ; il s'élève au chiffre de 53.

Qu'était-ce qu'un franc sergent ? Le terme, sauf erreur, ne se rencontrait qu'au Val-de-Travers. Les hommes de cette condition avaient pour mission de monter la garde, à tour de rôle, au château de Môtiers. Cette obligation, imposée sans doute quand ils furent affranchis de la mainmorte, leur paraissait lourde. Trop souvent, à leur gré, ils devaient abandonner le travail pour passer quelques jours de garde à Môtiers. Les francs sergents traitèrent avec le châtelain du Val-de-Travers et obtinrent d'en être libérés moyennant le paiement d'une émine de froment chaque année, appelée émine de la porte. Le franc sergent était encore soumis à deux autres corvées : l'une consistait en un charroi de vin en temps de vendanges, l'autre à prendre part, en armes, à la conduite des prisonniers jusqu'au lieu du supplice. Ils n'étaient pas seuls à faire cette conduite ; les taillables y étaient aussi soumis.

On ne connaît pas les raisons qui ont contribué au rapprochement des populations de Couvet et de Neuchâtel, mais on doit constater qu'il s'est manifesté très tôt.

La ville de Neuchâtel ne demandait qu'à recruter des partisans dans les régions voisines, comme la châtellenie de Thielle et la mairie de la Côte, en accordant à plusieurs familles la bourgeoisie externe ; elle se devait de rechercher aussi des appuis au Val-de-Travers. Elle les trouva surtout à Couvet. En 1554, ce village comptait deux francs bourgeois de Neuchâtel et 21 bourgeois externes. Les liens que ces derniers avaient noués avec la ville ne les avaient pas libérés, comme ils l'espéraient sans doute, de leurs obligations envers le comte. Aux yeux de celui-ci, ils étaient et ils restaient des francs sergents.

Les bourgeois externes ne l'entendaient pas ainsi. A l'instigation de la ville peut-être, ils refusèrent un beau jour de s'acquitter des redevances dues au comte, en invoquant leur nouvelle qualité. Bien plus, ils prétendirent ne plus être astreints à se rendre au château de Môtiers

en cas de danger de guerre, ce qui, pourtant, était bien prévu malgré le paiement de l'émine de la porte, parce que, disaient-ils, ils devaient rejoindre à Neuchâtel la bannière de la bourgeoisie. C'était le conflit avec les autorités du comté. Il s'étendit durant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et une partie du suivant.

Les récalcitrants n'étaient pas très nombreux et, au début tout au moins, ils se recrutaient seulement à Couvet. Leurs noms nous sont donnés par un document de 1566 environ : *Les focage des franctz sergent bourgeois de Neufchastel residant riere le Vaultravers*.

Nous y trouvons : premièrement les Borel, au nombre de 24, puis les Petitpierre, au nombre de 18, les Henriod qui étaient 4, et enfin 5 Jeanjaquet dont voici les noms :

Guillame Jehan Jacquet,

Jehan et Estienne ses filz,

Claude Jehan Jacquet,

les enffans feu Thomas Jehan Jacquet,

Sampson filz feu Pierre Jehan Jacquet<sup>3</sup>.

Il ne m'a pas été possible d'établir quand les divers membres de la famille Jeanjaquet avaient été reçus francs sergents, ni à quel moment Neuchâtel les avait admis dans sa bourgeoisie.

Pour trouver les ancêtres de la famille Jeanjaquet, non pas sous ce nom, mais sous celui de Jaquet, il faut revenir au XV<sup>e</sup> siècle. Le plus ancien en date est Vuillemin Jaquet, qui est propriétaire à Couvet en 1453. Dix-sept ans plus tard, les *Actes de chancellerie* portent la mention que « Monseigneur doit faire une lettre de reconfirmation a Vuillemin Jaquet, de Covet, et a ses enfans, de l'heritaige de Pierre Rossel, ja acquis de Monseigneur de Fribourg ». A côté de Vuillemin, nous trouvons Jehan en 1471 et 1474, Jacques fils de Jehan en 1485 et 1490, et Girard en 1473 et 1486<sup>4</sup>.

Y avait-il un lien de parenté entre ces divers Jaquet, et lequel ? Les documents de l'époque sont chiches de renseignements. On peut supposer que Vuillemin et Jehan étaient frères, à moins que ce dernier ne fût le fils du premier, lequel avait des enfants en 1470. Quoi qu'il en soit, ce qui importe se résume à ceci : la famille Jeanjaquet doit

<sup>3</sup> C 3 n° 1 (§ 5). Cette liasse contient plusieurs actes se rapportant à la « rébellion » des francs sergents.

<sup>4</sup> *Actes de chancellerie*, vol. A.

son nom à un Covasson appelé Jaquet et prénommé Jean. On sait que Jacques est fils de Jehan, et les reconnaissances de Couvet par Hory nous apprennent que Jacques avait un frère Jehan, qui a fait souche. De ce même volume de reconnaissances, qui permet d'établir l'état de la famille en 1554, on apprend que Pierre et Blaise Jeanjaquet étaient fils de Jehan Grand Jaquet, et l'on y trouve également la descendance de Girard Jaquet, qui porte aussi le nom de Jeanjaquet.

Aucune famille de Couvet ne porte au XVI<sup>e</sup> siècle le seul nom de Jaquet, ce qui autorise à émettre l'hypothèse que toutes les branches de la famille remontent à Jehan vivant en 1471. Il aurait eu pour fils : Girard, Jacques, Jehan et Jehan Grand. Quant à Vuillemin, ou bien il est père de Jehan ou bien il n'a pas laissé à Couvet de descendance portant son nom.

De tous ces Jeanjaquet, un seul nous intéresse dans le cas présent, c'est Girard. A notre connaissance, il eut trois enfants : une fille, Perrette, qui épousa Jean Maublan, et deux fils, Thomas et Claude. Ce dernier est appelé Jeanjaquet dit Farquet. Que signifie ce surnom ? A titre de curiosité, signalons que l'on trouve déjà à Couvet un Jacques Borel *alias* Farquet en 1414.

Claude fut père de Jacques et de Pierre, qui, lui-même, eut deux fils : Samson et Jacques. Samson laissa, par son fils Pierre, une descendance nombreuse, dans laquelle il faut compter son arrière-petit-fils Pierre, ingénieur, que Marie de Nemours anoblit en 1695 et que le roi de Prusse fit conseiller d'Etat en 1709. Il mourut en 1713. Pierre Jeanjaquet avait rendu des services à la ville de Genève qui lui avait témoigné sa reconnaissance en lui faisant don d'une aiguière d'argent. Les Quatre-Ministres de Neuchâtel lui donnèrent aussi, pour services rendus, un vase d'argent doré en forme d'aigle<sup>5</sup>.

Jacques, frère de Samson, eut comme descendant à la cinquième génération, Jean-Jacques qui épousa, le 5 janvier 1722, Marie-Elisabeth Coulin. De cette union naquirent quatre enfants, dont l'aîné, Abraham-Henri, devint en 1749 l'époux de Marie-Marguerite Petitpierre. Il en eut cinq enfants. Le dernier, Abraham-Henri, né en 1760, convola en justes noces, en 1787 à la Chaux-du-Milieu, avec Jeanne-Marie Günrich, qui lui donna quatre fils. Le cadet, Henri-Auguste, né le 20 janvier 1798, épousa Emilie Duval en 1821. Combien eut-il d'enfants, je ne puis le

<sup>5</sup> Cf. le testament de Frédéric de Chambrier et d'Esther Jeanjaquet, sa femme, fille de Pierre, dans le *Registre de la Justice civile de Neuchâtel*, vol. 1743-1745, p. 264, séance du 3 décembre 1744.



préciser. Maréchal de son métier, Henri-Auguste exerça sa profession quelque temps à Couvet, où il baptisa deux fils, puis partit pour l'Alsace. C'est ainsi que Charles-Auguste Jeanjaquet naquit à Hussern (Haut-Rhin), le 29 octobre 1829. Rentré au pays, Charles-Auguste, fabricant de ressorts d'horlogerie, se maria à Fenin en 1862 avec Lucie Dessaulles. Mais son domicile était au Locle. C'est là qu'est né, le 19 février 1867, M. Jules Jeanjaquet.

Léon MONTANDON.

## POURQUOI NEUCHÂTEL S'EST APPELÉ NEUCHÂTEL

Neuchâtel partage avec quelques villes suisses, comme Fribourg, Saint-Gall, Schaffhouse ou Appenzell le privilège incontestable de porter un nom sur la signification duquel on ne peut hésiter : et cela est si vrai qu'en vain l'on chercherait dans l'*Essai de toponymie* de Jaccard la moindre ligne traitant de l'origine de ce nom. Il l'a totalement laissé de côté, estimant sans doute que le plus profane des profanes était à même de reconnaître, dans Neuchâtel, un *novum castellum*. Mais, lorsqu'on a procédé soi-même à cette étymologie, lorsqu'on a rapproché de ce nom de lieu les *Neufchâtel*, *Neufchâteau*, *Châteauneuf*, *Castelnau*, *Castelnou* de France et de Navarre<sup>1</sup>, un problème cependant peut se poser à l'esprit curieux : pourquoi cette dénomination de « nouveau château » ? Sans doute peut-on théoriquement imaginer le cas où un propriétaire appellerait « Châteauneuf » un château qu'il vient de faire bâtir, sans que jamais il y ait eu à cette place ou dans les environs une construction analogue ; mais il est plus logique, plus vraisemblable, avouons-le, de désigner sous le nom de « Châteauneuf » un château récemment construit, par opposition à un autre château préexistant, et sis, ou à l'endroit même, ou quelque part dans la région. C'est du reste le sentiment qu'a eu M. Louis Thévenaz, lorsqu'il a écrit que « comme son nom l'indique, Neufchâtel fut un jour un nouveau château, comparativement à un plus ancien<sup>2</sup> ». Mais, ajoutait-il, « où était ce dernier ? ». Voilà la question à laquelle je voudrais tenter de répondre.

Que ce *Novum Castellum*, qui apparaît dans l'histoire le 24 avril 1011, jour où Rodolphe III de Bourgogne en fit cadeau à son épouse Irmingardis — sans doute comme « Morgengabe » — avec d'autres possessions, à Font et à Yvonand entre autres<sup>3</sup>, ait été situé, comme le dit encore M. Thévenaz, sur l'éperon rocheux placé entre la vallée du Seyon

<sup>1</sup> Cf. A. VINCENT, *Toponymie de la France*, Bruxelles, 1937, p. 180.

<sup>2</sup> *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, t. V, p. 122. Sur l'existence de deux châteaux à une époque plus récente, cf. A. PIAGET et J. LOZERON, « Les deux châteaux de Neuchâtel au XIV<sup>e</sup> siècle », dans le *Musée neuchâtelois*, 1940, p. 65.

<sup>3</sup> L. CIBRARIO e D. C. PROMIS, *Documenti, esigilli e monete appartenenti alla storia della monarchia di Savoia*, Torino, 1833, p. 17; G.-A. MATILE, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, t. II, Neuchâtel, 1848, p. 1137. Cf. R. POUPARDIN, « Le royaume de Bourgogne » (888-1038) dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes Etudes, sciences historiques et philologiques*, fasc. 163, Paris, 1907, p. 125, n. 1.

et le lac, c'est ce qui est plus que probable. Mais où pouvait se trouver l'autre *castellum*, l'*antiquum castellum* que notre *Novum Castellum* paraît postuler ?

Ce qui est plus que probable encore, c'est qu'alors le château se dressait seul en cet endroit, ou que, s'il y avait là un groupe d'habitations, leur importance était des plus réduites. Un document antérieur d'une douzaine d'années, la charte de fondation du prieuré de Bevaix, qui date de 998, précise en effet que ce dernier est « super ripam lacus Everdunensis situm, in episcopatu videlicet Sancte Marie Lausannensis in comitatu Waldensi <sup>4</sup> » : c'est dire que, comme tant d'autres nappes d'eau, ce lac tirait son nom de celui de la localité la plus importante située sur ses rives, et que cette localité était alors *Everdunum*, soit Yverdon. Et ce n'est que plus tard, une fois que Neuchâtel se fut imposé, qu'on se mit à parler du « lac de Neuchâtel » : on sait qu'une évolution analogue eut lieu à propos du nom du « lac de Biemme », appelé tout d'abord « lac de Nugerol ».

Mais ce n'est pas là le seul cas où nous puissions toucher du doigt le fait que Neuchâtel s'est substitué à une localité plus méridionale. Pour peu qu'on examine en effet avec quelque attention la carte du diocèse de Lausanne jointe par F. Chavannes à sa malheureuse édition du *Cartulaire de Notre-Dame de Lausanne*, carte basée sur les données du pouillé de 1228 <sup>5</sup>, on ne peut manquer d'être frappé de la singulière disposition qu'affecte le territoire du décanat de Neuchâtel, « decanatus de Novo Castro » qui, ayant son chef-lieu à Neuchâtel même, soit à son extrémité septentrionale, s'étend démesurément vers le sud, puisqu'il touche, ou presque, à la banlieue actuelle de Lausanne. Si Crissier, Romanel, Epalinges appartenaient à ce dernier décanat, Montheron, Morrens, Cheseaux dépendaient déjà du doyen de Neuchâtel. Sans doute ne choisissait-on pas nécessairement, comme chef-lieu du décanat, une localité située au centre géographique de cette circonscription ecclésiastique ; le décanat de Berne comprenait toute la moitié occidentale de la vallée supérieure de l'Aar, par exemple ; celui de Soleure s'étendait au sud jusqu'à Anet, Champion et Fontaine-André ; celui de Vevey englobait non seulement les paroisses situées sur les bords du Léman,

<sup>4</sup> G.-A. MATILE, *op. cit.*, t. I, Neuchâtel, 1844, p. 2.

<sup>5</sup> *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, Mémoires et Documents p. p. la Société d'histoire de la Suisse romande, t. VI, Lausanne, 1851, à la fin du volume. — Sur l'étendue de l'ancien décanat de Neuchâtel, cf. L. WÆBER, « Les décanats et paroisses de l'ancien diocèse de Lausanne », *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, XXXV<sup>e</sup> année (1941), p. 284-294.

mais aussi les régions d'Oron, de Moudon : et, avec Yvonand, il touchait même au lac de Neuchâtel. Cas divers qui trouveraient tous leur explication, soit dans le peu de densité de la population des parties plus excentriques, soit dans les facilités de communication qu'avaient ces régions plus lointaines avec le chef-lieu ecclésiastique, soit sans doute aussi dans des divisions territoriales plus anciennes.

Pour Neuchâtel, cependant, l'explication est autre, et elle a été donnée très justement par M. Maxime Reymond. C'est que, comme chef-lieu du décanat homonyme, Neuchâtel a supplanté une, ou même deux autres localités plus anciennes, et plus centrales. Le siège effectif du décanat de Neuchâtel, a en effet remarqué cet érudit, « était dans les villes plus anciennes d'Yverdon et d'Orbe <sup>6</sup> », et il appuie ses dires sur le fait qu'un acte du XII<sup>e</sup> siècle, malheureusement non daté, est passé à Orbe par-devant le doyen Salerio <sup>7</sup> ; sur le fait encore que bien plus tard, suivant un texte de 1485, la « sedis decanatus novicastro » se trouvait « in capella Yverduni <sup>8</sup> » ; que, selon une procédure de 1417 entre le curé d'Echallens et ses paroissiens de Villars, le doyen Jacques Moine porte le titre de doyen d'Orbe <sup>9</sup> ; que, selon Crottet, le doyen de Neuchâtel avait sa cour à Yverdon, dans une des salles de l'ancien hôpital qui servait aussi aux réunions du Conseil de la ville, ou encore à Orbe <sup>10</sup>.

Voilà donc, une fois de plus, Neuchâtel qui se substitue à une localité plus ancienne et plus méridionale. Serait-ce qu'un phénomène semblable se serait produit, au moins partiellement, en ce qui concerne la résidence royale ? Certes, les renseignements que nous possédons concernant les lieux de séjour des rois bourguignons sont des plus imprécis. « Rois du Jura — a remarqué Poupardin — ils le sont bien, en effet, et non pas seulement par leur origine, mais parce que, même depuis Conrad le Pacifique, bien que souverains en théorie d'un royaume s'étendant de la Reuss au nord jusqu'à la Méditerranée au sud, de la Saône et du Rhône à l'ouest jusqu'aux Alpes à l'est, ils ne semblent régner véritablement que sur les *pagi* situés dans la vallée de la Saône et du Doubs, d'une part, entre le Jura et le cours supérieur du Rhône de l'autre. Si l'on rencontre parfois Conrad dans des localités ayant fait partie de l'ancien royaume de Provence, à Vienne à deux ou trois

<sup>6</sup> M. REYMOND, *Les dignitaires de l'église Notre-Dame de Lausanne*, Mémoires et Documents p. p. Société d'histoire de la Suisse romande, 2<sup>e</sup> série, t. VIII, Lausanne, 1912, p. 150.

<sup>7</sup> *Id.*, *op. cit.*, p. cit., n. 2.

<sup>8</sup> A. CROTTET, *Histoire et annales de la ville d'Yverdon*, Genève, 1859, p. 118 et note 2.

<sup>9</sup> M. REYMOND, *op. cit.*, p. 146.

<sup>10</sup> *Id.*, *op. cit.*, p. 146.

reprises, à Lyon, même à Arles, il n'en est plus de même pour Rodolphe III <sup>11</sup> » : une fois seulement on constate sa présence à Romans, deux fois à Aix-en-Savoie ; et tous ses autres diplômes, surtout dans les dernières années de sa vie, « sont datés de localités situées dans la Transjurane, du vieux palais carolingien d'Orbe, résidence royale déjà du temps de Lothaire II et de ses frères, de Vevey, de Payerne, de Bümpliz, de Cudrefin », de Laupen, de Morat, d'Eysins, de Saint-Maurice d'Agaune <sup>12</sup>.

Qu'à côté de leur palais d'Orbe <sup>13</sup> qui paraît bien avoir été leur résidence principale, les rois de Bourgogne, Rodolphe III en particulier, aient eu, suivant les usages du temps, des châteaux où ils séjournèrent plus ou moins longuement au cours de leurs pérégrinations dans leurs Etats, la chose paraît plus que probable. Le problème se complique seulement lorsqu'il s'agit de préciser. Dans les domaines royaux, de *Curte* en Vully — qui ne peut être, quoi qu'on en ait dit, que Grandcour — de Chambéry, de Lemenc en Savoie, de Mornex-Lausanne, pour ne citer que ces exemples, y avait-il un bâtiment destiné au roi et à sa suite, lors de ses passages ? Cela n'est pas exclu ; mais qu'il y ait eu là un château à proprement parler, rien ne le prouve. De nombreux documents royaux, nous l'avons vu, sont datés de Payerne et de Saint-Maurice d'Agaune ; il est vraisemblable que, lorsque le souverain s'y arrêtait, il était reçu à l'abbaye même. Pour Cudrefin, E. Cornaz a noté avec beaucoup de vraisemblance que cette localité, « avec le territoire avoisinant du Vully, appartenait déjà vers l'an 1000 aux évêques de Sion. C'est très probablement en qualité d'hôte de l'évêque que Rodolphe III... séjourna à Cudrefin en 999 et data de cet endroit l'acte important pour l'histoire du Valais par lequel il investit Hugues, évêque de Sion, de l'office de comte du Valais <sup>14</sup> ». Bümpliz, d'où sont datées deux chartes, de 1016 et de 1030, ne semble avoir été qu'un domaine royal <sup>15</sup>. Laupen, le *Logis castello*, ou *Loges* d'actes de 1015 et de 1029, avait bien un château qui, selon Balmer <sup>16</sup>, aurait été construit vers 930, mais Türlér en placerait plutôt la fondation aux alentours de l'an 1000 <sup>17</sup> : il est au

<sup>11</sup> R. POUPARDIN, *op. cit.*, p. 184.

<sup>12</sup> R. POUPARDIN, *op. cit.*, p. 185-186.

<sup>13</sup> Sur ce palais, cf. Fr. DE GINGINS-LA-SARRA, *Histoire de la ville d'Orbe et de son château dans le moyen âge*, Lausanne, 1855, p. 10-11.

<sup>14</sup> E. MOTTAZ, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, t. I, Lausanne, 1914, p. 577.

<sup>15</sup> Cf. le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, t. II, p. 342.

<sup>16</sup> H. BALMER, *Führer von Laupen*, Laupen, 1923, p. 18.

<sup>17</sup> H. TÜRLE, « Das Schloss Laupen », *Neues Berner Taschenbuch auf das Jahr 1925* (30. Jahrg.), p. 162.

surplus trop éloigné de Neuchâtel pour que, par une sorte d'antonymie, il ait pu suggérer au roi d'appeler *Novum Castellum* la construction qui nous intéresse. Morat sans aucun doute était fortifié, puisqu'en 1034 la place tint plusieurs mois contre les troupes de Conrad ; Rodolphe III date de cette localité un de ses diplômes : mais rien ne prouve qu'il y ait eu là alors un *castellum* servant de résidence royale même temporaire.

A en juger donc d'après les rares données que nous possédons sur les résidences rodolphiennes, celles qui ont quelque chance d'avoir servi de marraine à rebours à Neuchâtel ne sont guère que deux ou trois : et il faut avouer que pour aucune d'elles on ne peut avancer d'argument solide et décisif. Si le *Novum Castellum* a été construit sur l'éperon rocheux qui s'élevait entre le Seyon et le lac, ce n'était pas, j'imagine, parce que le site était particulièrement pittoresque, mais bien parce que la position était aisément défendable, et que cette position, qui surveillait la double voie de communication du lac — voie d'eau sur laquelle tout renseignement fait défaut, mais qui certainement était très utilisée — et de l'ancienne route romaine, était fort importante : c'était par là, ou par la vallée de la Broye — on le verra bien en 1033 — que l'ennemi pouvait s'introduire, venant du nord, au cœur du royaume. Pour défendre la Broye, il y avait Morat ; pour surveiller le lac, il aurait pu y avoir Cudrefin ; mais ce château dépendait de l'évêque de Sion. Serait-ce cependant l'existence du château de Cudrefin qui aurait suggéré au constructeur du *castellum* d'en face de qualifier ce dernier de *novum* ? — Que par ailleurs Font, qui lui aussi appartenait au même système de protection des voies de communication du nord-est de la Bourgogne, soit antérieur à Neuchâtel, c'est ce qu'on peut inférer de la charte même de 1011. Y a-t-il quelque conclusion à tirer de ce que ce texte parle de « Font, *regale castellum* d'une part, et de l'autre de *Novum Castellum, regalissimam sedem* » ? Le roi séjournait-il parfois au bord du lac, et aurait-il, lors de ses pérégrinations, délaissé Font — qui aurait été l'*antiquum castellum* que nous cherchons — pour Neuchâtel, une fois ce dernier construit ? Des qualificatifs de cette espèce sont plus que rares dans les écrits du haut moyen âge, et les exemples que nous en avons sont trop isolés pour qu'ils puissent nous être vraiment utiles. Ce que nous savons, c'est que Font est appelé *regale castellum*, Aix-en-Savoie *sedes regalis*, et que seul Neuchâtel est gratifié du superlatif *regalissima sedes*. D'où l'hypothèse — la plus simple, et c'est après tout celle que je préfère — que, lorsque le roi lui a donné ce nom, c'est qu'il

pensait à sa résidence ordinaire, Orbe, qu'il n'a d'ailleurs jamais délaissée. Et si l'on songe aux autres cas dans lesquels nous avons nettement constaté la substitution de Neuchâtel à Yverdon ou Orbe, on conviendra que cette hypothèse n'est pas complètement en l'air : disons donc qu'il n'est pas exclu que la *regalissima sedes*, le *novum castellum* de Neuchâtel soit une fondation nouvelle, une construction récente, par opposition au vieux palais royal d'Orbe.

Pour terminer, une remarque plus solide. La dénomination même de *Novum Castellum* est bien caractéristique de l'époque. Je n'en veux citer que deux exemples. Dans une autre donation de Rodolphe III à son épouse Irmingardis, en date du 21 février 1015<sup>18</sup>, il est question d'un endroit appelé *Novum Castellum super Isaram fluvium* ; le 10 novembre 1001, des particuliers donnent des biens à l'église plébaïne de S. Protasio dans le Val d'Ossola, soit à l'« ecclesie plebis sancti Protasi sita ualle Osila prope *Castro* qui dicitur *nouo*<sup>19</sup> », église appelée en 1007 « ecclesie plebis sanctorum Ieruasii et Protaxii qui est constructa in ualle que dicitur Auxola et prope *castro* qui nominatur *nouo*<sup>20</sup> ».

Paul AEBISCHER.

<sup>18</sup> U. CHEVALIER, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-André-le-Bas*, Vienne et Lyon, 1869, p. 253.

<sup>19</sup> *Historiae Patriae Monumenta; Chartarum*, t. I, col. 347.

<sup>20</sup> *Ibid.*, col. 366.

## NOMS DE SOMMETS DANS LES MONTAGNES DE VALANGIN

### TÊTE DERANT

L'aspect d'un monstre marin échoué, en des temps très lointains, sur cette assise de hauts plateaux fortement inclinés : son échine, déformée par plusieurs gibbosités, culmine aux Roches Brun et s'allonge vers le nord-est, en s'abaissant à peine pour se redresser et s'arrondir en un mamelon terminal, qu'un texte du XV<sup>e</sup> siècle dénomme *le « tertre » de Teste Durant*.

C'est au tertre seul, et non à toute la montagne, que nous rapportons communément, en en restreignant le domaine, le vocable de « tête » : son profil familier à nos horizons jurassiens évoque pour nous, irrésistiblement, une vieille caboche aux trois quarts chauve. Nous y pourrions voir aussi légitimement une croupe. Néanmoins, aveuglés par notre parti pris étymologique, nous admettons comme un fait acquis que cette « tête » doit à une comparaison d'être ainsi désignée. Est-ce bien sûr ? La métaphore est-elle autochtone, a-t-elle été une création spontanée des gens du pays ? William Pierrehumbert<sup>1</sup> a remarqué que, peu connu dans le Jura<sup>2</sup>, cet appellatif à valeur orographique est très répandu dans les Alpes. Il ne l'est pas moins dans les Vosges, tant sous la forme française du versant occidental que sous la forme germanique de *Kopf* usitée sur le versant alsacien ; il s'y trouve, de part et d'autre, en concurrence avec des mots aussi courants, tels que « ballon » — *Belchen*, « mont » — *Berg*. Des rapports existaient entre la seigneurie de Valangin et les régions comprises aujourd'hui dans le département de la Haute-Saône. Des hommes venus d'outre-Doubs se sont établis au Val-de-Ruz dès la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, peut-être avant ; il en arriva d'autres plus tard, dans les vallées hautes également. L'un d'eux aurait-il

<sup>1</sup> « Sur nos sommets » dans *Musée neuchâtelois*, 1938, p. 102.

<sup>2</sup> Nos anciens textes citent plusieurs lieux-dits formés sur Tête : *Combe à la teste* (notaire Bastian Joly, vol. I, fol. 46 v<sup>o</sup>, 10 déc. 1494 ; *es testes*, à Engollon (Rentier des Geneveys-sur-Fontaines, fin du XVI<sup>e</sup> siècle, reconnaissance Pierre Aubert, fol. 1 v<sup>o</sup>). Il s'agit ici, sans nul doute, du nom de personne Testa (notre Tétaz) que l'on rencontre fréquemment au Val-de-Ruz au début du XV<sup>e</sup> siècle (Reconnaissance Rolet Bachie, fol. 406 v<sup>o</sup>, 448 v<sup>o</sup>, etc.) et qui était déjà un surnom romain.



apporté, avec son baluchon, acclimaté chez nous ce terme de « tête » déjà usé, « vidé » de son sens originaire, figé dans son emploi toponymique ? Cela expliquerait que *Tête Durant* au XV<sup>e</sup> siècle déjà s'appliquait non seulement à la motte extrême, au « tertre » dénudé, mais à toute la chaîne.

Quant au second élément, le XIX<sup>e</sup> siècle en a cherché avec acharnement l'explication, en se gardant de consulter les archives. On voulut voir dans *Tête « de Rang »* la première d'une rangée de sommités. Le cadastre des Hauts-Geneveys garde le souvenir de cette trouvaille. Celui de Fontaines a enregistré « Derrière *Tête de Ranz* » : serait-ce un hommage au Ranz des vaches ? Lorsque les linguistes eurent révélé que mouton en celte se disait « ran », on ne douta plus que cette dénomination, accouplant un substantif latin et un substantif gaulois, ne nous vînt en droite ligne de nos lointains prédécesseurs et qu'il ne fallût écrire *Tête « de Ran »*. Les cartes Dufour et Siegfried adoptèrent cette orthographe, tenue dès lors pour officielle.

Compulsant les reconnaissances du Val-de-Ruz que Rolet Bachie a dressées en 1402, M. Henri Bühler<sup>3</sup> tomba en arrêt devant le nom de famille « Durant » qui voisinait avec *Teste Durant*. Il fit un rapprochement entre le nom de lieu et le nom de personne et se demanda si le second n'était pas à l'origine du premier. William Pierrehumbert, infatigable chercheur, fut impressionné par le grand nombre de citations qu'il avait réunies du nom de « Durant » ou « Durand », et il conclut dans le sens proposé par M. Bühler<sup>4</sup>. Mais ce grand consciencieux ne pouvait se satisfaire à si bon compte. De nouvelles fiches le jetèrent dans la perplexité : tout en gardant ses préférences pour la solution à laquelle il s'était rallié précédemment et qu'il considérait comme « la plus probable », il se défendit de rester aussi affirmatif<sup>5</sup>. Cette indécision serait-elle justifiée ? Est-il vain de tenter d'en sortir ?

Reprenons le problème. Voici pour commencer un relevé chronologique d'exemples tirés de manuscrits par Pierrehumbert ; ils sont marqués d'un « P » à titre de référence ; j'en ajoute un certain nombre, qui me semblent significatifs et dont j'indique la provenance :

1402 : « retro *testa durant* » (P. cf. Bühler ; voir les Reconnaissances Rolet Bachie, f<sup>o</sup> 170). « ouz montour en *czon testa durant* » (Rec. Bachie, f<sup>o</sup> 59). 12 avril 1438 : « un morcel de pray sess[ant] en *teste Durant* »

<sup>3</sup> « Aux origines de la Chaux-de-Fonds » dans *Musée neuchâtelois*, 1927, p. 137.

<sup>4</sup> « Déformations de noms de lieux... » dans *Musée neuchâtelois*, 1930, p. 19.

<sup>5</sup> « Sur nos sommets », dans *Musée neuchâtelois*, 1938, p. 102.

(Registre des notaires Marchandet, Uldry, Fabry, f° 166). 1488 : « en *Teste Durant* » (P.). 13 juin 1494 : « en la combe andrey derrier *teste Durant* » (notaire Bastian Joly, vol. 1, f° 52). 1499 : « le terte de *Teste Durant* » (P.). 1515 : « A la combe derrier *teste Durant* » (Bühler, d'après les Rec. Dumaine); « En la fauchette derrier *teste Durant* » (*ibid.*). 1520 : « *teste Deram* » (P.). 1521 : « derrier *teste deram* » (not. Pierre Hory, I, f° 234). 1523 : « derrier *Teste Durant* » (P.). 15 février 1526 : « Derrier *Tete Duram* » (not. Amey Gallon, I, f° 40). 1528 : « derrier *Teste durant* » (not. Hugo Girardot, I, f° 35 v°). 1524 : « derrier *teste durant* » (*idem*, III, f° 120 v°). 1528 : « derrier *teste durant* » (*idem*, I, f° 40 et 45). 1546 : « dessoubz *Teste Durant* » (P.).

1563 : « le chemin de *Teste de Rang* » (P.). 1573-1601 : « *teste de rang* » (Rentier n° 103, Geneveys-sur-Fontaines — Communauté, I, f° 1); « gisant en *teste de rang* » (*ibid.*, Communauté, II, f° 1); « *teste de rang* » (*ibid.*, Rec. Blaise Andryé, I, f° 2 v°); « prel derrier *teste de rang* » (*ibid.*, Rec. David Morel, f° 3); « au lieu dict es perches derrier *teste de Ram* » (*ibid.*, Rec. Jehan Rossel, f° 3 v°); « *teste de ran* » (*ibid.*, Rec. Anthoine Vuillième, I, f° 3 v°); « *teste de rang* » (*ibid.*, Rec. Phillibert Andryé, f° 3 v° et Rec. Anthoine Andryé, f° 4); « *teste de ran* » (*ibid.*, Rec. Abraham Mojon, II, f° 2 v°). 1601 : « Lieu fort hault et sterille appellé *Teste de Rang* » (P.).

1602 : « derrier *Teste Durang* » (P.). 1661 : « dernier *Teste Duran* » (P.).

1661 : « *Teste de Ran* » (P.).

1663 : « Le chemin du Cugnet par *Teste Dorant* pour Neufchastel » (Abraham Robert et Benoit de la Tour, *Description de la frontière des Montagnes de Vallangin*, p. 46); « du costé de *Teste Dorant* » (*ibid.*, p. 63).

1693 : « la montagne de *Teste du Rand* » (P.). 1766 : « On en remarque une autre (montagne) à l'Ouest nommée *Téte de Rang*, celle-cy est ronde et entierement dépouillée d'arbres. » (*Description des montagnes et des vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel et Valangin* [par Fr. Sam. Ostervald], 2<sup>e</sup> éd.)

Malgré leur diversité, ces multiples leçons se ramènent à deux types essentiels, que caractérise la voyelle de leur syllabe initiale, *du* ou *de*, et dont les deux éléments sont tantôt d'un seul tenant (*Durant*, *Deran*), tantôt séparés (*de Rang*, *du Rand*). La terminaison, elle, n'offre rien de particulier : elle consiste en un *a* nasal, rendu de plusieurs manières, purement conventionnelles, *ant*, réduit à *an* ou *am*, agrémenté ensuite d'autres lettres postiches.

Une première période, s'étendant jusqu'au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, ne connaît qu'accommodées en un mot les formes en *du* et en *de*. Rolet Bachie (1402), les notaires Marchandet, Uldry, Fabry (milieu du XV<sup>e</sup> siècle), le notaire Bastian Joly (1489-1515), le commissaire Lucas Dumaine, qui a levé les reconnaissances du Val-de-Ruz en 1515, le notaire Hugo Girardot (1510-1546), tous s'accordent pour écrire *Teste*

*Durant*. Le notaire Amez Gallon (1524-1549) fait de même, tout en modifiant la finale : *Teste Duram* ; il est d'ailleurs coutumier du fait et pourvoit semblablement d'un *m* dorsal d'autres mots finissant par un *a* nasal, par exemple, au f° 88 de son premier volume : *Guillaume Bram, maire du Loucle*. Quant au notaire Pierre Hory (1514-1527), il introduit en 1521 la variante en *de* : *Teste Deram*.

Parallèlement, le nom de personne « Durant », recueilli déjà aux années 1340 — « Colon *Durant* » (P.) — et 1370 — « Andrey filz *Durant* », aux Geneveys-sur-Saint-Martin (P.) — se rencontre maintes fois dans les registres de Rolet Bachie : « Mathei *Durant*, de Bussiez », aux Geneveys-sur-Fontaines (P. et Bühler) ; « quondam (feu) Jaqueta filia Janini *durant* », à Fontaines (f° 137 v°) ; « André *Durand* », à Savagnier-le-Grand (f° 510 v°). Il subit alors une longue éclipse ; du moins les dépouillements opérés dans les registres postérieurs ne l'y ont-ils pas fait découvrir, jusqu'à l'exemple du nom de baptême gîté dans le volume I (1524-1532), f° 57 v°, du notaire Amez Gallon : « Confessant debvoir... à *Duram* humbar (Humbert) ».

Revenons à notre exposé du traitement subi par le mot *Durant* ou *Derant* de Tête *Derant*. En 1563, pour la première fois, la forme en *de* apparaît scindée ; elle ne cessera plus de l'être, et elle s'imposera telle quelle, en fin de compte, après quelques retours, demeurés sans lendemain, de la forme indivise en *du* (*Durang* — 1602, *Duran* — 1625, *Dorant* — 1663), qui finit elle aussi par se disloquer (*du Rang* — 1693). Dès le début de cette seconde période, qui se prolonge encore aujourd'hui, le nom de personne *Durant* avait disparu de nos contrées.

Il s'agit de savoir si ces changements successifs de structure et d'aspect sont dus exclusivement à l'arbitraire de scribes ignorants, ou s'ils seraient fondés et dans quelle mesure ; quelle graphie, en somme, répondait le mieux à l'idée, aux intentions de ceux qui ont « lancé » le nom de *Tête Derant*.

Justice est faite déjà des déductions hasardeuses, des rapprochements superficiels et faciles que suggèrent immanquablement les similitudes de sons et d'écriture. Personne ne croit plus à la « tête de bélier », un peu trop, et de trop loin, tirée par les cornes, non plus qu'à l'éminence en serre-file. Il faut s'arrêter, en revanche, aux explications proposées par les textes du XVI<sup>e</sup> siècle. Le mot « ran » ou « ram » y bat le rappel, non dans des transcriptions de marches militaires ou de chansons enfantines, mais dans les phrases entortillées d'actes de cession.

L'un d'eux porte sur « le droit de l'hostel des dits mariés vendeurs

que dessus, dès le *ran* de chaz envers le vent et tout ce que le toy (toit) couvre <sup>6</sup> ».

Dans un autre, l'objet de la transaction est une maison « en la partie devers le vent, assavoir depuis le *ram* de la grange devers la bise envers le vent, lequel *ram* doit estre pour les deux parties, et le debvoyent (doivent) les dites parties point despessez (dépecer) ne destruire l'ung sans l'autre <sup>7</sup> ».

Un troisième stipule :

« Par condition que le *Ram* qu'est entre nous les deux parties se debvra maintenir par ensamble et se debvra faire depuis les soulliers en avault du mur... Et ou cas que ou temps advenir voullision maisonnez l'ung de nous, icelluy maisonnant pourra mettre et approuchier son maisonnement jusques en mie *Ram* en droit soit. Et ou cas que l'ung de nous voullisse destruyre et despesier sa partier de la dite maison, icelluy despessant sera entenuz lassez le dit *Ram* dessus dit garny entierement, et avec ce lassez le dit *Ram* couvry et deux pieds et demi d'ongliere du toy (toit) dessus <sup>8</sup>. »

De même que le « *ran* de chaz » est un mur de chaux, autrement dit un mur de pierres liées au mortier, le *ram* de la grange est un mur, commun aux deux contractants qui doivent l'entretenir de compte à demi et n'osent le « dépecer » ou le détruire — nous dirions : le démolir — que d'un commun accord, contre lequel chacun d'eux a le droit de bâtir sa maison. Un mur mitoyen, par rapport auquel on situe un bâtiment ou une partie de bâtiment. Avec tout cela, nous ne paraissions pas être sur le chemin qui mène à *Tête Derant*... Nous le rejoindrons toutefois par un détour. Notre *ran*, en effet, se présente encore sous un accoutrement qui est presque un déguisement : une part de maison achetée joûte... « l'autre quartier de maison par le *rain* de la grange <sup>9</sup> ». Au verso du même folio, ce « *rain* de la grange » se manifeste de nouveau. Une chance qu'il ne nous ait pas échappé. Expliquons-nous.

Un mot existe dans notre toponymie, qui se prononce *rin*, ou *ré* pour qui préfère la notation phonétique de l'*e* ouvert nasal, et que nos géomètres arpenteurs, faisant preuve de plus d'imagination — d'une imagination... débridée — que de connaissances philologiques, accommodent à différentes sauces : « Au Rhin » à Sauges, « Au Rein » à Dombresson, « Sur le Ring » aux Planchettes. C'est là le *rain* sur le sens duquel Du Cange s'explique ainsi : « Terme forestier, lisière d'un bois », et qu'il

<sup>6</sup> Bastian Joly, vol. III, fol. 165 v<sup>o</sup> (1510).

<sup>7</sup> Amez Gallon, vol. III, fol. 47 v<sup>o</sup> (1533).

<sup>8</sup> *Id.*, I, fol. 131 (1529).

<sup>9</sup> *Id.*, I, fol. 251 (1531).

a relevé dans un texte du XIV<sup>e</sup> siècle : « Es termes et ou *rain* des forez. » Le *rain* qui, au XIV<sup>e</sup> siècle aussi, entrait chez nous dans des lieux-dits, les reconnaissances de Boudry, rôlées en 1339<sup>10</sup>, en soient témoin : « in campo dou *rain* », à Bôle ; « in campo dou *rein* », qui n'est pas situé, mais qui peut être le même que le précédent ; « sus le *rein* », à Vermondens ou à Pontareuse. Or, si *ram*, signifiant mur, s'écrit également *rain* à l'instar du terme qui signifie lisière de forêt, ce dernier lui rend la pareille en s'écrivant parfois *ram* : le notaire Amez Gallon<sup>11</sup> délimite une terre en précisant qu'elle touche le vendeur « par le *ram* du champ devers bise », c'est-à-dire par le bord du champ (plutôt que par le mur du champ).

Il s'ensuivrait que « Tête de ran » équivaldrait à « Tête de rain », qu'elle serait la tête, le sommet à l'orée de la forêt. Ce serait la réplique du « Rainkopf » vosgien (que des cartographes en veine d'originalité font graver « Rheinkopf »), le *Rain* germanique ayant le sens, précisément, de lisière (*Waldsaum*).

Et nous ne saurions passer sous silence une troisième explication, encore qu'aucun indice positif ne la justifie. Il existe en Franche-Comté un village appelé Rang<sup>12</sup>. On sait de reste que nombre de Francs-Comtois sont venus s'installer dans notre Jura. Que l'un d'eux, originaire de Rang et connu sous le surnom « de Rang » ait laissé celui-ci à un coin de terre de chez nous n'aurait rien d'impossible, ni d'invraisemblable. Nous avons des exemples de pareils transferts de toponymes, « véhiculés » par des immigrants.

Les trois thèses en présence, bâties sur « Durant » ou « de Rang », noms de personnes, et sur « ran », dans le sens de lisière, tiennent à première vue également bon. Pour décider de ce qu'elles valent, nous rappellerons les faits tels que nous les avons établis dans leur ordre chronologique :

1° Tant que le nom de personne Durant s'est perpétué au Val-de-Ruz, les receveurs et notaires n'ont pas varié dans leur manière d'écrire « Teste *Durant* » qui était pour eux, cela ne fait aucun doute, la « montagne de Durant » ;

2° la forme *Deram*, en un mot, se situe dans le temps où le nom de personne n'était pas oublié ;

<sup>10</sup> Archives de l'Etat, L 11 n° 15.

<sup>11</sup> Vol. III, fol. 121.

<sup>12</sup> Doubs, arr. Baume-les-Dames, cant. Isle-sur-le-Doubs.

3° lorsqu'il le fut complètement, après le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, les éléments de la forme en *de* se dissocièrent et ne se rejoignirent plus;

4° la graphie *Durant*, retrouvée occasionnellement dans les cent cinquante années qui suivent (*Durang, Duran, Dorant, du Rang*), ne laisse plus de trace après la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Supposons pour commencer que le toponyme remonte à *ran*. Rolet Bachie, qui en aurait méconnu l'acception initiale, l'aurait défiguré, sous l'influence du nom *Durant* qui lui était familier. Une série de notaires se seraient abusés comme lui : jusque dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle où, renouant avec la vraie tradition, on serait revenu à *ran*. Ou à *de Rang*, car le même raisonnement vaudrait tout autant à propos de l'hypothétique sobriquet tiré du village franc-comtois. Nous sommes obligés de nous demander, avec quelque scepticisme, à quelle source le redresseur de fausse étymologie — un érudit remarquablement informé — aurait puisé les éléments de sa rectification : source qui devrait être antérieure au début du XV<sup>e</sup> siècle, et qui nous échappe. Le « Rentier de Valangin » de 1330 et des années suivantes ne mentionne pas *Tête de ran*, ou *de Rang*, ni *Durant* : soit que le châtelain n'ait pas eu l'occasion d'y « laisser » des prises, ou que la région ne fût pas défrichée, soit qu'elle eût changé de nom. Celui que nous connaissons peut s'être substitué à un autre, pas encore identifié. Le sommet, au pied duquel passait certainement un chemin et qui était un repère commode, devait depuis longtemps être sorti de l'anonymat. Serions-nous condamnés à ne jamais retrouver la trace de ce premier nom, que nous ne nous croirions pas pour autant autorisés à douter de son existence. Il s'était en tout cas moins fortement agrippé au sol que son remplaçant.

Nous admettrons à présent que ce dernier était *Tête Durant*, appellatif de propriété comme il s'en est formé beaucoup au XIV<sup>e</sup> siècle et particulièrement dans la seconde moitié, qui fut pour les gens du Val-de-Ruz, à l'étroit entre les bords de leur verdoyante cuvette, une période d'intense expansion dans les montagnes. Certes, nous n'apportons pas la preuve matérielle qu'un *Durant* possédait des biens là-haut, au temps de Rolet Bachie. Cette lacune ne suffirait pas pour infirmer notre conjecture. Souvent les possessions de montagne changeaient rapidement de main. Le souvenir du défricheur ou d'un occupant postérieur persistait dans le lieu-dit.

La difficulté commence avec l'altération subie par *Durant* : pourquoi ce *Deram* puis *de Rang* ? William Pierrehumbert a expliqué le *de* par un amuïssement de l'*u* en *e* muet, et la bipartition de *Deram* par

une influence du terme romand « ran » pour rameau. Il a fait, mais sans en tirer argument, allusion à la prononciation patoise « Têta d'Ran ». Laquelle, à la Sagne — où l'on se méfiait des nasales, difficiles à émettre au temps des rhumes — était « Têta D'râ ».

Or, c'est à n'en pas douter dans cette prononciation que gît le nœud du problème. Le patois, que nos aïeux parlaient exclusivement, n'était pas écrit : la langue officielle, employée dans les chancelleries et les recettes, fut d'abord le latin, que le français supplanta peu à peu. Lorsqu'on recourt aux terriers et aux censiers qui reposent dans nos archives, on ne doit donc jamais oublier qu'ils étaient tenus, en latin ou en français, par des officiers dont toutes les discussions avec les redevables avaient lieu en patois et devant lesquels ces derniers déclinaient leurs noms, de même qu'ils citaient les lieux-dits, à la patoise. En général, les noms propres étaient transcrits soit en latin, ou sous une forme latinisée, soit en français ; ils arboraient parfois aussi, à défaut d'équivalents officiels, leur costume régional ou se présentaient revêtus d'un deux-pièces, mi-partie patois, mi-partie français. Un nom de famille loclois nous est connu depuis le XIV<sup>e</sup> siècle dans plusieurs variantes : *Brunet*, diminutif français du français brun ; *Bronet*, diminutif français du patois bron ; *Brenet*, notation en français — avec un *e* muet intercalaire — de la prononciation patoise *Br'nè*<sup>13</sup>, qui s'est perpétuée dans le nom du village *Les Brenets*<sup>14</sup>.

Sans se soucier du bien-dire et de son emphatique manière de faire un sort à toutes les voyelles atones, notre idiome, prenant au plus court, en escamotait autant qu'il pouvait, faisant se bousculer, se heurter les consonnes, multipliant les synopes : *f'mir* pour fumier, *m'tèn<sup>a</sup>* pour mitaine, *s'nân<sup>a</sup>* pour semaine. Au sud de la Sagne, derrière la Basse-Côte, se trouve une combe que les anciens registres appelaient *les Cugnets* et que le peuple nommait *lè C'gnè*<sup>15</sup>. Quand il s'est mis à parler le français, cette prononciation « vulgaire » lui est devenue insupportable, et il a réintroduit une voyelle d'appui entre les consonnes, non pas l'*u* ou l'*o* primitif, mais un *i* que le cadastre des Hauts-Geneveys a consacré : *Aux Quignets*<sup>16</sup>.

<sup>13</sup> La Franche-Comté connaît *Brunet* et *Brenet*, à côté de *Brenot*.

<sup>14</sup> Ce nom de village a été, au cours des siècles, rendu de diverses façons : *Burnet* (1475), *les Burnetz* (1480), *Les Brenetz* (1507), *Brenet* (1510), *Brenays* (1524), *Brenetz* (1541), etc. Voir Léon MONTANDON, « Notes sur les Brenets », dans *Musée neuchâtelois*, 1931 et 1946. *Burnet* est une reconstruction parlée, pseudo-française, ou la transcription du patois *Br'nè*, avec rétablissement et déplacement métathétique de l'*u*. Comparez le « guerni » = grenier à la Sagne.

<sup>15</sup> Diminutif de *Cuen*, dont l'accusatif était *Conon*.

<sup>16</sup> A la Sagne, on dit « Les Quignets », tandis que le cadastre écrit « La Pointe des Cugnets ».

Pareille aventure est arrivée au nom de *Durant*. En bas latin, *Durandus* était très commun. On le retrouve en France (Durant et Durand) ; il s'était implanté dans nos pays romands. Ernest Muret<sup>17</sup> l'a relevé plusieurs fois aux années 916, 1038, 1228, sous sa forme latine, *Durandus* (nominatif) et *Durando* (ablatif), et en 1221 sous sa figure française *Duranz*, qui était le cas sujet en *ts*<sup>18</sup>.

Pour un Valanginois, il s'était mué en *D'rant*. Rolet Bachie et les autres, sachant à quoi s'en tenir, rétablissaient la forme française *Durant*. Pierre Hory n'ignorait pas non plus que *D'rant* était un nom de personne, mais il respecta la diction patoise et reconstitua au moyen d'un *e* muet la première syllabe : *Deram* (1521), à l'époque où l'on se mettait à écrire Brenet<sup>19</sup>. Aux prises avec les mêmes lois du langage, nos voisins francs-comtois ont « refait » du patois « *D'rant* » des types français : *Dorans*, village dans le territoire de Belfort, *Dirand*, nom de famille toujours vivant, qui se rencontre à Ronchamp et à Fauconey dans la Haute-Saône (arrondissement de Lure).

Nous avons retracé les étapes de la vie de *Durant* comme anthroponyme et en composition dans le toponyme *Tête Durant*. On s'explique que, par la suite, le premier s'étant éteint dans notre canton, nos tabelions et commissaires aux reconnaissances du XVII<sup>e</sup> siècle, à part Abraham Robert entre autres, ne furent pas à même de le reconnaître sous le masque patois de *Téta D'ran*. Ils n'étaient plus guidés que par les sons. Ils les transcrivirent de leur mieux, cherchant louablement à les grouper en mots qui eussent l'air de signifier quelque chose.

Ils ne se doutaient pas que ces mots ne signifiaient rien, qu'ils avaient commencé par désigner un homme, tout simplement.

Pas n'est besoin d'insister, ni d'hésiter : cette interprétation est plausible, elle rend compte sans artifice des faits constatés. Nous sommes en droit de la tenir pour vraie.

Nous n'avons plus qu'à conclure en demandant à qui de droit de nous débarrasser de ces ran et rang saugrenus et de nous rendre une *Tête Derant* conforme à son passé.

Paul VUILLE.

<sup>17</sup> « Noms et surnoms usités dans la Suisse romande au moyen âge et au seizième siècle » dans *Revue d'Histoire suisse*, 1924. Cf. « *Durandus* Grivelz » dans l'étude du même : « Observations sur la pancarte de Rougemont de 1115 » dans *Revue d'histoire suisse*, 1924.

<sup>18</sup> Des dérivés, *Durandier*, *Durandiery*, apparaissent aussi en 1425.

<sup>19</sup> W. Pierrehumbert a rappelé qu'il existe à Fresens un lieu-dit *Derand*, qui était autrefois *Durand*. « Sur nos sommets » dans *Musée neuchâtelois*, 1938, p. 102.



## L'HORLOGE DE LA COMTESSE ISABELLE

Dans son beau livre sur la *Pendulerie neuchâteloise*, M. Alfred Chapuis a tiré des comptes de Perronet de Mont, maître d'hôtel de la comtesse Isabelle, trois articles au sujet d'une horloge commandée et payée par « madicte dame » en 1380. Comme il a vu, d'une part, que les premiers gouverneurs de cette horloge étaient des chanoines de la Collégiale, et comme, d'autre part, sur la façade sud du transept de l'église, on pouvait discerner les vestiges d'une peinture de cadran, il en a conclu naturellement que cette horloge était un don gracieux de la comtesse à l'Eglise Notre-Dame.

L'autorité de M. Chapuis en matière horlogère est telle que tous les historiens, qui dès lors se sont occupés de cette horloge, ont adopté telles quelles les conclusions de l'auteur de la *Pendulerie neuchâteloise*. Il est admis aujourd'hui que Neuchâtel a eu l'honneur, si c'en est un, de posséder de très bonne heure « une horloge de clocher » ou, puisqu'il ne s'agit pas ici de clocher, une horloge monumentale sur un édifice public. Paris a eu l'horloge du quai de l'Horloge en 1370, Neuchâtel l'a suivi de près en 1380.

Personne n'a élevé le moindre doute ni articulé la moindre objection. On aurait pu cependant poser quelques points d'interrogation. Les autorités ecclésiastiques, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, auraient-elles toléré qu'une horloge, qui n'avait rien à faire avec le culte, fût placée sur les murs mêmes de l'église, le clocher mis à part ? Où donc, sous le cadran encore visible, et aujourd'hui restauré, pouvaient bien être logés le gros mouvement de l'horloge, ses roues et ses poids, et comment, par quel escalier intérieur ou par quelle galerie les « horlogeurs » parvenaient-ils au transept ? A qui donc cette horloge publique pouvait-elle être utile, puisqu'elle était invisible des habitants de la ville ? Aux seuls chanoines qui habitaient autour de la Collégiale ? A première vue, le cadeau de la comtesse Isabelle n'aurait-il pas été mieux placé dans la salle capitulaire plutôt que sur le mur extérieur de l'église ? Comment et pourquoi le gouverneur de Bonstetten, qui faisait simplement repeindre, en 1555, le cadran d'une horloge donnée par une comtesse de Neuchâtel,

a-t-il eu l'indiscrétion d'y placer ses armes, comme s'il était lui-même le donateur ?

On pourrait peut-être poser d'autres questions. Il importe peu, dira-t-on, de savoir si cette horloge était placée à la Collégiale ou ailleurs. Ce problème, assurément, n'a pas une grande importance. Mais, si infime qu'il soit, il mérite d'être si possible élucidé, puisqu'il s'agit de la première horloge neuchâteloise.

Voyons les rares documents du XIV<sup>e</sup> siècle que, par chance, les archives nous ont conservés. Le compte de Perronet de Mont renferme six articles qui mentionnent des paiements en argent « au maistre qui fait le reloge ». Dans le compte de Nicolet de Grandson, on relève une autre mention de paiement en vin.

*Compte de Perronet de Mont, maître d'hôtel, du 11 mars 1379  
au 16 avril 1383 :*

Il rent compe qu'il ha recehuz le xv<sup>e</sup> jour de mars de Madame pour donner ou maistre que fait le reloge . . . . . j franc<sup>1</sup>  
 Ha recehuz le sambadi après la Sains George de Madame pour donner ou mestre que fait le reloge . . . . . iiij frans  
 et iiij florins  
 Ha recehuz de madicte dame le joudi segant [après Penthecoste] pour donner ou maistre que fait le reloge . . . . . ij frans<sup>2</sup>  
 Ha delivré ou maistre que fait le reloge dou commandement Madame, enxi come par ung memorial seelez dou seel madicte dame donné le xvij<sup>e</sup> jour de may, l'an MCCC et octante, renduz et cancellez aut compe vj frans  
 et iiij florins<sup>3</sup>  
 Ha delivré... trois florins ou mestre que fait le reloge . . . . . iiij florins<sup>4</sup>  
 Item adon mayme a Guillemet Poter pour la faczon dou reloge dix frans<sup>5</sup>

*Compte de Nicolet de Grandson, des censes de Saint-Martin, des terrages,  
des fenêtres du Grand jeudi, etc., du 13 mars 1379 au 22 avril 1382 :*

Ha delivré lendemain de Nostre Dame de mie aoufz l'an octante ung en l'ostel Madame a Nuefchastel par les mains de Nicolet Contesse dix sept sextiers vin, le muis trois florins huit gros, desquelx li maistre que fait le reloge heut trois sextiers, valent . . . . . iiij florins v gros et demi<sup>6</sup>

Remarquons, en passant, que, dans ces articles de comptes, il n'est nulle part question de la Collégiale de Neuchâtel. Les receveurs qui rédigeaient leurs comptes n'étaient pas en général très bavards : ils se

<sup>1</sup> *Recettes diverses*, vol. 32, fol. viij<sup>xx</sup>xviiij.

<sup>2</sup> *Ibid.*, fol. viij<sup>xx</sup>xviiij v°. <sup>3</sup> *Ibid.*, fol. ix<sup>xx</sup>iiij. <sup>4</sup> *Ibid.*, fol. ix<sup>xx</sup>iiij v°.

<sup>5</sup> *Ibid.*, fol. ix<sup>xx</sup>viiij. <sup>6</sup> *Ibid.*, fol. ix<sup>xx</sup>xiiij.

gardaient de donner des renseignements étrangers à leur office. On peut toutefois s'étonner que le maître d'hôtel de la comtesse, qui connaissait les intentions de sa maîtresse, n'ait pas dit une seule fois qu'il déboursait de l'argent pour « le reloge » de l'église. Mais il est clair qu'on ne peut tirer du silence des receveurs aucune conclusion quelconque.

Dans le même volume des *Recettes diverses*, à la même année 1380, se trouve un bref document sur « le reloge » qui a une tout autre signification et une tout autre valeur :

*Compte de Perronet de Mont, maître d'hôtel, du 11 mars 1379  
au 16 avril 1383 :*

Ha receu des proudomes de la Chastellenie de Tele qui les hont donné a Madame pour le reloge . . . . .	xiiij franc
Ha receu de ceulx de Budevilié, pour ce . . . . .	iiij frans
Ha receu de ceulx de Pesouz, pour ce . . . . .	v frans
Ha receu de ceulx de Corcelles, pour ce . . . . .	vj frans
Ha receu de ceulx de Cormondreche, pour ce . . . . .	iiij frans
Ha receu de ceulx d'Avernier, pour ce . . . . .	iiij frans
Ha receu de ceulx de Rochefors, pour ce . . . . .	x frans
Ha receu de ceulx de Boudry, pour ce . . . . .	x frans
Ha receu des bourgoix de Nuefchestel par les mains Estienne Tegant et Jehans Tiebaul pour le fait dou reloge et pour le fait monssi Girard <sup>7</sup> , le xxv <sup>e</sup> jour de fevrier . . . . .	lxxv florins
Et . . . . .	x s. lous. <sup>8</sup>

On voit que les preud'hommes de Thielle, de Boudevilliers, de Peseux, de Corcelles, de Cormondrèche, d'Auvernier, de Rochefort, de Boudry, et les bourgeois de Neuchâtel ont versé à la comtesse des subsides « pour le reloge ». Le cadeau de la dame de Neuchâtel à l'église n'était donc pas aussi gracieux qu'on le croyait, puisque les bourgeois, de leur côté, avaient dû prendre part à la dépense. Dira-t-on que ces gens s'associaient de leur plein gré et peut-être pour le salut de leur âme au don que la comtesse faisait à l'église ? Ce serait bien étonnant. On ne voit pas les preud'hommes de ces neuf localités tirer de leurs poches des sommes assez coquettes pour en gratifier les chanoines de Neuchâtel auxquels ils ne devaient rien, sauf le respect et la considération. S'ils ont payé « a Madame », c'est qu'ils étaient tenus de payer. Ils devaient, de par leurs franchises, prendre leur part des réparations et des amé-

<sup>7</sup> Il s'agit ici sans doute de Girard, bâtard de Jean le Bel, fils du comte Louis.

<sup>8</sup> *Recettes*, vol. 32, fol. ix<sup>xx</sup>j vo.

nagements du château. Il faut croire qu'une horloge, à cette époque, était considérée comme un complément et un enrichissement du château, tels que les bourgeois durent, bon gré mal gré, fournir leur quote-part.

On peut, semble-t-il, conclure de ce document que « le reloge » de 1380 n'était pas une horloge publique placée sur le transept de la Collégiale, mais une horloge d'appartement destinée à l'uné des salles du château. C'est ce que montrent aussi deux notes des comptes du temps d'Isabelle et de son successeur :

Six ans après la mise en place de l'horloge, en 1386, on voit que la comtesse, et non pas le chapitre, faisait donner cinq florins « au mestre dou reloge<sup>9</sup> ». En 1405, par ordre de Monseigneur, on payait un écu au chanoine Berchinet, « gouverneur du reloge de Neufchâstel<sup>10</sup> ». L'horloge est ainsi appelée pour bien marquer qu'il s'agissait de l'horloge du château de Neuchâtel et non pas d'une autre horloge d'un autre château du seigneur, en Bourgogne ou dans le comté. Dans le courant du XV<sup>e</sup> siècle, il y avait des horloges dans la plupart des châteaux du comte, à Champlitte<sup>11</sup>, à Vercel<sup>12</sup>, à Châtelneuf en Vennes<sup>13</sup>, etc.

L'horloge du château ne resta pas longtemps la seule horloge à Neuchâtel. L'exemple, qui venait de haut, ne tarda pas à être suivi par le chapitre et par la ville. Dans les premières années du XV<sup>e</sup> siècle, les chanoines avaient une horloge sans doute dans la salle capitulaire<sup>14</sup>. La ville aussi en avait une, probablement dans la salle de l'hôtel de ville, sans compter l'horloge de l'hôpital, qui était une horloge de clocher<sup>15</sup>.

Un mot encore au sujet du fabricant de l'horloge de 1380, qui s'appelait Guillemet Poter. Les Poter, ou Poterre, ou Poterraz, originaires de Pontarlier, étaient bourgeois de Neuchâtel dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle. Un « Pierre dit Pozterre, de Pontarlier, bourgeois de Neufchâstel » est mentionné dans un acte de 1306<sup>16</sup>. Guillemet Poterre, qui avait épousé Alix ou Alexia, eut un fils, Pierre Poterre<sup>17</sup> qui fut pendant plusieurs années fournisseur du comte de Neuchâtel. Il est appelé parfois Peter Luebache *alias* Pozterre ou Peter Pozterre dit Luebache, serviteur de Monseigneur le comte de Fribourg. En 1458, par exemple, il reçut 5 muids et

<sup>9</sup> *Recettes*, vol. 29, fol. ij<sup>c</sup>xij.

<sup>10</sup> *Ibid.*, vol. 36, fol. iiij<sup>xx</sup>v<sup>o</sup>.

<sup>11</sup> *Comptes*, vol. 190, fol. iiij<sup>xx</sup>xiiij et iiij<sup>xx</sup>xvij v<sup>o</sup>.

<sup>12</sup> *Ibid.*, vol. 193, fol. ix<sup>xx</sup>xiiij et xvj.

<sup>13</sup> *Recettes*, vol. 53, fol. ij<sup>c</sup>iiiij<sup>xx</sup>j v<sup>o</sup>.

<sup>14</sup> G 24 n<sup>o</sup> 31.

<sup>15</sup> *Comptes de la Bourserie*, t. II.

<sup>16</sup> E 10 n<sup>o</sup> 12.

<sup>17</sup> *Recettes diverses*, vol. 33, fol. lix; vol. 70, fol. 18<sup>bis</sup>.

5 émines de froment « pour l'obseques de Monseigneur cuy Dieu pardoint, lesquelx il a moulu a Saint-Blaise <sup>18</sup> ». Un autre Pierre Poterre, en 1453, était chapelain de la chapelle Saint-Grégoire en l'église de Neuchâtel <sup>19</sup>.

Nous n'avons pas à nous occuper ici du cadran du transept, daté de 1555, restauré en 1944, puisque selon nous cette question est étrangère à celle de l'horloge de la comtesse Isabelle.

Arthur PIAGET.

<sup>18</sup> *Comptes*, vol. 207, n° 208.

<sup>19</sup> MATILE, *Musée historique*, t. I, p. 353. — Les registres de notaires de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle contiennent de nombreux actes relatifs à Isabelle, fille de Perrot Pigaud, veuve d'Othenin Pozterre, de Morat.

## LA GALERIE DU CHATEAU DE NEUCHÂTEL ET PHILIPPE DE HOCHBERG

Il est bien difficile aujourd'hui d'écrire l'histoire de la galerie, ou plutôt des galeries qui existaient au château de Neuchâtel au XV<sup>e</sup> siècle. En 1447, un marché fut conclu entre Jean de Fribourg et un chapuis d'Yverdon pour la construction d'une galerie en bois sur le modèle de la galerie du chancelier de Bourgogne à Dijon<sup>1</sup>. Elle était placée « entre la porte et le maisonnement neuf ». Quelle porte et quel « maisonnement neuf » ? Cette galerie de bois n'était pas la seule. Tandis que le charpentier d'Yverdon était occupé à la construire, le comte engageait, le 28 août 1447, un « gicier » de Besançon pour exécuter divers travaux, entre autres pour paver la « vieille galerie<sup>2</sup> », appelée sans doute ainsi par opposition à la nouvelle galerie en construction. Nous n'avons aucun renseignement sur son emplacement. Tout ce que nous savons, c'est qu'en 1440 des maçons édifièrent une cheminée « devers la galerie<sup>3</sup> », et qu'en 1451 un chapuis reçut un florin d'or « pour recreuvy la galerye<sup>4</sup> ».

Nous sommes mieux renseignés, quoique d'une façon bien insuffisante, sur la galerie que fit bâtir Philippe de Hochberg. Alors que les archives de l'Etat sont riches en documents variés sur le portail du château, concernant la galerie construite à la même époque et probablement par les mêmes maçons, les comptes ne nous ont conservé que quelques mentions sans importance qui se rapportent pour la plupart au jardin sous la galerie. En 1491, on voit, par exemple, que « deux barralx de chaul » furent acquis « pour crepir les galeries<sup>5</sup> ». En 1494, un chapuis de Neuchâtel fut chargé de recouvrir le toit des galeries<sup>6</sup>. En 1495, un maçon reçut 41 livres « pour avoir fait et assevi la muraille du curty de coste les galeries<sup>7</sup> ». En 1496, Jean Philippenot, chapuis, était chargé de faire « les chanaulx sur les galeries de pierre devant la chambre de Madame<sup>8</sup> ». En 1498, on payait du bois dont on avait

<sup>1</sup> *Musée neuchâtelois*, 1944, p. 23.

<sup>2</sup> *Comptes*, vol. 211.

<sup>3</sup> *Recettes diverses*, vol. 44, fol. xiiij<sup>xx</sup> xvij.

<sup>4</sup> *Ibid.*, vol. 50, fol. vij<sup>xx</sup> j v<sup>o</sup>.

<sup>5</sup> *Comptes*, vol. 207, n<sup>o</sup> 149.

<sup>6</sup> *Ibid.*, vol. 206, n<sup>o</sup> 677. <sup>7</sup> *Ibid.*, n<sup>o</sup> 119. <sup>8</sup> *Ibid.*, vol. 205, n<sup>o</sup> 509.

« estansonné les galeryes de Monseigneur<sup>9</sup> ». En 1499, les maçons du portail, Jeune Jean Udrion, Estevenin Boquoin, Jean Udrion, Jean Maignin et leurs serviteurs, reçurent 92 livres 2 sols 6 deniers « pour retenir, reffonder et metre a seuretey les galeries estans en l'ostel de Monseigneur en sa maison de Neufchastel<sup>10</sup> ». C'est à peu près tout ce qu'on trouve dans les comptes de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Sur la construction elle-même de la galerie, aucun document n'a été conservé, ni le marché de la maçonnerie, ni le marché de la « ramure ».

Nous avons heureusement une autre source de renseignements, plus précieuse que les comptes des receveurs de Neuchâtel, les lettres originales que Philippe de Hochberg adressait de Chalon ou de Seurre à son homme d'affaires à Neuchâtel, Antoine Bailloz, châtelain du Vautravers. Les archives de l'Etat possèdent une collection de cent quatorze lettres de Rodolphe et de Philippe de Hochberg, réunies par un ancien archiviste en un cahier cartonné qui porte la cote G<sup>22</sup> n<sup>os</sup> 16-19. Les trente-huit premières lettres sont de Rodolphe, les autres de Philippe. Elles ne sont pas classées par ordre chronologique. Une seule des lettres de Philippe est datée du 24 mai 1488 ; les autres donnent le jour et le mois sans indiquer l'année.

Voici les passages de ces lettres relatifs à la galerie :

Anthoine Bailloz, J'entends que faictes les provisions pour moy de tout ce que sera neccessaire et mesmement touchant le bois et que en faictes metre sous le poalle des estuves pour ma chambre. J'entends que, touchant la petite tour que sera en la galerie, faictes des lucarnes le plus que pourrez que soient moictié dedans le mur et moictié dedans la charpenterye, affin qu'on ne laisse point de metre ung lit de camp et quelque petite table pour les fenestres. Aussi qu'il y ait ung chaussepied dedans le mur en lieu que ne garde point de metre le dit lit de camp. J'entendz de faire le planchier en façon de pavillon. Au surplus faictes habillier des lavons de plaine et en faictes copper une dozaine pour syer et faire des solyveaulx de petis chevrons. Et, maisque je soie la, adviserons en quelle façon le planchier sera le mieulx. Faictes faire des tuyles pour couvrir la dite galerie et tournelle et des carrons pour la paver, et le tout par l'avis du maçon que vous ay envoié et du blanchisseur... Pour ce faictes du mieulx que pourrez. Si je pavoie estre près de vous, je avanceroie bien la besoigne. Et adieu. Escript a Chalon le xxvj<sup>e</sup> jour de septembre<sup>11</sup>.

P. de Hochberg.

<sup>9</sup> *Comptes*, vol. 218, n<sup>o</sup> 434.

<sup>10</sup> *Ibid.*, n<sup>o</sup> 179.

<sup>11</sup> Lettre 76.

Anthoine Baillod... Faicte habillier a toute diligence ce que avez marchandé et que le rond que devez faire faire au bout de la galerye soit carré. Et vous souviengne bien que, quant vous viendrez sur la voulte pour faire la galerye dessus, que faictes l'encorbelement par dehors le plus grant et avantaigeux que pourrez pour gagner la galerye la plus large que pourrez et la tenez haulte celle dessoubz, affin que je y entre sans descendre de ma chambre nouvellement faicte. Et y faictes ung petit degrey par ou je puisse descendre au jardin, que se fera en faisant le chauffeur de paste près des estuves. Aussi faictes habillier les deux chambres dessus de planchier et celle que j'entendz faire en la porterie, ainsi je le vous devise derrierement. Faictes bonne diligence. Et adieu. Escript a Seurre, le xxiiij<sup>e</sup> jour de may mil iiiij<sup>e</sup> iiij<sup>xx</sup> et huit<sup>12</sup>.

P. de Hochberg.

Chastellain, je vueil bien que faictes tout au dessus la petite chappelle en la petite galerie au dessus de la tour et la chambre comme je vous ay escript<sup>13</sup>.

Anthoine, ... Je vous ay envoyé le blanchisseur. Faictes le besoigner es chambres comme je vous ay escript et ainsi que luy ay devisé. Faictes aussi ouvrir le maçon en la galerye et ou portail, car il entend bien comme il doit faire. Laissez luy faire aussi l'emcorbellement sur le viel mur car il fera bien le tout, maisques luy fournissez assez ouvriers et matiere en place. J'entendz que la couverture de la dicte galerie soit par dedans d'aiz et liteaulx de bois de plaine. Pour ce faictes le ainsi faire. Et faictes provision de tuylle plombée pour la couverture de la dicte galerye et que, de la chambre, l'on entre en la dicte galerye. Diligentez tousjours en mes ouvraiges tant que pourrez ainsi comme vous l'entendez. Et vous enquerez de nouvelles pour m'en advertir tousjours. Et ne faictes point besoignier ou planchier jusques je soye par dela ou que je vous escripve. Escript a Seurre le xvij<sup>e</sup> d'aoust<sup>14</sup>.

P. de Hochberg.

Anthoine, J'entendz que la tour que faictes faire en la galerye soit couverte et qu'il y ait quatre luquarnes près du toyt qui soient bien dedans la muraille, moictié dedans le bois et moictié dedans la muraille, affin qu'elles n'empeschent ne occupent une cochecte qu'il y vouldra mettre, comme le saura bien deviser Hamé, le filz du blanchisseur, et l'ouvrier que vous ay envoyé qui l'entend bien. Au regard du lambroisiez de bois, je vueil qu'il soit a maniere d'ung pavillon. Au regard du planchier, habillez des aiz de plaine pour le lambroissier. Faictes faire aussi des petis carrons plumbez pour paver tant au jardin que en la galerye, et de la tuylle plombée pour la couvrir. Vous aidez de la tuyllerie de Monseigneur le prieur affin qu'il soit

<sup>12</sup> Lettre 77.

<sup>13</sup> Post-scriptum de la lettre 78.

<sup>14</sup> Lettre 86.



plus tost fait et qu'on l'apporte par eau. Advertissez moy quant les dicts pavillon et galerye seront presque parfaiz, affin que, si je n'y puis estre pour deviser le lambroissement, que je y envoie homme que l'entendra pour le monstrer. Aussi faictes faire beaucoup de tuille plombée, car je vueil que le portail en soit couvert. Escript le xv<sup>e</sup> septembre<sup>15</sup>.

P. de Hochberg.

Chastellain, Touchant la galerye que faictes faire, faictes provision de playne seiche pour faire liteaux et aiz a couvrir la dicte galerye et lambroisserye par dedans. En quoy ne faictes rien pour le present, car, si je puis, y seray pour le deviser. Au surplus, diligentez tant que pourrez au demorant des autres ouvraiges... Escript le xij<sup>e</sup> jour de septembre<sup>16</sup>.

P. de Hochberg.

Anthoine, ... Touchant ma galerye, faictes faire l'encorbellement le plus avant que pourrez et qui avantaige le plus. N'y dressez qu'une muraille d'ung pied d'espedz qui soit faicte de menue pierre ou de tout<sup>17</sup>, si vous voyez que la pierre charge trop. Dressez un encorbelement par dedans pour gagner ung pyed en la galerie, car je suis sehur que, autrement, elle seroit trop estroicte du costé dont vous faictes le nouveaul mur. Des incontant que serez a l'esgal du jardin, faictes aussi la murecte qu'elle ait ung pyed au dessus et dessus ung autre pour gagner largeur tousjours. Et faictes la tour carree entre deux la plus spacieuse que pourrez affin qu'on y puisse dresser ung buffect et une table entre deux pour y disner en la galerie dessus, et dessoubz qu'on y puisse faire ung autel pour une petite chappelle. Habillez les estuves du poalle ainsi comme vous l'entendez assez et que faictes de la galerye qu'il y ait ung petit degrey pour entrer ou jardin que se couvrera en faisant le poalle des estuves. Et sera neccessaire y faire une petite murecte et recoing, comme en mon poalle de dessus, affin qu'on ne voie point le feu du jardin et qu'on y puisse estuyer le bois. Mandez moy quant il sera temps de vous envoyer le blanchisseur pour blanchir les chambres que rabillez et je le vous enverray. En la galerye dessus faictes de belles fenestres croisees et haultes qu'on s'i puisse aspuyer sans siege deca ne dela, ainsi que celles des deux chambres neusves qu'ay faictes dessus. Et faictes que les fenestres croisees aillent jusques au bout du planchier. Et faictes les chaussepyez dedans le mur et les pieds des chemynees du mur mesmes. Et pour ce que le mur aura trop peu d'espés, le faictes engrossir par dehors a l'endroit des chemynees, affin qu'elles demorent du tout dedans le mur. Je vous enverray le blanchisseur quant m'en advertirez, que vous dira le surplus. M'advertissez tousjours de tout ce que saurez de nouveaul. Et adieu. Escript a Chalon, le ij<sup>e</sup> jour de juillet<sup>18</sup>.

P. de Hochberg.

<sup>15</sup> Lettre 87. <sup>16</sup> Lettre 91.

<sup>17</sup> Tuf.

<sup>18</sup> Lettre 92.

Chastellain, Je vous envoie le blanchisseur et sa femme, le maçon et son varlet, lequel fera bien mon portail et la galerye comme je l'entendz. Donnez leur boire et manger et les loger, et donnez des utilz au maçon ce qu'il leur en fault. Et faictes commancer le blanchisseur premierement es deux chambres dessus du costé de la porte, et a celle dessous et puis au grant poalle, et au mien après et de la en la galerye. Le maçon entend très bien comme il doit faire la galerye dessus et pour ce laissez luy faire. Aussi fait il de la petite a jour que doit aller par devant le poalle et la chambre de ma femme... Et adieu. Escript a Seurre, le ix<sup>e</sup> jour de aoust<sup>19</sup>.

P. de Hochberg.

Ces lettres, si intéressantes soient-elles, ne sont pas, au moins pour nous, toujours claires et précises. Pour les comprendre dans le détail et les utiliser, il faudrait connaître bien des choses que nous ignorons. Un plan des constructions serait nécessaire pour savoir où placer les chambres et les locaux dont parle Philippe de Hochberg. Il semble d'ailleurs que le comte ait avec le temps modifié ses ordres. Ainsi au sujet de la tour au bout de la galerie. Dans sa première lettre, Philippe de Hochberg l'appelle « la petite tour » ou « tournelle », qui devait être assez large cependant pour qu'on y pût loger un lit de camp et une petite table. Il faut croire que le maçon s'apprêtait à faire une tour ronde. Dans sa deuxième lettre, le comte a changé d'idée et précise sa volonté d'une manière assez bizarre : « Que le rond que devez faire faire au bout de la galerye soit carré ». Dans une autre lettre, il donne des instructions nouvelles : « Faictes la tour carree la plus spacieuse que pourrez. » Il ne parle plus de lit de camp, mais bien de buffet et de table « pour y disner en la galerie dessus ». Il insiste pour que la galerie ne soit pas trop étroite et il répète que, pour gagner de la place, « l'encorbellement par dehors » doit être le plus grand possible. Quant à la chapelle, elle devait d'abord se faire « au dessus de la tour ». Peu après, Philippe de Hochberg ordonne qu'elle soit placée en la « galerie dessous ».

La galerie comprenait « la galerie dessus », qui est aujourd'hui la salle Philippe de Hochberg, et la « galerie dessous », qui est aujourd'hui un local occupé par les archives. Dans l'étage supérieur de la tour carrée, il devait y avoir, comme on a vu, une petite salle, assez grande toutefois pour qu'on pût s'y installer, à l'occasion, pour dîner ; dans l'étage inférieur, une chapelle avec autel. Philippe de Hochberg entendait passer « sans descendre » de « sa chambre nouvellement faicte » dans la « gale-

<sup>19</sup> Lettre 96.

rie dessoubz ». Il demandait « un petit degrey par ou, disait-il, je puisse descendre au jardin ».

Il s'intéressait spécialement aux planchers qui devaient être en bois de plane « en façon de pavillon » avec de « petits chevrons ». Il donnait l'ordre d'attendre son retour à Neuchâtel pour décider de quelle façon le plancher serait « le mieulx ».

A défaut de renseignements toujours précis, ces lettres montrent au moins quel intérêt prenait Philippe de Hochberg à la construction de sa galerie. Il tenait à aménager sa maison de Neuchâtel le mieux possible<sup>20</sup>, car il allait y recevoir des personnages de marque. Il écrivait de Seurre à son homme d'affaires : « Et au surplus faictes bien tout acostrer en ma maison de Neufchastel qu'il n'y faille rien. Et si vous voiez qu'il soit neccessaire y avoir autre chose qu'il n'y a, envoyez devers moy pour m'en advertir pour y pourveoir, car je y auray de gens de bien beaucoup<sup>21</sup>. »

Jaqueline LOZERON.

<sup>20</sup> Il donnait un jour l'ordre à Antoine Baillod d'envoyer quelqu'un « a Rupthelin querir la tapisserie qui y est ». Peu après, il annulait cet ordre : « N'envoyez point a Rupthelin querir ladite tapisserie, car depuis j'ay ordonné... qu'ilz la vous envoient ».

<sup>21</sup> BOYVE, *Annales*, t. II, p. 251, et Samuel DE CHAMBRIER, *Mairie*, p. 68, disent que la galerie a été construite en 1520 par Nicolas Halter, d'Unterwald, bailli à Neuchâtel, sans doute à cause des écussons des Douze Cantons qu'on peut voir encore sur la façade.

## LES MAISONS DE FAREL A NEUCHATEL

Malgré toutes les études déjà consacrées à la vie de nos réformateurs, bien des aspects en restent encore peu connus.

Qu'on essaie, par exemple, de faire revivre l'entourage immédiat de nos premiers pasteurs, de partager leurs soucis matériels ou de deviner leurs problèmes familiaux, d'imaginer le foyer où s'écoulait une grande partie de leur existence, et tout de suite on est arrêté par des inconnues et des lacunes que les recherches les plus minutieuses n'arrivent pas à combler.

Le cadre même où vivaient les ministres du XVI<sup>e</sup> siècle est difficile à reconstituer. Rarement, les cures qu'ils ont habitées et qui rappelleraient de manière concrète et vivante leur séjour en nos cités, ont été conservées. Aussi celles qui existent encore présentent-elles un intérêt tout particulier et s'empresse-t-on de les signaler à l'attention des curieux du passé.

C'est ainsi que, voici bientôt trente ans, la *Société d'histoire de l'Eglise neuchâteloise* a fait apposer sur la façade du n<sup>o</sup> 10 de la rue de la Collégiale une pierre commémorative avec cette inscription : *Cette maison fut la demeure du réformateur Guillaume Farel, pasteur à Neuchâtel, de 1538 à 1565*<sup>1</sup>.

Plusieurs documents prouvent, en effet, que Farel vécut dans cet immeuble, qui, échappé à l'incendie de 1714, a traversé les siècles, non sans subir, il est vrai, des transformations importantes.

Le plus ancien de ces textes, cité pour la première fois par J. LeCoultré<sup>2</sup>, est la lettre par laquelle les Quatre-Ministres échangèrent, le 25 février 1539, avec Pierre Gaberel et Guillaume Hory, la maison Saint-Guillaume contre la bâtisse qui fut pendant longtemps la maison d'école de la ville, c'est-à-dire les n<sup>os</sup> 6 et 8 de la rue de la Collégiale. Ce bâtiment, dit l'acte, touchait à l'est, « la ruelle estant entre ladite maison et celle ou de present demeure Maistre Guillaume Farrel predicateur et ministre de l'evangille de N<sup>re</sup> Seigneur<sup>3</sup>... ».

<sup>1</sup> Voir *Feuille d'avis de Neuchâtel*, 8 novembre 1917, p. 6.

<sup>2</sup> *Maturin Cordier*, p. 143, n. 3.

<sup>3</sup> Archives de la Ville, M (*Acquisitions*), case 1, liasse 2, n<sup>o</sup> 17.

On sait, d'autre part, qu'au nombre des biens d'Eglise, remis au bourgeois de Neuchâtel par Jehanne de Hochberg, en mai 1539, figuraient les deux « maisons des Predicantz<sup>4</sup> ». L'une était située sur l'emplacement de l'actuel n° 6 des escaliers du Château ; l'autre, formée de deux maisons « reduictes en une », se trouvait « desoubz le cemetyere ». Du côté de bise, elle était contiguë à un « chesau », propriété de la comtesse. La charrière publique la bordait « devers oberre ». A l'ouest, elle touchait à la maison « que souloit tenir feu messire André de la Rutte [n°s 6 et 8 de la rue de la Collégiale<sup>5</sup>] et icelle que tient a present Guillaume Hardy » [n° 18 de la rue du Château<sup>6</sup>]. Il s'agissait donc bien, ces limites le prouvent, de la maison où Farel résidait en février déjà.

Si elle portait avec sa proche voisine le nom de maison des prédicants, c'est, évidemment, qu'en 1539, elle leur servait d'habitation depuis un certain temps. On peut donc supposer que Marcourt y avait logé pendant son ministère dans notre ville et qu'elle se trouva vacante à la suite de son départ pour Genève, en mai 1538. Farel s'y installa vraisemblablement dès son arrivée à Neuchâtel, c'est-à-dire à la fin de juillet 1538.

On a quelque peine à se représenter aujourd'hui l'aspect exact des alentours et de la demeure même de Farel telle qu'il la connut. On sait toutefois qu'un petit jardin lui attenait à l'est. Ses fenêtres du midi donnaient sur la rue du Château ; elle était toute proche, au sud-est, des maisons appartenant naguère au prévôt et aux chapelains de la Collégiale, tandis qu'à l'ouest, M<sup>e</sup> Guillaume avait pour voisins le notaire Guillaume Hardy et son vieil ami, le régent Maturin Cordier<sup>7</sup>. Au nord, par contre, la proximité immédiate du cimetière présentait peu d'agrément. Le mur en croulait parfois, et les cadavres apparais-

<sup>4</sup> Archives de l'Etat, M6 n° 28, 10 mai 1539. Acte reproduit par BOYVE (*Annales*, t. II, p. 392) avec plusieurs erreurs.

<sup>5</sup> Cela ressort d'un acte de B. Chalvin, notaire, t. III, fol. 407 (référence obligeamment communiquée par M. A. Schnegg), par lequel, le 25 octobre 1530, les prévôt et chapitre de l'église collégiale de Neuchâtel vendent à Jehan Rodolff Stœr, chanoine de Neuchâtel et curé de Môtier en Vully, une maison située « ou chastel », joûtant en bise la maison de « Messire Andrey de la Rutte », chanoine, en vent et uberre le chemin public, en joran la place sous le cimetière. Ces limites montrent qu'il s'agit du bâtiment portant aujourd'hui les n°s 2 et 4 de la rue de la Collégiale. La maison d'André de la Rute la touchant à l'est était donc celle qui porte maintenant les n°s 6 et 8 de la même rue. Elle avait été donnée au chapitre par le chapelain Jacques Gaberel et fut réclamée par son neveu Pierre en vertu de la justice légataire. Nous avons dit plus haut qu'elle fut acquise en 1539 par la ville pour y loger l'école.

<sup>6</sup> Voir ses limites dans les *Reconnaissances de Neuchâtel* (Lando), t. II, fol. 417 et suiv., 9 mars 1543.

<sup>7</sup> *Reconnaissances de Neuchâtel* (Lando), t. I, fol. 390 v°, 29 août 1543.

saient<sup>8</sup>; en temps d'épidémie, il devenait un véritable foyer d'infection<sup>9</sup>.

La maison du réformateur n'était elle-même pas en parfait état. En 1540, en tout cas, il fallait la recouvrir en même temps que celle du magister<sup>10</sup> et il semble bien qu'avant 1552, on dut en refaire les murailles<sup>11</sup>. Cela n'empêcha pas Farel d'y vivre bien des années d'une activité féconde, d'y accueillir des pasteurs de passage, de les y soigner malades<sup>12</sup>, d'y héberger surtout des membres de sa famille : belles-sœurs, neveux, frères et cousins peut-être, qui s'y installèrent assez nombreux pour que la Classe dispensât, dit-on, le réformateur de loger encore « collègues en voyage ou prédicants étrangers<sup>13</sup> ».

Il serait embarrassant, toutefois, de citer les faits marquants de la vie de Farel qui eurent pour théâtre sa demeure « sous le cimetièrre ». En effet, bien que tous les historiens — Herminjard excepté — affirment ou laissent entendre que M<sup>e</sup> Guillaume vécut dans cet immeuble de 1538 à 1565<sup>14</sup>, ce n'est pas là que sa carrière se déroula jusqu'au bout.

Une requête des ministres aux ambassadeurs des Princes, en 1552<sup>15</sup>, le laisse entendre. Cette supplique dépeint sous des couleurs fort noires l'état de quelques cures du comté :

Sur le 5<sup>e</sup> [article] reste la maison de la cure de Cournaux et celle de Suerrieres, lesquelles s'en vont en ruine si on n'y remédie et celle ou M<sup>e</sup> Guillaume est par louage, (combien que ce soit maison d'église,) les sommiers et traux de la cave commencent a deffaillir qui pourroit estre cause de sa ruine totale si on n'y remédie et est toute descouverte. Si ladictie maison estoit réparée comme il est nécessaire et estoit ordonnée pour l'un des ministres de ceste ville, l'autre maison ou l'on a reffaictes les murailles estant racoustrée comme il appartient, pourroit estre pour le segond ministre de ceste ville et ne seroyent ainsi en maisons de louage et pourmenez comme par cy devant.

Il ressort clairement de ce texte, qu'avant 1552 déjà, les ministres avaient été « pourmenez » et qu'ils se trouvaient pour lors en « maisons

<sup>8</sup> *Comptes de la Bourserie*, vol. 8, 1531, fol. 292 v<sup>o</sup> : « ... delivré... a deulx gainot qui on deterrez les mours et renterrez pource que on les voyit a cause du semetierre qui estoit de rouchiez » ... XXXIII s.

<sup>9</sup> Voir, p. ex., Archives de l'Etat, U 4 n<sup>o</sup> 4b (1564); T 4 n<sup>o</sup> 3y (1565); T 4 n<sup>o</sup> 3hh (1566).

<sup>10</sup> Archives de la Ville. *Amodiation du Comté*, vol. 2. Compte de 1540, non fol. « Le vingtiesme de decembre delivrez... a Glaude Quarthyer le chappuys pour avoir recovrit la maison maistre Guillaume et la mayson du magister ... 9 l. et demie. »

<sup>11</sup> Voir note 15.

<sup>12</sup> A.-L. HERMINJARD, *Correspondance des réformateurs*, t. IX, p. 239.

<sup>13</sup> *Guillaume Farel*, p. 522 et 524.

<sup>14</sup> *Feuille d'avis de Neuchâtel*, 8 novembre 1917, p. 6; *Guillaume Farel*, p. 721; Ch. GUYOT, *Neuchâtel, histoire d'une cité*, p. 69. Voir, par contre, HERMINJARD, *Correspondance des réformateurs*, t. V, p. 82, n. 18.

<sup>15</sup> Bibliothèque des Pasteurs, cahier A, n<sup>o</sup> 33. Ce document a été mal interprété par les auteurs de *Guillaume Farel*, p. 522, n. 1.

de louage », c'est-à-dire qu'ils n'occupaient plus les maisons des prédicants laissées aux bourgeois par Jehanne de Hochberg.

Quand Farel quitta-t-il sa demeure de la rue de la Collégiale ? Nous l'ignorons. En occupa-t-il d'autres avant d'arriver dans l'inconfortable bâtisse où il logeait en 1552 ? Nous ne le savons pas non plus. Il est permis, du moins, croyons-nous, d'identifier cette nouvelle résidence avec celle où on le trouve établi en 1556. En effet, le 19 décembre de cette année, le pâtissier Guillaume Carrel hypothèque un immeuble qu'il possède à la rue du Château, joûtant en bise « la maison de la prévosté ou a present desmeure M<sup>re</sup> Guillaume Farel <sup>16</sup> ».

Or, la prévôté, restée depuis la réforme en possession de la Seigneurie, a bien des chances d'être cette maison autrefois « d'église » que la ville devait louer pour y loger son ministre, mais pour les réparations de laquelle la Classe intervenait auprès des « ambassadeurs des Princes ». D'autre part, les travaux qui y seront effectués pendant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle correspondent tout à fait à ceux qu'aurait nécessité l'état de délabrement de l'immeuble habité par M<sup>e</sup> Guillaume en 1552 <sup>17</sup>.

Mais encore, où situer la prévôté dans l'enchevêtrement de constructions, de jardinets et de ruelles qui bordaient, à cette époque, la rue du Château ?

Nous avons relevé plus haut qu'elle s'élevait au sud-est du premier domicile de Farel et nombre de documents permettent de préciser son emplacement.

C'est tout d'abord l'acte par lequel, le 27 mars 1446, Jean de Fribourg céda, par échange, au prévôt du chapitre l'ancienne propriété d'Etienne de Cleron, située « ou chastel » et limitée à l'est, au nord et au sud par la charrière publique, au couchant par la maison du prêtre Pierre Musy <sup>18</sup>. C'est ensuite une série de documents : reconnaissances, lettre de donation, correspondance privée, actes de chancellerie, concernant le bâtiment qui lui était contigu à l'ouest et que possédèrent successivement Pierre Musy <sup>19</sup>, Perrusson, femme de Petremand Paillard et Agnellet, sa sœur, femme de Jaquet Fauche <sup>20</sup>, Guillaume Singe, prêtre et chapelain « auquel le marquis l'avoit donnée <sup>21</sup> », Jehan Purry, son

<sup>16</sup> Archives de l'Etat, Registre de Guillaume Hory, not., fol. 87, 19 décembre 1556.

<sup>17</sup> Voir note 34.

<sup>18</sup> Archives de l'Etat, E6 n° 4 et E24 n° 17. Référence due à l'obligeance de M. A. Schnegg.

<sup>19</sup> Musy la louait, semble-t-il, à Othenin Menchet [alias Jolly]. *Actes de chancellerie*, t. V, p. 14.

<sup>20</sup> *Reconnaisances de Neuchâtel*, 1463, t. I, fol. 59 v° et 91 v°.

<sup>21</sup> Archives de l'Etat, C 6 n° 28 (1511) et *Reconnaisances de Neuchâtel* (Lando), t. I, fol. 12 v° et 13 (1538).

neveu qui en fit don aux chapelains de Neuchâtel<sup>22</sup>, Jean Chevallier et Perroud Jarrot<sup>23</sup>, Guillaume Carrel enfin, qui la tenait de sa femme, Marguerite Berger [?] <sup>24</sup>. Or tous ces textes établissent nettement que la prévôté occupa le même immeuble du XV<sup>e</sup> siècle à la Réforme<sup>25</sup> et qu'elle se dressait sur la partie est de l'emplacement où s'élève aujourd'hui le n° 12 de la rue du Château.

Farel vécut là jusqu'à sa mort. Preuve en est fournie par les fréquentes doléances de son voisin Guillaume Carrel, pâtissier de son métier<sup>26</sup>, piégeur d'oiseaux à ses heures<sup>27</sup>, auquel la proximité de la prévôté causait maints désagréments.

Il s'agit tout d'abord d'une « gelliniere et maisonnette qu'est de cousté devers joran de sadicte maison et attouchant a icelle que Monseigneur nostre maistre son souverain possede et tient et qu'il s'attribue estre a luy en vertuz de sa maison que solloit estre appelée la prevosté ». Ce poulailler empiétait sur les limites de la propriété Carrel. Mais notre pâtissier se plaignait surtout « d'aulcun aysances et latrine faicte et introduite en la place de la maison de ladicte prevosté. Lesquelles luy reviennent a grandz damage et perlte ; a cause de la grand puanteur que retire dedans sadicte maison ; pour l'inffection et ordure que tumble en icelle parmy les murailles (chose mal propre et convenable a son art de bollengier et patisserie) ».

Rien d'intéressant pour nous dans cette histoire malodorante, sinon le fait que deux lettres de Léonor d'Orléans, en faveur de son fournisseur d'oiseaux de proie, précisent, le 13 septembre 1565, que l'immeuble qui vaut tant d'ennuis à Carrel est « la maison du doyenné que tient aujourd'hui M<sup>e</sup> Guillaume Farel », puis, le 27 juin 1566, « la maison du doyenné que tenoit naguères feu M<sup>e</sup> Guillaume Farel<sup>28</sup> ».

C'est donc sous le toit de l'ancienne prévôté que se passèrent les événements les plus saillants de la vie privée du réformateur. C'est là qu'on l'imaginera, en 1553, gravement malade et rédigeant son testament,

<sup>22</sup> Archives de l'Etat, C 6 n° 28.

<sup>23</sup> *Reconnaissances de Neuchâtel* (Lando), t. I, fol. 12 v° et 13 (1538).

<sup>24</sup> Registre de Guillaume Hory, not., fol. 87, 19 décembre 1556.

<sup>25</sup> Malgré ce que pourrait faire croire la reconnaissance par les Quatre-Ministres, en 1666, d'un immeuble à la rue de la Collégiale (nos 2 et 4 actuels), *Reconnaissances de Neuchâtel* (Marquis et Martenet) 1667, fol. 57, qui est dit, par erreur, reconnu antérieurement par Jean Chevallier et Jean Thomas, alias Fauche.

<sup>26</sup> Archives de la Ville. *Comptes divers*, B 21 n° 3. *Comptes de la Bourserie*, 1578 (dernière page) : « Fourny à M<sup>e</sup> Guillaume le patissier trois livres et demy pour deux pastez fais pour Messieurs... »

<sup>27</sup> Archives de l'Etat, U 4 n° 4 (iiii), 13 septembre 1565, et T 4 n° 4 (e), 18 septembre 1565.

<sup>28</sup> Voir, sur toute cette affaire : Archives de l'Etat, U 4 n° 4 (i), 13 septembre 1565 ; U 4 n° 4 (o), 27 juin 1566 ; T 4 n° 3 (hh), 25 août 1566 ; U 4 n° 4 (ddd), 10 septembre 1566 ; T 4 n° 4 (uu), 22 septembre 1566 et *Actes de chancellerie*, t. V, p. 9 et suiv., 24 juin 1567.



entouré de ses collègues les plus chers, puis, dès 1557, semble-t-il, recueillant la veuve Thorel qui tiendra son ménage et sa fille Marie qui deviendra la femme du vieux ministre ; là aussi qu'il célébrera avec cette « fort belle fille eagee de seise ou dix sept ans » les noces auxquelles Jean-Jacques de Bonstetten se promettait de « bien dancier<sup>29</sup> », là encore que son fils Jean naîtra en 1564.

C'est dans cette vieille maison enfin que Farel reviendra de Metz, affaibli et fatigué, et qu'« apres avoir languï quelques semaines dans le lict d'infirmité de vieillesse », il s'en ira d'« une paisible et douce mort », le 13 septembre 1565<sup>30</sup>.

On aimerait connaître un peu l'aménagement du foyer où le réformateur a vécu ses dernières années. Il est malheureusement difficile de s'en faire une image exacte.

Tant par l'inventaire, hélas incomplet, des biens laissés par Farel que par des documents plus tardifs<sup>31</sup>, on sait seulement que son logement, où l'on pénétrait par une grande porte sur le devant de la maison, comprenait en tout cas une cuisine avec un « vieux feuyer », une salle « sus la cave » avec une cheminée, un « poile<sup>32</sup> », c'est-à-dire une grande chambre d'habitation et une « estude », comme dans la plupart des cures du temps. Ces deux dernières pièces étaient ornées de tableaux, mais très modestement meublées, si l'on en juge par les quelques meubles acquis aux enchères de la succession Farel par le ministre Christophe Fabry.

Le bâtiment lui-même était fort mal en point. En 1552 déjà, nous l'avons vu, il menaçait ruine ; la cave s'écroulait, le toit était en piteux état. En 1555, il fallait en refaire la muraille<sup>33</sup>. Les réparations que subit la prévôté les années suivantes<sup>34</sup> étaient urgentes, n'en doutons pas.

<sup>29</sup> Archives de l'Etat, T4 n° 2 (rrr). J.-J. de Bonstetten à Léonor d'Orléans, 14 octobre 1558 : « Mais les meulleures nouvelles que je vous puisse escrire sont que maistre Guillaume Fairrel a fiancé une fort belle fille eagee de seise ou dix sept ans et ung de ces jour nous voullons bien dancier a ses nopces. Plust a dieu que vous et monseigneur vostre filz et ma damoysele et tous voz damoyseles fuissions icy pour en avoir vostre part. »

<sup>30</sup> Olivier PERROT, *La vie de feu Monsieur Guillaume Farel*. Ms., p. 141.

<sup>31</sup> G. BERTHOUD, « Le ménage de Guillaume Farel » dans *Musée neuchâtelois*, 1933, p. 195 et suiv., et Archives de l'Etat, *Recette des Quatre mairies*, vol. 121, 1593 (3 avril 1594) et *Manuel du Conseil d'Etat*, t. IV, fol. 213, 15 mai 1594.

<sup>32</sup> Peut-être le « poile » et la salle « sus la cave » ne font-ils qu'un.

<sup>33</sup> Archives de l'Etat, *Recette de Neuchâtel*, 1550-1579, vol. 118, non fol., année 1555. Délivrance extraordinaire en argent. « Item encoure fourny par ordonnance de mondict seigneur le gouverneur aux M<sup>res</sup> massons Pierre Greuz et Jehan Rey, pour avoir reffaict la meuraille du gerdin du chateau desoubz les galleries et celle de la prevoste » ... 1067 livres (les fournitures sont comprises dans ce prix).

<sup>34</sup> Voir entre autres : *Manuel du Conseil d'Etat*, t. III, fol. 270 (7 juillet 1584), t. IV, fol. 213 (15 mai 1594) et *Recette des Quatre mairies*, vol. 120, année 1585 et vol. 121, années 1592, 1593, 1594, 1596, etc.

Si mal entretenu que fût cet édifice, les bourgeois demandèrent de pouvoir y loger Fabry, revenu de Lyon pour remplacer Farel. Bonstetten en avertissait son maître, le 17 janvier 1566<sup>35</sup> :

Monseigneur, vous bourgeois et subietz de ceste ville sont après moy pour avoir la mayson ou solloit otrofois ce tenir le prevou pour loger ung des menistres, pour autant que feu maystre Guillaume Ferel ce tenoit la dedans ; ce que je ne leur ay voullu octroyer pour les raysons [que] quant madame vostre mere a fait donation a vous bourgeois et subietz de ceste ville de tous les biens de prevou, chanoyne et chapitre de ceste ville, elle a reservé ladicte mayson pour vostre excellence. Ainsy il vous plaira de me mander vostre bonne vollontté come je me dois conduire.

En attendant, réponse négative avait déjà été donnée aux Ministraux : « ... touchant la maison ou souloit desmeurer feu M<sup>e</sup> Guillaume Farrel, on n'est de ceste vollenté d'y laisser aller desmeurer M<sup>e</sup> Christofle. Pour ce que Monseigneur l'a reserver a soy. Item pour ce qu'elle est caducque et mal maisonnee. Et pour le tier que ce ne seroit bien fait de fere vuyder la relaissée dudict feu Farrel, causant son tant long services<sup>36</sup>. »

Marie Thorel vécut probablement jusqu'à sa mort dans la maison où son mari l'avait accueillie. Après elle, la prévôté n'abrita plus de prédicants, semble-t-il. Dès 1580, en tout cas, elle devenait la résidence du secrétaire d'Etat ; cela lui valut rapidement le nom de Chancellerie, qu'elle échangea, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, contre celui de Vieille Chancellerie, par opposition à la Nouvelle Chancellerie, acquise en 1706 par Marie d'Orléans<sup>37</sup>.

Mais nous n'avons pas à suivre ici l'histoire mouvementée de l'ancienne maison du prévôt. Qu'il nous suffise d'avoir démontré que Farel y habita, et cela aussi longtemps, croyons-nous, que dans sa maison « sous le cimetièr ».

La prévôté n'existe plus. Vaudrait-il la peine de signaler par une nouvelle inscription que Farel vécut et mourut sur l'emplacement qu'elle occupait ?

Gabrielle BERTHOUD.

<sup>35</sup> Archives de l'Etat, T4 n° 2 (d).

<sup>36</sup> *Manuel du Conseil d'Etat*, t. I, fol. 147 v°, 7 janvier 1566.

<sup>37</sup> La transformation de l'ancienne prévôté en chancellerie suffirait à en déterminer l'emplacement. Voir E. QUARTIER-LA-TENTE, *Le canton de Neuchâtel*, 1<sup>re</sup> série, I<sup>er</sup> volume, p. 120.

1'214'593 - n

## RÉVOLTE RELIGIEUSE A LIGNIÈRES EN 1598

Le pasteur et historien Ferdinand-Henri Gagnebin (1816-1890), auquel la Bibliothèque des pasteurs de Neuchâtel doit, entre autres ouvrages, de précieuses copies de documents relatifs à la Réformation, a consacré une de ses études historiques aux premiers pasteurs de Lignièrès<sup>1</sup>.

Il y examine les raisons du retard à l'introduction de la Réforme dans cette commune. Les difficultés étaient dues notamment au fait que Lignièrès était placée sous trois souverainetés : celles du comte de Neuchâtel, de l'évêque de Bâle et de l'Etat de Berne ; de plus, dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, cette commune était rattachée, pour le spirituel, à la paroisse du Landeron qui resta catholique grâce à la protection d'une combourgeoisie avec Soleure.

A l'aide de documents, qu'il publie, F.-H. Gagnebin fait le récit de l'attaque subie par Guillaume Houbraque, maître d'école et prédicateur de l'Évangile à Lignièrès, dans la chapelle du dit lieu, le dimanche 28 juillet 1555<sup>2</sup>.

Le maître-bourgeois et des conseillers du Landeron étaient cause de cette perturbation. Un procès s'ensuivit ; les autorités tant civiles qu'ecclésiastiques s'en mêlèrent ; mais Houbraque quitta Lignièrès, prêcha encore pendant quelques mois dans diverses églises du pays, puis répondit à l'appel de l'église française de Francfort. De cette ville, en 1559 encore, il poursuivait sa cause contre ceux du Landeron qui l'avaient attaqué et demandait justice.

D'autres maîtres d'école et pasteurs succédèrent à Guillaume Houbraque à Lignièrès : Jean de Beaulieu, jusqu'en 1559 ; Nicolas Beauvais, puis Jean Fayot, mort à fin 1562. Le 7 janvier 1563, Noël Thorel, de Rouen, fut nommé. Ce dernier, longtemps emprisonné pour ses convictions religieuses, s'était réfugié à Lausanne. C'est de là qu'il vint, en 1557, enseigner au collège de Neuchâtel. Sa mère et sa sœur Marie l'ayant suivi dans sa nouvelle résidence, il ne tarda pas à devenir le beau-frère

<sup>1</sup> *Musée neuchâtelois*, 1875, p. 120 et 135.

<sup>2</sup> Voir aussi : Archives de l'État de Neuchâtel, T<sup>1</sup> n° 1 (38), et *Guillaume Farel (1489-1565)*, *Biographie nouvelle*, p. 632 et suiv.

de Guillaume Farel. Consacré au saint ministère à une date qui ne peut être fixée, il fut donc désigné pour remplacer Jean Fayot.

« En nommant Noël Thorel aux fonctions de pasteur de Lignièrès, écrit F.-H. Gagnebin, dans un moment où des divisions religieuses agitaient encore la population du Landeron<sup>3</sup>, la Classe avait été bien inspirée, car, par la douceur de son caractère et par une conduite prudente, ce pasteur eut le don, paraît-il, d'apaiser bien des esprits, d'opérer un rapprochement de bien des cœurs, et de se concilier le respect et l'affection de tous<sup>4</sup>. » En 1576, ajoute Gagnebin, « la nécessité contraignit la Classe à user de son autorité pour replacer Thorel à la tête de l'école de Neuchâtel ; mais celui-ci n'accepta cette charge qu'à la condition de retourner à son ministère, dès qu'on aurait réussi à trouver un homme capable de le remplacer dans cette école ».

Le 20 janvier 1580 seulement, la Classe réélut « à Lignièrès et à l'Abbaye de Saint-Jehan, maistre Noël Thorel, et ce pour autant qu'il a desjà esté de par delà et qu'il leur sera agreable ». « Cette fois, dit encore Gagnebin, Noël Thorel put se fixer définitivement dans sa chère église de Lignièrès et y continuer dans la paix son fidèle ministère. » Le continuer, oui ; mais le terminer dans la paix ? Non. Nous allons le démontrer par un fait resté ignoré jusqu'à maintenant.

Des documents récemment découverts dans les archives de la ville de Neuchâtel et dans celles de l'Etat de Berne<sup>5</sup>, permettent de savoir qu'une nouvelle offensive de la part des catholiques du Landeron a eu lieu au début de 1598 et qu'elle était favorisée par l'ambassadeur de Bierville<sup>6</sup>.

La première pièce du petit dossier que nous avons constitué sur cette affaire est une lettre de l'avoyer et Conseil de Berne aux Quatre-Ministres et Conseil de la ville de Neuchâtel, du 30 mars 1598. Elle est conçue en ces termes :

Nous avons entendu avec extremes desplaisir et mescontentement comme a la sollicitation, ou soit persuasion de Monsieur l'ambassadeur de Biereville et aultres Bourgeois du Landeron, qui cy devant ont receu beaucoup de gratuitez et benefices de nous (sans reproche dict), certains habitans de Lignierez se sont revoltéz et ont laissé nostre vraye religion et confession pour suyvre la Romaine, et ne se contentant de telle leur propre apostasie, ilz tachent

<sup>3</sup> Cf. Arthur PIAGET, « La Rébellion du Landeron en 1561 », dans *Pages d'histoire neuchâteloise*, p. 205. Les « escoliers de la Neufveville et de Lignièrès avoient été convoqués au Landeron pour chanter les psaumes selon leur manière qui est contre la religion catholique » (p. 216).

<sup>4</sup> *Musée neuchâtelois*, 1875, p. 140.

<sup>5</sup> Dans la collection de volumes : *Unnütze Papiere*; ces papiers inutiles d'après lesquels on met au jour tant de faits intéressants.

<sup>6</sup> Pierre d'Avy, seigneur de Bierville, etc., envoyé de la princesse dans le pays de Neuchâtel, à la fin de 1595, pour remplacer Sillery.

encores par tous moyens d'attirer aultres après eux, chose nouvelle et du tout contraire a la commune Bourgeoisie, qui est entre Madame de Longueville, ses filz et nous, comme aussy contre la bonne amitié et voysinance qui jusques icy a esté observé entre nos mutuelz Estatz, comme nous avons fait tousjours les preuves a Son Excellence combien nous estions desireux du bien d'icelle et de leurs enfans, et n'eussions jamais creu que telles et semblables choses fussent advenuz riere les lieux ou nous avons la collation et *Jus patronatus*, et partant sommes occasionnés de non seulement vous en donner advis de ceste nostre grande plainte, mais aussy vous prier (comme nous faysons) qu'il vous plaise vous informer de ce faict par qui, et pas quel moyen, ces choses pourroyent estre praticquees au grand prejudice de nostre religion, laquelle a esté jusques icy exercee librement riere le dict lieu de Lignieres sans aulcung perturbier ny empeschement ny que les officiers de Son Excellence ayent entrepris au contraire, pour nous donner la dessus vostre advis pour, selon iceluy, nous sçavoir en ce faict tant mieux conduire, ce que nous peroffrons le recognoistre a vostre endroit ou les occasions se presenteront, Dieu aydant qui prions, nobles, honnerables et prudentz, vous tenir en sa Sainte et très digne garde. De Berne ce penultiesme mars 1598.

L'advoyer et Conseil de la Ville de Berne <sup>7</sup>.

Dans la séance du Conseil de ville de Neuchâtel du 2 avril 1598, l'affaire est portée à la connaissance de ses membres. Le procès-verbal contient :

Messieurs de Berne ont envoyé lettre pour ceulx de Legniere qui ce sont revoltez.

La lettre a esté lisue ; passez leur rescripre la responce.

Messieurs ont fait venir les gouverneurs des villages dessus et dessoubz, et leur a esté lisuz la lettre de Messieurs de Berne et demandé s'il y en avoit pour d'entre eulx qui aye ouy parler ou sçache du revoltement de ceulx de Ligniere, et qui peult estre cause de cela.

Plus oultre leur a esté fait bonnes remonstrances, en leur assemblees, et de l'atestation que l'on leur demande quel qu'il soit qu'il advisent bien a ce fait <sup>8</sup>.

En somme, ce qui précède paraît être non seulement le résumé de ce qui se passa dans le Conseil de ville du 2 avril, mais encore les jours suivants, c'est-à-dire pendant l'enquête menée par les Quatre-Ministreaux et par les gouverneurs des localités voisines.

On ne tire pas grand-chose de cet obscur verbal et l'on ne sait rien

<sup>7</sup> Archives de la ville de Neuchâtel, D3. *Correspondance avec LL. EE. de Berne (1587-1654)*, n° 260.

<sup>8</sup> *Manuel de Ville, Neuchâtel*, t. 2, p. 102. Dans certaines circonstances importantes, la ville convoquait les gouverneurs des *villages dessus*, c'est-à-dire de la mairie de la Côte, et des *villages dessous*, c'est-à-dire de la châtelanie de Thielle, dans lesquels se trouvaient beaucoup de bourgeois externes.

de ce que les deux conseillers de la ville, envoyés à Lignièrès pour information, rapportèrent à l'autorité qui les avait délégués.

Seule une lettre du pasteur de Lignièrès, à l'un de ces deux députés de la ville, apporte quelques précisions et lève un coin du voile. L'original de cette lettre est égaré, mais une copie en a été envoyée à Berne. C'est ainsi que nous apprenons quels ont été les auteurs et les responsables de cette révolte.

Noël Thorel écrivait donc le 6 avril 1598 :

Monsieur et honoré compere,

L'on a, ce jourd'huy vj<sup>e</sup> d'apvril 1598, fait assembler la comunaulté pour l'affaire de noz deux revoltez, assavoir Abram Jaquet, subthier, et Claude Loclat<sup>9</sup>, monnier, lesquelz aussy y sont estez appelez affin de pouvoir entendre d'eux la raison de leur revoltement et qui les y pouvoit avoir solicitez, mais ilz n'y ont voulu venir ny obeir. On c'est enquis en icelle comunaulté s'il y en auroit point quelques ungs qui heussent entendu aulcune raison de leurs dicte revolte, mais on n'a rien sceu avoir autre chose, sinon que le dict subthier doit avoir dict qu'on luy avoit refusé la Sainte Cene, comme aussy avions fait le pareil a aultres siens compagnons, car c'estoyent ceulx qui avoyent sollicité Monsieur l'ambassadeur pour avoir la danse publicque et y avoyent dansé publicquement en criant et accourageant les autres qu'i[ls] dansent hardiment car les bans et amendes estoyent tous payez, et que Monsieur son Prince (entendant le dict ambassadeur) leur avoit baillé congé et ceste licence, et qu'i[ls] leur falloit obeir a leur Prince. Pareillement me disoyent que je perdois ma peine.

Or estoit cependant le sieur Gibert<sup>10</sup> a present chastelain chez l'hoste<sup>11</sup> qui monta vers les danses et en passant, et voyant que j'estois moult dolent de ceste desbauche, me print de parolles pourquoy estois ainsi courroucé en voulant disputer de ses danses ; ce que je ne voulus faire acause qu'il venoit de chez l'hoste ; mais il comencea a aparler gros, et que par cy après on nous rangeroit aultrement et nous feroit-on obeir a Seigneurie.

Pour donc retourner a noz gens de la dicte comunaulté, ils n'ont sceu dire chose qui concernast ou declairast ceulx qui les auroyent solicitez, mais bien ont-ilz entendu qu'on verroit par cy après ce qui se feroit. Quant au reste, la dicte comunaulté en general et en particulier a bon vouloir de tenir bon en nostre sainte religion et ce recomandent a vostre bonne grace, et de tous messieurs, et sont aussy fort esbays de ce qui doibvent faire de ces deulx gallans qui furent desja comandez de ce trouver a la dicte comunaulté le jour que mon compere maistre Anthoyne Royet, vostre ministre, vint visiter l'esglise

<sup>9</sup> Sans doute un descendant de Nicolet Loclat compté pour catholique en 1543. Cf. *Guillaume Farel (1489-1565)*, p. 632, n. 4.

<sup>10</sup> Jacques Gibert, nommé et installé châtelain du Landeron le 2 janvier 1598 et suspendu pour ses désobéissances et fautes en 1624. (*Manuel du Conseil d'Etat.*)

<sup>11</sup> A cause du froid, le nouveau châtelain Gibert avait été installé dans la maison de ville du Landeron au lieu de la maison de la seigneurie, c'est-à-dire le château, fort inconfortable.

par le bon soing qu'avez d'icelle, partant prient d'en avoir vostre conseil et bon advis comme pour en advertir Monsieur le Lieutenant Chambrier qui vous est bon amy. Qui sera fin vous priant aussy avec icelle comunaulté d'en advertir le dict sieur Lieutenant et nous en envoyer quelque responce par ce dict messenger.

A Dieu soyez, en vous benissant le Seigneur de plus en plus, etc. <sup>12</sup>

Les Quatre-Ministreaux de Neuchâtel, leur enquête terminée, envoyèrent donc à LL. EE. de Berne une copie de la lettre du ministre de Lignièrès et l'accompagnèrent de la missive suivante :

Magnificques et puissantz seigneurs,

Suyvant ce que desja cy devant il auroit pleuz à voz excellences nous advertir par lectre exprès de nous infformer et faire encerche de celuy ou ceulx qui pourroient avoir pratiqué et sollicité deus des aulcungz de Legnièrès pour s'estre revoltez de notre vraye confession, foy et religion crestienne, pour par mesme moyen vous en donner advertissement. La dessus, Messieurs, nous vous pouvons assurer et declairer a la verité que nous avons commis et deputé deux personages de nostre corps du Conseil, lesquelz ce seroient acheminez au dict Legnièrès, et illec dilligemment s'enquis et infformez comme en ce fait les affaires seroient passez, mesme au bout de quelque deux jours après, auroient priez les dictz de Legnièrès voulloir assembler leur comunaulté pour faire dehue encerche et infformation de tel revoltement, affin qu'en puissions advertir voz grandeurs, ce que les dictz de Legnièrès auroient fait, vous envoyant encloz dans la presente la copie de la lectre que le ministre du dict lieu escripvit pour ce fait a l'ung de nos dictz commis, par laquelle pourrez voir comme la chose c'est passee, et sy par cy après, pouvons encore davantage mieulx aprendre et infformez plus outre de ce dict revoltement et aultre chose ne faudrons (Dieu aydant) vous en derechiefz advertir, vous priant bien humblement qu'il vous plaise voulloir tousjours avoir ce fait en singuliere recommandation, comme aussy de nostre costé nous parouffrons y apporter tous les moyens, peynnes et dilligences qu'il nous sera possible pour la maintenance de nostre vraye et sainte religion, de laquelle faisons profession. L'assurance parfaicte qu'en avons a vos dictes excellences ne vous en toucherons davantage pour ce coup et priérons la dessus Dieu le createur vous donner,

Magnificques et puissans seigneurs, en santez très heureuses et longues vies, et a nous continuation de voz bonnes graces aucuelles humblement nous recommandons.

De Neufchastel, ce xvj<sup>e</sup> d'avril 1598.

Les bien vostres, affectionnez, bons et anciens voisins,  
bourgeois et serviteurs, les Quatre Ministraulx et  
Conseil de la ville de Neufchastel <sup>13</sup>.

<sup>12</sup> Archives de l'Etat de Berne : *U. P. (Unnütze Papiere)*, vol. 45, pièce n° 66.

<sup>13</sup> *Ibid.*, pièce n° 67.

L'on chercherait en vain une suite à cette affaire. Les manuels du Conseil de Berne<sup>14</sup>, aussi bien que ceux de l'Etat et de la ville de Neuchâtel, sont muets sur l'épilogue de cette petite révolte religieuse. Les registres de la Vénérable Classe des pasteurs de Neuchâtel ne contiennent pas la moindre allusion à cette attaque contre la foi réformée et l'un des siens, parce qu'une lacune y existe du 16 mars 1598 à 1599.

Le pasteur Noël Thorel mourut deux mois plus tard, soit en juin 1598<sup>15</sup>. Les dissensions qui surgirent dans sa paroisse, à la fin de son existence, l'affectèrent-elles beaucoup ? On peut le croire, lorsqu'on connaît le caractère irénique de Noël Thorel. Il fut, sans doute, dans sa vieillesse, tel qu'il était quarante ans auparavant, lorsque François Béraud le recommandait pour le collège de Neuchâtel : *Studiosus, amans solitudinis, taciturnus, quietus est*, et le reconnaissait « un peu apathique et indolent<sup>16</sup> ». Il a, de plus, le mérite d'avoir tenu pendant plus de trente ans, dans une paroisse où la pension du ministre était insuffisante pour vivre et dont la maison de cure, « d'extreme viellesse accablee », était « rendue inhabitable au pasteur<sup>17</sup> ».

Il ressort des documents publiés ci-devant que le sautier Abraham Jaquet et le meunier Claude Loclat, deux personnages importants du village, se sont révoltés, avec d'autres, sans doute, contre leur pasteur qui leur avait refusé la Cène parce qu'ils avaient dansé ; que le châtelain Jacques Gibert et des bourgeois du Landeron, approuvés par l'ambassadeur de Bierville, les avaient encouragés et soutenus dans leur résistance.

A propos des événements du 28 juillet 1555, F.-H. Gagnebin disait « que la résistance à la Réformation a été le fait, non des gens de Lignièrès, mais de leurs voisins du Landeron, appuyés par leurs alliés de Soleure<sup>18</sup> ».

En 1598, quelques habitants de Lignièrès, s'appuyant sur l'ambassadeur de Bierville et des bourgeois du Landeron qui n'avaient pas perdu l'espoir de rétablir le catholicisme dans toute l'étendue de leur ancienne paroisse, s'insurgent contre certaines rigueurs des ordonnances ecclésiastiques.

<sup>14</sup> M. Emile Meyer, adjoint de l'archiviste d'Etat, a bien voulu faire des recherches dans les fonds confiés à sa garde. Nous l'en remercions vivement, malgré le résultat négatif.

<sup>15</sup> Le 5 juillet 1598, le Conseil de Berne demandait à la Classe, « pour les occasions que vous scavés », d'élire au plus tôt un nouveau pasteur. Archives de l'Etat, Neuchâtel : *Cultes, Lignièrès*, T<sup>1</sup> 6 n<sup>o</sup> 4.

<sup>16</sup> D'après une lettre du 10 août [1557] à François de Cherpont, obligeamment communiquée par M<sup>lle</sup> Gabrielle Berthoud.

<sup>17</sup> B 20 n<sup>o</sup> 9 [13 janvier 1599].

<sup>18</sup> *Musée neuchâtelois*, 1875, p. 142.



Le plus responsable de cette révolte est, à notre avis, l'ambassadeur de Bierville.

Frédéric de Chambrier dit que le Conseil d'Etat, la ville et la Classe l'accusaient « d'avoir indisposé la princesse contre ses sujets, répandu la dissension parmi eux, porté le trouble dans l'Etat, violé les décrétales en permettant à prix d'argent des mariages aux degrés défendus, et les ordonnances ecclésiastiques, en autorisant les danses malgré les ministres, et en donnant le scandale de danser lui-même publiquement au Landeron <sup>19</sup> ».

Le 28 mars 1598, l'ambassadeur est rappelé par la princesse ; « la haine publique est satisfaite, mais le feu de la fièvre qui travaillait le corps social n'est pas encore éteint <sup>20</sup> ».

L'exemple étant venu de haut, des gens de Lignières en prirent prétexte pour danser et s'amuser ; le pasteur Thorel, « moult dolent de ceste desbauche », réagit. Cela a suffi pour remettre en mouvement des querelles religieuses qui paraissaient supprimées depuis quarante ans à Lignières.

LOUIS THÉVENAZ.

<sup>19</sup> et <sup>20</sup> *Histoire de Neuchâtel et Valangin...*, p. 360.

## AUTOUR DE L'ABBÉ D'ORLÉANS

En abdiquant, le 23 mars 1668, ses pouvoirs de prince de Neuchâtel en faveur de son frère cadet Charles-Paris, comte de Saint-Pol, Jean-Louis-Charles d'Orléans-Longueville — l'abbé d'Orléans, après son entrée en religion — semblait procurer à l'Etat la sécurité dynastique que sa faiblesse mentale le rendait incapable d'assurer. La disparition subite du nouveau souverain, tué sur les berges du Rhin, à Tollhuys, le 12 juin 1672, au moment où il forçait le passage du fleuve à la tête d'un contingent français, remit tout en question. Une période de troubles s'ouvrit alors, mettant la principauté à deux doigts de la guerre civile. La succession neuchâteloise du prince défunt fut réclamée en même temps par Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville, au nom de l'abbé d'Orléans, son fils, et par Marie de Nemours. Les prétentions de la première s'appuyaient sur une clause de l'acte de renonciation de 1668, prévoyant la réversibilité des droits souverains sur la tête du donateur, l'abbé d'Orléans, précisément, au cas où Charles-Paris mourrait sans héritier. Marie de Nemours, demi-sœur des ducs de Longueville, fondait ses prétentions sur le testament rédigé par Charles-Paris l'année même de sa mort : elle y paraissait comme héritière du *de cuius*. Elle affirmait en outre que la renonciation de 1668 était nulle en droit, son auteur étant à cette époque déjà notoirement dément. Le Tribunal souverain des Trois-Etats, par sentence du 17<sup>1</sup> octobre 1672, débouta la duchesse de Nemours de ses prétentions, attribuant la souveraineté de la principauté de Neuchâtel à Jean-Louis-Charles d'Orléans-Longueville, sous la curatelle de sa mère. Marie de Nemours contesta la compétence des juges, ne pouvant admettre que des sujets se prononçassent contre leur souveraine légitime. Assurée de la neutralité favorable des Bernois, elle se prépara à faire valoir elle-même ses droits. Madame de Longueville, comme il était d'usage en cas de difficulté entre

<sup>1</sup> Selon le calendrier julien, en vigueur à Neuchâtel jusqu'à la fin du siècle. Nous nous y tiendrons par mesure de simplification pour toutes les dates qui suivent, puisque ce sont celles des documents. Rappelons que l'écart est de dix jours avec le calendrier grégorien.

les princes français et leurs sujets neuchâtelois, envoya des ambassadeurs dans le pays pour seconder le gouverneur d'Affry. C'étaient le marquis de Saint-Micaud, gouverneur du château de Dijon, son secrétaire particulier Henri David, et un jurisconsulte du nom d'Akakia. La mission de ces personnages était double : d'une part, ils avaient à défendre le pays contre une attaque présumée imminente de Madame de Nemours ; ils devaient s'attacher, d'autre part, à calmer les esprits et à amener la population à reconnaître sans réserve la sentence d'octobre 1672.

Dans la principauté on était, en effet, assez divisé. La duchesse de Nemours comptait bien des partisans : leur zèle était habilement entretenu par l'ancien lieutenant du gouverneur, Blaise de Stavay-Mollondin qui, quoique banni de l'Etat par décision du Tribunal souverain, intriguait non sans succès contre les autorités établies. Au mois d'avril 1673, les événements se précipitent. Le 20, Saint-Micaud et Akakia arrivent à Neuchâtel. Le 23, Marie de Nemours s'installe à Morat, et tout fait prévoir qu'elle va tenter de gagner Neuchâtel par le lac. Tandis que les partisans qu'elle compte dans le pays accourent vers elle, les corps constitués de l'Etat envoient des députés auprès des ambassadeurs de Madame de Longueville pour leur faire révérence et prendre acte de leurs déclarations.

Les communautés des Montagnes ne restent pas en arrière : sur la requête des maîtres-bourgeois de Valangin, la commune du Locle, par exemple, délègue auprès du marquis de Saint-Micaud six des siens. De retour auprès de leurs commettants, les délégués rapportent qu'on leur a promis de maintenir leurs franchises écrites et non écrites « et plustot les accroistre que diminuer et ni faire aucune novallité pour les enfraindre<sup>2</sup> ». Mais ces assurances verbales, exprimées sous une forme purement protocolaire, paraissent insuffisantes aux Montagnons. Une nouvelle délégation de six personnes est chargée alors « de représenter aux seigneurs ambassadeurs noz plaintes et les point ou nous nous trouvons interressé affin de remettre en estat les chose que sont estéé changée<sup>3</sup> ». La manœuvre est transparente : aux mandataires de la duchesse de Longueville réclamant le concours de chacun pour faire triompher les droits de la souveraine, les communautés des Montagnes — celle du Locle n'est citée ici qu'à titre d'exemple — mettent à prix leur collaboration, présentant une fois de plus les traditionnelles revendications des communes de l'ancienne seigneurie. La propagande

<sup>2</sup> Archives communales du Locle, *Plumitif* n° 4, 20 et 27 avril 1673.

<sup>3</sup> *Ibid.*, 27 avril.

nemouriste opérait ici également. On colportait des libelles séditions de localité en localité ; on les produisait jusque dans les assemblées publiques<sup>4</sup>. Cependant le meurtre du marquis de Saint-Micaud, assassiné au Landeron, le soir du 28 avril, par des partisans de la duchesse de Nemours, semble produire au Locle, comme d'ailleurs dans l'Etat tout entier, une vive sensation. Déjà dans la journée du 28, à la nouvelle que des troubles sont imminents — le bruit courait que les ambassadeurs de Madame de Longueville avaient été molestés — les gouverneurs de la commune assemblent le conseil à la maison de ville pour exposer la situation et décider du parti à prendre. Comme les milices de l'Etat avaient été concentrées au Landeron pour prévenir un coup de force des Nemouristes, dont les forces, sous la direction de la duchesse elle-même, s'étaient transportées à la Neuveville, on craignait fort, dans les Montagnes, une attaque sur la frontière nord du pays. Une délégation est donc envoyée au gouverneur pour le prier de ne pas dégarnir de troupes la région, vu la situation critique où se trouvent les Montagnes de Valangin. Cependant, à la nouvelle que les communes du Val-de-Ruz s'apprêtent à rappeler du Landeron leurs miliciens, on décide prudemment de surseoir à toute décision, et de prendre contact avant tout avec les maîtres-bourgeois de Valangin. La grosse cloche du temple, décide-t-on, ne sera sonnée qu'en cas d'alarme de guerre : défense est faite à quiconque d'y toucher sous peine d'amende.

Dans l'état d'incertitude où se trouvaient les esprits, il devenait évident que seule une intervention personnelle du souverain, le prince-abbé, pourrait ramener le calme. Or les Nemouristes affirmaient que l'abbé d'Orléans était mort, et que la duchesse de Longueville entretenait à Dijon une créature supposée pour soutenir ses prétentions à la régence. Il s'agissait donc de s'assurer que le prince était encore en vie, et de le décider, si possible, à revenir dans ses Etats, pour réduire à néant l'opposition. Dès le 1<sup>er</sup> mai, une triple délégation était partie pour Dijon : le maire de Valangin, Abraham Chambrier, représentait la seigneurie ; le pasteur de Neuchâtel, David Girard, la Vénérable Classe, et le maître-bourgeois Pierre Tribolet avec trois de ses collègues des Conseils de la ville, la bourgeoisie de Neuchâtel. La bourgeoisie de Valangin devait avoir pour mandataire son greffier, Samuel Perregaux, mais les communes ayant souhaité avoir elles aussi leurs représentants, la députation de la seigneurie de Valangin dut retarder son départ d'un jour.

<sup>4</sup> Archives communales du Locle, *Plumitif* n° 4, 4 mai 1673.

On convint que Perregaux représenterait également les communes du Val-de-Ruz. La Sagne désigna Abraham Vuille-dit-Bille, justicier. Le 2 mai, une assemblée de trente-neuf notables des Montagnes se réunit au Locle en présence du maire Adalbert Pury, en vue d'élire les députés des communes du Locle, de la Chaux-de-Fonds et des Brenets, chargés d'« aller trouver nostre souverains princes en Frances, pour luy tesmoigner nostre fidellitez et services comme bons subjects, et luy pryer de nous maintenir noz franchises et libertéz escriptes et noms escriptes, pour en user comme d'entienneté ». Le choix s'arrêta sur Isaac Brandt-dit-Grieurin, greffier de la Justice du Locle, et sur Moïse Montandon, conseiller de commune, du Locle également. Le même jour, la commune offrit un repas aux délégués du Val-de-Ruz et de la Sagne, puis la députation tout entière partit pour Dijon. Le 11 mai suivant, elle était de retour au pays<sup>5</sup>, et les délégués Brandt et Montandon rendaient compte de leur mission à l'assemblée générale de la commune, réunie au temple du Locle. Le même jour, au temple de la Chaux-de-Fonds, le lieutenant de la justice, David Courvoisier, donnait en l'absence du maire, Abraham Robert, lecture du rapport du greffier Brandt<sup>6</sup>. Le résultat de la mission était un demi-échec : non seulement il n'avait pas été possible de décider Son Altesse à se rendre parmi ses sujets, mais le prince lui-même n'avait pu être abordé sous le prétexte invoqué que « les moindres affaires le chagrinent beaucoup » ! En fait, les députés de la seigneurie de Valangin, tout comme ceux de la ville de Neuchâtel, avaient pu se rendre compte, en observant leur souverain à la dérobée, que l'état mental de l'abbé aurait été à lui seul un obstacle à un voyage dans la principauté. Cependant, pour que leur mission ne fût pas tout à fait inutile, ils s'étaient fait remettre une lettre autographe du prince et deux attestations justificatives, l'une de M. de Fontenay, gentilhomme préposé à la garde de l'abbé, l'autre du docteur Rapin, son médecin personnel. Le rapport de Brandt et de Montandon n'a pas été transcrit au *Plumitif* de la commune du Locle (bien qu'il y soit annoncé). Nous donnons ci-dessous le texte de la lettre adressée par Brandt au maire Robert pour être lue au temple de la Chaux-de-Fonds, devant les communiens assemblés. On comparera ce bref rapport — qui devait se compléter naturellement par des explications verbales — avec celui beaucoup plus copieux et riche de détails savoureux des députés de la bourgeoisie de

<sup>5</sup> Les frais de la députation s'élevèrent à 135 écus, 5 batz. *Ibid.*, 15 juin.

<sup>6</sup> Archives communales de la Chaux-de-Fonds, *Registre* n° 1, p. 296 et suiv.

Neuchâtel<sup>7</sup>. La lettre de l'abbé appartient au fonds d'archives de l'ancienne bourgeoisie de Valangin (maintenant aux Archives de l'Etat) : l'écriture tremblée et d'une irrégularité frappante ne laisse aucun doute sur l'état mental de son auteur, ou plutôt de son scripteur, car il est vraisemblable que la lettre lui fut dictée par Fontenay ou Rapin. L'attestation de M. de Fontenay figure dans le même dépôt. Ce sont ces documents que nous reproduisons, et non leur transcription — peu aberrante d'ailleurs — dans le *Registre* de la Chaux-de-Fonds.

Du Locle, le 11<sup>e</sup> may 1673.

Monsieur,

Je vous envoie la copie de la lettre écrite par S. A. S<sup>me</sup> Monseigneur Nostre Souverain Prince, à ceux du Comté de Valengin, ensemble l'attestation de Monsieur de Fonteney et celle de Mons<sup>r</sup>. le docteur Rapin qui traite Son Altesse S<sup>me</sup> par lesquelles vous remarquerez que nous avons fait nostre possible pour parler à Sadite Altesse S<sup>me</sup> : mais comme il est à la conduite des médecins on ne peut luy parler sans leur permission, nous n'avons pas laissé de le voir et de le recognoistre ; il se porte bien Dieu loué. Je vous en diray les particularités plus amplement de bouche, la première fois que j'auray l'honneur de vous voir. Monsieur de Fonteney a le soin de luy pour l'entretenir de discours et choses joyeuses, sans permettre qu'on luy parle d'aucune chose qui luy puisse apporter du chagrin. Si vous trouvez à propos de faire entendre la lecture de ses pièces au general de vostre honorable Communauté et les exorter verbalement selon vostre prudence à continuer leur fidelité pour Sadite Altesse Serenissime, ce sera en user comme nous faisons aujourd'huy au Locle, et comme font aussy ceux de la Sagne et des Brenets auxquels j'ay donné semblables copies, puis que les originaux sont entre les mains de Mons<sup>r</sup> Perregaux greffier et Maistre Bourgeois de Valangin...

Monsieur je vous adverty aussy qu'on veut envoyer de chaque Commune quelcun demain à Neufchastel auprès de Monseigneur le Gouverneur et de ces Messieurs que y sont de la part de S. A. S<sup>me</sup> pour confirmer les protestations de fidelité envers nostre souverain puisque par la grace de Dieu il est en vie, et que nostre legitime devoir nous y oblige. C'est pourquoy si desirés d'y envoyer quelcun pour vostre Communauté vous le pourrés faire. Sur ce je prend la liberté de me nommer

Monsieur

Vostre très humble et affectionné serviteur

Signé Isaac Brand

<sup>7</sup> Publié par le Dr Auguste CHATELAIN, dans son étude intitulée « La folie de l'abbé l'Orléans », *Musée neuchâtelois*, 1910, p. 201. Ce texte a été résumé par M. Arthur PIAGET dans un article paru dans la même revue, 1922, p. 145.

*Teneur de la copie de l'attestation de Mons<sup>r</sup> Rapin, docteur.*

Le sous signé docteur en la faculté de medecine de Mont Pelier, agregé au College des Medecins de Dijon, certifie que Monseigneur le duc de Longueville estant en un estat plus tranquile depuis quelques jours, et ayant recogneu que les moindres affaires le chagrinent beaucoup, il a esté obligé d'empescher que Messieurs les députés du Comté de Valengin, aussy bien que Messieurs de Neufchatel, luy ayent parlé, esperant que le temps luy rendra une meilleure santé et le mettra en estat de recevoir leurs compliments et mesme de les aller visiter, pourveu qu'il se rende facile aux remedes qui luy sont proposés. Fait audit Dijon le 17<sup>e</sup> may 1673.

Rapin

Et plus bas il est escrit :

Cette copie a esté fidelement extraitte sur son original escrit et signé par Monsieur le docteur Rapin, par moy notaire juré sous signé.

Ladite copie signée par le Sieur Perregaux greffier de Valengin.

*Lettre de l'abbé d'Orléans à la bourgeoisie de Valengin<sup>9</sup> :*

A Dijon ce 16<sup>e</sup> may 1673.

Messieurs de Valengin.

J'ay appris avec bien de la joye que vous vous estes bien comporté en ce qui regarde mon service. Je vous en scay très bon gré. Si vous continué dans la mesme conduite comme je me le persuade, et que vous vous opposiés aux mauvais desseins de mes enemis vous cognoistrerés dans les occasions la recognoissance que j'en auray. Cependent je prie Dieu, Messieurs de Valengin, qu'il vous aye en Sa Sainte garde.

J. L. C. d'Orleans

*Attestation de M. de Fontenay<sup>11</sup>.*

Le seiziesme de mai mil six cent soixante et treize, se sont présentés a Dijon les deputés du comté de Valengin, a scavoir les Sieurs Samuel Perregaux, greffier de Valengin, tant au nom de la bourgeoisie que des conditions dudit lieu et du Val du Ruz desquels il est député, Isac Brand dit Grierin, justicier et greffier du Locle, Moise Montandon, conseiller de comune dudit lieu, députés par ledit Locle, Abraham Vuille dit Bile, justicier de la Sagne, au nom de la comune du dit lieu et les susdits du Locle agissants au nom des communes des Brenés et Chau de Fond, pour asseurer Son A. S. Monseigneur le duc de Longueville de leur fidelité inviolable pour son service et

<sup>8</sup> Soit le 7 mai, suivant le calendrier julien.

<sup>9</sup> Archives de la bourgeoisie de Valengin, *Rescrits des souverains*, n° 2/4.

<sup>10</sup> 6 mai, selon le calendrier julien.

<sup>11</sup> Archives de la bourgeoisie de Valengin, *Pièces diverses*, n° 3/30.

du regret qu'ils ont de l'accident arrivé a Mr de St. Micaut, ce qu'ils ont fait au nom de tous leur comuniers au Sieur de Fonteney et autres gentilhommes qui sont auprès de Sadite Altesse Serenissime, n'ayant pu faire leur compliment au prince parce que les medecins ont craint que cela prejudiciast a sa santé ; mais s'ils n'ont point entretenu le prince, ils l'ont veu se promener et agir comme une personne qui a une bonne santé et qui sera, s'il plaist a Dieu, bientost en estat d'aller dans ses souverainetés et faire cognoistre que les bruits que l'on a fait courir de sa mauvaise santé ne sont pas vrais. En foi que quoi j'ai signé le present escrit

Fonteney

Il peut être intéressant de confronter ces textes avec le récit d'une visite faite à l'abbé d'Orléans, en 1684, par Charles de Montmollin, fils aîné du chancelier. Depuis le début de l'année 1678, le prince se trouvait à l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville, près de Rouen, sous la garde d'un religieux bénédictin, le Père Tixier. Montmollin, âgé alors de dix-huit ans, s'initiait à Paris aux ressorts de la diplomatie, servant en même temps à son père d'agent officieux et d'informateur. Il était naturel que le jeune homme profitât de son séjour à Paris pour aller faire sa cour au prince. Quoique celui-ci vécût toujours dans un isolement assez strict, son curateur, le grand Condé (la duchesse de Longueville était morte en 1679) n'avait pas de raison de s'opposer à une entrevue dont le résultat serait de prouver, une fois de plus, que l'abbé d'Orléans était bien en vie <sup>12</sup>.

A Paris le 16<sup>e</sup> may 1684.

Je partis pour Rouën ainsy que je vous le marquay le 11<sup>e</sup>. J'arrivay à St George le lendemain à dix heures. Comme je croyois qu'il falloit bien du mistere pour estre informé au vray de l'estat du Prince, je ne me fis point connoistre. Je parlay à mon hoste, a sa femme, a sa servante de pelerinage et je leur demanday s'il y avoit bien des moines, qui estoit Abbé, qui Prieur, qui Procureur etc<sup>a</sup>. Enfin aprez m'avoir instruit de tout je vis passer des beaux chevaux de carosse qui me firent demander s'ils appartenoyent à l'Abbé (qui est Mr de St Luc). On me répondit que non, qu'ils estoyent du train de Mr de Longueville. Je fis l'estonné et ils me firent son histoire depuis environ neuf ans qu'il y est. Il vint quelcun du lieu boire qui m'en dit autant. Aprez deux heures de conversation, j'allay a l'Abbaye ou je ne trouvay pas le Pere Tixier Prieur à qui s'adressoit ma lettre. Je demanday le Pere

<sup>12</sup> Rappelons que deux ans auparavant le chancelier de Montmollin avait été rétabli dans ses fonctions, après que Louis XIV eut enlevé à Marie de Nemours la curatelle de son demi-frère pour la confier au prince de Condé et au duc d'Enghien, fils de ce dernier.

La pièce que nous reproduisons ici, avec l'aimable autorisation de M. Roger de Montmollin, appartient aux archives Montmollin, cote D 124/6.



Procureur a qui je dis qu'il pouvoit la voir, n'estant pas cachettée. Il me fist entrer et alla la communiquer aux gentils hommes et officiers de S. A. S. Il me laissa avec un Pere fort ingenu qui me confirma tout ce que mes hostes et hostesses m'avoient dit.

M<sup>r</sup> des Gourreaux vint d'abord avec quelques uns des autres officiers du Prince, me tesmoigner que sans lettre de recommandation que de vostre part ils m'auroyent fait voir nostre Maistre commun sçachants combien feu Madame de Longueville avoit de confiance en vous. Nous entrâmes dans l'appartement de S. A. S. qui se promenoit à grands pas parlant continuellement. Je luy fis la reverence. On luy dit qui j'estois. Il me regarda fort longtemps tousjours se promenant et sans s'arrester. Comme je vis que cela alloit tousjours le mesme train, je sortis de sa chambre pour voir si cela ne le feroit point changer. Nous approchâmes du feu et pendant plus d'une heure je vis qu'il continuoit tousjours de mesme. Cès M<sup>rs</sup> me conduisirent aux offices pour me rafraischir et à nostre retour nous le trouvâmes endormi profondément sur un lit de repos. On me mena promener jusqu'à son reveil. Il dormit deux heures, aprez quoy on le mena promener dans l'enclos qui est fort grand. Nous y fusmes deux heures ou il continua à se promener et a parler sans discontinuation s'approchant quelques fois de nous autres pour me considerer. Il sourioit et s'en retournoit viste comme ayant honte. Au retour on luy appresta son souper. Il mangea goulument une poularde et quelques confitures et massepins. Il bust cinq ou six coups dans un grand gobelet aprez que son valet de chambre avoit fait l'essay de chaque fois. Il ne mange pas beaucoup de pain, de sorte que son suisse l'en avertissant, il en coupoit un morceau, le portoit a la bouche mais l'escamotoit pour ne point l'avaller et le mettoit à costé de son assiete. En sortant de table il commença de nouveau à se promener et ne cessa point de parler, jusques a neuf heures qui est l'heure precise de son coucher. Il se desabilla luy mesme avec beaucoup de vistesse et se mit au lit ou il ne fust pas un demy quart d'heure que nous l'entendimes ronfler. Le lendemain à sept heures on luy fist la barbe mais je ne le vis pas, a cause qu'il est beaucoup moins inquiet lors qu'il est seul. Aprez cela je le vis une heure pendant laquelle il continua a marcher et parler comme le jour precedent, de sorte que je partis pour m'en revenir. Au reste tout ce que j'ay vu et que l'on m'a dit dedans et dehors l'Abbaye est bien conforme. Et je trouve qu'il est dans une parfaite santé pour le corps, qu'il est dans une manie ou il n'y a que fort rarement de l'emportement. Tout ce qu'il dit n'est rien et n'a pas grande liaison. Il a le teint naturel, la main belle, un gras de jambe bien proportioné au reste du corps qui n'est pas extenué. Il se tient bien droit, à des cheveux blonds plats, les yeux de M<sup>e</sup> de Longueville, un nez et une bouche ressemblants assez a ceux de M<sup>r</sup> le Prince, le visage un peu long, doué d'une taille mediocre. Deux plaies au visage ou il n'a pas de barbe. On m'a assuré qu'il se porte quelques fois et mesme fort souvent beaucoup mieux pour l'esprit, car pour le corps on ne pourroit guere le souhaiter mieux. D'autres fois aussy il donne quelques soufflets a ceux qui luy déplaisent. On le mene promener en carosse quand il fait beau. On tasche a le divertir et il est servy

ponctuellement. Je luy vis prendre le matin une grosse escuelle de petit lait qu'il avalla la tenant d'une main seule sans trembler, nonobstant la pesanteur. Vous voyez par la que tout ce que l'on nous en dit sont des insinuations. Et je ne voudrois pas n'avoir fait le voyage.

C'est à Saint-Georges que l'abbé d'Orléans devait terminer, dix années plus tard, sa misérable existence. Il mourut, dit Boyve<sup>13</sup>, « d'une fièvre lente » ; c'était le 4 février 1694.

Alfred SCHNEGG.

<sup>13</sup> BOYVE, *Annales*, t. IV, p. 292.

## DIVERTISSEMENT HISTORICO-PHILOLOGIQUE

Les quelques pages qui suivent n'apprendront certes rien au maître éminent dont le *Musée neuchâtelois* célèbre, dans ce numéro, le quatre-vingtième anniversaire. M. Jeanjaquet connaît, sans doute mieux que nous tous et sûrement mieux que moi, l'ouvrage que je tire un moment de la poussière des bibliothèques. Mais peut-être les lecteurs du *Musée* trouveront-ils intérêt aux remarques — un peu brèves et bien décousues — que m'a inspirées l'étude de ce livre aussi instructif qu'amusant.

*Le Dialecte neuchâtelois. — Dialogue entre M. Patet et M<sup>lle</sup> Raveur, sa cousine, — Par A. G.* sortit, en 1825, « de l'Imprimerie de C.-H. Wolf-rath » à Neuchâtel. C'est une brochure in-4<sup>o</sup> de quatre-vingt-dix-huit pages, où le *Dialogue* en occupe soixante-quinze, le reste consistant en une petite dissertation de cinq pages, en un *Tableau de quelques expressions vicieuses usitées en certaines provinces*, en des remarques de *Prononciation vicieuse*, en *Additions* et *Errata*. Les deux initiales A. G. signalent, modestement, la personnalité de l'auteur, Jacques-Alphonse Guillebert, né à Saint-Blaise en 1792, mort à Neuchâtel en 1861. Consacré au saint ministère en 1813, Guillebert fut pasteur de la ville de Neuchâtel, professeur de philosophie aux Auditoires, puis à l'Académie. Doyen de la Vénérable Classe, il tint une place importante dans la vie religieuse et intellectuelle de notre pays. On sait qu'en 1849, ne pouvant accepter les dispositions de la Loi ecclésiastique, il renonça à sa charge de pasteur. Fidèle à l'ancien régime, il tint à dire son mot dans nos luttes politiques. De là son *Neuchâtel-principauté et Neuchâtel-république* (1852-1854)<sup>1</sup>.

En 1825, Guillebert peut se livrer encore, en toute tranquillité, à ses goûts de philologue amateur. Et sa brochure, fort discutée, connaît un véritable succès. La preuve, c'est qu'il la reprend, la développe, jusqu'à en faire un volume de trois cent cinquante pages, *Fautes de langage corrigées ou Dialogue entre M<sup>r</sup>. P. et M<sup>lle</sup> R., précédé d'un Dialogue entre le critique et l'auteur*, qui paraît, à Neuchâtel, « chez Christian Gerster, libraire », entre 1829 et 1832. Cette seconde édition, on peut

<sup>1</sup> Sur Alphonse Guillebert, voir le *D. H. B. S.*, le *Messenger boiteux de Neuchâtel*, 1862, et les *Biographies neuchâteloises* de JEANNERET et BONHÔTE.

le dire, annule la première. Tout ce que contenait de bon l'opuscule de 1825 est conservé, mais des adjonctions considérables rendent le nouveau texte beaucoup plus intéressant. L'auteur a profité des critiques nombreuses qui, sans doute, lui furent faites. Il a reconnu lui-même que ses deux personnages, M. Patet et M<sup>lle</sup> Raveur, s'entretenaient, primitivement, « de choses insignifiantes et insipides ». Il leur a, quatre ans plus tard, donné plus d'esprit. Leur conversation est devenue à la fois plus vivante et plus nourrie. Nous verrons tout à l'heure qu'elle nous vaut quelques renseignements assez curieux sur le Neuchâtel de 1830<sup>2</sup>.

Le *Dialogue entre le critique et l'auteur*, sorte de préface à l'ouvrage, nous apprend de quelle manière fut accueillie la plaquette de 1825. Au critique qui doute que *Le dialecte neuchâtelois* ait eu quelque influence, l'auteur répond :

On l'a beaucoup critiqué, tant mieux : donc on s'en est beaucoup occupé, on en a beaucoup parlé, on a consulté beaucoup de dictionnaires et de grammaires pour s'assurer de la justesse de mes observations, pour les combattre, pour les défendre ; ce qui a dû tourner au profit du langage de plusieurs personnes ; les uns auront appris une chose, à l'occasion de mon opuscule, les autres une autre. Une vérité utile dite à propos au public, n'importe par qui, et je dirais presque, n'importe comment, ne peut pas être dite tout-à-fait inutilement.

Mais le critique insiste, prétendant que *Le Dialecte* s'est mal vendu, qu'on en trouve encore des exemplaires chez tous les libraires. Et l'auteur de répliquer :

Vous êtes dans l'erreur ; en assez peu de temps l'édition a été épuisée. Or, mon *Dialecte*, tout ennuyeux qu'il est, s'étant fort bien vendu et même à un prix assez élevé, je suis autorisé à en conclure que bien des gens l'ont jugé utile et instructif, qu'ils ont trouvé quelque chose à apprendre, non pas certes dans le dialogue même qui est plat, insipide, ridicule, tout ce que vous voudrez, je vous l'abandonne, mais dans les remarques faites à l'occasion du dialogue.

Une note encore de Guillebert nous le montre satisfait de l'accueil fait à son ouvrage :

Je dirais volontiers : « Qu'on me critique, pourvu qu'on m'achète », et je le dirais non pas dans le sens de l'avarice, mais par cette considération, qu'un ouvrage didactique qui trouve beaucoup d'acheteurs doit être un ouvrage utile.

<sup>2</sup> La seconde édition de l'ouvrage de Guillebert fut remise dans le commerce, en 1858, par J. Gerster, sous le titre de *Glossaire neuchâtelois*.

L'exemplaire que je possède du *Dialecte* nous conserve un exemple des critiques que suscita, dans la société cultivée de Neuchâtel, le premier texte de Guillebert. Cet exemplaire appartenait à M<sup>lle</sup> Rosalie de Meuron<sup>3</sup>. Au cours de l'été 1829, elle le prêta à l'une de ses connaissances, un Monsieur M. Montagu. Le 29 août, celui-ci retournait la plaquette à sa propriétaire, avec le billet suivant :

Mademoiselle,

Je vous rends ci-joint *Le Dialecte neuchâtelois* avec bien des remerciements. Vous me pardonnerez la petite méchanceté que j'y ai fait [*sic*] sur le feuillet, pour sa justesse.

L'auteur m'a paru avoir si tort dans son principe général, aussi bien que dans plusieurs de ses détails, que j'ai fait une petite critique raisonnée de l'ouvrage : mais n'ayant pas le tems de la mettre au net, vous en êtes heureusement quitte.

Pourtant je vous en envoie la dernière page, comme il m'a fallu en brusquer la fin. Vous verrez par cet échantillon *ex pede* que vous n'avez pas essuyé une grande perte. Sans doute vous ne me croyiez pas tant d'audace. [en note au bas de la page :] plus d'audace que de bravoure, car je frappe et je m'enfuis.

Encore une fois, adieu. Votre serviteur dévoué,

M. Montagu.

Ce 29<sup>me</sup> Août.

« La petite méchanceté » est inscrite, au crayon, sur la page de garde du *Dialecte*. C'est une épigramme :

Pour apprendre aux Neuchâtelois  
A bien parler leur propre langue,  
Soit en propos, discours, harangue,  
G... leur donne ici des lois.  
Il peut avoir raison parfois :  
Mais le législateur oublie,  
Dans sa roide philologie  
Calquée sur celle de Paris,  
Qu'en tout endroit, malgré l'Académie,  
Il faut, pour y être compris,  
Parler la langue du pays.

Août 28<sup>me</sup> 1829.

<sup>3</sup> Suzanne-Rosalie de Meuron, née en 1783, morte célibataire en 18[??], était fille de Théodore-Abram. Elle habitait à la Grande-Rochette. Sa sœur Elmire avait épousé Louis de Meuron, châtelain du Landeron. L'exemplaire que je possède de la seconde édition du *Dialogue* est dédié par Guillebert à « M. le châtelain de Meuron, avec bien des remerciements de ses excellentes remarques ».

Quant à « la dernière page » de « la petite critique raisonnée », la voici :

Ici je m'arrête : non pas que le travail dépasse mes forces, mais qu'il excède ma patience. De relever toutes les inepties (le mot n'est pas trop dur) dont cet ouvrage abonde, aussi bien que plusieurs erreurs plus graves, ne finirait pas, parce qu'il faudrait s'attacher à presque chaque article. D'ailleurs cela ne servirait à rien, et ne serait que de répéter des observations déjà faites, vu qu'elles résultent pour la plupart du principe adopté par M. A. G., lequel est faux, c. à d. que la langue des puristes français est la seule qu'il soit permis de parler à Neuchâtel, et que tout mot — toute phrase ou tournure quelconque, bien que cela soit propre au pays, compris, reçu et usité d'un chacun depuis sa naissance, et même non en contravention avec aucune loi de grammaire<sup>4</sup> ou d'analogie philologique — s'il n'est d'usage en France, et revêtu de l'autorité du Dictionnaire de l'Académie, est du baragouin et doit être rejeté [*sic*] comme tel. Il ne nous dit pas comment il faut s'y prendre pour instruire simultanément tout le monde des mots propres à user [*sic*] ; ni comment faire dans le cas que les domestiques, les artisans ou les ouvriers vinent [*sic*] à ne pas comprendre le bon français que leurs maîtres ou les illuminés leur parleraient. Il nous donne le Babel, sans permettre que nous nous dispersions pour ne parler qu'avec ceux qui nous entendent. Du reste, il ne nous met pas absolument à nud ; nous pourrions toujours porter nos habits, mais c'est de rigueur qu'ils soient coupés à la mode de Paris.

La critique de Montagu est injuste. On dirait qu'agacé par les remarques et corrections portées par Guillebert en marge du dialogue de M. Patet et de M<sup>lle</sup> Raveur, ce lecteur trop pressé n'est pas allé jusqu'au bout de l'opuscule. Il y aurait pourtant trouvé, p. 77-80, les déclarations les plus nettes, bien propres à faire entendre que l'auteur n'est point du tout un puriste étroit<sup>5</sup>. Guillebert écrit, en effet :

Dans nombre de cas un Neuchâtelois ne doit pas parler comme un Français ; dans nombre d'autres il ne doit pas parler comme on écrit et surtout comme écrit un Académicien... Au fond, et convention à part, le français pur vaut-il réellement beaucoup mieux que notre dialecte ? Il a plus de noblesse et de grâce, mais moins d'énergie et de nuances, comme il en a moins aussi que le vieux français d'Amyot et de Montaigne. Notre français et le français pur sont deux monnaies frappées à un coin un peu

<sup>4</sup> [En note au bas de la page :] « J'ai exposé les principes généraux sur lesquels est basée cette science. Et je crois avoir démontré qu'on peut critiquer des ouvrages dans une langue qu'on ne parle et n'écrit qu'imparfaitement soi-même — quand ils s'y prêtent. »

<sup>5</sup> Dans leur *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, MM. L. GAUCHAT et J. JEAN-JAQUET disent de Guillebert : « Son point de vue est éloigné de tout pédantisme. » Et ceci encore : « D'une façon générale, l'ouvrage de Guillebert est un des plus instructifs et des plus personnels de ce genre de littérature. »

différent, et bonnes chacune pour le pays dans lequel elles ont cours... Quant à moi, je déclare que, tant que je vivrai au milieu de mes compatriotes, j'emploierai les mots *coudet*, *patet*, *marmette*, *orvale*, *crampet*, *loquette*, *clédar*, [etc.]... Que surtout les maîtres et les maîtresses, en parlant à leurs domestiques, ne prennent pas la fantaisie de renoncer aux expressions neuchâteloises... Parlât-on même à des gens plus instruits que de simples artisans, comme aucune espèce d'affectation n'est bonne, il faut éviter avec le plus grand soin celle de bien parler.

La position de Guillebert est solide. Le sentiment qu'il a de la langue est d'un homme fort intelligent. Dans la seconde édition du *Dialogue*, il a précisé ses vues, de façon à calmer la critique. Montagu, s'il était capable d'entendre raison, a dû se montrer satisfait. Guillebert déclare : « Je hais par dessus tout la pédanterie. » Il insiste sur la nécessité de faire usage de noms neuchâtelois « donnés à des objets inconnus ailleurs qu'à Neuchâtel ». Il s'écrie même, à la fin du *Dialogue* : « Vive le patois ! Je défie le français des livres... d'exprimer certaines choses aussi bien que nous pouvons le faire en patois. » On aime à le voir reprendre à son compte le mot d'un Français disant : « La prose française se meurt de timidité. » Notre auteur goûte, dans le patois, une certaine hardiesse d'expression, un pittoresque, une vivacité de ton et de couleur, que la langue des puristes ne connaît plus.

Mais en donnant ses *Fautes de langage corrigées*, il a pensé être utile à ses compatriotes. Tout en étant persuadé que « le dialecte neuchâtelois est meilleur, sous quelques rapports, que les dialectes vaudois et genevois », il avoue cependant qu'« il leur est inférieur sous celui des germanismes. » Or ces germanismes lui paraissent une des causes de la corruption de notre langue. Aussi supplie-t-il : « De grâce, quand nous avons un mot français que nous connaissons tous, employons-le au lieu du mot allemand ; disons *pièce* au lieu de *bletz*. » Ne mène-t-il pas, sur ce front-là, un combat nécessaire ? Et n'a-t-il pas raison encore, lorsqu'il insiste, avec « une femme de beaucoup d'esprit » qui lui écrivait à l'occasion de son *Dialecte*, sur la valeur morale du bien dire : « Que de gens dénaturent leur pensée par l'imperfection de l'expression ! Ceci est plus sérieux et de plus grande importance, même moralement parlant, qu'on ne le pense. »

Utilité de préserver la langue contre l'invasion des germanismes ; utilité de la défendre d'un avilissement insidieux : ce sont bien là deux des motifs qui ont déterminé Guillebert à écrire son *Dialogue*. Mais un autre désir encore l'anime. Lors d'un séjour à Paris, vers 1818,

il a constaté, comme tant d'autres Suisses, les insuffisances de son français. Le portier de son hôtel le désignait à un visiteur comme « ce Monsieur qui parle étranger ». Guillebert voudrait que ses compatriotes n'aient pas, à leur tour, à souffrir de ce ridicule. Beaucoup de Neuchâtelois voyagent en France, y séjournent, y font des affaires : ils sont « fort intéressés à savoir le français que l'on y parle ». Et que dire de ces précepteurs, de ces gouvernantes, qui partent de chez nous pour aller enseigner notre langue dans de nobles familles de l'étranger ? Que dire de nos pensions, de nos écoles ? Apprendre à bien parler devient pour les Neuchâtelois une nécessité économique.

Un passage du dialogue évoque, joliment, la prospérité du Neuchâtel de 1830. Bien que la cité ne compte que 6000 âmes, « c'est maintenant une grande ville », affirme l'un des interlocuteurs. Partout des maisons se bâtissent : « quelques-unes sont magnifiques ». D'année en année, les promenades s'embellissent. « La nouvelle route », celle de l'Évole, a supprimé la montée dangereuse de la rue du Château. « Je suis persuadée, dit M<sup>lle</sup> Raveur, que la nouvelle route est une des principales raisons qui fait qu'il passe par Neuchâtel un bien plus grand nombre d'étrangers qu'autrefois. » Les auberges, elles aussi, sont devenues meilleures. Il n'y a plus guère que « trois choses qui déparent beaucoup Neuchâtel : le Seyon, les boucheries et la rue des Chavannes ». En revanche, le Faubourg « est le plus beau de la Suisse ».

Quant aux affaires, elles marchent grand train : « Jamais il n'y a eu chez nous un passage de marchandises aussi considérable... Nos trois fabriques d'indienne vont très bien... Nos horlogers, ils en conviennent eux-mêmes, n'ont jamais eu autant d'ouvrage ; on fabrique maintenant dans notre pays plus de montres que dans le reste du monde. » La dentelle, hélas ! périclité ; mais les pensions, les « instituts » font entrer dans le pays « cinquante à soixante mille louis d'or par an ».

Guillebert, membre de la Commission d'éducation, voit la nécessité, dans une ville qui entretient avec l'étranger des rapports si suivis et si étroits, de veiller sur la langue. En 1829, on est précisément en train de construire, à Neuchâtel, un nouveau collège, notre Collège latin. Les autorités scolaires s'occupent d'un nouveau plan d'études. Et Guillebert de souhaiter que l'on donne désormais « à l'étude de la langue française la part qu'elle a droit de réclamer ». Ses idées à ce sujet apparaissent, pour l'époque, assez neuves. Sans dire du mal du grec et du latin, il constate, pour le déplorer, « que, dans nos collèges suisses,



on s'occupe beaucoup moins de la prononciation du français que de celle du latin, que tel écolier saura moins bien conjuguer tel ou tel verbe français, *s'asseoir*, par exemple, que tel verbe latin aussi irrégulier ; qu'il saura moins bien le genre et le nombre de tel mot français que le genre et le nombre du mot latin correspondant ». Notre auteur veut qu'on attache plus d'importance à l'étude de la langue maternelle et, d'abord, qu'on lui fasse une plus large place dans les programmes d'éducation. Que les élèves lisent les bons auteurs, qu'ils apprennent par cœur des vers choisis dans les écrivains classiques et que, dans les familles, on se montre plus soucieux de la correction du langage.

L'auteur du *Dialogue* désirerait aussi que « notre Feuille d'avis » se montrât plus attentive à la pureté du français. Certes, dit-il, « les fautes y diminuent d'année en année ; mais on y en trouve encore beaucoup trop. Elle nous rendrait un vrai service, sous le rapport de la langue, si elle ne donnait que les mots français, ou qu'elle les mît du moins en parenthèse à côté des mots neuchâtelais qui seuls seraient compris de tous les lecteurs du pays. »

Notons enfin que les deux interlocuteurs imaginés par Guillebert se montrent fort impressionnés par les soirées littéraires où se produisit, à Neuchâtel, en 1829, l'improvisateur français Eugène de Pradel. M<sup>lle</sup> Raveur surtout en est enchantée. Quelle virtuosité chez cet homme qui « parle avec autant de facilité, en vers, que les autres personnes, en prose ! » Quelles leçons excellentes de langue française pour la jeunesse ! « Je voudrais, dit cette brave demoiselle, qu'on imprimât tous les vers qu'il a improvisés à Neuchâtel. » Son souhait fut entendu. Peu après le départ de Pradel, Jeanneret et Baumann vendaient en notre ville une petite brochure contenant trois des improvisations qui avaient charmé la société neuchâtelaise : *La mort de Wart, sujet tiré de l'histoire suisse. — Un bienfaiteur de Neuchâtel ; hommage rendu aux mânes de David Purry. — Le panorama de Neuchâtel*. La même année, Christian Gerster, l'éditeur de Guillebert, publiait à son tour un *Recueil poétique des tragédies, poèmes, couplets, bouts-rimés et chansons, improvisés en Suisse par M. Eugène de Pradel, membre de plusieurs académies*. On y retrouve célébrés et Purry et le panorama de notre ville ; mais à ces morceaux d'autres sont ajoutés : Pradel chante *Le pont de Serrières*, honore d'une « anecdote neuchâtelaise » la mémoire de Jacques-Louis de Pourtalès. La fête des Armourins fait le sujet d'un autre poème. Tant de couplets, assez adroitement tournés,

ne valaient guère d'être imprimés, même avec une préface de Gonzalve Petitpierre, qui prit la peine de les réunir. En les parcourant aujourd'hui, on en vient à s'écrier, comme le fait M. Patet : « Vive le patois ! » Aux habiletés d'un faiseur usant d'un langage où foisonnent les clichés, qui ne préférerait le suc de notre parler neuchâtelois, l'authenticité de nos provincialismes ?

Charly GUYOT.

## NOTES DE LECTURE

*La Bourgeoisie de Berne.* Sous ce titre, la *Revue historique vaudoise* a publié une petite note signée Ad. Besson, dans laquelle l'auteur affirme que la bourgeoisie de Berne « fut accordée en 1561 à tous les habitants de la Béroche au canton de Neuchâtel<sup>1</sup> ».

Cette déclaration a de quoi surprendre. En 1561, les cinq villages de la seigneurie de Gorgier ont signé un traité de combourgeoisie avec Berne<sup>2</sup>, mais il ne résulte pas de cet acte que tous les habitants de ces localités aient acquis par là la qualité de bourgeois de Berne. S'il en avait été ainsi, les bourgeois de Neuchâtel, au même titre, auraient pu se dire également bourgeois de Berne.

M. Besson a été induit en erreur par l'attestation d'origine donnée en 1729 à Jacob Cugnet par la communauté de Saint-Aubin. On y peut lire que Cugnet s'est présenté devant l'assemblée de commune « exposant que la providence divine l'a disposé depuis quelques années à demeurer hors dudit Saint Aubin, lieu de son origine et *bourgeois de Berne*, à ce sujet a humblement requis la dite honorable communauté de luy vouloir doner temoingnage tant de sa dite origine que de ses bonnes mœurs<sup>3</sup> ».

La mention « bourgeois de Berne » paraît bien insolite dans ce texte. Pourquoi le notaire l'aura-t-il insérée, et précisément à une place où elle n'avait à faire, si ce n'est à la demande expresse de Cugnet. Celui-ci, établi à Bursins dans le Pays de Vaud, se figurait sans doute qu'en prenant la qualification usurpée de bourgeois de Berne il s'attirerait les bonnes grâces du bailli bernois.

*Le Neuchâtelois.* Cet ancien journal radical, qui depuis 1942 n'était plus qu'une feuille d'annonces, a cessé de paraître. Dans son ultime numéro du 23 août 1946, un collaborateur a rappelé que le *Neuchâtelois* avait succédé en 1888 au *Réveil*, fondé en 1873. Il ajoutait que ce dernier comptait « comme collaborateur de début l'illustre publiciste neuchâtelois Henri-Florian Calame, lequel, en prose et en vers, donnait au jeune journal des articles dont le retentissement dépassait largement les frontières du Val-de-Ruz ».

L'auteur de la note fait ici plus qu'une confusion. Lorsque commença de paraître le *Réveil*, Henri-Florian Calame était mort depuis dix ans. Homme d'un grand mérite, Calame fut conseiller d'Etat sous l'ancien régime, de 1837 à 1848. Il se rallia loyalement à la République, devint député au Grand Conseil

<sup>1</sup> *Revue historique vaudoise*, 1945, p. 211.

<sup>2</sup> Jules JEANJAQUET, *Traité d'alliance et de combourgeoisie de Neuchâtel avec les villes et cantons suisses*, p. 324 et 327.

<sup>3</sup> Abram Cousandier, not., vol. II. Acte du 7 janvier 1729.

et rédacteur du *Neuchâtelois* qui avait succédé, en 1848, au *Constitutionnel neuchâtelois*. Les idées qu'il y défendit n'étaient pas précisément celles que devait répandre plus tard le *Réveil*.

*La Mère commune des Montagnes.* Cette appellation donnée au Locle n'a pas l'heur de plaire à certains habitants de la Chaux-de-Fonds. Pourquoi ?

Elle n'a aucun caractère officiel, pas plus que la qualification de « Métropole de l'horlogerie » que l'on commence à donner à la Chaux-de-Fonds. Il serait cependant intéressant de savoir qui fut le premier à l'employer et pour quelles raisons. M. Fritz Jung, qui vient de lancer des *Annales locloises*, dont le premier cahier est intitulé : *La Mère commune des Montagnes dans ses rapports avec ceux du « Clos de la Franchise »... et d'ailleurs*, n'a pas cherché à nous renseigner sur ce point.

S'il paraît avéré que le territoire de la Chaux-de-Fonds a été défriché par des colons venus du Val-de-Ruz, de Fontainemelon principalement, il n'en reste pas moins que le Locle est devenu, plus tôt que celle-ci, paroisse et mairie, ce qui implique une colonisation antérieure et plus importante. Le Locle comptait des familles nombreuses qui essaimèrent dans la vallée de la Brévine, du côté de la Chaux-de-Fonds et jusque dans l'Erguel. Ce phénomène d'expansion, très sensible, a eu pour conséquence que la plupart des familles de vieille souche chaux-de-fonnière sont généralement issues d'authentiques Loclois. Et pendant longtemps, ces communiers disséminés restèrent intéressés à l'administration du village ancestral. Ne faudrait-il pas voir dans ce fait l'origine de l'expression : Mère commune des Montagnes ?

*Le nom de famille Comtesse.* On a peine à se figurer que les Comtesse se rattachaient primitivement à la famille Perrenoud, de la Sagne. Celle-ci, déjà nombreuse au début du XVI<sup>e</sup> siècle, a donné naissance à plusieurs rameaux qui prirent, par la suite, des noms différents. L'un d'eux, appelé tout d'abord Perrenoud *alias* Comtesse, s'est divisé en Grandjean-Perrenoud-Comtesse et en Péter-Comtesse, tandis que dans le rameau voisin une branche porte le seul nom de Comtesse dès le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle.

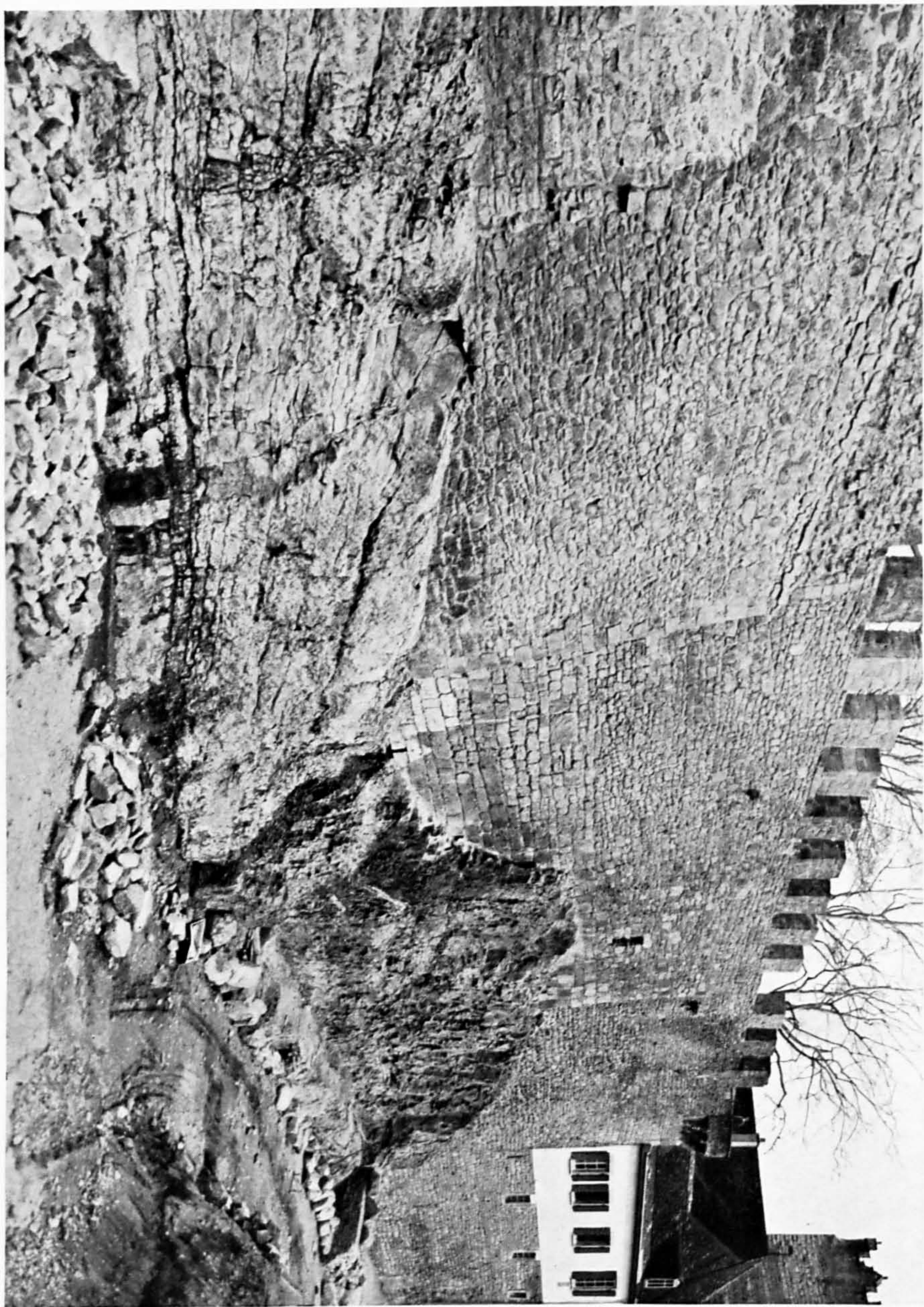
M. Frédéric-Henri Comtesse, qui a fait de longues recherches sur sa famille n'est pas arrivé, dans une étude récente<sup>1</sup>, à expliquer pourquoi le nom de Comtesse se trouve accolé à celui de Perrenoud.

Une famille Comtesse a-t-elle existé jadis ?

M. Arthur Piaget, dans l'article qui paraît ici-même sur *L'horloge de la comtesse Isabelle*, signale un paiement fait en 1380 par Nicolet Comtesse. Il serait intéressant de pouvoir établir un lien de parenté entre ce dernier et les Perrenoud *alias* Comtesse de la Sagne.

L. M.

<sup>1</sup> Fréd.-Henri COMTESSE, « La genèse d'un nom de famille », dans *Festgabe Eduard Rubel*, 1946.



LE REMPART OUEST DE LA PLACE FORTE DE NEUCHÂTEL



## LA PLACE FORTE ET LE CHATEAU DE NEUCHÂTEL

Les travaux entrepris récemment au pied du rempart qui défendait jadis le château de Neuchâtel ont mis en évidence la puissance de cet appareil de protection. De hautes murailles s'élèvent sur le rocher, lequel est taillé à vif sur un secteur pour former le fossé.

On se rend mieux compte, en les voyant, que Neuchâtel était bien une place forte. Sa position, à l'extrémité orientale de l'éperon rocheux qui dominait le Seyon la rendait aisément défendable. Le torrent la bordait au nord et à l'est, si bien qu'il suffisait de construire une muraille sur les deux autres côtés pour la mettre à l'abri d'un coup de surprise et en faire un refuge solide destiné aux populations du voisinage en cas de danger.

On pénétrait dans cet espace ainsi délimité par deux portes : celle de l'est, que surmontait la tour de Diesse, et celle de l'ouest, ouverte sous la tour des Prisons. Une muraille, longeant la falaise sur laquelle est construite la rue du Pommier, allait de l'une à l'autre, puis, de la tour des Prisons, se dirigeait directement au nord, où s'élève aujourd'hui une tour carrée appelée Donjon. Ce terme de donjon était donné autrefois à la partie supérieure de la colline, que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de terrasse de la Collégiale. Elle était défendue par une tour, la « vieille tour du donjon », qui s'effondra en 1680<sup>1</sup>. Les murs de fondation en ont été dégagés et sont actuellement visibles.

La restauration de ces murs vénérables sollicite non seulement l'attention de l'archéologue, mais aussi celle de l'historien. Il doit se demander si leur construction n'est pas à l'origine de Neuchâtel, dont elle aurait provoqué le développement. Et, immédiatement, diverses questions surgissent : l'on aimerait à être renseigné sur ses premiers habitants, sur les constructeurs des murailles. Enfin, on voudrait savoir pourquoi la localité a pris le nom de Neuchâtel.

L'absence de documents ne permet pas de répondre à ces questions. L'on peut, toutefois, se risquer à tenter une explication.

<sup>1</sup> Arthur PIAGET, *La tour neuve du donjon*, dans le *Musée neuchâtelois*, nouv. série, t. XVIII (1931), p. 226.

LES FORTIFICATIONS. — Elles enserrent une surface considérable pour le moyen âge. Le côté nord, dominant le Seyon, mesure environ 165 mètres ; de la tour des Prisons à celle de Diesse, on compte près de 190 mètres, tandis qu'une centaine de mètres sépare la première du versant nord de la colline.

Qui pouvait avoir intérêt à fortifier cette colline, et qui était assez puissant et assez riche pour ordonner les travaux nécessaires ? On ne sait rien des seigneurs qui, vers la fin du moyen âge, se partageaient la possession du littoral neuchâtelois. C'étaient des vassaux du roi de Bourgogne dont les noms ou les actes ne nous sont pas parvenus. Il est bien probable que ni leur ambition ni leur intérêt ne les auraient poussés à se créer une place forte de cette importance. Restait le roi lui-même.

Rodolphe III est un souverain dont l'autorité est à peu près nulle. Elle ne s'étend guère au delà de la Suisse romande actuelle, et l'une de ses résidences est la petite ville d'Orbe. Qu'il ait songé à prévenir les coups du sort en aménageant un nouveau lieu de séjour, qui pût, cas échéant, lui servir de refuge, il n'y a là rien que de très plausible.

En 1011, Rodolphe III donne à sa femme Irmengarde diverses localités, parmi lesquelles *Novum Castellum*, qu'il qualifie de demeure très royale (*regalissima sedes*<sup>2</sup>). Si le roi emploie ce superlatif, ce n'est pas sans raison. Le cadeau qu'il fait à sa femme ne consiste pas en un château, mais plus probablement en une place suffisamment défendue pour devenir, si les événements l'exigent, un asile, ou mieux encore une résidence « très royale ».

Neuchâtel, on le sait, n'a pas joué dans l'histoire le rôle auquel sans doute il était destiné. Les événements politiques en sont la cause.

Rodolphe III mourut en 1032, laissant deux neveux se disputer son héritage. L'un d'eux, Eudes, comte de Blois, vint immédiatement occuper Neuchâtel et Morat, tandis que le second, l'empereur Conrad II, descendit vers la fin de l'année en Bourgogne. En février 1033, Conrad mit le siège devant ces deux places, mais dut bientôt renoncer à poursuivre son entreprise, à cause, dit le chroniqueur, de la rigueur de la saison. Les fortifications y étaient peut-être aussi pour quelque chose. Vers la fin de l'année, Eudes fit sa soumission à l'empereur, qui devint le maître incontesté du royaume de Bourgogne. C'est à cette circonstance que Neuchâtel doit de n'avoir pas subi un nouveau siège et peut-être une destruction complète.

<sup>2</sup> MATILE, *Monuments*, t. III, p. 1137.

Irmengarde, qui avait rencontré Conrad II à Zurich dans le courant de l'année 1033, le reconnut aussi comme héritier de Rodolphe, ce qui lui valut sans doute de conserver ses domaines<sup>3</sup>. Elle mourut vers 1057. Elle fit don, de son vivant ou après sa mort, des propriétés reçues en 1011, à l'église Saint-Maurice de Vienne<sup>4</sup>. Il ne semble pas, ou tout au moins aucun témoignage ne nous en est parvenu, que celle-ci chercha à se prévaloir de la qualité d'héritière d'Irmengarde.

De la période des origines de Neuchâtel, deux témoins subsistent : la tour des Prisons et la tour de Diesse. La présence des portes sur lesquelles elles s'élevaient ne s'explique que par l'existence d'une enceinte fermée. Elles faisaient partie du régime des fortifications, tout comme la vieille tour du Donjon ; elles commandaient l'entrée de la place et leur construction remonte, pour le moins, aussi haut que celle des murailles. Mais exposer ainsi le problème de leur origine n'est pas le résoudre, car nous ne possédons aucun renseignement sur cette époque lointaine.

La tour de Diesse n'a pas retenu beaucoup, jusqu'à présent, l'attention des archéologues. Serait-ce le fait qu'elle a été modifiée après l'incendie de 1714 ?

Lors de la démolition, en 1921, des maisons n<sup>os</sup> 3 et 5 de la rue du Château, on a dégagé un fragment du rempart primitif qui la reliait à la tour des Prisons. On a retrouvé aussi des vestiges de la Maleporte, c'est-à-dire de la porte qui avait dû être ouverte dans la muraille même, à côté de la tour, lorsque l'ouverture passant sous celle-ci s'était révélée insuffisante. Les constatations faites à cette occasion sont intéressantes, mais elles n'apportent rien au sujet de la construction de la tour<sup>5</sup>.

Un examen de la tour des Prisons permet aisément de constater qu'elle n'a pas été élevée d'un seul jet. La base est formée de gros blocs de calcaire blanc, dans lesquels certains voient du matériel romain<sup>6</sup>. Cette attribution est due certainement à la tendance que l'on avait de voir du romain partout, même sans raison. Car, à y regarder de près, on s'aperçoit que la base ne forme pas un tout homogène. Il y eut d'abord un premier mur, recouvert de grandes dalles de pierre. Il se prolonge au nord par un autre mur en retrait, dans lequel la porte

<sup>3</sup> René POUPARDIN, *Le royaume de Bourgogne*. Paris, 1907.

<sup>4</sup> B. HIDBER, *Schweizerisches Urkundenregister*, t. II, p. L.

<sup>5</sup> Charles-Henri MATHEY, *Les vestiges de la Maleporte à Neuchâtel*, dans le *Musée neuchâtelois*, nouv. série, t. X (1923), p. 204.

<sup>6</sup> On trouvera une bonne reproduction de la base de la tour des Prisons dans Daniel VOUGA, *Préhistoire du pays de Neuchâtel des origines aux Francs*, p. 167. (*Mémoires de la Société neuchâteloise des sciences naturelles*, t. VII.)



fut ouverte, et il est surélevé, sur quelques mètres, d'un parement identique, mais dont la disposition n'est plus aussi régulière. N'y a-t-il pas là l'indice que nous nous trouvons en présence d'une construction remaniée ou faite par étapes successives<sup>7</sup> ?

L'étage immédiatement au-dessus du mur est d'aspect tout différent. Nous ne voyons plus de pierres taillées, mais de gros blocs irréguliers, tirés probablement de la moraine qui recouvrait la colline. Ce sont souvent des blocs de gneiss et de granit et l'on en a retrouvé de semblables au cours des travaux de dégagement du rempart et de la vieille tour du Donjon.

La partie moyenne et supérieure de la tour est d'un parement mieux travaillé, dans lequel domine à nouveau le calcaire blanc, mais en moellons plus petits.

Le premier château de Neuchâtel était adossé à la tour des Prisons, ou plus exactement au mur qui en forme la base. Il est plausible, pensons-nous, de faire la supposition que ce premier édifice n'était entouré que d'une muraille peu étendue et qu'au temps de Rodolphe III, lorsque fut créée la place forte, on construisit le mur en retrait en y réservant une porte, et on commença d'élever la tour avec les matériaux dont on disposait.

LE NOM DE NEUCHATEL. — Dans sa *Légende de Noidenolex*, M. Jules Jeanjaquet a émis l'opinion que les vestiges de murailles trouvés aux siècles passés dans le quartier de Vieux-Châtel auraient appartenu à un poste d'observation fortifié, un *Vetus castellum* qui aurait été supplanté, à un certain moment, par un autre château, mieux situé du point de vue stratégique, auquel on aurait donné, par opposition, le nom de Neuchâtel<sup>8</sup>.

Plus récemment, M. Paul Aebischer a recouru à une autre hypothèse. Il admet que Neuchâtel daterait de la donation de Rodolphe III à Irmengarde et que si le roi l'a appelé *Novum castellum* c'est en pensant à

<sup>7</sup> La base de la tour contient aussi du calcaire jaune, mais en petite quantité. Nous avons demandé à M. Eugène Wegmann, professeur de géologie à l'Université, s'il était possible de déterminer la provenance des blocs de calcaire blanc. Il nous a répondu que les uns étaient d'âge jurassique, d'autres de l'âge crétacé. Quant à désigner les carrières d'où ils ont été extraits, il y renonce.

Dans le voisinage immédiat de la ville et sur les rives du lac existent plusieurs carrières auxquelles on peut songer : Celle de la Raisse, entre Vaumarcus et Concise, qui donne du calcaire crétacique, tandis que celles de la Cernia, près de Fenin, et de Tête-Plumée contiennent du jurassique. Il se peut aussi qu'il existât jadis d'autres carrières aujourd'hui abandonnées.

<sup>8</sup> Jules JEANJAQUET, *La légende de Noidenolex*, dans le *Musée neuchâtelois*, nouv. série, t. XXVI (1939), p. 62.

Orbe, sa résidence ordinaire, où il avait un château<sup>9</sup>. Le rapprochement Orbe-Neuchâtel ne paraît pas très convaincant. On lui préférera la suggestion Jeanjaquet.

On me permettra, toutefois, une troisième explication. Les premiers seigneurs du nom de Neuchâtel, et certainement aussi ceux qui les précédèrent, habitaient un château placé près de la tour des Prisons. Encore au XVI<sup>e</sup> siècle, dans l'inventaire du domaine de Jeanne de Hochberg, on trouve la mention de « la mareschausie ou establerie que souloit aultrefois estre l'ancyenne mayson du seigneur conte de Neufchastel, situee auprès de la porte du chastel<sup>10</sup> ».

Ce qui frappe, c'est la position de ce château. Il n'est pas au centre, ni au sommet de la place fortifiée, c'est-à-dire à l'endroit le plus favorable. Non, il se trouve dans un angle, près de la porte, comme si le maître des lieux était en même temps chargé de surveiller les entrées dans la place et de fermer la porte pendant la nuit. Bien plus, une colline le dominait derrière (on peut juger de sa hauteur par le rocher qui apparaît sous le rempart). On ne peut expliquer le choix de cet emplacement si désavantageux que par le fait que le château existait avant qu'on eût songé à élever les remparts.

Construit à une époque qu'il n'est pas possible de préciser, il aura, pensons-nous, servi de résidence à un fonctionnaire, franc ou bourguignon, chargé de surveiller la navigation sur le lac et la route venant de Bourgogne par le Val-de-Travers. On l'appelait, peut-être, simplement le *Chastel*.

Le jour où cette résidence, qui n'était peut-être pas un très beau château ni un château digne d'un roi, donna naissance à l'appareil défensif de la colline, on ne continua pas moins à l'habiter, mais elle ne se trouvait plus isolée, au bord de la falaise, elle appartenait à un ensemble. Au moyen âge, le nom de *castrum* pouvait aussi bien être donné à un château qu'à une place forte. La nôtre, par opposition à l'édifice primitif, aura pris le nom de Nouveau château, *Novum castellum*.

(A suivre.)

LÉON MONTANDON.

<sup>9</sup> Paul AEBISCHER, *Pourquoi Neuchâtel s'est appelé Neuchâtel*, dans le *Musée neuchâtelois*, nouv. série, t. XXXIV (1947), p. 22.

<sup>10</sup> Léon MONTANDON, *L'ancien château des comtes de Neuchâtel*, dans le *Musée neuchâtelois*, nouv. série, t. IX (1922), p. 107.

## QUATRE SIÈCLES A L'OMBRE DU TILLEUL DE SAINT-BLAISE

(Suite et fin. — Voir *Musée neuchâtelois* 1946, p. 97.)

A Saint-Blaise, la maison, si longtemps possédée par les Lahire et les Marval, avait été saisie par les créanciers de Jean-Marie Bergeret et mise en vente avec ses appartenances et dépendances et même avec son mobilier. M<sup>me</sup> de Tulmont s'était retirée à Neuchâtel, puis à Hauterive. Cette femme, d'une bonté et d'une indulgence inépuisables, avait adopté avec son mari une petite Françoise, à laquelle elle témoignait la plus vive affection. D'Hauterive, elle écrit, le 24 septembre 1795, à un homme d'affaires de Genève (qui n'était pas le greffier Peters), pour le supplier d'intervenir à Paris auprès de la famille Bergeret, pour qu'elle serve à Françoise la rente que M. de Tulmont lui avait assurée. C'est par cette lettre qu'on apprend que M. Bergeret, le frère de Jean-Marie, avait été emprisonné sous la Révolution en janvier 1794 avec les receveurs généraux, mais qu'en mai 1794, il avait été libéré et qu'il vivait paisiblement dans sa terre de Cassan près l'Isle-Adam, en possession de toute sa fortune, ce dont M<sup>me</sup> de Tulmont s'indigne en pensant à la rente qui n'est toujours pas payée à la petite Françoise.

Cette indication de la terre de Cassan, possédée en 1795 par les Bergeret semble prouver leur parenté, dont M. J. Petitpierre pose la question, avec Pierre-Alexandre Bergeret, gentilhomme ordinaire de la grande Fauconnerie de France, qui marie, en 1708, sa fille Reine-Germaine, à François de Cassant, écuyer, seigneur de Châteaupré et de Collandré, demeurant au dit lieu de Châteaupré, paroisse de l'Isle-Adam, diocèse de Beauvais et généralité de Paris<sup>8</sup>.

Dans ses malheurs, M<sup>me</sup> de Tulmont-Marval avait conservé un cœur bon et généreux. Elle aimait passionnément les animaux, et a élevé un monument presque princier, que l'on voit encore au bas du verger de la ferme, au bord du ruisseau, sur la tombe d'un chien tendrement chéri. Quand elle vendait des chevaux, elle imposait à l'acheteur des conditions très stricte pour leur entretien et pour les soins qui leur seraient donnés. Le *Messenger boiteux* de 1893 donne le texte d'une de ces ventes faite

<sup>8</sup> D'HOZIER, t. I, p. 116.

au pasteur Nöttinger, de Messen, texte qui ne comporte pas moins de neuf articles de recommandations touchantes. Elle s'intéressait aussi aux humains. Une lettre, conservée par M<sup>lle</sup> Thorens, lui est adressée par Michel Barberisse, « chasseur dans la 3<sup>ème</sup> compagnie, 2<sup>e</sup> Bataillon, 27<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, 5<sup>e</sup> Corps d'Armée, à Falquinberg (*sic*) en Silésie » le 30 sept. 1807. Cette missive, très naïve, dit entre autres : « Nous sommes bien tranquilles dans nos cantonnements maintenant, mais pas comme chez vous. D'ailleurs il faudrait bien roullé toute l'Europe pour trouver une personne aussi digne de reconnaissance comme vous. Mais je crois que toutes les personnes qui vous connaisse sont charmés de vous voir. Je suis si sensible à vos bontés. »

Ce chasseur reconnaissant avait-il été cantonné avec le corps d'Oudinot dans la région de Saint-Blaise, et y avait-il pu apprécier le bon cœur de M<sup>me</sup> de Tulmont ? Son témoignage montre en tout cas l'extraordinaire rayonnement de bonté de la dernière descendante, à Saint-Blaise, de la famille Lahire.

Quant à son peu intéressant époux, il faut cependant lui accorder une circonstance atténuante. M. de Tulmont, volage et dépensier, était un esthète, probablement un artiste. C'est lui qui sut décorer avec un goût très sûr, et des moyens très simples, la vieille demeure que lui avaient transmise les Marval-Lahire. C'est à lui, sans doute, qu'on doit les fines découpures de papier, collées comme soubassement autour des chambres et comme encadrements de portes, les figures mythologiques qui ornent encore, en médaillons charmants, certaines pièces du premier étage, les décorations de cheminées, en bois ou en marbre, qui portent le monogramme T-M. Il sut se procurer les piédestaux ornés de statues, et surtout les nombreuses sculptures sur bois, restées, pour la plupart, aussi fraîches qu'à l'époque de Louis XVI. Il est intéressant de noter que les procès-verbaux de la Commission de l'hôtel de ville, à Neuchâtel, mentionnent un cadre pour échantillon d'un grand panneau que le sculpteur Boutry avait vendu à M. de Tulmont, à l'époque où il travaillait également pour la ville. Les sculptures de la maison de Saint-Blaise, du moins certaines d'entre elles, auraient donc la même origine que celles, si remarquables, de la salle du Conseil général de Neuchâtel. Boutry, rappelons-le, se noya, un soir d'hiver, en faisant passer le lac, à destination de revendeurs dans les cantons catholiques, à des dépouilles provenant du pillage d'églises de France, trafic que ne devait pas être sans profit<sup>9</sup>.

<sup>9</sup> Ch. GUYOT, *Neuchâtel*, p. 183.

Si le marquis de Tulmont n'a pas rendu sa femme heureuse, il a aimé, à sa façon, sa maison de Saint-Blaise, qui a gardé quelque chose de la grâce que lui avait apportée ce représentant d'une époque gracieuse et facile, à la veille de disparaître. M. de Tulmont était aussi un bibliophile. Une partie de ses livres fut rachetée par la Bibliothèque de la ville, en même temps que la collection du prince de Soubise, à Paris, par l'entremise de Fauche-Borel, en février 1789.

*Un gouverneur des Iles françaises de l'Amérique à Saint-Blaise.* — Les créanciers de Jean-Marie Bergeret de Tulmont mettent donc sa maison en vente. Aucune famille du pays, apparentée ou non aux Marval ou aux Lahire, ne se présente, et le nouveau propriétaire sera, cette fois encore, un Français, Philippe-Athanase Täscher, ancien président à mortier du Parlement de Metz et gouverneur de la Martinique, de la Guadeloupe et de leurs dépendances des Iles françaises de l'Amérique, chevalier et noble Grison. Ce dernier titre montre que le président Täscher, s'il avait fait sa carrière en France, était cependant originaire d'un pays allié des Suisses. L'acte de vente de la maison à André-César Terrisse, du 7 janvier 1791 indiquera que le président Täscher avait acquis cette maison « au moyen du délaissement qui en avait été fait audit sieur Président Täscher par les créanciers de Monsieur Bergeret de Tulmont, propriétaire de la dite maison ». Cela signifie-t-il que le président ait été l'un de ces créanciers, peut-être le principal, et qu'il ait ainsi connu les Tulmont ? De fait, le capitaine de Marval, frère de M<sup>me</sup> de Tulmont, vient rendre visite à Täscher le jour de sa mort, assiste à son enterrement et figure comme témoin dans le registre des décès de Cressier ; il connaissait donc bien le président, alors même que celui-ci n'avait fait qu'un court séjour à Saint-Blaise.

Ce président Täscher semble avoir été considéré dans la région comme un personnage de marque. « Chevalier, Noble Grison, Président à mortier honoraire du Parlement de Metz, ancien intendant des Isles françaises du Vent de l'Amérique » : ces titres, énumérés dans l'acte de vente dont nous venons de parler, ont donné naissance à une tradition qui se propagea dans la région de Coire à l'époque où Joséphine Tascher de la Pagerie partageait avec Napoléon le trône impérial. L'impératrice, au lieu d'appartenir à cette famille des « Tascher qui vivent à grand'peine en un coin de l'île, sans position, sans fortune, déconsidérés et perdus de dettes <sup>10</sup> » aurait été la fille ou du moins la proche parente, elle qui

<sup>10</sup> Fréd. MASSON, *Joséphine de Beauharnais*, p. 51.

était née à la Martinique, de l'intendant général de cette île, président de l'un des parlements de France, dont le village d'Igis, dans la vallée du Rhin, en aval de Coire, se flattait d'être le lieu d'origine. La tradition est restée vivace dans les Grisons. Un historien de ce canton, parlant d'une maison Täscher à Ragunz voit dans cette famille « l'ancêtre d'empereurs et de rois ». A l'époque du Second Empire, des paysans de la montagne, dans le district des IV villages appelaient familièrement Napoléon III le « cousin Bonaparte ». Et le village de Saint-Blaise ne serait-il pas flatté d'apprendre que le beau-père, ou, du moins, un proche parent du grand empereur l'avait choisi comme refuge au temps de la Révolution ?

La réalité est autre, alors même que l'histoire du président Täscher et de sa famille ne manque pas d'imprévu et de romanesque. En 1671, le paysan Jochum Täscher faisait baptiser le 1<sup>er</sup> janvier à Igis son fils Christen. Celui-ci épousa Magdalena, fille de l'artisan Fluri Kessler. C'étaient de petites gens, et les registres paroissiaux de la région ne les mentionnent nulle part comme ayant occupé des charges publiques. De plus, le ménage Täscher-Kessler n'était guère uni, et la belle-mère se plaint d'avoir dû recueillir sa fille, battue par son mari. En tribunal, Täscher reconnaît avoir frappé sa femme, mais « non sans raisons ».

Dans ce foyer orageux naît, en 1698 environ, un fils, Martin, suivi de plusieurs autres enfants dont les traces sont perdues. Ce Martin entre comme petit domestique au service du châtelain Hercule de Salis-Seewis. C'est un brave garçon, un peu simple, qui, accompagnant un jour son maître dans le Vorarlberg, laisse brûler un magnifique manteau d'écarlate qu'il avait imprudemment fait sécher sur un fourneau en fer. Terrifié, le jeune valet s'enfuit dans le Prätigau, d'où il se rend à Paris avec un compatriote. Il s'y convertit au catholicisme, devient portier d'église, puis laquais chez la duchesse de Bouillon, qui le marie avec une sémilante soubrette. D'après une autre tradition, Martin aurait été simple soldat dans la compagnie des gardes de Salis-Zizers et aurait épousé à Versailles une belle lessiveuse. De toute façon, le registre de la paroisse royale de Saint-Louis à Versailles porte, en date du 10 septembre 1730, la mention du mariage, sur certificat du capitaine de Salis des gardes suisses, de Martin Täscher, âgé de 32 ans, fils de Christian Täscher et de Madeleine Keslerin « digis en grison » valet de chambre du duc d'Anjou, et de Marguerite Melsion du grand-duché de Luxembourg, fille de feu Pierre Melsion et de Marie Brosse. La jeune épouse était âgée de 23 ans. Ses témoins étaient deux garçons de chambre de Madame seconde

et de Madame troisième, sœurs du petit duc d'Anjou (les filles de Louis XV et de Marie Leczinska étaient si nombreuses qu'on les connaissait mieux par leur numéro d'ordre que par leur prénom). Les époux Täscher-Melsion étaient donc gens de livrée, au service de la famille royale.

De leur union naquirent six enfants, dont l'aîné fut Philippe-Athanase, né le 14 juin 1731, le futur intendant de la Martinique. Ce bambin fit tôt figure de chef de famille, puisqu'il est parrain de son frère Pierre, de trois ans plus jeune que lui, et de sa sœur Hélène-Marguerite Barbe, de douze ans sa cadette, dont nous aurons à reparler. Au baptême de Pierre, Philippe-Athanase, âgé de trois ans, « a déclaré ne savoir signer ».

Peu à peu, l'ascension de la famille se dessine. Après la naissance de son fils Pierre, Marguerite Melsion, dont le mari est maintenant « valet de chambre des Enfants de France », devient nourrice de Madame cinquième, la princesse Sophie. En raison de la multiplication des filles de Louis XV, qui auraient dû, à Versailles, avoir chacune leur cour, le cardinal Fleury, par économie, avait placé à l'abbaye de Fontevault, près de Poitiers, quatre des petites personnes royales pour leur éducation. Le ménage Täscher, sans être continuellement à Fontevault, y faisait cependant des séjours. Ce fut le cas en 1744, lorsque la princesse Marie-Thérèse-Félicité, âgée de huit ans, tomba gravement malade, et qu'il fallut lui administrer le « supplément des cérémonies du Saint-Baptême ». Dans cette nécessité, dame Marguerite-Suzanne Melsion eut l'extrême honneur d'être la marraine d'une fille de roi, le parrain étant Michel Macé, curé de Vouvre et confesseur de Mesdames. La filleule princière mourut tôt après la cérémonie.

Mais la famille Täscher ne devait pas s'arrêter en si bon chemin. Martin avait trois fils. L'aîné, Philippe-Athanase, était « procureur au Conseil royal pour les prises maritimes » ; le second, Pierre, qui avait embrassé la prêtrise, aspirait à un évêché, et fera de vains efforts pour obtenir celui de Coire ; le troisième, Antoine-Casimir, était officier dans les gardes suisses. Pour ces diverses ambitions, la noblesse était un sérieux atout. Martin Täscher commence par obtenir de sa commune d'Igis, en 1753, une attestation selon laquelle ses ancêtres avaient revêtu de hautes charges dans le pays des Ligues, et que par conséquent il était lui-même digne des droits, titres et honneurs qui revenaient à une telle famille. Peu après, les Ligues avaient confirmé ce témoignage de la commune d'Igis, de même que le ministre de France de Chavigny à

Soleure. Avec quelques autres démarches et protections, l'acte d'anoblissement des époux Täscher, les reconnaissant comme étant d'ancienne noblesse et leur conférant des armoiries, est enregistré, sur ordre du roi, par la Chambre des comptes à la fin de 1758. L'acte, signé par Louis XV, porte, en particulier : « ... Nous avons par ces présentes signées de notre main reconnu et reconnaissons, avons maintenu et maintenons les dits Tascher dans leur noblesse d'ancienne extraction de nom et d'armes <sup>11</sup>, et les faisons et déclarons Nobles de notre Royaume. » Désormais, Martin Täscher ne sera plus qualifié de « valet », mais de « chevalier, officier de Mesdames ». Ses humbles parents, le ménage tumultueux de la montagne d'Igis, deviennent Messire Christian Täscher, patricien de la République des trois Ligues grises et Dame Magdaleine Kesler. L'épouse du nouveau chevalier, la nourrice de Madame cinquième et la marraine de la princesse Marie-Thérèse-Félicité, est appelée Dame Marguerite Melsion de Streef (sans doute pour la faire passer comme étant elle-même déjà noble) <sup>12</sup>.

Tels étaient les antécédents de Philippe-Athanase, qui se trouva à la fin de 1789 ou au début de 1790, propriétaire de l'héritage, à Saint-Blaise, des Lahire, et des Tulmont-Marval. Sa carrière avait été rapide, comme celle de son frère Pierre. Celle du plus jeune frère, Antoine-Casimir, avait été interrompue par la mort peu après l'anoblissement, en 1759. Les deux aînés, l'un dans la magistrature, l'autre dans l'Eglise, paraissaient promis aux plus hautes destinées. Leur sœur, Hélène-Marguerite-Barbe, la filleule de Philippe-Athanase, avait fait un grand mariage en épousant le marquis Joseph-Bernard de Chabert, « capitaine des frégates du roi, membre des Académies royales des sciences de Paris et de Brest, de Londres, de Berlin, de Pologne, chevalier de Saint-Louis, Grandcroix de N. Dame du Mont-Carmel et de St-Lazare, de Jérusalem », etc. A ces nombreux titres, énumérés dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye-Desbois <sup>13</sup>, il faut ajouter celui de membre de la Société militaire américaine de Cincinatus, mentionné par l'acte de vente de la maison à A.-C. Terrisse, ce qui semble indiquer que cet officier de

<sup>11</sup> Un cachet aux armes de la famille Täscher a été retrouvé à Saint-Blaise par M. le Dr O. Clottu, et a regagné grâce à lui la maison habitée pendant quelques mois par Philippe-Athanase. Les Täscher anoblis par Louis XV avaient adopté comme armoiries une arbalète sur fond d'azur, emblème qui avait été l'enseigne d'une autre famille Täscher, originaire de Schiers-Seewis, éteinte à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>12</sup> L'origine de ce nom n'a pas pu être retrouvée au Luxembourg; il existe en Hollande un Streefkerke, d'après l'étude de M<sup>me</sup> de Hoiningen, à laquelle nous empruntons tous ces renseignements sur les origines des Täscher.

<sup>13</sup> T. IV, p. 968.



marine avait participé à l'expédition d'Amérique. Avec les Chabert, héritiers du président Täscher, la maison de Saint-Blaise devait de nouveau appartenir à un marquis français.

L'historienne des Täscher, M<sup>me</sup> de Hoiningen, remarque que Philippe-Athanase, aussi bien que son frère Pierre, eurent une carrière brillante, qui trouva son déclin après la mort de Louis XV, l'influence de Mesdames de France n'ayant guère survécu au règne du roi leur père. Pierre, déjà vicaire général de Mâcon et chanoine du chapitre de Coire, avait vainement aspiré à la dignité de prince du Saint-Empire romain en briguant l'évêché de cette dernière ville. Le chapitre de Coire avait fait élire un autre candidat. Quant à Philippe-Athanase, il avait rapidement franchi les étapes d'avocat, puis de conseiller au parlement de Metz pour devenir, en 1762, âgé de 31 ans seulement, président à mortier de ce parlement. Le roi lui avait permis de conserver les fonctions de procureur général des prises maritimes. En 1771, il atteignait le sommet de son ascension, en devenant intendant général de l'île de la Martinique et de ses dépendances, les « Iles sous le vent de l'Amérique », charge qu'il occupa jusqu'en 1777. C'est pendant ce séjour qu'il eut l'occasion de rencontrer des représentants de la famille Tascher de la Pagerie, qui, peut-être, n'étaient pas des inconnus pour lui. Gaspard-Pierre, père de la future impératrice<sup>14</sup>, et son frère Robert-Marguerite avaient été, en 1752 et en 1754, pages de Madame la Dauphine, belle-sœur de Mesdames, au service desquelles étaient, à cette époque, les Täscher grisons. Peut-être les uns et les autres s'étaient-ils rencontrés dans les antichambres de Versailles. En tout cas, une confrontation eut lieu à la Martinique, car, en 1775, Philippe-Athanase dut prouver l'origine de sa famille à la Cour de justice de l'île, dont faisait partie Robert-Marguerite, oncle de la future impératrice. La Cour déclara que c'était pour elle « une réelle satisfaction d'attester que le Président de Tascher unissait tous les traits qui résultent de la plus ancienne noblesse », mais aucun document n'indique qu'il y ait eu, comme cela eût été naturel s'il y avait eu des raisons pour cela, le moindre « cousinage » entre le gouverneur et la famille Tascher de la Pagerie déjà fixée dans l'île.

Dès 1777, la trace du président-intendant s'était perdue ; M<sup>me</sup> de Hoiningen constate la chose et ajoute qu'elle n'a rien trouvé à son sujet dans les registres mortuaires de Saint-Blaise, où, dit-elle, il s'était réfugié sous la Révolution « auf einer Jagd ums Leben ». L'archiviste cantonal

<sup>14</sup> Née elle-même le 24 juin 1763.

des Grisons, que nous avons consulté, nous a indiqué que les archives de ce canton ne possèdent rien sur ce personnage après 1777. Par contre, grâce au Manuel des causes de Seigneurie de la Justice de Saint-Blaise et au registre mortuaire de Cressier qui sont aux archives cantonales de Neuchâtel, et grâce aux actes de propriété de la maison du Tilleul, il nous a été possible de reconstituer assez exactement la dernière journée que le malheureux président passa dans notre village.

Philippe-Athanase Täscher dut arriver dans sa nouvelle maison à la fin de 1789. Une lettre de la mère du greffier Péters à son fils établi à Paris, datée du 10 novembre 1789, indique : « La maison Tulmont est vendue à un Français qui viendra demeurer à la fin de ce mois. » L'estimation juridique des mobiliers faisant partie de la remise des collocations de MM. les créanciers sur la maison de M. de Tulmont située à Saint-Blaise est du 8 février 1790. Täscher avait emmené avec lui un valet de chambre, André Mallivois, de Poix en Picardie et un cuisinier, Pierre Chaumont, de Chartres, à son service, l'un depuis quatorze ans, et l'autre depuis six ans. Il avait en outre un jardinier, Jean-Pierre Büntzly et sa femme Suzette, qui semblent avoir fait partie du domaine, puisqu'ils resteront au service d'André-César Terrisse, et un « petit allemand », Jacob Riser, âgé de 18 ans.

Le matin du vendredi 12 mars, le président reçut diverses lettres, qui, au dire de ses gens, parurent lui donner des préoccupations. Il demanda cependant à son cuisinier, un peu après, d'un ton badin, ce qu'il aurait à dîner, et, sur la réponse que ce serait des lottes, il parut satisfait (on était un vendredi et en carême, et le président était bon catholique), mais le cuisinier remarqua qu'il en mangea fort peu. « Pendant le dîner de M. de Täscher et de ses gens », comme le dira à l'enquête l'un d'entre eux, trois particuliers du village, en apparence peu occupés, « vinrent jouer à la siamoise dans la chambre à côté de la cuisine ». C'étaient Jonas Petitpierre fils, Samuel Junier et le sieur Lagrange, chirurgien. Après la partie, on alla, avec le valet de chambre et le cuisinier, boire à l'auberge du Sauvage le produit des mises. Cette agape se prolongea jusque vers six heures, avec une petite interruption du valet de chambre André Mallivois, rentré pour livrer un fût de vin à un Doudiet d'Hauterive. Pendant ce temps, le président Täscher se promenait dans son jardin, où il eut une longue conversation avec son jardinier, pour entrer ensuite dans son bûcher et en ressortir à 4 h.  $\frac{1}{2}$ , appelé par le sieur Frédéric Dardel de Ruaux qui revenait de Neuchâtel et avait envie de lui rendre visite ; suivant la déposition de Dardel, on

parla d'arbres et de jardinage, sans trace de mélancolie. Après le départ du visiteur, qui était resté une demi-heure, le jardinier et sa femme virent leur maître rentrer dans le bûcher, puis en ressortir, puis y rentrer de nouveau. Ils entendirent alors un coup de feu, auquel ils ne prirent pas garde, les domestiques ayant l'habitude de tirer parfois aux oiseaux dans la propriété. Ils remarquèrent cependant de la fumée sortant des tuiles du bûcher.

Vers six heures, M. de Marval, chevalier de l'ordre du mérite et ancien capitaine au service de France (sans doute François-Louis, frère de M<sup>me</sup> de Tulmont), vint à son tour faire une visite au président. Ne le trouvant ni dans la maison ni au jardin, il repartit, quand, peu après, la domesticité rentra de l'auberge. André Mallivois se souvient qu'il a laissé son fusil au bûcher et va le chercher. Dans l'obscurité, il trébuche sur un corps, reconnaît son maître, et, bouleversé, court après Marval qu'il avait vu quitter la maison. Marval place deux gardes, Büntzly et le petit allemand Riser auprès du cadavre, et avertit M. de Sandoz-Travers, châtelain de Thielle, qui, avec l'assentiment du président du Conseil d'Etat, ordonne une enquête. Celle-ci est menée « aux fins de constater autant que faire se pourra les circonstances de cet événement extraordinaire ». L'enquête est faite le samedi 13 mars par le président de Sandoz-Travers et les juges François-Antoine Doudiet, Jean et Elie Prince-dit-Clottu, justiciers. « Le corps du Prés. Täscher était étendu sur le dos, revêtu d'un complet noir avec des bas blancs et de gros souliers. A deux pas de lui est un fusil dressé contre les piquets, le chien étant détendu et la batterie ouverte... »

Deux chirurgiens sont appelés comme experts, Lagrange, l'un des joueurs de l'après-midi, et Pingon. Ils donnent des détails précis sur la plaie mortelle, causée par un coup d'arquebuse qui a emporté l'os temporal du côté droit... « Le fusil était chargé à grenaille puisque les solives ou poutres du bûcher en portent l'empreinte, mais que comme le coup a été porté de près il a dû nécessairement faire l'effet de la bale. » Et Lagrange précisera, au cours de l'enquête, « qu'il a omis de dire qu'il a aperçu sous le menton de M. Täscher une marque qui annonce qu'il l'avait appuyé contre le bout du canon ».

Les témoins interrogés sont, après les deux chirurgiens, le valet de chambre Mallivois et le cuisinier Chaumont, le capitaine de Marval, Jonas Petitpierre, l'un des participants à la « siamoise », Frédéric Dardel de Ruaux, le visiteur de l'après-midi, le jardinier et sa femme et le petit domestique.

Les deux premiers serviteurs relèvent l'effet des lettres reçues par le président, Dardel et Büntzly le jardinier insistent sur la conversation indifférente ou enjouée de la victime. Mais, alors que le mot de suicide n'est prononcé par aucun des témoins, seul Marval insiste sur le fait qu'à son avis, le malheur résulte d'un pur accident.

Ce fut sans doute l'avis qui prévalut auprès du curé-doyen de Cressier, Varnier, qui accorda, le 15 mars, la sépulture dans le cimetière de l'église paroissiale de Saint-Martin à « très noble Seigneur Philippe-Athanase de Täscher, Chevalier et Président honoraire du Conseil suprême de Metz, ci-devant Président et Préfet des îles de la Martinique, de la Guadeloupe et de toutes les autres qui en dépendent, Citoyen de Paris et originaire de la République fédérée de Rhétie, qui mourut en sa maison située au lieu de Saint-Blaise ».

Le prudent ecclésiastique s'était cependant assuré de la déposition de trois témoins de marque, qui est consignée avec l'inscription du service funèbre, deux Français, sans doute aussi réfugiés, « le très noble seigneur Thiroux seigneur de Montgrand, chevalier et comte de Médavy membre du Conseil suprême du Roi très chrétien, et le très noble seigneur d'Odune, colonel de camp du Roi très Chrét. ». Le troisième témoin est le « très noble seigneur de Marval, ci-devant capitaine en France et chevalier de l'ordre du mérite et de plusieurs autres ».

Malgré les attestations de ces personnes de qualité et l'indulgence du curé-doyen, due sans doute à la situation sociale exceptionnelle du défunt, la version de l'accident — celle d'un attentat est absolument exclue par ce qui est narré plus haut — semble difficile à maintenir pour expliquer le drame qui ensanglanta, à la fin de l'après-midi du 12 mars 1790, le bûcher de la paisible demeure sise à côté du tilleul de Saint-Blaise. Les circonstances de la journée et les dépositions des témoins, spécialement celles des chirurgiens, obligent à penser au suicide, malgré la peine que prend encore, six semaines plus tard, un autre ami de qualité du défunt, le maire de Valangin de Montmollin, titré aussi de « chanoine de Magdebourg », pour attester dans une lettre au Conseil d'Etat que le président Täscher avait été victime d'un simple accident. L'indication même donnée à M<sup>me</sup> Gauthier par le jardinier, des vingt pas qui séparaient le fusil du cadavre, alors que le procès-verbal parle de deux pas, montre qu'une version officielle avait été imposée.

A vrai dire, les lettres reçues le matin par le président, dont les archives cantonales ont également conservé la copie, n'apportent aucun éclaircissement sur la funeste détermination de leur destinataire. Cepen-

dant une lettre de Philippe-Athanase écrite la veille au baron de Salis-Seewis à Coire parle d'inquiétudes pénibles : « Les circonstances publiques sont malheureusement plus que suffisantes pour me justifier sur cela : notre famille en particulier souffre des plus grands désastres ; j'avais voulu lui ménager sur un local tranquille (*sic*), mais de nouveaux enchevêtrements ne me laissent guère espérer ainsi qu'à elle qu'elle en puisse profiter au moins de longtemps. » La fin de l'ancien régime était vraisemblablement un désastre particulièrement tragique pour cette famille qui avait si largement profité de ses facilités.

Le testament du président, du 28 août 1789, dont la copie est également conservée aux archives neuchâteloises, indique comme légataires universels la sœur et le beau-frère de Täscher, la marquise et le marquis de Chabert, et porte en annexe le désistement de sa mère qui vivait encore et avait le même domicile que sa fille, rue Barbette à Paris, et celui de l'abbé Pierre Täscher. La veuve de Martin Täscher, chevalier, noble Grison, est ici aussi appelée M<sup>me</sup> Marguerite Melsion de Streef. Quant à Pierre, il est « vicaire général de Mâcon, aumônier du Roi à l'Hôtel de Ville de Paris, chanoine du Chapitre Noble et Impérial de Couart (*sic*, pour Coire) aux Liges Grises, Abbé commenditaire de l'abbaye de St-Pierre Lez Selincourt dite de Ste Larme, demeurant ordinairement en la dite abbaye diocèse d'Amiens ».

Hélène-Barbe Täscher, marquise de Chabert et son mari ne virent jamais la maison de Saint-Blaise dont ils avaient hérité, et s'empresèrent de la mettre en vente, par les soins du sieur Frédéric Dony, déjà mentionné comme chargé d'affaires du président lors de son décès et cité alors par Marval, comme surveillant de la propriété.

*Temps plus paisibles.* — Le nouvel acquéreur, qui se présenta à la fin de 1790, était Français d'origine comme eux, mais d'une espèce plus paisible que celle de ses pittoresques et quelque peu agités prédécesseurs, Tulmont ou Täscher. André-César Terrisse, né à Genève en 1748, et âgé de près de 43 ans, n'était donc plus un très jeune époux, quoiqu'il eût pris pour femme peu auparavant, le 4 août 1789, Rose-Sophie DuPasquier, alors âgée de 23 ans, fille de Claude-Abram et de Suzanne Liengme. Il était à Paris, au moment de l'acte de vente de la maison, et était représenté par son beau-frère et ami Jean-Jacques-François Vaucher-DuPasquier, qui devait être le grand-père de Elise-Henriette Vaucher, la future épouse de Frédéric-Eugène, fils aîné d'André-César. Frédéric Dony, demeurant à Saint-Blaise, l'ancien homme de confiance

du président Täscher représentait les vendeurs, le marquis et la marquise de Chabert.

A.-C. Terrisse appartenait à une famille française réfugiée à Genève à l'époque de la Révocation de l'Edit de Nantes. Son premier ancêtre connu avait quitté l'ordre des frères prêcheurs pour embrasser la Réforme en 1636, et vint à Genève achever ses études. Il fut ensuite professeur de philosophie à l'Académie protestante de Die presque jusqu'à sa mort en 1675, avec une interruption de quelques années pour enseigner à l'Académie de Lausanne le grec, l'hébreu et la catéchèse. Son fils Jean fut avocat au parlement de Grenoble. Jean semble n'avoir pas pu, à la fin de sa vie, résister aux sollicitations et aux pressions des convertisseurs, car il fut inhumé dans un des caveaux de la cathédrale de Die. Mais plusieurs des dix-neuf enfants qu'il eut de ses deux mariages restèrent, malgré la persécution, fidèles à la foi réformée, et l'un d'eux, Gabriel-François, arriva à Genève en 1729, âgé de 20 ans, et démuné de tout. Il épouse à Genève Catherine-Françoise Bérard, elle aussi d'une famille du Refuge, et c'est de cette union que naquit, aîné de deux frères et d'une sœur, André-César, le futur propriétaire de la maison de Saint-Blaise.

Ses parents vécurent jusqu'à la fin de leur vie dans une situation extrêmement modeste. Gabriel-François était marchand-drapier, et son petit commerce fut considérablement gêné par les événements politiques qui amenèrent le blocus de Genève à la fin du second tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce ne fut que grâce à la générosité de leur fils aîné qu'ils purent, lui et sa femme, subsister après la ruine de leurs affaires.

André-César était entré à 15 ans comme apprenti dans une maison de Saint-Gall qui faisait aussi le commerce des draps. Après quatre ans, dans l'automne 1767, son père prend pour lui la décision qui déterminera la brillante carrière du jeune homme, celle de le placer, comme commis, dans la maison déjà célèbre de Jacques-Louis de Pourtalès. N'entrait pas qui voulait dans l'entreprise de celui qu'on nommait avec raison le roi des négociants, et ses commis avaient une telle requise, et étaient si recherchés par d'autres maisons que Pourtalès pouvait leur faire des conditions extrêmement modestes et exiger d'eux l'engagement de ne pas se placer, après leurs six ans de stage, à moins de douze lieues à la ronde.

Heureusement, Gabriel-François, son père, était un ami de M. Viala, membre d'une autre famille huguenote du Midi de la France, qui était lui-même parent de Jacques-Louis de Pourtalès, et dont la fille allait

épouser Paul Coulon, lui aussi réfugié, et associé de la maison. Tout cela montre, nous le notons en passant, le bel esprit d'entraide qu'il y avait entre ces familles du Refuge dans notre pays. C'est grâce à Coulon-Viala qu'André-César est agréé, et qu'il arrive dans le Pays de Neuchâtel, qui va devenir sa patrie. Ses débuts, dans l'hiver 1767-1768, sont plutôt durs. Il débarquait à Neuchâtel en pleine révolution, qui devait aboutir à l'assassinat de l'avocat général Gaudot, et la famille de Genève s'inquiète fort de cette situation, et trouve Neuchâtel peu confortable. D'autre part, le travail est harassant, dans cette maison, dont le patron, économisant lui-même ses repas, aimait à dire : « Pendant qu'on digère, j'opère. » Le chef immédiat est pénible et nerveux ; de plus, André-César est logé dans une chambre humide, où il partage son lit avec un autre commis. Son père l'engage à tenir bon, et, rapidement, le jeune commis se fait apprécier. Il gagne la confiance, non seulement de ses chefs directs, mais aussi celle de J.-L. de Pourtalès, qui s'y connaissait en hommes, et qui, dès 1776, l'emmène avec lui en voyage d'affaires à Londres. Peu après, il est envoyé à Lorient, et, en 1779, il est nommé chef de la maison à Lisbonne. Son premier protecteur, Paul Coulon, s'était aussi intéressé à ce rapide avancement, et, plus tard, André-César lui en témoignera sa reconnaissance en lui cédant, en 1799, l'acquisition du domaine du Roc sur Cornaux. D'après le journal du fils de Paul Coulon, lorsque son père en fit la demande à Terrisse, celui-ci lui répondit :

Je n'ai rien à vous refuser, c'est à vous que je dois ma fortune ; vous m'avez sorti des bureaux de la maison Pourtalès où je serais resté toute ma vie comme simple commis, pour me mener avec vous à Lorient de préférence aux neveux de la maison ; vous m'y avez initié à la connaissance des marchandises des Indes, ce qui m'a fait choisir plus tard pour chef de la maison de Lisbonne ; c'est à vous que j'ai dû mon avancement et je suis heureux de trouver cette occasion de vous prouver ma reconnaissance en vous cédant mon marché<sup>15</sup>.

A.-C. Terrisse était devenu employé intéressé, pour arriver enfin à la situation d'associé de la maison Pourtalès. Sans cesse au travail, il séjourna, après Londres, Lorient et Lisbonne, à Paris, au Havre, à Hambourg. En se rendant par mer à Lisbonne, il assista, le 6 octobre 1779, à un combat naval de la guerre entre les marines française et anglaise à l'époque de la libération des États-Unis d'Amérique, et vit la frégate anglaise *Québec* sombrer sous les coups de la frégate française *La Surveillante*. Une gravure de cet engagement, annotée par lui, se

<sup>15</sup> Notice sur l'origine de la famille Coulon de Neuchâtel, par Paul-Louis-Auguste C.

trouve encore dans son salon de Saint-Blaise, là où, sans doute, il l'a placée lui-même.

Il resta toujours fidèle à la maison qui fut son premier établissement stable, et lui qui n'était pas né dans le Pays de Neuchâtel, il préféra cette demeure à toutes les autres, même quand, avec la fortune, il eût acquis au canton de Vaud les deux grands domaines de la Lignière, près de Gland, et du château de Dully. Et c'est à Saint-Blaise qu'il mourut, le dimanche 27 juin 1819, d'une attaque d'apoplexie, sous les noyers qu'il possédait au bas du chemin d'Egléri, en revenant de Wavre où il avait été faire visite à des parents.

Son premier mariage avec Rose-Sophie DuPasquier ne lui apporta qu'un très court bonheur, et sa jeune femme mourut déjà en 1795, un an après une petite fille, tendrement chérie, qui s'était empoisonnée avec des baies de troène. Pendant son long veuvage, André-César continua à travailler avec acharnement, toujours au profit de sa famille de Genève et du canton de Vaud. Enfin, en 1803, à 55 ans, il pensa de nouveau à son propre bonheur, en épousant à Paris Sophie-Henriette d'Ivernois, de vingt-quatre ans plus jeune que lui. Sa seconde femme était fille de Charles-Guillaume d'Ivernois, président du Conseil d'Etat, et d'Elisabeth de Montmollin, fille du pasteur de Môtiers connu par ses démêlés avec J.-J. Rousseau. Cette union paisible procura enfin au vieux lutteur qu'était André-César, un bonheur tranquille de seize années. Elle lui donna aussi cinq enfants, auxquels, par une amusante originalité, il attribua des prénoms commençant par les cinq lettres de son nom *César* :

1. Charles, qui mourut jeune ;
2. Eugène, dont nous reparlerons ;
3. Sophie, qui épousa son cousin Alphonse DuPasquier, major et commissaire des guerres de la Principauté ;
4. Alphonse, qui épousa Elise Coulon, la petite-fille de Paul, fut député au Corps législatif, maître des clés et membre du Petit Conseil de la ville, et posséda, après avoir vendu le château de Dully, le domaine de Cottendard ;
5. Rose, qui devint la femme du banneret et lieutenant-colonel Frédéric de Meuron.

C'est le fils aîné d'André-César, Frédéric-Eugène, qui retint le domaine de Saint-Blaise, et c'est lui qui, en 1831, fit abattre la ferme, très vétuste paraît-il, qui était accolée à l'est de la maison actuelle. Sa courte carrière, brutalement interrompue à 34 ans, en 1840, par une



fièvre maligne, fut celle d'un homme politique, qui, s'il avait vécu plus longtemps, serait arrivé sans doute aux plus hautes situations. Député au Corps législatif et député à la Diète fédérale avec Frédéric de Chambrier, Georges de Wesdehlen et Henri-Florian Calame, il fut membre du Petit Conseil de Neuchâtel, puis lieutenant civil de la ville et président de la Commission d'éducation. Il s'intéressa à la fondation de la première Académie, et était fort lié avec Agassiz et Joannis. Il a laissé des souvenirs dont certains fragments, sur la révolution de 1831 et la réunion à Neuchâtel de la Société des sciences naturelles en 1837, ont été publiés. Plusieurs récits sur les sessions de la Diète fédérale à Berne, Zurich et Lucerne, et sur la révolution de Zurich en 1838 sont encore inédits.

Après sa mort, le 28 juin 1840, la maison de Saint-Blaise fut occupée par sa veuve, Elise Terrisse-Vaucher, petite-fille du fidèle ami d'André-César, jusqu'à sa mort en 1906. On se souvient encore à Saint-Blaise de cette femme énergique et généreuse, comme de son fils Charles et de sa belle-fille Isabelle née Henriod, qui continuèrent ses traditions.

C'est M<sup>me</sup> Terrisse-Vaucher qui réussit à obtenir ce que tous ses prédécesseurs dans la maison avaient ambitionné en vain, la réunion au domaine du grand tilleul, de tout temps propriété de la communauté. Les Lahire déjà s'y étaient inutilement employés : une reconnaissance du 20 avril 1706, que nous possédons, signée du gouverneur de Stavay-Mollondin, précise que le sieur lieutenant-colonel de Lahire ne possède aucun droit sur l'emplacement entre le « tillot » et la muraille de sa vigne. En 1717, la commune exige un reversal du même Lahire, qui avait fait entourer le tilleul d'un mur, pour reconnaître qu'il n'est pas sa propriété. En 1786, M. de Tulmont, en pleine veine d'embellissement, avait fait hausser le dit mur, mais doit signer qu'il n'a aucun droit à la place et au tilleul, et que la commune pourra faire enlever en tout temps le mur qu'il a élevé. Mais en 1857, l'établissement du chemin de fer amena un tel bouleversement dans le quartier et dans le verger de M<sup>me</sup> Terrisse, au sud de sa maison, qu'un arrangement fut conclu entre la Commune et Dame Elise Terrisse-Vaucher, représentée par M. Alexandre de Dardel, permettant à la dite dame « d'acquérir un terrain entouré de murs, situé au haut du village de Saint-Blaise, à la croisée des chemins tendant de Neuchâtel à Cornaux par le haut de Saint-Blaise, et de ce village à Voëns, avec un grand et très ancien tilleul... tel que la Commune qui le possédait depuis un temps immémorial, l'a possédé et en a joui jusqu'ici ». La vente est faite pour 1500 francs fédéraux, et l'acte

ajoute deux conditions : 1° de faire soigner convenablement le grand tilleul et de ne l'abattre que du consentement de la communauté vendresse, à moins qu'il ne fût dans un état de complet dépérissement ; 2° de faire établir un banc ou reposoir en vent du tilleul.

Ainsi, le rêve des Lahire, des Marval et du marquis de Tulmont se trouvait réalisé en faveur de la veuve de Frédéric-Eugène Terrisse et de ses descendants, et c'est dès 1858 que la maison de Ruaux a pu s'appeler la Maison du Tilleul. Mais la silhouette presque légendaire de cet arbre magnifique appartient bien toujours à la communauté, dont son tronc inébranlable et ses branches robustes constituent le vivant et vigoureux emblème. Sa propriétaire était très hospitalière, et aimait, jusqu'à son extrême vieillesse, à « recevoir ». Bien avant qu'on parlât de « fusion », elle avait offert, en 1889, pendant les réparations du temple, l'hospitalité, sous son allée de tilleuls, aux deux cultes des Eglises nationale et indépendante. Pendant des années aussi, les réunions des paroisses indépendantes du district et du Vully se tinrent sous les mêmes ombrages.

La tourelle qui surveille toujours la maison pourrait raconter bien des choses. Elle a vu les brigadiers Lahire et Marval rentrer de leurs campagnes de Hollande et du Rhin. Elle a assisté au départ poignant de M<sup>me</sup> de Tulmont, quittant la demeure qui avait été si longtemps celle de ses ancêtres. Elle a vu le président Täscher gagner son bûcher pour y accomplir sa sinistre détermination. Elle a accueilli André-César Terrisse et sa jeune épouse. Elle a vu, dans une nuit d'angoisse, M<sup>me</sup> Terrisse-Vaucher, courant à la fontaine rafraîchir des compresses pour son mari agonisant... Que verra-t-elle encore ?

Sur sa cloche, qui anime le quartier aux heures des repas, est gravée la parole du Psaume 115 :

*L'Eternel se souvient de nous.*

Eugène TERRISSE.

## BIBLIOGRAPHIE

Charly GUYOT : *La vie intellectuelle et religieuse en Suisse française à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Henri-David de Chaillet, 1751-1823.* Neuchâtel, 1946.

Nous voici en présence d'une très importante contribution à l'histoire intellectuelle de la Suisse française ; c'est l'ouvrage le plus considérable, et de beaucoup, qui ait été écrit sur la vie littéraire, religieuse et sociale du pays de Neuchâtel au temps jadis, depuis le livre de Ph. Godet sur *Mme de Charrière* paru en 1906. Mais Belle de Zuylen était une étrangère ; avec elle c'est un peu de la vie intellectuelle, cosmopolite et brillante, du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui entre chez nous ; ses relations littéraires et mondaines dépassaient les frontières de la principauté ; tandis que Chaillet est bien de chez nous et autant qu'on peut l'être, Neuchâtelois par ses origines, par ses attaches, par un certain tour de son esprit, par sa vie entière. Il représente, et pas trop mal certes, le plus haut degré de culture intellectuelle auquel ait pu parvenir un Neuchâtelois élevé dans son pays et qui, après les années d'études indispensables à Bâle et à Genève, n'en est plus sorti. M. Charly Guyot nous le montre enfant, dans le verger de la cure de Serrières, s'emplissant les yeux de la vue qui s'étendait devant lui sur le lac, sur le vignoble, jusqu'à la trouée de Bourgogne. Toute sa vie devait tenir dans ce coin de terre si bien dessiné par la nature, si varié dans ses aspects. Parler du souvenir de Chaillet attaché à ces lieux serait évidemment trop dire. Mais il n'y est pas entré dans l'oubli ; et de combien de ses contemporains, habitant comme lui les villages de la Côte, pourrait-on en dire autant ? Les paroissiens d'Auvernier ont sous les yeux, dans leur église, sa plaque tombale, où personne avant M. Guyot n'avait remarqué qu'il se trouve une erreur de date. Son petit-fils était un personnage bien connu. Dans les dernières années du siècle passé vivaient encore quelques vieillards qui avaient certainement vu Chaillet plus d'une fois et qui auraient pu raconter à son sujet, peut-être, des anecdotes. Mais personne alors ne les leur a demandées<sup>1</sup>. On aime pourtant à se représenter Chaillet traversant les rues de ces villages où il s'est fait plus de changements depuis sa mort qu'auparavant pendant des siècles, et parcourant, avec sa douillette et sa canne, ces chemins de vignes qui ont été depuis, en tant d'endroits, élargis en routes, tronçonnés, réduits au rang de raccourcis, et qu'on retrouve pourtant. Les maisons où a logé Chaillet à Colombier et à Neuchâtel n'ont pas pu être identifiées. Mais sa maison d'Auvernier, qui n'est pas celle où est conservée sa bibliothèque, est bien connue. Et la rue où elle se trouve est restée à peu près intacte. Parmi les endroits qui lui étaient familiers, peu ont changé aussi complètement, par

<sup>1</sup> En voici une pourtant, relative à ses funérailles : son cercueil, déposé dans l'église la veille de la cérémonie, avait causé une peur effroyable à des ouvriers non prévenus qui étaient entrés dans l'édifice.

contre, que celui où s'est produit l'accident qui a causé sa mort. M. Guyot nous rapporte que des bruits peu favorables à la réputation de Chaillet avaient couru dans le pays à la suite des circonstances singulières de cet accident. Cela est si vrai qu'à la fin du siècle dernier on parlait encore de ce pasteur qui, au sortir de table, s'était « noyé » dans une mare. Comme l'explique M. Guyot, il ne s'y est pas noyé ; quant à cette mare, c'était bien probablement celle qui se trouvait au lieu dit Fin-de-Peseux, un peu au sud du collège actuel devenu la maison de ville. Ce petit étang, comme tant d'autres, a disparu par l'effet du dessèchement général du sol, accéléré lui-même par les drainages<sup>2</sup>, et peu d'habitants aujourd'hui savent qu'il a existé. Son souvenir mériterait pourtant d'être conservé, puisque c'était sans doute l'un de ces points d'eau auxquels le village doit son nom (Puteoli, Posieux, ou emposieux, Peseux). Voici les renseignements que nous trouvons, sur la mare et sur la « légende » de la mort de Chaillet, dans la précieuse étude sur Peseux due à la plume de M. Paul-Albert Roulet, mort dans ce village en 1946<sup>3</sup>.

« Le marécage de l'ouest, plus étendu<sup>4</sup>, voisinait la façade est du collège du bas converti en maison communale en 1936. Couvert de joncs, il formait une patinoire très appréciée. Un ruisseau, plutôt saumâtre, en sortait, coulait lentement vers l'angle sud, la halle de gymnastique actuelle, pour tourner à l'ouest et finir par rejoindre, vers le passage à niveau de la gare, le canal du grand Ruau, en formant les méandres dictés par la configuration des lieux.

» La partie de la rue du Collège allant de la route de France à la maison de la commune dite la Fornachonnière, était bordée à l'est de superbes jardins, soigneusement cultivés par les dames d'alors, qui trouvaient dans le marais, et son déversoir, dit le Terreau, un liquide tiède et gras, qui, répandu sur ces jardins, leur donnait vraiment une supériorité marquée sur tous ceux du pays.

» Ce marécage du Terreau avait une certaine étendue comme une certaine profondeur, puisque le grand Chaillet, ancien pasteur de Neuchâtel, s'y noya, ayant manqué le sentier qui conduisait à Auvernier, par le tracé actuel de la route de la gare. Ce pasteur sortait de la maison Bouvier (celle qui fut endommagée lors de la révolution de 1856)<sup>5</sup> de nuit, et retournait à Auvernier en compagnie de l'avocat Gallot, dit la Girafe, qui se tira sain et sauf de l'aventure, parce que, disait mon père, plus jeune et plus grand que son compagnon. »

<sup>2</sup> L'endroit est pourtant resté longtemps, est encore, par places, assez marécageux. On nous dit que lors de la construction de la grande maison locative Moderna, à la rue du Collège, une nappe d'eau souterraine a beaucoup gêné le creusement des fondations.

<sup>3</sup> Cette notice, qui m'a été très obligeamment communiquée par M<sup>me</sup> Favre-Roulet, fille de l'auteur, et que j'en remercie, est manuscrite. Je crois me souvenir pourtant que cette partie du moins avait été imprimée dans une publication que mes recherches ne m'ont pas permis de retrouver.

<sup>4</sup> Il y en avait un autre, également décrit par M. Roulet, à l'est du village, près du château.

<sup>5</sup> C'est actuellement le n° 9 de la Grand-Rue. C'est donc là que Chaillet, rentré chez ses amis Gallet après l'accident, est mort quelques heures plus tard.

Ces renseignements, joints à ceux que fournit la lettre de M<sup>me</sup> Emilie Godet, citée par M. Guyot, nous font comprendre fort bien ce qui s'est passé dans la soirée du 30 octobre 1823. A la sortie de Peseux, le chemin conduisant en ligne directe à Auvernier, et qui correspond à la rue de la Gare actuelle, n'était qu'un assez mauvais raccourci<sup>6</sup>. Chaillet avait donc pour compagnon l'avocat Gallot, secrétaire de ville, qui ne connaissait pas les sentiers. Lui-même, qui les connaissait pourtant fort bien, se trompa et prit trop à gauche, probablement par le chemin de la Fin-de-Peseux, devenu l'imposante rue du Collège, et c'est là qu'il tomba soit dans la mare, soit dans son déversoir. L'eau ne devait pas être bien profonde, et pourtant, malgré tous ses efforts et ceux de Gallot, il ne serait pas arrivé à en sortir sans le secours des habitants du village. Ceci devait se passer bien près des dernières maisons de Peseux, puisque les appels du secrétaire de ville ont été entendus. Ces circonstances étant connues, il est vraiment curieux de trouver dans un article du *Musée neuchâtelois*, publié par M. J.-H. Bonhôte en 1864, sur les *Superstitions neuchâteloises* (p. 24), le renseignement suivant :

« Au bas de la *Fin de Peseux*, près de la gare de Corcelles, se trouve le Creux aux Sorciers, dans lequel Belzébuth prend ses ébats et se fait un satanique plaisir d'embrouiller l'esprit des malheureux mortels qui se trouvent dans le voisinage, à tel point qu'ils se croient transportés dans un pays inconnu et ne savent de quel côté se diriger. Soyez reconnaissant si dans ces circonstances, vous rencontrez un ministre de l'Évangile, ou quelque personne de sa maison ; le charme est alors rompu, vous retrouvez votre route et ne courez plus le risque d'aller prendre un bain de boue dans quelque fossé, ou, ce qui serait encore plus désagréable, de vous faire couper en deux par une locomotive. »

M. Guyot cherchera-t-il de ce côté le secret de ce singulier et fatal accident ? Quoique lui-même ministre de l'Évangile, Chaillet a-t-il été, dans ce soir d'automne, la dernière victime du sortilège ?

Mais tout ceci n'est que détail anecdotique. Ce que nous attendons d'un pareil livre, c'est qu'il fasse revivre le personnage dans son milieu. C'était que l'auteur nous fît retrouver la pensée de Chaillet telle qu'il l'a exprimée dans ses écrits, et, ce qui était plus difficile peut-être, l'âme et la vie intérieure de cet ecclésiastique célèbre et original. Et M. Guyot y a brillamment réussi. A cette tâche, il a employé toutes les ressources d'un esprit avisé, d'un talent déjà formé et bien connu de notre public, d'une excellente méthode, et d'un don spécial pour la recherche et l'utilisation des sources. Sa documentation est extrêmement vaste. La part d'inédit dans cet ouvrage est très importante à ne considérer même comme inédits que les documents restés manuscrits ; les principaux de ceux-ci se trouvent dans la bibliothèque

<sup>6</sup> Il n'est indiqué qu'en pointillé sur le plan de la Mairie de la Côte, d'Abraham Guyenet (1764), jusqu'au point où il rencontrait, à la hauteur de la gare actuelle de Corcelles, le chemin pavé qui monte d'Auvernier. A cet endroit, en effet, ce dernier chemin, qui était alors la voie carrossable, ne continuait pas directement vers Peseux ; sans doute à cause de la nature marécageuse du terrain, il tournait à gauche et rejoignait la route Corcelles-Peseux.

de M<sup>me</sup> de Beaumont à Auvernier, héritière des livres et des papiers de Chaillet. Le critique a fort bien ordonné, d'une façon simple et intéressante, la matière de son livre. Chaillet est né en 1751 ; il a été étudiant à Bâle de décembre 1766 à juin 1768, puis à Genève de mars 1769 à mai 1771. De retour à Neuchâtel, le « proposant », ses examens terminés, est consacré en août 1772, nommé suffragant à Bevaix, puis en 1775 à Colombier-Auvernier avec domicile à Colombier, et il y restera jusqu'en 1787. Suffragant, puis en 1789, pasteur à Neuchâtel, en 1806 il prend sa retraite et va se fixer à Auvernier, continuant à prêcher et à donner des leçons aux étudiants en théologie. Comme c'est de 1779 à 1785 qu'il a rédigé le *Journal helvétique*, puis le *Nouveau journal de littérature et de politique de l'Europe et surtout de la Suisse*, M. Guyot a interrompu à cette date le récit de la vie de Chaillet pour étudier son activité de journaliste et ses opinions littéraires, et en même temps le milieu intellectuel d'alors. Et comme c'est en 1818, à propos de la querelle de l'Eglise genevoise sur la divinité de Jésus-Christ, que Chaillet nous a donné, dans sa *Lettre à Cellérier*, l'exposé le plus complet de sa doctrine religieuse, son historien s'arrête une seconde fois pour étudier d'une façon plus méthodique le théologien et le prédicateur. Division simple et nette qui contribue à donner à cet ouvrage pourtant volumineux le mérite de la clarté et l'agrément d'une lecture intéressante et rapide.

L'intérêt d'un tel sujet pour l'histoire du milieu intellectuel ressort surtout des chapitres VI et VII. Là M. Ch. Guyot nous apporte les résultats d'enquêtes poursuivies depuis plusieurs années déjà, comme le savent les lecteurs du *Musée*, non seulement sur la personne de Chaillet mais sur l'activité littéraire de Neuchâtel et sur la Société typographique. Nous souhaiterions, certes, que M. Guyot, utilisant toutes les données qu'il a en main, développât son chapitre VI en un livre où il étudierait plus spécialement le milieu neuchâtelois, non seulement littéraire, mais psychologique et moral. Sur ce sujet, son livre fournit déjà beaucoup. Ainsi, dans sa préface, p. 11, l'auteur marque quelle était l'importance de la Vénérable Classe dans les affaires du pays. Certes ! et dans la vie intellectuelle aussi, qui lui appartenait presque tout entière, comme cela a été le cas pour le clergé dans certains pays catholiques. Bien plus encore que dans d'autres pays protestants, en Angleterre ou en Allemagne, le clergé représentait chez nous la plus haute culture de l'esprit, et il l'entretenait presque seul. Chaillet a hésité dans le choix d'une carrière. Mais un jeune homme que ses goûts portaient vers les lettres ne pouvait guère étudier autre chose que la théologie. La Vénérable Classe formait elle-même les candidats au ministère, et les leçons qu'elle leur donnait, où les humanités et la philosophie étaient fort poussées, ont été, à Neuchâtel, le commencement de l'enseignement supérieur. Chaillet lui-même a été professeur, et admirable dans cette fonction, comme en témoigne l'auteur de la notice parue dans le *Messenger boiteux* de 1860. Dans le même temps, le Zuricois Meister, qu'il serait intéressant de comparer à Chaillet, étudia aussi la théologie, et pour lui d'ailleurs les sources de la culture contemporaine étaient les mêmes : la France, ses classiques, Voltaire et Rousseau.

Ceci nous conduit au milieu moral et au caractère de l'homme lui-même. Comment expliquer que Chaillet, tel qu'il fut, ait été de très bonne foi, comme on n'en peut douter, « serviteur de Jésus-Christ » ? Voilà un homme qui n'est poussé vers les études supérieures que par ses goûts littéraires, qui hésite à entrer dans le clergé (p. 73), qui ne s'y décide que la mort dans l'âme (p. 74), pour lequel le jour de sa consécration fut un des plus mauvais souvenirs de sa vie (p. 78) ; joueur, porté à la boisson, sensuel, il l'avoue à plusieurs reprises, ne résistant pas à ses tentations ; dans ses deux crises sentimentales, celle de Colombier et celle de Neuchâtel, il a été en scandale à la Vénérable Classe, à ses paroissiens, et aux meilleurs, et il n'a fait accepter ses liaisons féminines qu'à la faveur d'une tolérance faite surtout de lassitude. Agé de soixante-cinq ans, il écrit son *Hymne du vieillard aimé* (p. 359-361), véritable « confession délirante » qu'on comparerait à celle de Chateaubriand, dont on a tant parlé, sans lui trouver les mêmes excuses. Chose plus grave peut-être au point de vue chrétien, Chaillet est complètement dépourvu de charité : voir ce qu'il dit de l'éditeur Ostervald (p. 118). Quelle qu'ait été l'avarice de sa mère, on est peiné des termes dans lesquels il en parle (p. 43, et ailleurs). Et ses injures contre la famille de Montmollin (p. 279) ! Avec cela vivant mal avec sa femme, donnant peu de soins à l'éducation de ses enfants (p. 280), promptement brouillé avec eux. On comprend, certes, que dès le temps de ses études ses maîtres lui aient reproché de manquer d'humilité (p. 77). Aussi peu mystique que charitable, il n'aimait pas Pascal, et on se l'explique (p. 204).

Voilà certes un ecclésiastique bien différent du puritain à l'âme tourmentée tel qu'on représente ordinairement le pasteur protestant, du héros de la *Symphonie pastorale* de Gide et de celui de M<sup>me</sup> Dorette Berthoud dans *Vivre comme on pense*. La prédication chrétienne était-elle donc chez lui pure hypocrisie ? Pas le moins du monde ; et c'est là ce qui marque toute la distance qui nous sépare non seulement de Calvin mais de nos arrière-grands-parents. Tout ce qu'il disait en chaire, il le croyait ; la vérité de ce qu'il enseignait était pour lui hors de doute et n'avait pas besoin d'être fortifiée par l'exemple de sa vie. Cet homme à l'intelligence critique, et de dispositions fort peu sacerdotales (on a dit qu'il était médiocre dans le ministère), avec cela conscient de ses faiblesses (p. 80-81) et hésitant à parler en chaire des questions de morale, pouvait prêcher sans trouble ni contradiction sur les questions de doctrine. Pour lui, il n'existait ni libéralisme ni déisme : « Je suis des vieux croyants » (p. 310). Parmi tous les témoignages que cite M. Guyot dans son excellente analyse du sentiment religieux chez Chaillet, un des plus frappants est certes la lettre qu'il écrivit en 1794 à un étudiant qui lui avait confié ses doutes. « Je suis chrétien par raison, et bien loin d'étouffer en moi cette faculté reine, le christianisme n'a fait ce me semble que l'exercer et la développer » (p. 271). Le christianisme avec ses dogmes, et nullement le déisme à la mode au XVIII<sup>e</sup> siècle, dont il n'examine même pas les raisons et dont la simplicité de sa foi n'est pas un instant ébranlée (p. 267, 294). Admirateur passionné de Rousseau, lecteur enthousiaste de la *Nouvelle Héloïse*, il suit le maître de la sensibilité jusqu'à la religion naturelle, point où il se

sépare nettement de lui (p. 246-247). Ainsi grâce à cet accord, à cette unité de la foi et de la raison, cet homme, qui manquait si souvent aux commandements de l'Évangile, se trouvait beaucoup plus à son aise pour prêcher la parole de Dieu qu'un pasteur libéral de nos jours, qui donne l'exemple de toutes les vertus mais que tourmentent sans cesse la question troublante de la foi, les doutes sur ce qu'il doit dire et ne pas dire, sur ce qu'il croit lui-même et ne croit pas. Telle est bien l'impression qui résulte des textes de Chaillet et du commentaire de son historien, qu'il s'agisse des *Sermons* publiés, du cours de catéchèse connu par un de ses disciples, ou de l'importante lettre sur la *Simplicité de la doctrine chrétienne*, par laquelle il intervint en 1818 dans la querelle des mystiques de Genève. Une conscience que l'inquiétude pénètre peu : à sonder davantage la pensée de Chaillet peut-être ne trouverait-on pas plus que ces certitudes tranquilles sans lesquelles un pareil homme serait vraiment incompréhensible.

Peut-être aussi cette sécurité parfaite, religieuse et morale, explique-t-elle pourquoi Chaillet s'est senti si libre comme critique littéraire. Mais avant d'étudier l'œuvre et les idées du rédacteur du *Journal*, M. Guyot fait le tableau du milieu littéraire neuchâtelois. Nous savons déjà que sur ce sujet, dans son volume *De Rousseau à Mirabeau*, dans ses articles du *Musée neuchâtelois*, M. Guyot a enrichi l'histoire littéraire neuchâteloise d'un chapitre tout à fait inédit. Grâce en particulier aux archives de la Société typographique dont il a fait le premier la patiente exploration, il a pu reconstituer dans toutes ses particularités cette activité qui a permis à Brissot, parlant de Neuchâtel, de dire avec quelque emphase « C'est de là que la lumière s'est répandue sur tout le monde » (p. 124). Nous connaissons ainsi avec exactitude dans quelles circonstances et par quels intérêts très précis des hommes tels que Brissot, Mercier, Mirabeau ont été mêlés à la vie neuchâteloise ; et nous pouvons faire de curieux rapprochements entre le temps où nous vivons et cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle pendant laquelle la Suisse a été le « refuge de l'esprit libre ».

Non moins pénétrante et judicieuse est l'étude de Chaillet critique littéraire. Ici se présente une particularité qui ne facilitait pas la tâche de l'historien : l'œuvre critique de Chaillet est localisée dans les quatre années où il a rédigé sa revue. Nous trouvons bien, après comme avant, dans son journal, dans ses lettres, quelques jugements épars ; mais ils ne remplacent pas pour l'intérêt de l'étude les pages qu'il aurait pu écrire sur Chateaubriand par exemple, ou sur les *Méditations* de Lamartine qu'il doit pourtant avoir lues. La lecture de Chaillet fut admirable, par la quantité et par la qualité. Il nous a expliqué sa méthode pour lire Homère. Qui donc a jamais pénétré le style d'un poète comme il le fait, en s'assimilant le système expressif qui est le processus de la pensée ? (p. 190-193.) Aussi nous donne-t-il tout d'abord, des écrivains anciens et modernes, une opinion toute personnelle qui ne doit rien au tour d'esprit de l'époque, à la mode d'un moment. Sans doute n'a-t-il pas ignoré les idées de son temps. C'est une très longue histoire, très encombrée et souvent bien aride, que celle de la critique littéraire dans ce siècle qui a vu naître l'esthétique. Refaire toute l'histoire de ces doctrines à propos des



opinions de Chaillet eût fait entrer le lecteur dans des recherches sans fin, et en somme peu utiles, puisque le critique qu'il s'agit d'expliquer n'a rien ajouté de bien nouveau, dans ce domaine, à l'œuvre de ses devanciers. C'est son goût, répétons-le, qui est intéressant et personnel. Le sujet de son discours de 1788 : « Le génie est-il au-dessus de toutes règles ? » est en somme celui qu'avaient discuté avant lui et à perte de vue tous les esthéticiens du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'œuvre littéraire doit-elle être jugée par les règles ou par le sentiment ? La raison des critiques doit-elle l'emporter sur le goût du public ? Et le sentiment est-il purement individuel, ou bien doit-on y chercher des lois fondées sur notre sensibilité et sur la nature de notre organisme ? Tels sont les problèmes qui ont été retournés dans tous les sens, depuis DuBos jusqu'à Batteux, Voltaire, Shaftesbury : M. Guyot remarque à ce propos que Chaillet, malgré son séjour à Bâle, ne semble pas avoir connu les esthéticiens zuricois, Bodmer et Breitinger. Notons qu'il ne paraît pas connaître non plus Lessing. Des œuvres allemandes, il ne lisait guère que celles qui avaient été traduites en français, et ceci est bien d'accord avec ce que nous savons des sources presque uniquement françaises de la culture de ce Romand. Dans sa doctrine esthétique on relève bien des hésitations, des contradictions apparentes ; tantôt il affirme l'autorité de la règle, tantôt il la nie. Il soutient le droit de la libre inspiration et de l'enthousiasme, la supériorité du génie irrégulier sur la froide correction ; il n'admet pas le principe d'autorité en matière littéraire (p. 165). Ailleurs il dit que « le génie est au-dessus de tout si ce n'est de la règle » (p. 163). C'est sans doute, sans que cette notion arrive chez lui à la pleine clarté ni à l'expression toujours juste, qu'il se rend compte de la différence des lois fondées sur la sensibilité humaine, sur la « nature des choses », et des règles déduites de l'observation des modèles.

Ainsi défilent dans les articles critiques de Chaillet toutes les querelles du siècle. A propos d'un discours d'Ancillon, se pose la question de l'Écriture sainte jugée comme œuvre littéraire. Nous nous souvenons que Huet, l'évêque d'Avranches, avait cherché querelle à Boileau parce que celui-ci avait trouvé du « sublime » dans la Bible : c'était parler, disait-il, de la parole de Dieu comme d'une œuvre humaine et profane. Mais Chaillet n'a plus ces scrupules et il s'étonne qu'on puisse se scandaliser de voir appréciée et célébrée l'inspiration poétique de la Bible (p. 185). Et ceci amène la question du merveilleux chrétien dont cet admirateur passionné des anciens admet pourtant la possibilité, la supériorité même (p. 187-188). Ailleurs, le critique du *Journal* s'en prend à l'insuffisance de la versification française comparée à celle des anciens (p. 199) ; ses arguments ici sont ceux de Fénelon dont il ne cite d'ailleurs pas la *Lettre à l'Académie*, pas plus qu'il n'a cité à notre connaissance les *Dialogues sur l'éloquence*, où il avait pu pourtant trouver toutes ses idées sur l'éloquence de la chaire.

Mais ce qui est intéressant chez Chaillet, bien plus que l'esthéticien, c'est toujours le lecteur, l'homme qui ne demande qu'à l'œuvre elle-même les éléments de son jugement, et qui éprouve, comme dit excellemment M. Guyot, « à travers les mots, grâce au savant agencement des phrases, la puissance

évocatrice des images et les mouvements subtils de l'inspiration ». Il faut lire les pages passionnées de cet enthousiaste de la poésie sur ses auteurs favoris, Homère, Virgile, Fénelon, Rousseau ! Ses jugements sur Fénelon nous aident à comprendre ce que fut pour son siècle le *Télémaque*, première irruption dans la littérature, avant la *Nouvelle Héloïse*, du sentiment et de l'imagination passionnée (p. 47, 205). Quant à l'*Héloïse*, on devine dans quelle ivresse ce roman « sublime et tendre » a plongé l'étudiant de dix-huit ans : « Où trouver une Julie... ? » La page exaltée où il jette sa passion pour l'héroïne serait à citer tout entière (p. 54). Et ce jugement, le rédacteur du *Journal helvétique* ne l'a pas renié. Il est dommage seulement que son admiration pour ce grand et dangereux modèle ait donné parfois à son style une emphase qui le gêne, et que ne lui pardonnait pas M<sup>me</sup> de Charrière, cette intellectuelle au goût si sûr. Elle disait de lui — et c'est sous sa plume un reproche grave — « Il n'est pas géomètre du tout » (p. 12, 287). De la pensée de Chaillet sur la philosophie de Rousseau, M. Guyot donne une remarquable interprétation. En somme, Chaillet ne voit en Jean-Jacques qu'un poète ; il lui demande d'enchanter l'imagination, de créer en nous la passion, et c'est ainsi selon lui que la grande poésie ennoblit l'âme et fait pénétrer en nous de belles vérités morales. Voilà comment il comprend l'homme naturel ; comme le dit M. Guyot dans une formule particulièrement heureuse, « Chaillet voit dans le retour à la nature (compris de cette façon) et dans l'envahissement de l'âme par la passion, la possibilité d'une régénérescence et de la société et de la littérature » (p. 238). Cela étant, il se sent à l'aise pour écarter avec la religion naturelle du vicaire, comme nous l'avons dit, toutes les leçons particulières qu'on pourrait tirer de Rousseau pour la conduite de la vie (p. 242). Ce n'est pas lui qui irait chercher dans l'*Emile* des leçons pour l'éducation des enfants ! Il n'a guère prouvé, il est vrai, que son système à lui fût meilleur. C'est l'*Héloïse*, l'œuvre d'imagination, qui reste pour lui la plus belle, la plus utile. Et n'est-ce pas ainsi après tout qu'aujourd'hui encore, il faut comprendre et aimer Jean-Jacques ?

Quant à Voltaire, rendant justice à son génie, Chaillet n'accepte pas le tour de son esprit ; et la critique s'adresse à tout le siècle philosophique. C'est le poète plus encore que le chrétien qui proteste contre la doctrine aride de l'Encyclopédie (p. 230). Le scepticisme, le sec rationalisme, l'abus de l'esprit, ont tari les sources profondes de l'inspiration poétique. Mais ce n'est pas seulement leur sécheresse qu'il reproche aux philosophes : leur pensée, qui les dirige uniquement vers la satire sociale, leur fait oublier le véritable but de l'art ; leur préoccupation humanitaire les fait verser dans l'utilitarisme, et de l'utilitarisme, ils tombent dans la platitude. « Le mérite de Boileau n'est plus à la mode ; il est tout à fait suranné. Justesse, précision, exactitude, goût, régularité : nous faisons en général fort peu de cas de tout cela. Ce ne sont que des minuties. Il n'est question aujourd'hui que de force, de philosophie, de chaleur, de grandes vues, de sentiment et voilà ce qu'on ne trouve point dans Boileau. Il faisait bien des vers : le beau mérite ! Mais prêchait-il les rois ? Donnait-il des leçons aux gouvernements ? S'élevait-il avec force contre les abus, contre les préjugés, contre le fanatisme ?... Hélas ! non ; il ne se mêlait

point de tout cela ; il ne voulait réformer que le Parnasse. Nos littérateurs sont des gens autrement importants ; ils ont bien d'autres affaires : ne faut-il pas qu'ils éclairent le monde ? Tout ne serait-il pas perdu, s'ils discontinuaient l'éducation, trop longtemps négligée, de ce sot univers, pour discuter puérilement de frivoles questions de goût, de critique et de littérature ? » (p. 158). Lignes ironiques que M. Guyot a placées dans le chapitre sur les *Principes* ; nous aurions aimé les revoir citées et utilisées dans le chapitre sur *Chaillet et les lettres de son temps*. C'est là, nous semble-t-il, qu'elles auraient pris toute leur valeur. Nulle part Chaillet n'a mieux touché du doigt la faiblesse de toute une littérature et le parti pris inintelligent de ceux qui se donnaient pour les réformateurs du Parnasse en même temps que de la société. Car dans le dénigrement systématique des grands classiques du siècle de Louis XIV, Mercier et ses amis sont allés plus loin encore que ne le donnent à entendre les pages citées par M. Guyot. Selon Mercier, non seulement Boileau est un « grossier flatteur », mais Racine n'est qu'un « fin courtisan » qui ne s'occupait que de grâce versatile. Voilà où on était arrivé en dirigeant la littérature du côté de la revendication sociale et de la satire des institutions monarchiques.

En rétablissant les droits de l'art désintéressé et des valeurs permanentes du génie humain, Chaillet n'était-il pas le représentant de l'esprit de la Suisse française et de son rôle tel que nous le concevons ? Moins exposé qu'un Parisien aux changements de la mode et aux fluctuations de la politique, il maintenait dans le trésor des lettres françaises la continuité nécessaire, les valeurs essentielles. Et cette fonction critique était particulièrement utile à cette époque, quand nous avions du côté de l'est toute une Europe centrale imprégnée de culture française, où le français n'était pas une langue étrangère, mais la seconde langue de tout homme cultivé, et où les grandes œuvres françaises étaient la nourriture essentielle de l'esprit. Alors, pénétrant cette masse qui était la France du dehors, les idées venues de Paris se filtraient, perdaient ce qu'elles avaient de trop immédiatement actuel, de trop engagé dans les luttes de parti, dans les passions du jour ; elles retrouvaient ce qu'elles avaient de général et de vraiment humain, et c'est ainsi que l'esprit français, adopté par toute l'Europe, devenait universel. A cet égard, le choix que fait notre critique neuchâtelois parmi les œuvres de son temps, l'interprétation qu'il donne du génie de Rousseau, me paraissent très caractéristiques. Oui, il y a bien là cette empreinte personnelle, qui, nous le dit M. Guyot, met Chaillet à part parmi les écrivains suisses français du XVIII<sup>e</sup> siècle. Bien des jugements particuliers seraient à relire encore dans l'œuvre de Chaillet, la condamnation qu'il porte contre le drame bourgeois, par exemple, et qui est si bien dans la logique de son sentiment ; et nous n'avons rien dit de ses sermons, que M<sup>me</sup> de Charrière jugeait si sévèrement et qui lui ont valu pourtant une telle célébrité. Mais nous craignons déjà d'avoir donné du livre de M. Guyot une idée trop sèche en énumérant quelques-unes des idées et des opinions critiques de l'écrivain qui en est le sujet. Nous relirons plutôt ce livre pour y retrouver toute la vie que l'auteur a su y mettre, pour goûter la variété de ces pages, la pénétration de celles qui analysent des idées et des sentiments,

et tout l'agrément des pages narratives dont le mouvement aisé et rapide révèle, dans le don d'écrivain du professeur de notre Université, un aspect qui n'est pas le moins attrayant. Ainsi la même année notre collègue nous a donné dans deux grandes œuvres, l'histoire de la ville de Neuchâtel et celle de son plus illustre représentant littéraire au XVIII<sup>e</sup> siècle. Tel il nous a montré David de Chaillet, tel il nous apparaîtra sans doute désormais, « avec ses qualités et ses défauts, ses enthousiasmes et ses faiblesses, sa liberté d'allures et de jugement, son indépendance farouchement préservée, ses partis pris et ses violences d'orgueilleux » mais aussi « sa culture étendue et solide, ses dons littéraires, son éloquence » (p. 12) par lesquels son œuvre marque une date dans l'histoire des lettres romandes.

Alfred LOMBARD.

## CHRONIQUE

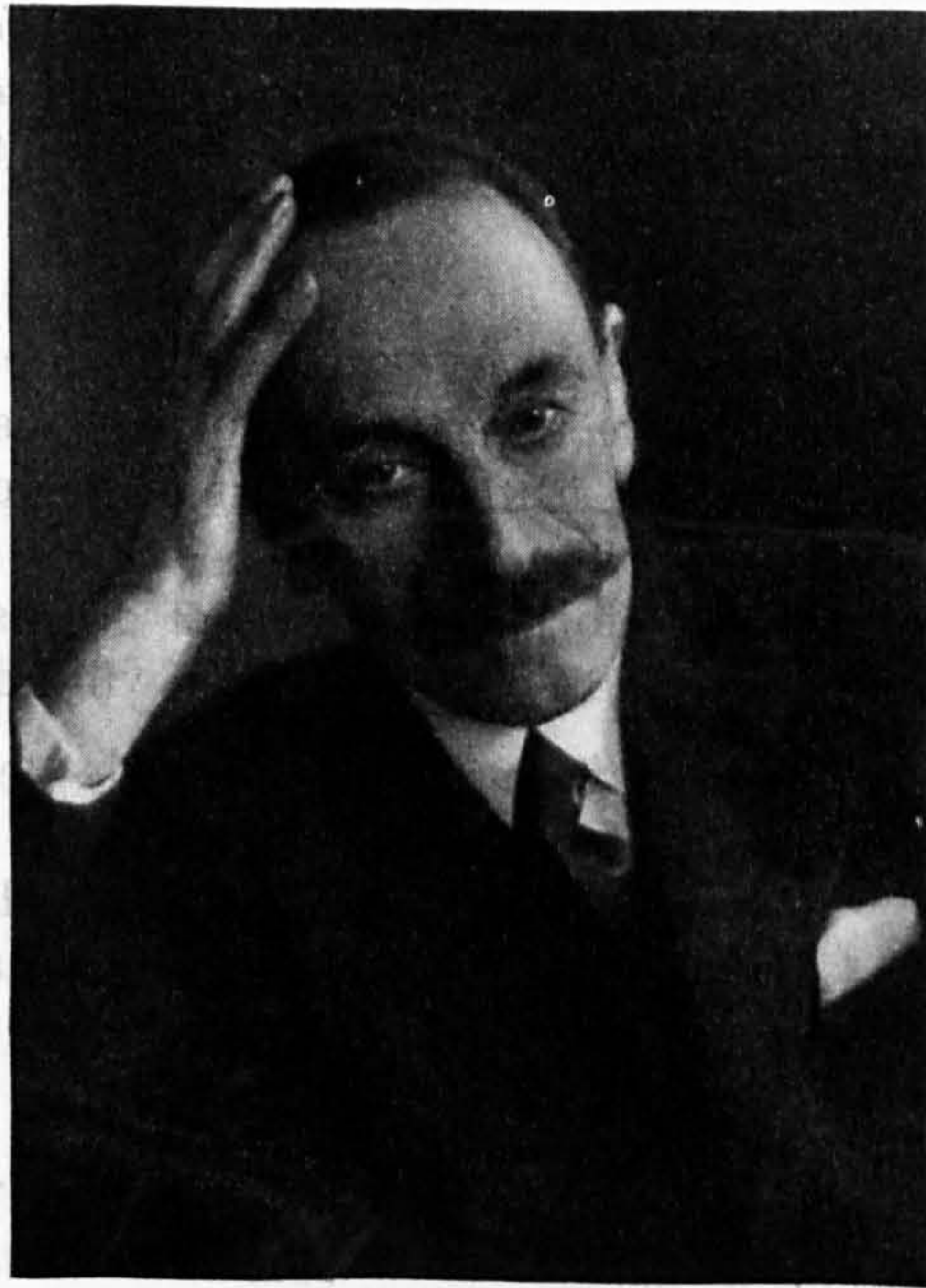
ARMAND DUPASQUIER

(30 septembre 1869 - 24 décembre 1946)

Celui dont le nom est en tête de ces lignes fut non seulement un collaborateur dévoué du *Musée neuchâtelois*, mais encore, devenu membre de son comité de rédaction en 1915, il en fut le président du 30 octobre 1922 au 6 avril 1943, soit pendant plus de vingt années. Il avait succédé à Philippe Godet dans cette charge, et chacun s'accordait à reconnaître la courtoisie avec laquelle il dirigeait les délibérations de nos séances mensuelles.

Les articles et études qu'il a donnés de 1903 à 1941 à notre revue traitent de sujets très divers. Armand Dupasquier abordait avec la même aisance les questions d'histoire, la vie de personnages ayant joué un rôle dans le passé ou la description d'anciens édifices du pays. Il attirait volontiers l'attention de nos lecteurs sur des publications historiques récentes et consacrait à des historiens ou amis de l'histoire disparus de très consciencieuses notices nécrologiques.

A côté de son activité pour le *Musée neuchâtelois*, Armand Dupas-



Armand Dupasquier

quier fit partie du comité de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel depuis 1903 ; il en devint secrétaire, puis vice-président de 1913 à 1925, mais ne voulut jamais accepter la présidence. Il fit de même à la Société d'histoire de la Suisse romande, dont il fut vice-président de 1930 à 1946.

Docteur en droit de l'Université de Leipzig (1895) et avocat en 1897, il ne devait pas pratiquer le barreau, mais se dévouer aux intérêts d'institutions neuchâteloises : l'Université en particulier, dont il présida la Société académique de 1908 à 1930 et la commission de gestion de la fortune de notre *Alma mater*. Il fut, en outre, pendant longtemps, le délégué de l'Etat aux examens de la Faculté de droit.

Nous le voyons encore secrétaire-caissier de la commission du Musée des Beaux-Arts de Neuchâtel et membre de la commission des études et secrétaire de la commission des finances de l'Eglise indépendante.

Il collabora à *La Suisse libérale* et à l'ouvrage sur *La Société du Jardin de Neuchâtel, 1759-1909* paru en 1913. On lui doit aussi une brochure sur *La Société académique neuchâteloise* (1917) et, dans les *Nouvelles Etrennes neuchâteloises* (1923) et les *Pages d'histoire neuchâteloise* (1935), deux notices consacrées à M. Arthur Piaget et à son œuvre historique.

Mais c'est au *Musée neuchâtelois* qu'il destina la plus grosse partie de ses travaux. Nos tables de matières annuelles ne mentionnent pas moins de quarante-six études historiques, articles bibliographiques et nécrologiques, procès-verbaux des assemblées de la Société d'histoire. Quelques-unes de ces contributions historiques sont d'une certaine étendue ; toutes sont rédigées avec la conscience que nous connaissions à notre regretté collègue.

Le Comité de rédaction du *Musée neuchâtelois* conserve un souvenir reconnaissant à son ancien président Armand Dupasquier.

LOUIS THÉVENAZ.

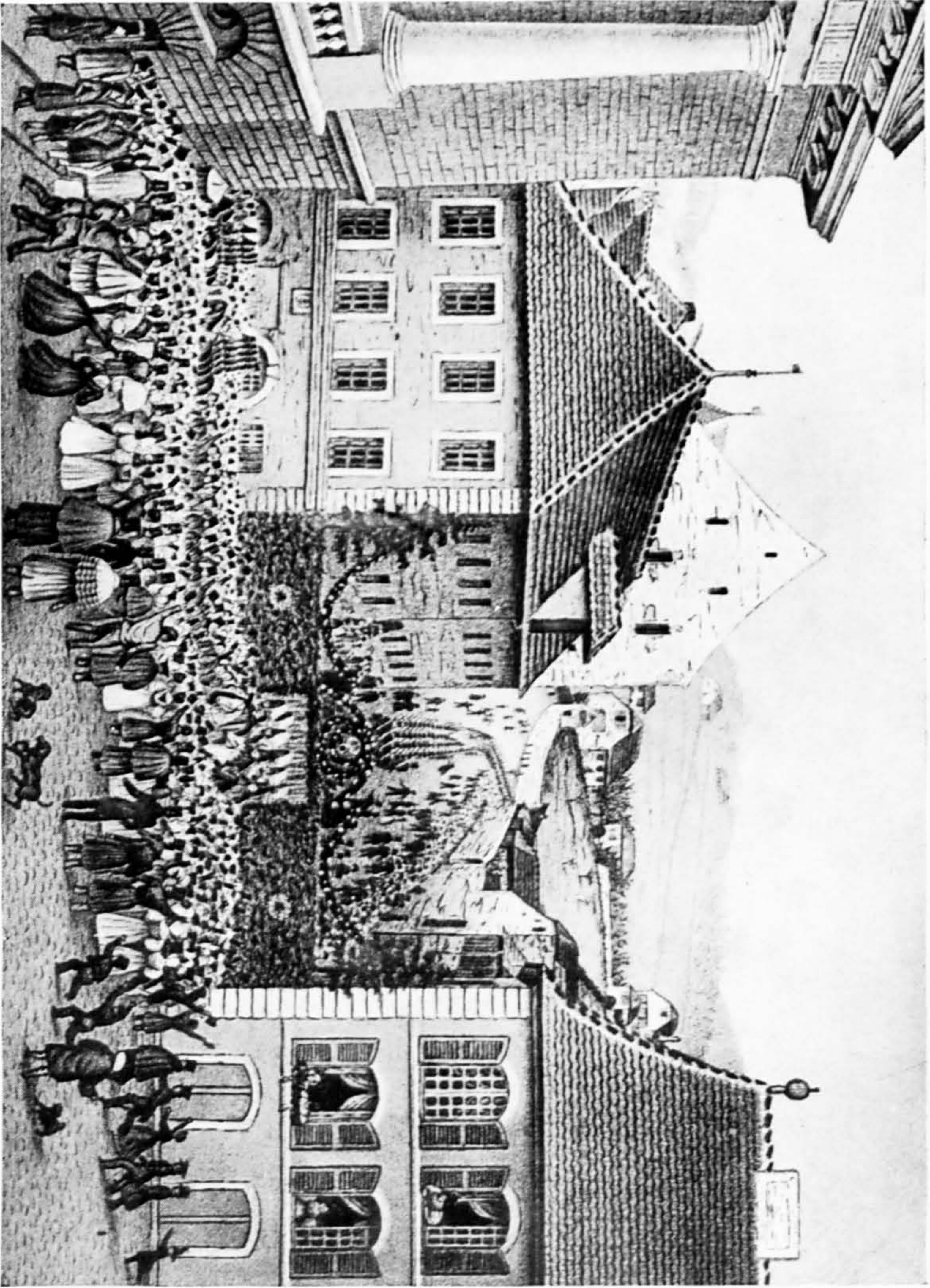
*Journal du pasteur Frêne.* — Feu M. Edouard Béguelin, professeur à l'Université de Neuchâtel, avait fait une copie de ce journal et en avait dressé une table des matières qui ne se retrouvent pas dans les notes laissées par ce savant érudit.

Toute information au sujet de ces travaux serait reçue avec reconnaissance par la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel.

*Rectifications.* — Dans l'article de M. Alfred Schnegg, *Autour de l'abbé d'Orléans*, il faut lire, p. 68 :

Lignes 12-13, Charles de Montmollin, un des fils du chancelier.

Lignes 15-16, Montmollin, alors dans sa *vingtième* année.



ENTRÉE DU GÉNÉRAL DE PUEL A NEUCHÂTEL, 24 DÉCEMBRE 1831  
(Tiré de *Fritz Comtoisier*, par Alf. Chapuis, éd. V. Attinger)



## LES ÉVÉNEMENTS DE 1831

D'APRÈS DES LETTRES INÉDITES D'ALPHONSE BOURQUIN

Les quelques documents que j'ai l'avantage d'apporter ici ne constituent point un travail complet, mais un supplément à des études déjà présentées à la Société d'histoire et publiées dans son organe le *Musée neuchâtelois*. J'entends le *Plaidoyer pour Alphonse Bourquin* de M. Arthur Piaget, paru en 1931, heureusement complété par les deux articles de M. Léon Montandon sur la famille de ce patriote et sur ses portraits.

Au cours de recherches effectuées pour un ouvrage, depuis longtemps entrepris, sur *Fritz Courvoisier* (j'ai donné une première causerie sur ce sujet il y a une douzaine d'années), un certain nombre de lettres inédites d'Alphonse Bourquin ont passé dans mes mains. Elles me paraissent apporter en quelque sorte une illustration au travail de M. Piaget en fournissant, en plus, nombre de détails qui méritent d'attirer l'attention.

Au moment où l'on s'apprête, à propos du prochain Centenaire, à parler beaucoup des événements de 1848, on ne saurait négliger de revenir sur ceux de la première occupation du château : « La Révolution neuchâteloise de 1848, a écrit Aimé Humbert, était en germe dans celle de 1831. »

A vrai dire, sur cette période de 1830-1831, l'essentiel a été écrit dans les volumes III, IV et V de M. Arthur Piaget, dans son *Histoire de la Révolution neuchâteloise*. Pour ce qui concerne le rôle joué par le commandant Bourquin, les travaux précités synthétisent et complètent fort heureusement ces ouvrages de base.

J'ai relu très attentivement le *Plaidoyer* de M. Piaget à la lumière des documents retrouvés et je puis m'associer entièrement à ses jugements et à ses conclusions. Cette architecture est très solide et quelques détails infimes (d'ornementation pourrai-je dire) seuls viennent en modifier ceci ou cela.

Mes lecteurs voudront donc bien relire le dit *Plaidoyer* où sont traités successivement les points suivants : l'origine, le caractère physique et moral du commandant Bourquin, ses débuts militaires, son

action, son prestige de chef, son énergie, puis son retour chez lui à Corcelles dans ses occupations d'agriculteur-vigneron.

M. Piaget traite ensuite de l'entrevue avec le commissaire royal, général de Pfuel, et de la prétendue soumission de Bourquin ; puis de sa nouvelle révolte lorsque les républicains virent que la question de la séparation d'avec la Prusse ne serait point posée devant le peuple neuchâtelois ; de son activité dans les cantons de Vaud et de Genève, de la double action militaire de décembre et de la défaite complète qui s'ensuivit. C'est enfin la question de la trahison de Bourquin qui, avec grande raison, est traitée d'absurdité et de calomnie.

Les lettres retrouvées se rapportent principalement aux relations entre Alphonse Bourquin et Fritz Courvoisier. Ce dernier était un des hommes qu'il estimait le plus, un de ceux sur lesquels il s'appuyait, un des rares aussi qui, au château et ailleurs, se conduisit comme lui en soldat, et, ainsi que l'indiquent maints témoignages, firent régner la discipline et tinrent en bride ceux qui n'en avaient aucune idée.

Fritz Courvoisier était un homme instruit, d'éducation beaucoup plus raffinée, et plus pondéré (quoique non moins convaincu). C'est lui qui, dans l'esprit de Bourquin, devait être le chef des républicains montagnards.

Les premières lettres échangées datent du mois d'avril 1831. Courvoisier venait de rentrer alors d'un long voyage en Russie d'où, comme nous aurons l'occasion de le montrer ailleurs, il avait suivi avec passion l'activité des libéraux en Suisse.

Dès son retour, il fut nommé, à son grand étonnement, au Corps législatif ; mais désillusionné, comme tant d'autres, des résultats obtenus, il pensa faire poser devant le peuple neuchâtelois la question de savoir si Neuchâtel, tout en restant définitivement canton suisse, voulait se séparer de la monarchie prussienne. Mais cela devait se faire, dans son idée, sous l'égide des troupes de la Diète, et Courvoisier fut en correspondance à ce sujet avec le comte de Pourtalès, chef des troupes neuchâteloises, avec le capitaine Charles Coulin de Couvet et Alphonse Bourquin.

C'est à cela que fait allusion la seconde lettre du lieutenant de Corcelles (30 août). La première, qui date du jour précédent, parle de la fameuse cocarde cantonale qui devait remplacer, pour les contingents de Neuchâtel, la cocarde noire et blanche dont parle M. Arthur Piaget : « Bourquin — dit celui-ci — avait dû subir les plaisanteries des soldats confédérés à ce sujet. »



Voici ces deux premières lettres :

Corcelles, le 29 août 1831.

Mon cher Courvoisier,

Malgré que les affaires soient calmes en apparence parmi les grandes puissances, je crois que les esprits n'ont jamais été aussi agités dans notre Pays que dans ce moment-ci, relativement à notre double position, car d<sup>s</sup> le cas, la grande majorité se prononce ouvertement et sans crainte ; ils veulent sortir de cet état de choses, parce qu'ils sentent fort bien que tant que nous y serons, on ne peut toucher au gouvernement, et bon gré, mal gré, il faut qu'il descende la parade, parce qu'il ne leur convient plus sous quel rapport que ce soit.

Quand à la cocarde cantonale, je crois que tous les militaires du Pays ou du moins la grande majorité la demande, c'est ce qui est la cause que nous n'avons pas été casernés cette année (la compagnie du Vignoble) parce que j'avais déclaré que j'y arriverais avec la cocarde Cantonale ; le fameux traître de Favarger n'a pas osé y venir, parce qu'il savait fort bien que s'il avait voulu me dire quelque chose de désagréable à l'égard de ce changement, je lui aurais répondu en militaire et qu'il aurait mal passé son temps, en sorte qu'on a renvoyé nos exercices à l'année prochaine, ce dont nous n'avons pas été fâchés. Pour quand à moi, j'ai placé la cocarde cantonale à mon tschakot, et il faudra un fameux gamin pour me la faire changer ; il fera plutôt tomber ma tête avec la coëffure que la cocarde. Je vous en envoie ci-joint une que je crois être la véritable cantonale ; j'en ai fait faire trente à Neuchâtel, et si vous la trouvez de votre goût, je vous en ferez faire le nombre que vous désirerez (elle coûte trois batz pièce).

Dans la célébration du 12 7<sup>bre</sup>, je vous remercie infiniment de votre invitation amicale, mais je ne pourrai pas m'y rendre, parce que dans notre commune, je travaille à organiser quelque chose pour ce jour, qui sera, d'après les relations que j'ai, célébré dans tous les villages du Pays, à part quelques-uns que l'on connaît fort bien et qui sont tellement fanatisés qu'on doit réellement les plaindre de leur erreur et de leur aveuglement ; mais il faut espérer que leurs yeux s'ouvriront peu à peu et qu'ils verront bientôt jour, car ils en ont bien besoin. Je vous salue et suis à toute heure prêt à répondre à l'appel dussai-je périr s'il le faut le premier pour la Liberté de mon Pays ; c'est avec joie que je le ferai.

Adieu.

Alph<sup>se</sup> Bourquin.

Corcelles, le 30 août 1831.

Mon cher Courvoisier,

Avant que de faire mes offres de service au Colonel de Pourtalès pour les communiquer à la Diète, il convient que je m'assure de quelques Carabiniers ce dont je vais m'occuper sur le champ et avec activité. Dès que cela

sera fait, je vous le ferai savoir, et ensuite si la Diète accepte cet offre, ce dont je doute très fort, nous marcherons ensemble et nous vous en entendrons plus en détail à la première nouvelle que nous recevrons. Recevez mon cher ami, l'assurance de mon dévouement.

Alp<sup>hse</sup> Bourquin.

Le lieutenant de Corcelles, on le voit, croyait moins que Fritz Courvoisier à une évolution pacifique de la question. La fête du 12 septembre, célébrant l'entrée de Neuchâtel comme canton dans la Confédération, déclencha la révolution et la prise du château. Fr. Courvoisier déplorait qu'on en fût venu à cette extrémité, mais une fois l'action commencée, il crut devoir prendre parti et rejoignit les insurgés avec sa compagnie de carabiniers.

La troisième lettre de Bourquin lui fut envoyée de Corcelles à la Chaux-de-Fonds le 1<sup>er</sup> octobre. C'était après le départ des troupes républicaines du château et leur dislocation, Courvoisier dirigeant les compagnies qui rentraient au Val-de-Ruz et aux Montagnes.

Corcelles, le 1<sup>er</sup> 8<sup>bre</sup> 1831.

Mon cher Courvoisier,

Je te prie d'avoir la complaisance de bien vouloir me dire comment les affaires vont chez vous. De quel fer on se chauffe, comment vous êtes arrivés, si vous avez été inquiétés en route. Pour ici, tout va bien, tous les jours la cause libérale fait des progrès ; je te recommande (je sais fort que tu penses comme moi) de prêcher la modération aux têtes échauffées et d'attendre patiemment le résultat de notre mouvement, qui sera, j'espère, bon, sans quoi gard : Dis bien des choses de ma part à Isaac-Charles Ducommun et qu'il travaille la chose en brave comme il l'a fait jusqu'ici.

Adieu mon cher ami reçois les salutations d'un frère d'armes qui est prêt à sacrifier sa vie pour toi. Adieu mon cher, ton dévoué

Alp<sup>se</sup> Bourquin.

N. B. — J'espère mon cher ami que tu ne quitteras pas le Pays, car cela ferait bien mauvais effet, que tu sacrifierais à l'intérêt de notre cause la partie de chasse que tu avais projetée de faire dans le Canton de Berne, parce que notre parti adverse aurait bientôt rempli tous les journaux de l'évacuation du Pays par les chefs de la révolution, et cela pourrait beaucoup nuire. Adieu de rechef dans l'esprit public.

Fritz Courvoisier partit effectivement quelques jours à la chasse. Il pensait alors que la question politique serait résolue, selon la promesse faite, par un vote neuchâtelois, et, sans reculer d'une semelle dans ses

convictions, jugea bon d'éviter, pendant un certain temps, toute action armée, car celle-ci courait les plus grands risques ; le général de Pfuel était revenu de Berlin et décidé à lutter et à sévir.

Dès son retour à la Chaux-de-Fonds, Courvoisier envoya « un superbe morceau de chevreuil » à son oncle Henri Houriet au Locle qui le reçut fort mal, le distribuant, dit-il, aux pauvres. Courvoisier lui répondit qu'il pensait avoir agi en toutes choses en homme d'honneur, attendant pour l'instant que tous les points de la Convention signée pour la sortie du château fussent remplis de part et d'autre.

Le corps législatif, on le sait, en jugea autrement, et les assemblées primaires pour le vote du canton ne furent point convoquées. L'agitation reprit aussitôt.

Le 15 octobre, Sandoz (l'ancien maire, sans doute) écrit de la Chaux-de-Fonds à F. Courvoisier dans cette localité :

Je crois que la tranquillité publique exige que Monsieur Bourquin s'éloigne aujourd'hui de la Chaux-de-Fonds. Les gens de la campagne s'agitent. Sans doute que la défense est possible, mais est-il humain, est-il d'un bon citoyen de la tenter et d'attendre des événements d'où dépend la vie de plusieurs, tandis qu'un peu de prudence pourrait les écarter. Je laisse la réponse d'une pareille question à ton bon cœur.

Le lendemain, le même avertit F. Courvoisier qu'un officier supérieur des troupes de la Confédération, envoyé par MM. les commissaires fédéraux, aimerait le voir ainsi que Bourquin « s'il est encore ici ».

Le 21, le professeur Monnard, rédacteur du *Nouvelliste vaudois*, désirait (au dire de Gonzalve Petitpierre), voir F. Courvoisier, « il aimerait s'assurer par les yeux quels sont ceux que le parti aristocratique qualifie de brigands ».

Alphonse Bourquin pensa, beaucoup plus tôt qu'on ne l'a cru, reprendre les armes. La lettre qui suit fut écrite le jour avant l'entrevue qu'il eut avec le général de Pfuel, en présence du landamman Sprecher de Bernegg, député de la Haute-Diète :

Corcelles, 29 8<sup>bre</sup> 1831.

Mon cher Courvoisier,

J'avais la douce espérance que nous parviendrions à atteindre le noble but que nous n<sup>s</sup> sommes proposé, sans être dans la triste nécessité de reprendre les armes, mais suivant toute apparence il faudra bien en venir à cette extrémité. Hélas il est douloureux et bien pénible pour des hommes d'honneur et qui chérissent leur patrie, de voir des gens tels que les Principaux de notre partie adverse, préférer au bonheur du pays, leurs places, les honneurs et

l'amour du pouvoir arbitraire. Quoiqu'ils disent chérir aussi la patrie, ils la sacrifient à leur haine et à leurs intérêts particuliers.

Oui, brave ami, le jour n'est pas éloigné où ceux qui ont juré d'être Suisses ou de mourir plutôt que de rester dans l'état ignominieux où nous nous trouvons, doivent par leur conduite ferme et énergique en sacrifiant, s'il le faut, la dernière goutte de leur sang, prouver à la belle Suisse qui a les yeux fixés sur nous, que nous sommes dignes d'être leurs égaux et leurs frères.

Pense bien mon bon ami que de deux choses l'une, ou en ne poursuivant pas la cause que nous avons entreprise à tout prix, nous serons envisagés par tous nos confédérés et nos voisins, comme des lâches qui ne sont pas dignes de porter le nom que nous désirons avec tant d'ardeur, et ils auraient fort raison; ou en nous soumettant, ce qui n'entrera jamais dans mon idée, car je préférerais, si jamais j'étais abandonné, mourir seul et avec plaisir pour que mes confédérés et tous les Patriotes de mon Pays ne puissent jamais sous quelque prétexte que ce soit, accuser un homme d'honneur qui a juré en présence de milliers de Concitoyens de soutenir avec énergie, jusqu'à la dernière goutte de son sang la belle cause qu'il a entreprise.

La conduite infâme que tiennent nos adversaires envers les Libéraux en les sacrifiant à leur fureur et à leur férocité malgré la présence des troupes fédérales, n'est-elle pas encore un des plus puissants motifs à nous décider, pendant que nous sommes tous unis, à agir de concert, parce qu'une fois, les choses rentrées dans l'ordre ancien, à quoi ne serons-nous pas exposés individuellement et à quels traitements infâmes et ignominieux, ne pourrions-nous pas être livrés par ceux qui, en reprenant leur audacieux pouvoir se diront nos Juges naturels et exhalteront toute leur fureur pour assouvir leur rage qui, depuis quelques mois, est concentrée, car l'aristocratie ne pardonne jamais.

Ainsi mes chers amis, attendons de pied ferme les menaces qui nous sont faites dans les proclamations et je vous engage à nous tenir prêts au 1<sup>er</sup> Signal. Si en cas que vous eussiez changé de sentiments et que les Patriotes de la Chaux-de-Fonds fussent décidés à se soumettre au commissaire Prussien et à renoncer à notre entreprise; veuillez s. v. p. en donner deux mots au porteur de la présente parce que j'agirai en conséquence.

Loin cependant que cette idée soit fondée en moi, je compte au contraire sur vous et les braves.

Du reste les secours des Confédérés voisins ne nous manqueront pas. Je viens de leur faire un appel d'après les nombreuses offres qui m'ont été faites si je puis compter sur leur dévouement.

Recevez cher Ami, les fraternelles salutations de votre affectionné  
Commandant,

Alph<sup>se</sup> Bourquin.

Il y a apparence qu'ils voudront nous attaquer; mais s'ils commencent, ils sont perdus sans ressource.

Le même.

Tout le Vignoble, le Val de Travers, la Paroisse Lignière Cornaux, Landeron, Cressier, Marin, Fontaine sont prêts à marcher au premier signal d'alarme.

Le même jour, et peut-être par le même courrier, Bourquin écrit une deuxième lettre à la même adresse :

Corcelles, le 29 8<sup>bre</sup> 1831.

Mon cher Courvoisier,

Je viens par ces lignes particulières répondre à ta lettre que j'ai reçue, où tu me demandes si j'ai remis à M. Mayor les effets que tu m'avais donné à cacher au Sauvage ; je ne les ai pas remis, mais je dirai à Vattel, chez qui ils sont, de te les remettre.

Mon cher ami, me trouvant dans ce moment dépourvu de fonds et en ayant un urgent besoin, je viens te prier d'avoir la complaisance de me procurer deux mille francs du Payet pour le 3 Novembre pour le terme que tu me fixeras, je te les rembourserai à volonté, pense mon cher ami qu'en me rendant ce service tu me sors d'un pas que plus tard je te ferai connaître, et d'une haute importance dépend ceci. Si toutefois tu ne peux pas le faire, je te prie d'en donner deux mots au porteur, de même que de la réception de l'autre lettre. J'espère que tu me feras ce service mon cher ami. Adieu je te salue mon cher, ton dévoué et sincère ami

Alphonse Bourquin.

N. B. Dis moi en réponse s'il est vrai que tu as dit à M. Saladin aide de camp du Colonel Forrer que tu désirais qu'on attendit pour nous émanciper jusqu'à la mort du Roi actuel. Je t'en prie dis le moi franchement et ta façon de penser sur notre position actuelle. Je te dirai d'avance qu'en étant ferme et soutenant énergiquement notre cause, nous triompherons, sur quoi tu peux compter.

Le même.

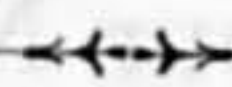
On racontait, en effet, que le roi était malade, et bien des libéraux pensaient qu'un changement de régime risquait de hâter les choses. Frédéric-Guillaume III vécut jusqu'en 1840.

Nous n'avons malheureusement aucune des réponses de Courvoisier à Bourquin.

Le même jour, Alphonse Bourquin eut connaissance de l'échange de correspondance entre le général de Pfuel et Fritz Courvoisier, où celui-ci lui répondit avec une loyauté parfaite et une grande dignité : « Nous désirons être Suisses et uniquement, et pour cela nous ferons de grands sacrifices si on nous pousse à l'extrême... »

(A suivre.)

Alfred CHAPUIS.



## LA PLACE FORTE ET LE CHATEAU DE NEUCHÂTEL

(Suite et fin. — Voir *Musée neuchâtelois* 1947, p. 81.)

LE CHATEAU. — Bien que les documents dont nous disposons ne remontent pas au delà du XIII<sup>e</sup> siècle, l'on peut constater que le terme de château s'appliquait bien à l'espace compris à l'intérieur des remparts.

La charte de franchises donnée en 1214 à la ville de Neuchâtel dit entre autres ceci : « Nous ne ferons au chastel ou en notre ville de Neuchâtel aucune exaction... Nous ne prendrons nul au château ni en la ville sans jugement... Tous les chesaux hors les portes du château nous doivent cense... Si les chesaux du château ne sont édifiés ou habités des propres possesseurs ou hôtes compétents, ils nous rendront la cense comme les chesaux de dehors le château<sup>11</sup>. »

Quelle leçon peut-on tirer de ces quelques citations, sinon que le comte faisait une distinction entre la ville et le château, et qu'à l'intérieur de celui-ci, se trouvaient des chesaux, c'est-à-dire des sols à bâtir. Leurs propriétaires bénéficiaient d'un régime de faveur puisque ces terrains n'étaient pas soumis à la cense. Cette exonération tombait si la construction élevée sur un terrain n'était pas habitée par son propriétaire, mais par des personnes dont on n'appréciait pas la présence au château.

Dans la reconnaissance de Neuchâtel par le commissaire Lando, dressée dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, on trouve deux chapitres, intitulés, le premier : *Le Chastel, commençant auprès de la Male porte*, et le second : *Le Chastel, commençant vers la porte dessus*. Entre ces portes, les Neuchâtelois sont propriétaires « en chastel ».

La reconnaissance de 1666 pour Neuchâtel mentionne, en revanche, la « rue du chasteau commenceant vers la Malleporte ».

<sup>11</sup> D'après la traduction des *Annales* de BOYVE.

La résidence primitive des comtes de Neuchâtel est qualifiée de « vieille cour » au XIV<sup>e</sup> siècle, et même encore au XVI<sup>e</sup><sup>12</sup>. Quand ses propriétaires l'ont-ils abandonnée pour venir habiter un château, plus spacieux et plus confortable, construit au sommet de la colline ?

On a raconté que lorsque Neuchâtel passa, avec la Bourgogne, sous l'autorité de l'empereur Conrad II, ce souverain le donna en fief à l'un de ses officiers, Ulrich, comte de Fenis. Que ce dernier soit l'ancêtre de la maison de Neuchâtel, on n'en peut guère douter, mais il est permis de croire qu'il n'a pas reçu de Conrad le fief qu'on lui attribue. Sinon, on s'explique mal que la veuve de Rodolphe III ait pu disposer de Neuchâtel en faveur de l'église de Vienne. Et, d'autre part, on peut constater que les successeurs immédiats d'Ulrich portèrent seulement le nom de Fenis. Celui de Neuchâtel n'apparaît que vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle.

Les Fenis, puis les Neuchâtel, témoignèrent d'un grand intérêt pour l'église. On compte parmi eux des évêques de Bâle et de Lausanne, les constructeurs de l'abbaye de Saint-Jean, ainsi que des bienfaiteurs de Fontaine-André. Il n'est donc pas surprenant que, peu après être entrés en possession de Neuchâtel, un de leurs premiers soins ait été d'élever la Collégiale. Ce n'était sans doute pas le premier lieu de culte de la ville. Serrières était déjà doté d'une chapelle depuis quelques siècles, ce qui permet de supposer que, soit dans le château primitif, soit dans l'enceinte fortifiée, une chapelle existait aussi.

On aimerait savoir quel a été le sort de Neuchâtel au cours des années qui séparent la fin du royaume de Bourgogne de la construction de la Collégiale. Il n'est malheureusement pas possible de répondre à cette question. Mais la fondation d'une église collégiale est un témoignage de l'importance que prenait la ville.

En voici un second, que nous croyons pouvoir ajouter au précédent :

En 1179, Ulrich, seigneur de Neuchâtel, et Berthe, sa femme, les mêmes qui construisirent la Collégiale, firent divers dons à Fontaine-André. Parmi les témoins mentionnés au pied de l'acte, on peut lire le nom de *Theodoricus de Novo Castro decanus et prepositus tunc Sancti Ymerii et lausannensis ecclesie canonicus*<sup>13</sup>. Ce personnage n'appartenait pas à la maison de Neuchâtel, mais s'il est désigné sous ce nom,

<sup>12</sup> En 1543, Jehan Merveilleux possède « ung curtil gisant près de la porte dessus touchant les murs de la vieille court devers la bise ». (*Reconnaitances de Neuchâtel*, par Lando, t. II, fol. iij<sup>c</sup>lxxv.)

<sup>13</sup> MATILE, *Monuments*, t. I, p. 21.

c'est probablement en raison de son domicile. Ce qu'il importe de relever, c'est qu'il est doyen, prévôt de Saint-Imier et chanoine de l'église de Lausanne. On ne précise pas le décanat dont il est le chef, mais on peut présumer qu'il s'agit de celui de Neuchâtel. A cette époque, on n'employait pas l'expression décanat de Saint-Imier, mais celle de décanat de Soleure<sup>14</sup>.

Théodoric apparaît déjà deux ans plus tôt, mais l'acte qui le mentionne ne l'appelle pas « de Neuchâtel » et ne lui donne pas les qualifications de doyen et de chanoine de Lausanne. Il est simplement prévôt de Saint-Imier et curé de Saint-Blaise<sup>15</sup>. Ce sera donc entre 1177 et 1179 qu'il aura été revêtu des fonctions de doyen et de chanoine. Le doyen de Lausanne était alors Otto de Crissier, qui occupa cette charge de 1157 à 1185. Théodoric n'étant pas doyen de Lausanne, et sans doute pas davantage de Saint-Imier, il ne reste que la possibilité de voir en lui le chef du décanat de Neuchâtel.

M. Aebischer a déjà attiré l'attention sur l'étendue particulière de cette subdivision ecclésiastique. Neuchâtel se trouvait à son extrémité septentrionale, mais au sud elle englobait Montheron et touchait presque à la banlieue actuelle de Lausanne. Et il en tirait la conclusion que le siège du décanat devait se trouver primitivement dans une autre localité que Neuchâtel, à Orbe ou à Yverdon, par exemple. Le fait est possible, mais la pénurie de documents de cette époque ne permet pas d'étayer cette supposition. Quoi qu'il en soit, ce qui importe dans le cas présent, c'est de pouvoir admettre que Neuchâtel se trouvait à la tête du décanat en 1179. La ville avait certainement pris une certaine importance, due peut-être à la présence dans ses murs des membres de la famille seigneuriale ou à la construction projetée, et sans doute déjà commencée, de la Collégiale.

**LE CHATEAU ROMAN.** — La partie la plus ancienne du château de Neuchâtel est la partie romane, dont il ne subsiste qu'une tour formant une avance sur l'aile sud du bâtiment.

Dans une étude récente<sup>16</sup>, M. A. Piaget et M<sup>lle</sup> J. Lozeron déclarent qu'elle est l'œuvre du comte Louis et qu'elle remonte seulement au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. A leur avis, les comtes auraient habité la « vieille

<sup>14</sup> Maxime REYMOND, *Les dignitaires de l'église Notre-Dame de Lausanne*, dans *Mémoires et doc. publ. par la Soc. d'histoire de la Suisse romande*, seconde série, t. VII, p. 149.

<sup>15</sup> MATILE, *Monuments*, t. I, p. 20.

<sup>16</sup> A. PIAGET et J. LOZERON, *Les deux châteaux de Neuchâtel au XIV<sup>e</sup> siècle*, dans le *Musée neuchâtelois*, nouv. série, t. XXVII (1940), p. 65.



cour » jusqu'à cette époque, puis le dernier d'entre eux, Louis, qui était un grand constructeur, aurait bâti une nouvelle demeure sur le sommet de la colline. Ces auteurs estiment donc que, dans l'espace compris à l'intérieur des murailles, il n'y aurait eu jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle qu'un château, près de la porte ouest, et, sur le sommet de la colline, à partir de 1180 environ, une église. Ils admettent sans doute aussi que ces deux édifices étaient entourés de bâtiments privés, construits en bois ou en pierre, auxquels la charte de 1214 faisait allusion, et qu'habitaient en particulier les chanoines de la Collégiale. On conviendra que les maîtres de la place n'étaient pas pressés de profiter des avantages qu'elle offrait dans sa partie supérieure en retardant ainsi la construction d'une résidence plus confortable et mieux située.

A l'appui de leur thèse, M. Piaget et M<sup>lle</sup> Lozeron citent des extraits de comptes allant des années 1357 à 1398. Ces extraits nous apprennent que divers travaux ont été faits « de novel » en l'hôtel Monseigneur, et notamment « pour refaire le vote de la cave ». Nous n'avons certainement pas là la totalité des dépenses ordonnées par le comte Louis ou par sa fille Isabelle pour restaurer le château. Mais, même en tenant compte du fait que nous ne connaissons qu'une minime partie de ce qui a été exécuté, on conviendra que les travaux mentionnés ne peuvent correspondre à la construction d'un bâtiment neuf. Il s'agissait bien plutôt de quelques réparations. Car, ce qui frappe, c'est le petit nombre de personnes occupées à ces travaux et la modicité des dépenses. Les sommes payées ne sont pas toujours indiquées, mais celles qui le sont donnent un total qui ne dépasse pas 70 livres, que l'on peut évaluer à moins de dix mille francs actuels. En 1382, la comtesse a reçu des habitants des Verrières, du Val-de-Travers, de la châtellenie de Thielle, des mairies de la Côte et de Rochefort, c'est-à-dire de l'ensemble du comté moins la ville de Neuchâtel et Boudry, une somme totale de 36 livres. C'est tout de même peu.

On répondra sans doute que puisque l'on ne possède pas de registres de dépenses antérieurs à 1357, il n'est pas possible de porter un jugement définitif et que si des renseignements sur la période précédente nous parvenaient un jour, ils confirmeraient peut-être la thèse défendue par M. Piaget et M<sup>lle</sup> Lozeron. Mais eux-mêmes, ont-ils attaché une grande importance aux paiements faits par les receveurs pour les travaux du château ? Il ne le paraît pas si l'on en croit le jugement qu'ils portent sur les extraits qu'ils ont pris la peine de relever et de publier : « Ils ne nous ont conservé malheureusement que des détails d'aménagement

intérieur, sans grand intérêt ». Ne soyons pas plus exigeants qu'eux et prenons les travaux faits au château sous le comte Louis pour des détails d'aménagement intérieur, sans y chercher la preuve que l'on construisait alors un bâtiment neuf.

Autre chose est la reconnaissance de biens faite en 1345 par Girard de Bellevaux ; il déclare posséder « trois curtils, assis dernier la mote, en laquelle ledit Messire Loys fait sa maison neuve ».

Cette précision a son importance, et l'on comprend que M. Piaget et M<sup>lle</sup> Lozeron s'en soient servi à l'appui de leur thèse. A leur avis, la colline était encore inoccupée, et le comte Louis, qui construisait sa maison neuve en 1345, ne pouvait édifier que le château roman. Ils n'admettent pas, ce que l'on avait cru jusqu'à eux, que, le château roman existant, le comte aurait élevé une maison neuve au nord de celui-ci. Et cette position étant prise, ils prêtent à leurs prédécesseurs cette supposition qui ne paraît guère soutenable que le comte Louis « aurait quitté le château face au lac pour en construire un autre du côté de l'Ecluse, derrière la *regalissima sedes* inhabitée ». Mais qui a raconté que les comtes de Neuchâtel auraient habité la vieille cour jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, qui a prétendu, si le château roman existait avant cette époque, qu'il était inhabité ? Personne à notre connaissance, et aucun renseignement n'a été versé au dossier à l'appui de ces assertions.

LA MAISON NEUVE. — Nous nous trouvons en présence de deux opinions contradictoires. Suivant les uns, on construisit sur la colline, à l'est de la Collégiale, un château de style roman que l'on confondit plus tard, à tort, avec la *regalissima sedes*. Il passait pour être contemporain, ou presque, de la Collégiale. D'autre part, la thèse défendue par M. Piaget et M<sup>lle</sup> Lozeron consiste en ceci : Avant le comte Louis, il n'existait aucune construction sur cette partie de la colline. C'est lui qui édifia une maison, celle que mentionne la reconnaissance de Girard de Bellevaux en 1345, et dans laquelle ces auteurs voient le château roman. Peut-on admettre cette identification, doit-on la rejeter ?

La construction de la partie nord du château soulève un problème identique. Elle serait, suivant les uns, l'œuvre du comte Louis. Mais des documents existent qui paraissent infirmer ce point de vue : un marché, des comptes de maçon, témoignent que Jean de Fribourg, comte de Neuchâtel, a sinon fait élever un bâtiment neuf, du moins entrepris des travaux importants au nord de la colline. Nous allons passer en revue les renseignements qui nous sont parvenus.

Mathieu de Cottens, receveur pour Jean de Fribourg, de Neuchâtel, Boudevilliers, la Côte, Rochefort et Lugnorre, a inscrit, entre autres dépenses faites dans la période du 20 janvier 1439 au 1<sup>er</sup> février 1440, les paiements suivants :

Enclos delivré a Mechiel maczon pour desrochier le mur de la sale devert la ville pour asseoir deux fenestres crosiés, quatre livres vj sols.

Item, a delivré encour ung florin pour desrochier le florin (*sic*) devert l'escriptoire<sup>17</sup>.

Enclos delivré a Vuillemin Guido et certain autres pour desrochier le grenier et le garde mengier, huit sols<sup>18</sup>.

Ces deux petites notes n'ont pas de valeur en elles-mêmes, mais il faut les rapprocher des documents publiés ci-après en appendice parce qu'elles confirment qu'en 1439, un écritoire, un grenier et un garde-manger existaient.

Le premier de ces documents est un marché fait par Jean de Fribourg avec Claude, Jean et Michel, maçons, le 23 juin 1438. Ces trois frères doivent faire deux cheminées, l'une en la salle, l'autre au-dessus, en la chambre. Ils doivent « escorchier le mur » et le reconstruire, faire deux chambres sur le mur du côté du Seyon.

Ils ont rendu un compte détaillé des travaux exécutés « ou maisonnement neuf » : Ils ont construit des murs, fait cinq pignons, des viorbes, ou escaliers tournants, la cheminée du four et celle de la chambre au dessus, la voûte de l'écritoire, et taillé la pierre des fenêtrés.

Ils notent aussi qu'ils ont reçu onze florins « pour les goteret du premier maisonnement sur la sale » et six florins « pour desrochier le mur entre la cusine et le four et derrier le dit four ». Enfin, ils déclarent avoir conclu un marché pour faire le four, la voûte du garde-manger et d'autres travaux. Les trois maçons ont reçu, pour la première série de ces travaux, 380 livres, 2 sols, 6 deniers, et pour les autres séries, au total, 486 florins d'or. Le florin d'or valait un peu moins d'une livre et demie, ce qui permet d'évaluer la totalité du paiement à environ 1140 livres<sup>19</sup>. Peut-on dire que ces travaux, si importants qu'ils fussent, avaient pour objet la construction d'un bâtiment neuf ou bien ne s'agissait-il, en 1438, que d'améliorations et de restauration d'un édifice existant ?

<sup>17</sup> *Recettes diverses*, vol. 44, fol. xij<sup>xx</sup>ij v<sup>o</sup>.

<sup>18</sup> *Ibid.*, vol. 44, fol. xij<sup>xx</sup>iv v<sup>o</sup>.

<sup>19</sup> Il est très difficile de traduire cette somme en monnaie actuelle. Cependant, l'on peut admettre que 1140 livres avaient une valeur intrinsèque de 7000 à 8000 de nos francs. Le pouvoir d'achat reste à évaluer. En le fixant à dix, on obtiendra un résultat qui nous paraît assez proche de la vérité. Cela revient à dire que les travaux du « maisonnement neuf » ont coûté à peu près 80 000 de nos francs de 1947.

Ces travaux ont duré plusieurs années. On en trouve la trace déjà dans le compte que rendit Mathieu de Cottens le 4 mai 1436 : il déclare avoir payé 50 florins d'or aux trois frères, puis, dans celui qui va de mai 1437 à juin 1438, il inscrit 30 florins d'or « dellivré a Michié, a Glaude et a Jehan mazon freres sur l'ovrage que il font a Monseigneur<sup>20</sup> ».

Il est malaisé de se faire une idée claire, à la lecture du compte présenté par les trois frères maçons, de la besogne qu'ils ont accomplie. Ils ont œuvré au « maisonnement neuf », mais peut-on en tirer la preuve qu'ils élevaient un édifice nouveau ? Le doute est permis. Jean de Fribourg a bien pu trouver, sur la partie nord de la colline, une construction que l'on appelait « maisonnement neuf » par opposition au château roman plus ancien. D'après ce que nous savons, seuls quelques maçons y ont été occupés ; les murs qu'ils ont construits, ceux qu'ils ont démolis et divers travaux nous permettent de croire qu'il s'agissait de l'amélioration et de l'agrandissement d'une maison préexistante, peu élevée peut-être, et sans confort. Jean de Fribourg ayant besoin de locaux pour loger sa domesticité aura décidé de consacrer une somme importante pour la rendre habitable. Mais si modeste qu'ait été cette maison, elle n'a pu être construite que par un comte de Neuchâtel. De là à l'identifier à celle du comte Louis de 1345, il n'y a qu'un pas à franchir. Doit-on le franchir ?

Si aucun document précis ne peut être apporté à l'appui de cette identification, elle nous paraît toutefois plus plausible que l'hypothèse suivant laquelle Louis de Neuchâtel aurait été le premier à venir construire sur la colline vers 1345.

Toutefois, la date à assigner au château roman reste un problème non résolu, de même que celui de son constructeur. Là-dessus nous ne serons sans doute jamais fixés. Mais il nous paraît sage de faire remonter le château à une époque qui ne soit pas en contradiction avec le caractère de sa décoration sculptée. Au reste, M. Piaget et M<sup>lle</sup> Lozeron ne déclarent-ils pas, en terminant leur article : « Quant aux fragments de sculpture, aujourd'hui conservés au Musée lapidaire du château, rien ne prouve qu'ils appartenaient à la « maison neuve » du comte Louis. On est mal renseigné sur leur origine et sur le lieu, l'époque et les circonstances où ils ont été trouvés. Ils présentent un tel caractère archaïque qu'on pourrait supposer qu'ils proviennent de l'antique *regalissima sedes* ».

<sup>20</sup> *Recettes diverses*, vol. 44, fol. xiiij<sup>xx</sup> xvij v<sup>o</sup>.

Cette supposition paraît bien téméraire. Les fragments de sculpture sont de deux sortes. Les uns sont encore attenants au bâtiment ou en ont été enlevés à notre époque, tandis que d'autres, retrouvés au cours de travaux de restauration, n'occupaient pas leur place originelle <sup>21</sup>.

Dans le bureau des archivistes et dans la salle au-dessous existent deux cheminées. Celle du bureau des archivistes, reconstituée en grande partie à l'aide de fragments retrouvés dans le canal, présente des chapiteaux plus soignés et certainement d'une époque postérieure à ceux de la cheminée du local inférieur. Ceux-ci, d'une décoration plus simple, s'accordent davantage avec d'autres vestiges de style roman. Nous verrions en eux des témoins, non pas de la *regalissima sedes*, mais de la première construction romane <sup>22</sup>.

Sur la façade ouest de cette partie du château, on peut voir une série de colonnettes, que DuBois de Montperreux n'a pas connues, car leur découverte est récente. Cette façade domine un petit jardin où apparaissent les fondations d'un ancien bâtiment. Ce sont celles d'un vieux pressoir qui s'appuyait au château roman. Il masquait une partie des fenêtres de la Salle des Etats, où siégea le Grand Conseil jusqu'à la construction de la salle actuelle, ce qui engagea les députés à demander la démolition de ce pressoir en 1866. C'est alors que l'on découvrit ces colonnettes sculptées, qui ont été enlevées depuis et déposées au musée lapidaire du château, tandis que des fac-similés ont pris leur place sur la façade. Sur la découverte de ces vestiges anciens, on peut lire dans le *Bulletin du Grand Conseil* le rapport suivant du directeur des Travaux publics :

Conformément à votre décret du 22 mars 1866, nous avons fait procéder à la démolition du vieux hangar, dit le Pressoir, et de la chambre où étaient autrefois les archives du Grand Conseil. Vous avez déjà pu juger de l'amélioration qui en est résultée pour cette salle, où l'air et la lumière qui manquaient autrefois dans le fond pénétraient plus aisément. Mais nous devons vous expliquer pourquoi la démolition commencée s'est arrêtée à moitié chemin et vous demander en même temps de nouvelles directions, nécessitées par une découverte imprévue.

Après la démolition de la chambre des archives, les armoires anciennement pratiquées dans la muraille se trouvaient à découvert, et il s'agissait de les murer pour ne pas laisser pénétrer l'humidité dans la muraille qui ferme la salle du Conseil d'Etat. L'ordre fut donné de boucher immédiatement

<sup>21</sup> Sur la découverte de ces vestiges, cf. Alfred GODET, *Fouilles faites au château de Neuchâtel en 1887*, dans le *Musée neuchâtelois*, t. XXV (1888), p. 55 et 79.

<sup>22</sup> F. DUBOIS DE MONTPERREUX, *Les antiquités de Neuchâtel*, pl. XIX, à comparer avec les planches accompagnant l'article de M. Piaget et M<sup>lle</sup> Lozeron.

ces niches avec de la maçonnerie et on allait y procéder sur-le-champ, lorsque les ouvriers en ôtant les restes de tapisserie et de boiserie qui les garnissaient, mirent à découvert des restes de sculptures antiques, dont on ne soupçonnait pas même l'existence, et qui avaient été en grande partie mutilées, il y a plus d'un siècle, lors de la construction de l'adjonction aujourd'hui enlevée.

Il s'agissait alors non seulement de préserver soigneusement ce qui en restait, mais en outre de se réserver la possibilité de restaurer un jour ou l'autre les parties mutilées ou disparues, et qui faisaient partie de la demeure royale du 10<sup>e</sup> siècle. Au lieu de fermer les ouvertures avec de la simple maçonnerie, on les fit boucher avec de la pierre de taille susceptible d'être sculptée si on le désirait<sup>23</sup>.

Mise à part l'allusion à la première demeure royale du 10<sup>e</sup> siècle, le rapport ci-dessus apporte de précieux renseignements sur la découverte fortuite de vestiges romans. Ajoutons qu'ils n'ont rien à voir avec l'antique *regalissima sedes*. Ils font partie intégrante d'un édifice dont plusieurs parties importantes attestent l'unité de caractère et de décoration. Que l'on songe à la petite fenêtre placée au-dessous des colonnettes, au porche roman qui se trouve à côté, ainsi qu'à la façade est du bâtiment, avec sa fenêtre à colonnettes. On ne dira tout de même pas que tout cela est un remploi de matériaux.

Peut-on d'ailleurs être assuré que le château primitif, la *regalissima sedes* comme on l'appelle encore, était de style roman et possédait une telle richesse de sculptures ?

Adossé à un mur solide, il devait avoir avant tout un caractère défensif, celui d'une construction pour laquelle on avait sacrifié le beau à l'utile.

Rien de tel dans le château roman. C'est un édifice unique en Suisse, tant par sa décoration que par l'absence des moyens de défense que présentent d'ordinaire les maisons seigneuriales de la fin du moyen âge. Le constructeur n'avait pas à se préoccuper de le munir de tours, de fossés, de pont-levis puisqu'il se trouvait au centre d'une place fermée par une solide enceinte. Il en a fait une demeure luxueuse, qui se détache nettement de l'autre partie du château construite par la suite.

Celle-ci constitue la dernière étape des travaux exécutés dans la place forte. Ces travaux se sont échelonnés sur une très longue période, qui débuta par le château primitif au pied de la tour des Prisons. Vint ensuite l'élévation des tours dominant les portes de l'est et de l'ouest, ouvertes sur un bourg qu'enserrait une solide muraille renforcée par

<sup>23</sup> Bulletin du Grand Conseil, t. 26, p. 178, séance du 23 novembre 1866.

deux donjons. Et c'est dans cet espace fermé qu'on construisit la Collégiale, puis le château roman, plus vaste à ses débuts qu'aujourd'hui et dont les adjonctions successives, conçues dans un esprit réaliste, ont donné à l'ensemble du château la silhouette que nous lui connaissons.

Léon MONTANDON.

#### APPENDICES

##### I. *Marché avec Claude, Jean et Michel, maçons, du 23 juin 1438.*

Monseigneur a marchandés a Glaude, Jehan et Michié, mazon, c'est a savoir que les dit mazon davent faire a Monseigneur deux chemenee en la saule, de paroille molurre des autres, les deux cheminee l'une sur l'autre, c'est a savoir l'une en la saule et l'autre dessus en la chambre. Et doit estre celle de la saule de treze piés de large dedean oeuvre et l'autre dessus de doze. Et davent tout faire, tant eschorchier le mur coment le refaire. Et Monseigneur leur donne pour toutes chosses quarante florins d'or. Et les davent rendre assevie deux piés dessus le fiète dou toy, et ne davent pranre autre ouvrage jusques a ce que le dit ouvrage sara assovis.

Ce fait le xxiiij<sup>e</sup> jour de jung en l'an mil iiiij<sup>e</sup> xxxviiij. En outre davent faire a Monseigneur deiz chambre coye sur le mur devers le Saon sur bochet, chascune de troys piés le large dean ovre, et de cinq de long sans les sieche. Et davent estre les deiz sieche l'ung contre l'autre. Et leur donne Monseigneur pour ce faire a chascun une robe de sa livree que il l'a fait presentement. Et leur a donné Monseigneur sur l'ouvrage des dites deux cheminees. Donné coment dessus <sup>24</sup>.

E. Bourrelier.

##### II. *Compte des travaux exécutés par Claude, Jean et Michel, maçons.*

C'est li compte de Glaude, Jehan et Michiel, masson, freres, lesquels content de tous l'ouvrage qu'il ont fait a Monseigneur a Nueschastel ou maisonnement neuf, en la maniere que s'ensuit.

Et premierement pour les mur, c'est assçavoir pour le mur devant quil contient ce dessus terre cinquante trois toises et pour le mur derrier quil contient, rabatuz huit toises du viés mur, cinquante quatre toises et demi, et pour les cinq pignion tant eix deux but comme ou moiten cent toises trois quart, et pour les deux muret quil l'ung dès la grant vyorbe tirant contre la bise et l'autre dès la petite vyorbe tirant contre le vent six toises et demi, enclos pour deux toises et trois quart qui furent desrochier et refait pour cause qu'il n'y failliot point de retraicte, que sont tous deux cent dix huit toises et demi, la toise au prix de trente cinq solz vaillant trois cent quatre vint livres douze solz six deniers, ansin iiij<sup>e</sup> iiiij<sup>xx</sup> livres xij solz vj deniers.

<sup>24</sup> *Recettes diverses*, vol. 44, fol. xiiij<sup>xx</sup> iiiij v<sup>o</sup>.

Item ont encour fait la grant vyorbe contenant quatre vint et seze pais, ung chascung pas revestuz pour ung florin d'or, et la petite vyorbe contenant seixante dix huit pas, pour le pris que dessus et pour l'assevissement fait au dessus des dites vyorbes après les pas, trente florins, ainsin ij<sup>e</sup> iiiij florins d'or.

Item encour ont fait la cheminee du four et celle de la chambre dessus le dit four, et pour les fondement des vyorbes et de tout le mur devant et des deux pignion d'ung costel et d'aultre de la cuisine jusque au fond de la citerne seixante florins, et pour la vote de l'escriptoire et pour toutes la taille de toutes les fenestres fait ou dit maisonnement, et pour tous les bochet fait au dit ovraige seixante florins.

Item pour les deux chemenees, celle de la grant sale et celle dessus, marchander par Monseigneur, quarante florins d'or, et pour la cheminee de la chambre de costé devert bise et la cheminee devert la galerie, que vont l'une que l'aultre, marchander pour xxvj florins, dont il ont eu de Monseigneur treze, ansin ne reste que treze florins.

Item pour les goteret du premier maisonnement sur la sale, onze florins. Enclos pour le bochier de la citerne et les auges dix huit florins. Enclos pour desrochier le mur entre la cuisine et le four et derrier le dit four, six florins. Enclos pour le marchief de faire le four, la vote du gardemaingiés, le poille et aultres ovraige, quarante florins. Que se monte tout douze vint huit florins d'or. Ainsin ij<sup>e</sup> xlvij florins d'or.

Item, ont encore fait, lequel n'a past estez marchiandez, une cheminee en la chambre dessus la cuysine, dont il demandent vint florins d'or, et les goteret dou masonement dessus la cuysine, et demandent onze florins d'or. Et demandent encore ausy six toises de pavement qu'il ont fait en la sale. Que ce monte tou celay trente et quatre florins d'or. Ainsin xxxiiij florins <sup>25</sup>.

<sup>25</sup> *Recettes diverses*, vol. 44, fol. xiiij<sup>xx</sup> xvij.



## LA PREMIÈRE MAISON DE VILLE DE NEUCHÂTEL ET LA TOUR DU SEYON

Une grande incertitude règne sur les premiers édifices communaux de Neuchâtel. La disparition des manuels du Conseil antérieurs à 1579, et l'imprécision des données tirées des documents comptables, notre source presque unique de renseignements, en sont la cause. Il n'est pas certain, d'ailleurs, que la ville de Neuchâtel ait possédé, dès les origines de son organisation communale, un édifice public, une maison de ville. On peut estimer plus probable, au contraire, que les délibérations du Conseil, assez rares sans doute, avaient lieu dans quelque auberge appartenant à un particulier, et que les gouverneurs, appelés plus tard Quatre-Ministres, tenaient séance chez l'un d'eux. Cependant, dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, les *Comptes de la bourserie* font de fréquentes allusions à la « maison de la ville ». Il s'agit, dans la plupart des cas, de dépenses effectuées pour des travaux de réparation ou de transformation. Sur l'emplacement du bâtiment, toute précision fait défaut. Samuel de Chambrier, dans sa *Mairie*<sup>1</sup>, admet que le premier hôtel de ville, consumé dans le grand incendie de 1450, était situé à la rue des Hôpitaux, comme l'était la maison de Moringue. Ailleurs pourtant<sup>2</sup>, citant l'acquisition par la ville, en 1469, d'un « chezal » situé à l'ouest de la tour qu'elle possédait déjà sur le Seyon, il mentionne, d'après les termes mêmes de l'acte, une « maison de la ville » qui limitait au sud le terrain acquis. L'importance relativement considérable que prend dans la comptabilité contemporaine ce bâtiment, et le fait qu'il n'y a apparemment à cette époque point d'autre « maison de la ville », nous engagent à considérer effectivement cette dernière comme le premier hôtel de ville qu'ait possédé Neuchâtel.

Ce que l'on en peut savoir demeure d'ailleurs terriblement imprécis et laisse le champ libre à bien des interprétations. En 1420, la ville passe marché avec un « tiolet » (tuilier) de Bienne, nommé Claux (Nicolas) pour faire « toute la tiolle appartenant à la maison de la ville »,

<sup>1</sup> *Description de la Mairie de Neuchâtel*, p. 109.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 102.

au prix de 100 sols bâlois le mille, rendu « sus le praz de Biegne ». Il reconnaît avoir reçu déjà 12 livres sur le prix prévu, et s'engage, en cas de décès ou de non-exécution de l'ouvrage, à faire restituer cette somme à la ville<sup>3</sup>. C'est donc à cette époque que s'achevait la construction de la maison de la ville. Les travaux, semble-t-il, duraient depuis quelques années. Déjà, en 1416-1417, le boursier relate une dépense de 7 sols « pour trois pieces de bois achetée pour la maison de la ville<sup>4</sup> ». Le compte suivant (1417-1418) fait mention de plusieurs ouvriers occupés à « faire des pont (c'est-à-dire des échafaudages) pour la maison », au « covremant de la maison de la ville », « eix fenestre de la maison de la ville » : le verrier Jaquenod Cambusez, à lui seul, pose cinq fenêtres<sup>5</sup>. Nous possédons pour l'année 1419 un compte spécial rédigé par le notaire Henry Pigaud. Les travaux exécutés à la maison de la ville y occupent une place importante. On apprend ainsi par ce document que la « ramure », ou charpente, est dressée cette année-là, avant la Saint-Laurent, par 25 ouvriers ; que 2000 clous sont nécessaires « pour fermer (ajuster) les toles sus les pomez », et que ces pommeaux ont été achetés à Fribourg. Ils sont surmontés eux-mêmes de « banderetes », ou girouettes<sup>6</sup>.

Le sol sur lequel s'élevait l'édifice en question faisait partie, au delà de l'enceinte de la ville, d'une zone de terrains vagues s'étendant jusqu'au lac, et qu'on désignait sous le terme général de « graviers ». Or ces « graviers », propriété du comte, offraient à la ville, déjà à l'étroit dans ses murailles, un champ d'expansion intéressant. Une anse du rivage, dans l'axe de la rue des Moulins, permettait aux barques d'aborder au voisinage de la localité, et les marchands étrangers venaient faire taxer leur blé et leurs draps dans la halle que le comte possédait en cet endroit<sup>7</sup>. Les comtes de la maison de Fribourg favorisèrent cette tendance à l'expansion vers le lac en concédant à diverses reprises à des bourgeois certaines parcelles des « graviers ». Ces concessions de terrain, faites contre le paiement d'une redevance annuelle, étaient

<sup>3</sup> Henry Pigaud, notaire, vol. I, p. 156.

<sup>4</sup> *Comptes de la bourserie*, vol. I, fol. 99 v°. L'année comptable chevauche sur deux années civiles, d'où l'imprécision des dates.

<sup>5</sup> *Comptes de la bourserie*, vol. I, fol. 103 v° à 104 v°.

<sup>6</sup> Archives de la ville de Neuchâtel, B21. *Comptes divers*, 1419-1570.

<sup>7</sup> En 1428-1430, la comptabilité seigneuriale fait mention de dépenses pour « refaire l'ale », c'est-à-dire la réparer. Le bâtiment existait donc déjà depuis quelques années. En 1465 (n. s.), la halle fut reconstruite entièrement. Elle s'élevait à l'emplacement de l'actuelle maison des Halles. Archives de l'Etat, *Recettes diverses*, vol. 42, fol. 160 v° à 162. Jean de Thielle, notaire, fol. 35 v° : Marché de construction pour la halle, conclu avec Michel le maçon et Estevenin, son fils, le 3 février 1464 (a. s.).

d'ailleurs dans l'intérêt même du fisc. On peut relever ainsi en 1421 l'accensement accordé à Henry Pigaud d'un terrain où s'élève maintenant la maison n° 1 de la place des Halles<sup>8</sup>; le n° 5 de la même place correspond à une concession faite par Jean de Fribourg à Amiet Amey, avant 1450<sup>9</sup>; le n° 11 doit lui être de peu postérieur<sup>10</sup>. On peut donc admettre avec vraisemblance que la ville elle-même se mit, vers 1417, au bénéfice d'une concession de ce genre, et, dans l'impossibilité, faute de place, d'édifier sa maison communale à l'intérieur des murs, l'éleva sur sa « prise de graviers ».

C'était, à l'origine, une maison de bois. La concession, citée plus haut, du n° 1 de la place des Halles indique comme limite en joran « la maison de bois de la ville<sup>11</sup> ». Une vingtaine d'années plus tard, elle est reconstruite en pierre. En 1441-1442, le boursier reçoit de Jehan Besoigné 60 sols « pour l'aichet du veille bois de la maison de la rive a luy vendu<sup>12</sup> », cependant que des dépenses sont comptabilisées « pour faire les pon en la maison de la rive<sup>13</sup> », pour « aler query pierre pour la maison de la rive », « pour la grant nef pour amener la pierre de la maison de la rive », « pour la porpaye du mur de la maison de la rive derrier<sup>14</sup> ». L'édifice est appelé indifféremment « maison de la ville », « maison de la rive », « maison de la rive derrier » (c'est-à-dire derrière l'enceinte urbaine), « ostel de la rive ». Ce terme de « rive » s'appliquait d'une façon générale aux maisons sises sur les anciens « graviers », comme à leurs habitants eux-mêmes (Humbert de la Rive, Pury de Rive, etc.). Il est fait mention en outre, dans les mêmes années, d'achat de fenêtres, de gonds, de « palmales » (pentures), de « laon (planches) pour faire la porte », de « six millier de tiolè achetés du tiolier... pour couvrir la maison de la rive ». Les maçons Ponsot et Vuillemin Tornarre sont payés pour avoir « ovrés en la maison de la rive pour le pignion<sup>15</sup> ». Il s'agit donc bien, semble-t-il, d'une réédification complète. Dans la suite, on procède à l'aménagement intérieur : achat, en 1445-1447, « d'un cent de carron pour faire le fuyege (foyer, fourneau) de la maison de la riva », construction par Michel le maçon d'une cheminée en pierre de tuf, acquisition de « laons » pour « assetir (garnir)

<sup>8</sup> *Recettes diverses*, vol. 49, fol. 107.

<sup>9</sup> En 1463, le propriétaire de la maison affirme que la lettre de concession a été brûlée : elle était donc antérieure à l'incendie de 1450. *Reconnaisances de Neuchâtel*, par Lemoyne et De Thielle, vol. II, fol. 3 v°.

<sup>10</sup> *Ibid.*, vol. I, fol. 78 v°.

<sup>11</sup> *Recettes diverses*, vol. 49, fol. 107.

<sup>12</sup> *Comptes de la bourserie*, vol. II, fol. 84.

<sup>13</sup> *Ibid.*, fol. 86 v°. <sup>14</sup> *Ibid.*, fol. 91. <sup>15</sup> *Ibid.*, fol. 86 v° à 98.

la paroy du poille de la maison de la rive ». Ce « poêle », ou salle principale, est « litelé », c'est-à-dire lambrissé, une partie des parois n'étant d'ailleurs qu'« emboschiée » (crépie) <sup>16</sup>. En 1452-1453, il est fait mention pour la première fois d'un amodiateur de la maison de la rive : son loyer annuel est de 8 livres <sup>17</sup>. C'était sans doute un aubergiste chargé de traiter les conseillers de ville lors des repas de corps. En 1458, les Quatre-Ministres ayant acheté de Pierre Bergier l'ancienne maison des nobles de Möringen, à la rue des Hôpitaux, pour la convertir en auberge communale <sup>18</sup>, la maison de la rive, endommagée probablement d'ailleurs par l'incendie de 1450, perdit son intérêt. On y fait bien encore, en 1457-1458 et 1469-1470 quelques réparations au « fornet » (poêle) <sup>19</sup>, mais bientôt après, en 1471 (n. s.) elle est vendue à des particuliers, Horrich le maréchal, sa femme Henriette et Jean Motteron <sup>20</sup>.

Disons deux mots encore de la destinée ultérieure de l'édifice. Les acquéreurs de 1471 s'en dessaisirent en 1496, au profit de Pierre Vauthier, *alias* Favre, et de Perrisson, sa femme, d'où il passa à leurs neveux, les frères Loys et Hentzman Lardin qui le possédaient en 1539 <sup>21</sup>. Le 24 juin 1589, l'ancienne maison de la ville est vendue par François Lardin à la seigneurie pour y établir l'hôtel de la Monnaie <sup>22</sup>. Les réparations qui y furent pratiquées cette année-là durent être renouvelées à plusieurs reprises, car le bâtiment était fort vétuste. En 1629, en particulier, le procureur David Favarger sollicite de la ville l'autorisation de prendre du bois « ès Badoles (forêt de Chaumont) ou a Serruz, pour la refaction et bastiment de la maison de la monnoie de ce lieu <sup>23</sup> ». La frappe des monnaies était intermittente. Quand l'atelier reposait, la seigneurie louait la maison à des particuliers ou y logeait ses fonctionnaires. Ainsi, vers 1660, elle est habitée par le grand sautier, Pierre d'Esnoises <sup>24</sup>. En 1709, le Conseil d'Etat, estimant que la maison est décidément impropre à la frappe des espèces, et « qu'il y auroit même

<sup>16</sup> *Comptes de la bourserie*, vol. II, fol. 125 v<sup>o</sup>, 127.

<sup>17</sup> *Ibid.*, fol. 148 v<sup>o</sup>.

<sup>18</sup> Archives de la ville de Neuchâtel, M I n<sup>o</sup> 2. — Richard le Pic, notaire, vol. II, fol. 87.

<sup>19</sup> *Comptes de la bourserie*, vol. II, fol. 206 v<sup>o</sup>; vol. IV, fol. 37 v<sup>o</sup>.

<sup>20</sup> Horrich, ou Horry, le maréchal tenait lui-même la maison de la rive en amodiation depuis 1465-1466. *Comptes de la bourserie*, vol. IV, fol. 2 v<sup>o</sup>. Au moment de la vente, les limites en sont : en uberre, la maison d'Alix la Borquinne; en joran, celle de Jehan Poinssart; en bise, le Seyon; en vent, la rue publique. Acte du 24 février 1470 (a. s.), dans Pierre Bergier, notaire, vol. IV, fol. 28 v<sup>o</sup>.

<sup>21</sup> *Reconnaisances de Neuchâtel*, par Lando, vol. II, fol. 70 v<sup>o</sup>.

<sup>22</sup> Eugène DEMOLE et William WAVRE, *Histoire monétaire de Neuchâtel*, p. 70.

<sup>23</sup> *Manuel de Conseil* de la ville de Neuchâtel, vol. IV, p. 464 : 2 août 1629. *Histoire monétaire de Neuchâtel*, p. 220.

<sup>24</sup> *Etat du Domaine et des Revenus de l'Etat*, Archives de l'Etat, H 1 n<sup>o</sup> 1. — *Histoire monétaire de Neuchâtel*, p. 223.

danger de le faire, à moins qu'on ne rebâtit les principales murailles qui sont assés mauvaises et dont quelques-unes menacent de ruine <sup>25</sup> », décide de proposer au roi son aliénation. C'est ainsi qu'en 1710 l'armurier Jérémie Pierrot, réfugié français natif de Langres, l'acquiert à la suite de montes publiques, pour la somme de 4700 francs <sup>26</sup>. Ce dernier la réédifie complètement, l'année suivante, et lui donne son aspect actuel. Par l'alliance de Daniel Reynier avec Judith-Madeleine Pierrot, fille de Jérémie, la maison passe ensuite dans la famille Reynier qui la conservera jusqu'en 1871. C'est actuellement l'immeuble n° 11 de la rue du Trésor <sup>27</sup>.

Mais revenons à la maison de Moringue. Cette dernière, nous l'avons vu, servit à la ville, dès son acquisition, d'auberge communale. Il est possible qu'au début du moins, elle ait abrité les délibérations du Conseil. Le terme de « maison du conseil de la ville » qui lui est appliqué dans un acte de 1485 <sup>28</sup> semblerait le prouver. Mais, dès cette époque, un très ancien édifice, renouvelé et agrandi, va servir dorénavant, et jusqu'à la catastrophe de 1579, d'hôtel de ville à Neuchâtel : c'est la tour du Seyon <sup>29</sup>.

Contemporaine probablement de la tour de l'Hôpital et de celle des Chavannes, la tour du Seyon s'élevait sur la rive droite du cours d'eau, à l'endroit où l'enceinte urbaine, descendue de la colline du château, passait sur la rive gauche pour joindre, suivant le tracé de l'actuelle ruelle DuBlé et de la rue du Temple-Neuf, la tour-poterne de l'Hôpital. Elle surveillait donc les abords méridionaux de la ville. Les travaux d'entretien que la communauté y pratique occupent, dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, de nombreux articles des *Comptes de la bourserie*. Il s'agit de réparations à la toiture, à la charpente, aux murs, mais jamais à l'intérieur, preuve que la tour du Seyon ne comportait pas de locaux habitables. Il est question, en 1400, d'« eschiffes », qu'on couvre de tuiles <sup>30</sup> : c'était, sans doute, des guérites flanquantes servant à abriter le guetteur. Une terrasse, citée en 1428-1429, précise ce rôle d'observation et de

<sup>25</sup> *Manuel du Conseil d'Etat*, vol. 52, p. 489 : 3 juin 1709.

<sup>26</sup> *Ibid.*, vol. 54, p. 226. — *Musée neuchâtelois*, 1900, p. 212.

<sup>27</sup> Ch.-U. Junier, notaire, vol. III des Actes perpétuels, p. 164.

<sup>28</sup> Archives de la ville de Neuchâtel, 4C n° 99; acte du 8 septembre 1485. Nicolette Metchet fait don à son mari, Pierre de la Haye, de ses biens : « c'est assavoir premierement ma maison gesant audit Neufchastel en la rue des hospitalx... par devant la charriere regardant contre la maison du conseil de la ville dudit Neufchastel ».

<sup>29</sup> En 1483, un acte du notaire Pierre de la Haye (fol. 34 v°) mentionne comme limite d'une maison appartenant à Guillaume Hardy : « la tour et maison de la ville ». C'est, d'après nos recherches, l'exemple le plus ancien de cette double appellation.

<sup>30</sup> *Comptes de la bourserie*, vol. I, fol. 50 v°.

défense<sup>31</sup>. On opère, à cette époque, d'importantes transformations à l'édifice. De quelle nature, il est difficile de le préciser. Bornons-nous à reproduire simplement quelques articles des *Comptes* :

Item a delivrez eix perrier que ont trait la pierre pour la tour de la ville vj livres... Item delivrez eix mason qu'il ont la tour de la ville en taiche xvj livres... Item eix mason que font ladite tour vj livres... Item delivré eix mason que font ladite tour come sur l'ovraige de ladite tour come sur les fenestres viij livres... Item delivré ou barbiez pour ung cibez pour la tour xviiij deniers...<sup>32</sup>.

Remarquons que l'expression « tour du Seyon » alterne sous la plume du boursier avec celle de « tour de la ville », cette dernière se rencontrant d'ailleurs de plus en plus fréquemment, comme si l'édifice était déjà considéré alors comme plus représentatif que ses congénères, comme la tour communale par excellence, le beffroi. La mention de « cibles », ou vitres rondes, prouve la création à cette époque de fenêtres : elles garnissaient probablement un étage surélevé. En 1434-1435, la « ramure », ou charpente, est refaite par Claude Luter, « chappuis ». On fait appel en même temps au serrurier du château pour installer des « pomel » sur le faite du toit. Les arêtes sont garnies de crochets, et 19,900 tuiles, fabriquées à Morat, sont mises en place par six couvreurs<sup>33</sup>. Il est probable que la tour du Seyon eut fort à souffrir, elle aussi, de l'incendie de 1450. On constate, en tout cas, que de longs et importants travaux y sont entrepris dès 1455-1456 : leur ampleur paraît dépasser de beaucoup ceux qu'on avait pratiqués vers 1434, et nous ne sommes pas éloigné de penser qu'ils constituèrent une reconstruction complète<sup>34</sup>. Lorsque, le 8 octobre 1579, un débordement gigantesque du Seyon emporta la tour dite du Mazel — tel était en effet le nom qu'elle portait alors — l'édifice, constatent les récits contemporains de la catastrophe<sup>35</sup> reposait sur « deux grands arcs de pierre de taille prenant la largeur du Seyon ». Or c'est précisément en 1455-1456 que se construit la voûte sur laquelle reposera la nouvelle tour. Les « deux grands arcs »<sup>36</sup>

<sup>31</sup> *Comptes de la bourserie*, vol. II, fol. 2, année comptable 1428-1429 : « Premièrement a delivrez pour la terrasse dessus de la tor dou Seyon vj livres. »

<sup>32</sup> *Ibid.*, fol. 3, 3 v<sup>o</sup>, 4, 9.

<sup>33</sup> *Ibid.*, fol. 43 v<sup>o</sup>, 44, 47 v<sup>o</sup>, 48, 55, 56.

<sup>34</sup> On commença par débarrasser, « decembrer », les ruines de l'ancienne tour. Le boursier paie à cette époque les frais d'auberge du maçon Perrod Vauloz « quan il descombranz la tour ». *Ibid.*, fol. 207.

<sup>35</sup> *Neuchâtel et le Seyon. Les inondations du Seyon*, par Louis THÉVENAZ, p. 95. — BOYVE, *Annales*, t. III, p. 243.

<sup>36</sup> Dans le récit de Boyve, des « doubles arcades ».

sont des croisées d'ogive étayant les vousoirs. Leur mise en place nécessita la construction de « cendre » (cintres) en charpente, opération délicate à laquelle se réfèrent plusieurs passages des *Comptes* :

Item pour dispens de six chappuis et du soutier quan eulx curvarent les centre de la tours vj solz... Item ad Pierre Pierrasy qu'il fit les cendre de ladite tours troy solz... Item pour quatre pot de vin soenguel (donnés en récompense) ad ceaulx qu'il mettront les trabs (poutres) dessoubz les cendre iij solz... Item ès dispens de Tarvalloz qu'il ay ovrés par troy jours en fausans les cendre de la tours et pour ses journée sept solz iij deniers... Item a Pierre Fornachon pour ses journée en fassant les cendre de la tours ij florins d'or... Item ès dispens des troy mastzon (maçons) qu'ils ont eslargier les pertus pour mettre les cendre vj solz...<sup>37</sup>.

Puis vient l'appareillage de la voûte elle-même, travail confié, entre autres maîtres d'état, à Gillin le maçon<sup>38</sup>. La construction se poursuit jusqu'au faite du toit que l'on couronne, comme en 1434-1435, de deux poinçons, cette fois-ci en bois : « Item ès dispens de Jehan Jaquemet et des chappuis qu'il furent ou boys de Sages (Sauge) pour tallier les deux pomel de la tours du Seyon et pour lé charreyer ad laz rivaz, trente solz<sup>39</sup>. » Rien encore, dans tout cela, permettant de conclure à un aménagement intérieur. Ce n'est qu'en 1468-1469 qu'il est fait mention pour la première fois d'un « poile (salle) sus le pont ». Il s'agit ici de « carrel » (pièces de bois équarries) et de « lans » achetés par la ville, et destinés apparemment au lambrissage de cette pièce<sup>40</sup>. Le pont est celui que l'on désignera plus tard sous le nom de pont des Grandes-Boucheries<sup>41</sup>. Il utilisait l'espace laissé libre par l'arche de la tour, et était naturellement en bois. La salle elle-même est appelée par le boursier indifféremment « poile » ou « chambre sus la tour<sup>42</sup> ». A quoi servait-elle ? Il n'est pas impossible d'admettre que la tour du Seyon et sa salle nouvellement aménagée se substituent alors, comme siège des délibérations du Conseil, à la maison de la ville, laquelle, rappelons-le, sera aliénée peu après. C'est à cette époque (en 1470 n. s.) que les autorités municipales acquièrent de Louise de Neuchâtel-Vaumarcus, femme de Jean

<sup>37</sup> *Comptes de la bourserie*, vol. II, fol. 193 v<sup>o</sup>, 194, 194 v<sup>o</sup>.

<sup>38</sup> *Ibid.*, fol. 195 v<sup>o</sup>, 196 v<sup>o</sup>, 198 v<sup>o</sup>.

<sup>39</sup> *Ibid.*, fol. 199. <sup>40</sup> *Ibid.*, vol. III, fol. 54.

<sup>41</sup> « Item deslivrés ès chappuis et masczon qu'il ont reffay le pont de laz tours du Seyon pour leurs dispens, secze solz. » *Ibid.*, vol. II, fol. 198, année comptable 1455-1456.

<sup>42</sup> « A delivré a Richard Chevalier pour cinq journées faictes a ovrer a la chambre sus la tour ... vingt cinq solz... Item a delivré au sarrurier pour une cler de la chambre de la tor de la ville... » *Ibid.*, vol. III, fol. 81; vol. IV, fol. 80 v<sup>o</sup>.

d'Arberg-Valangin, un « chesal » situé directement à l'ouest de la tour du Seyon, entre cette dernière et la rue de la Halle<sup>43</sup>. Sur ce terrain se dressait une maisonnette édiflée, ou du moins agrandie, en 1454 ; le seigneur de Valangin la louait à des particuliers<sup>44</sup>. La ville en forma trois lots, dont les deux premiers, en bordure de la rue de la Halle, furent vendus<sup>45</sup>. Le troisième, directement contigu à la tour qui le limitait au nord, fut, en 1489, également aliéné, mais sous une condition précise : l'acheteur, en y édiflant sa maison, devait abandonner le rez-de-chaussée à la ville. Moyennant cette concession, il obtenait le droit d'appuyer sa construction sur les « hogives », ou contreforts, de la tour. L'espace ainsi réservé constituait une sorte de passage couvert permettant d'accéder au Seyon depuis la porte de la tour<sup>46</sup>. Notons encore qu'en 1526, le bailli Balthazar Hildbrand, qui gouvernait Neuchâtel au nom des Douze Cantons, céda à la ville une bande de terrain contigu à la tour, mais sur la rive gauche du Seyon<sup>47</sup>. La communauté devait y édifler au cours du siècle une forge, des étuves publiques et l'arsenal municipal. Plus tard, le tout sera revendu à des particuliers<sup>48</sup>.

Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, les noms de tour du Seyon et de tour de la Ville tombent en désuétude, pour être remplacés par celui de tour du Mazel, soit de la Boucherie. Cette dernière, jusqu'en 1507, se trouvait à la Croix-du-Marché. Comme elle y provoquait quelques inconvénients (c'était en même temps un abattoir), la ville obtint du souverain, Louis d'Orléans-Longueville, l'autorisation de transporter l'établissement sous l'arche de la tour du Seyon<sup>49</sup>. Ce transfert ne fut pas immédiat, car ce

<sup>43</sup> Archives de la ville de Neuchâtel, MI n° 5. — Pierre Bergier, notaire, vol. IV, fol. 102, acte du 3 janvier 1469, a. s.

<sup>44</sup> Archives de l'Etat, W 15 n° 23. *Carnet de comptes... de Valangin*, fol. 49 : Jean d'Arberg, seigneur de Valangin, loue à Horry le maréchal sa « maison de la rive », à charge pour ce dernier de « masoner la maison en la forme et maniere que par nous ou nos commis serat advisé... ». Convention du 16 décembre 1454.

<sup>45</sup> Pierre Bergier, notaire, vol. IV, fol. 62 : Vente à Jehan Poinssart d'un « chesaul assis devant l'ale », 29 janvier 1469, a. s. ; *ibid.*, fol. 62 v° : Vente à Jehan Garribelet d'un autre « chesaul », entre le précédent et les murs de la ville, 29 janvier 1469, a. s.

<sup>46</sup> Vidimus d'un acte du 30 décembre 1489, reçu P. Bugnot, notaire, en la possession de M. Charles Barbey, à Neuchâtel. Samuel de Chambrier s'est mépris sur le sens de l'acte d'acquisition de 1470 : d'après l'auteur de la *Mairie*, l'espace ainsi gagné aurait permis à la ville de construire « l'hôtel dans lequel ses chefs transportèrent leurs assemblées ». *Description de la Mairie de Neuchâtel*, p. 102. Or, nous l'avons vu, cet hôtel existait déjà : c'était la tour du Seyon ! Les maisons construites sur les « chesaux » vendus par la ville en 1470 devinrent en 1697 la propriété de David Bullot, qui les démolit pour rebâtir à leur place, en 1701, le bel immeuble qui porte aujourd'hui le n° 9 de la rue du Trésor.

<sup>47</sup> Concession du 10 novembre 1526, dans les *Reconnaisances de Neuchâtel*, par Lando, vol. I, fol. 141.

<sup>48</sup> C'est actuellement la rangée sud de la rue du Temple-Neuf (nos 7 à 15).

<sup>49</sup> BOYVE, *Annales*, t. II, p. 211. La vente de la viande étant affectée, suivant la charte de 1454, de droits régaliens importants, le consentement du comte était nécessaire.



n'est qu'en 1514 que des travaux sont entrepris au « mazel neuf <sup>50</sup> ». La salle du Conseil, ou « poille sur le mazel » est, l'année suivante, l'objet de quelques aménagements. On rétribue par exemple des maçons « qui font le poille sur le mazel » : peut-être agrandissent-ils la pièce. En tout cas, elle est pourvue d'un nouveau crépissage ; des « esplatons », ou madriers, y sont amenés pour refaire son plafond <sup>51</sup>. En 1539, le mobilier est renouvelé. Un menuisier de Plancemont, Thomas Berthod, ou Berthoud, fabrique pour Messieurs du Conseil des « bans a doussiez » qu'on fait voiturer du Val-de-Travers à Neuchâtel <sup>52</sup>. Sans doute n'y avait-il avant ce temps que des escabeaux sans dossier. L'influence artistique de la Renaissance se manifeste ici aussi, quoique d'une manière bien modeste. Dès 1536, un portrait de Jeanne de Hochberg — une « portraicteure de Madame » — figure probablement dans la salle du Conseil, encadré et mis sous verre <sup>53</sup>. Quelques années plus tard, en 1549, il est fait mention d'une « table pendue sur le poille du mazel », à laquelle a travaillé le peintre Jacques Massond (ou Massonde) <sup>54</sup>. Serait-ce également un portrait du souverain régnant (François d'Orléans) ou peut-être quelque scène allégorique dans le goût du temps ? On ignore aussi à quel usage était destiné « certain papier, lequel est enchassé de boys pendant au poille de la tour <sup>55</sup> » : peut-être une copie des franchises de 1454. En 1579, peu avant l'inondation, la ville fait encadrer par le menuisier Abraham Bredin « deux grandz cartes appartenant a Messieurs <sup>56</sup> » : elles étaient sans doute destinées à orner aussi la salle du Conseil, de même que cette « pierre d'ardoyse », achetée en 1539 « pour escrire en conseil <sup>57</sup> ». Dès 1519, la pièce est éclairée par un « chandelart de loton » (laiton), suspendu « au moytent (milieu) du poille sur le mazel ». L'achat en avait été fait à Berne <sup>58</sup>. Les fenêtres étaient formées de vitres de forme discoïde, enchâssées de plomb (« cibes ») ; on y insérait parfois un vitrail armorié. Ainsi, en 1555, la ville fait établir par Guillaume Pury un vitrail représentant le banneret de la bourgeoisie ; cette pièce est destinée « a la fenestre du poylles <sup>59</sup> ». Quant aux titres de la ville — ceux du moins qui étaient d'une utilisation fréquente — on les serrait dans un coffre cadénassé, déposé dans la

<sup>50</sup> Salaire payé à « Claudy le serrurier pour ouvraige qu'il a fait au mazel neuf... » et à « Pierre Aubert... pour ses peignes d'avoir vaquer en faisant le mazel neufz... ». *Comptes de la bourserie*, vol. VI, fol. 204 v<sup>o</sup>, 213 v<sup>o</sup>.

<sup>51</sup> *Ibid.*, vol. VII, fol. 12, 14 v<sup>o</sup>, 16, 17, 238. <sup>52</sup> *Ibid.*, vol. IX, fol. 243 v<sup>o</sup>, 250.

<sup>53</sup> *Ibid.*, vol. IX, fol. 152 v<sup>o</sup>. <sup>54</sup> *Ibid.*, vol. X, fol. 298. <sup>55</sup> *Ibid.*, fol. 294.

<sup>56</sup> *Ibid.*, fol. XI, fol. 442 v<sup>o</sup>. <sup>57</sup> *Ibid.*, vol. IX, fol. 251 v<sup>o</sup>. <sup>58</sup> *Ibid.*, vol. VII, fol. 251 v<sup>o</sup>.

<sup>59</sup> *Ibid.*, vol. XI, fol. 139. Il s'agit bien ici, pour nous, du « poille » sur le Mazel, qui s'oppose, dans le présent article, aux fenêtres que Pury fabrique en même temps pour la « mayson de la wylle », c'est-à-dire la maison de Moringue.

salle elle-même : Maître Claude le serrurier est, en 1542, dédommagé de ses peines « pour avoir ferrer ung archeban estant au poille sur le mazel, la ou mectent Messieurs leurs tiltres <sup>60</sup> ». Il est probable que les manuels du Conseil, perdus en 1579, avaient leur place dans d'autres meubles de ce genre : en effet, plusieurs « archebans » ferrés furent fabriqués en 1539 pour être déposés « sus ladite tour <sup>61</sup> ». Dès 1549, une cloche, don de François d'Orléans, conviait à leurs séances les conseillers de ville : elle était placée, dit un article de compte, « sur le poille dessus la tour <sup>62</sup> », c'est-à-dire au sommet de la tour contenant le « poille du conseil » : elle s'ajoutait donc à celle que la ville possédait depuis plusieurs années déjà à la tour des Hôpitaux. Cette cloche provenait probablement de quelque monastère sécularisé à la Réformation. De même plus tard, en 1580, Marie de Bourbon fera présent à la communauté d'une autre cloche enlevée au prieuré du Vautravers « pour la faire servir a sonner le conseil », en place de celle dont l'inondation de 1579 aura causé la perte <sup>63</sup>.

C'est à ces quelques traits, hélas bien imprécis, que se borne l'image d'un édifice qui constitua pendant plus d'un siècle l'hôtel de ville de Neuchâtel.

Alfred SCHNEGG.

<sup>60</sup> *Comptes de la bourserie*, vol. X, fol. 36.

<sup>61</sup> *Ibid.*, vol. IX, fol. 244. Il existait dans la maison de Moringue, au sommet de l'escalier tournant, une chambre forte, ou « secret » ; la ville y conservait les documents plus anciens, en particulier les franchises communales. Ce sont donc ceux qui échappèrent à la catastrophe de 1579. Plus tard, après la construction de la maison du Trésor, en 1638, ce fonds fut transféré au premier étage du nouveau bâtiment. Voir *Neuchâtel et le Seyon*, p. 96.

<sup>62</sup> *Comptes de la bourserie*, vol. X, fol. 302 v<sup>o</sup>.

<sup>63</sup> *Manuel du Conseil d'Etat*, vol. 3, fol. 156 v<sup>o</sup> ; 14 janvier 1580.

## CHRONIQUE

### SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU CANTON DE NEUCHÂTEL

*Séance administrative du 14 juin 1947, à 16 h. 30,  
au château de Valangin*

Il y avait une affluence inaccoutumée ce samedi après-midi au château de Valangin. La grande salle, bien remplie, devait certainement contenir une centaine de personnes. Un bon nombre y était venu plus tôt qu'à l'ordinaire, puisque la promenade au gibet de Valangin, sous la conduite de M. Alfred Schnegg, avait groupé une quarantaine de participants.

En ouvrant la séance, M. François Faessler, président, relève le fait que l'édifice qui nous abrite a brûlé le 13 juin 1747, il y a donc exactement deux siècles.

Il présente les excuses de quelques absents : MM. Arthur Piaget, Edgar Renaud, Carl Ott, Marc de Montmollin, Gaston Bourgoïn, J.-H. Lora, J. Gattiker, H. Althaus, Henri Favre, René Junod, André Petitpierre.

*Rapport du président.* — Nous tirons du rapport de M. Faessler les renseignements ci-après :

L'effectif de la société est descendu de 619 à 612 membres. Ce léger recul sera amplement compensé par les adhésions de cette année.

Parmi les membres décédés, quelques-uns ont rendu des services appréciables à la société ou joué un rôle dans la vie neuchâteloise :

Armand DuPasquier fut membre du comité de 1903 à 1926 en qualité de secrétaire ou de vice-président. Il avait été nommé membre honoraire en 1939.

Georges DuBois avait reçu le titre de membre honoraire en 1915, à la suite d'un don important pour l'ameublement du château de Valangin.

Samuel de Perregaux, membre vétérân, doyen de la société, dans laquelle il était entré en 1879.

Edouard Tissot, membre vétérân, ancien président de la Chambre suisse de l'horlogerie.

Albert Michaud, membre vétérân, ancien conservateur du médaillier du Musée historique de la Chaux-de-Fonds.

Paul-Albert Roulet, à Peseux, à qui s'adressaient tous ceux qui avaient besoin d'un renseignement sur le passé récent de son village natal.

François Bergeon, à Berne, de qui la Société d'histoire a hérité une chaise Louis XIII et une gravure de Forster, représentant Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse.

M. Faessler se plaît à souligner le fait qu'un membre du comité, M. André Petitpierre, a été appelé à la présidence du Grand Conseil neuchâtelois, à un moment où le pays s'apprête à fêter le centenaire de l'avènement de la

République. Il évoque également le 80<sup>me</sup> anniversaire de M. Jules Jeanjaquet, ancien membre du comité. Dans une réunion intime, les représentants de la Société d'histoire, du *Musée neuchâtelois*, de l'Université et du *Glossaire des patois de la Suisse romande* ont présenté des vœux au jubilaire, tandis que le doyen de la faculté des Lettres de l'Université de Berne, M. Pierre Kohler, lui remettait un diplôme de docteur *honoris causa*.

*Sections.* — La section de Neuchâtel a tenu cinq séances au cours de l'hiver, celle du Locle deux et celle de la Chaux-de-Fonds une seule.

*Membres vétérans.* — En terminant son rapport, M. Faessler proclame trois nouveaux membres vétérans : MM. Pierre Bovet, Pierre Godet et Edgar Jacot, entrés dans la société en 1897.

*Château de Valangin.* — Le rapport présenté par M. Charles Gallandre nous apprend que le chiffre des entrées en 1946 s'est élevé à 4493, en augmentation de 948 sur l'année précédente.

Nous avons reçu pour le musée du château quelques objets, dons de M<sup>me</sup> Robert Monnier et de la succession Emmanuel Junod. D'autre part, nous avons pu acheter un petit tableau à l'huile, peint par Edouard de Pourtalès, représentant le château de Valangin en 1838.

Le concierge du château, M. Samuel Bardet est décédé. Avec l'assentiment du département des Travaux publics, nous avons autorisé M<sup>me</sup> Bardet à continuer le service de concierge.

*Comptes.* — Pour la dernière fois, M. Jean Pettavel présente les comptes de la société. Le résultat financier de 1946 est le suivant :

Recettes . . . . .	Fr. 3785.15
Dépenses . . . . .	» 3510.41
Excédent de recettes . . . . .	<u>Fr. 274.74</u>

Au 31 décembre 1946, la fortune de la société atteignait 6717 fr. 80. A la même date, les fonds spéciaux présentaient les soldes actifs suivants :

Fonds des publications: Partie inaliénable	Fr. 20,000.—
Partie aliénable . . . . .	» 11,703.90
Total . . . . .	<u>Fr. 31,703.90</u>
Fonds du consul Antoine Borel . . . . .	Fr. 12,121.01
Fonds Jaquet-Droz . . . . .	» 11,800.50
Fonds Alexandre Berthier . . . . .	» 1,190.62
Fonds Auguste Bachelin . . . . .	» 8,991.80

Les comptes ont été vérifiés par MM. Lavoyer et Dubois. Sur leur proposition, ils sont approuvés avec remerciements au trésorier.

*Réception de nouveaux membres.* — Une campagne de recrutement organisée ce printemps nous permet de recevoir dans la société 84 nouveaux membres :

M<sup>mes</sup> Eric Bovet-Favarger, Neuchâtel; Anna Guibert, Neuchâtel; Madeleine Guinand, Neuchâtel; Denise Hofer-Silvestre, Neuchâtel; Marion Meylan, Neuchâtel; Raoul de Perrot, Neuchâtel; Robert Chatelanat, Colombier; Marcel Favre-Roulet, Peseux.

M<sup>lles</sup> Mina Ellenberger, institutrice, Neuchâtel; Elisabeth Jacot, institutrice, Neuchâtel; Marguerite L'Eplattenier, institutrice, Neuchâtel; Blurette Loup, institutrice, Neuchâtel; Georgette Loup, institutrice, Neuchâtel; Lilianne Loup, Neuchâtel; Blanche Luscher, Neuchâtel; Julia Neipp, professeur, Neuchâtel; Alice Borel, Couvet.

*Neuchâtel* : MM. Marcel Aegerter, James-E. Aeschlimann, Paul von Allmen, instituteur, Hans Althaus, Frédéric Arndt, Albert Baillods, Pierre Berthoud, dentiste, Robert Berthoud, négociant, Daniel Bonhôte, Henri Borel, Jean Burger, professeur, François Chable, architecte, Jacques-Edouard Chable, W. Corswant, professeur, Eugène de Coulon, Jean-V. Degoumois (membre à vie), Henri-Edouard DuBois, François-Alexandre DuPasquier, Jean-Pierre Farny, avocat, René Froidevaux, Jacques Gattiker, Gustave-Edouard Gentil, Henri Girard, Robert Guibert, Charles-Antoine Hotz, avocat, Charles Huguenin, André Hunziker, Blaise Junier, Jean-Henri Lora, Robert Margot, H. Marti, ingénieur, Charles Matthey, Ami-Louis Monnier, imprimeur, Georges Nicolet, professeur, La Nouveauté S. A., « Au Louvre », Jean Ott, avocat, Paul Perregaux, André Perrenoud, Frédéric Perret, Pierre Reymond, professeur, Paul Richard, Paul Rognon, conseiller communal, Paul-Félix Ruegg, Pierre Schmid, directeur-adjoint de la Bibliothèque, Berthold-Henri Schneider, Frédéric Veillon, Luc Vuilleumier, Fritz Weber, professeur.

MM. Jules-F. Joly, Noiraigue ; Robert Dessoulavy, Saint-Martin ; S.-André Gédet, directeur de l'Orphelinat Borel, Dombresson; D<sup>r</sup> Charles Turberg, Dombresson; Marc de Montmollin, les Ponts-de-Martel.

*Le Locle* : MM. Charles Béguin, pharmacien, Marcel Bergeon, Maurice Friolet-Jeannet, René Gugger, directeur de la Banque cantonale, Bernard Kohli, Pierre Moreau, Alfred Martin.

*La Chaux-de-Fonds* : MM. Marcel Ditesheim, Charles Droz, Paul Droz, Alfred Guye, pharmacien, Gaston Humbert, Henri Humbert, Léon Spahr.

*Nomination du comité.* — A l'exception de M. Jean Pettavel, tous les membres du comité acceptent un renouvellement de leur mandat. Ils sont réélus à main levée, et M. Henry Sollberger est nommé en qualité de nouveau membre.

*Nomination des vérificateurs de comptes.* — Sont élus: MM. Frédéric Dubois et Maurice Clerc, ainsi que M. Adolphe Lavoyer, comme suppléant.

*Cotisation et budget.* — La cotisation est maintenue à 5 fr. Le projet de budget, élaboré par M. Pettavel, est adopté. Il prévoit un total de 3820 fr. aux recettes et aux dépenses.

*Fête d'été.* — Au nom des autorités du Locle, M. Faessler invite la Société d'histoire à se rendre dans la Mère commune des Montagnes pour sa fête d'été. Le Locle inaugurera cet automne un monument destiné à rappeler le souvenir des artistes que furent les Girardet. Une exposition aussi complète

que possible des œuvres des Girardet est en voie d'organisation. En tenant séance au Locle, les membres de la Société d'histoire auront l'occasion de voir ce bel ensemble de gravures et de tableaux exécutés par des Neuchâtelois. L'invitation du Locle est acceptée et le soin est laissé au comité de fixer la date de la séance.

*Témoignage de reconnaissance à M. Pettavel.* — Dernier acte de sa présidence, M. Faessler se fait l'interprète de l'assemblée pour remercier M. Jean Pettavel du zèle et de la conscience avec lesquels il a tenu les comptes de la Société d'histoire. Il lui remet, au nom de celle-ci, un pastel de M<sup>lle</sup> Alice Peillon représentant la baie d'Auvernier.

*Travail.* — Après une interruption de séance de quelques minutes, l'auditoire écoute avec plaisir M. Jacques Béguin parler du *Donjon du château de Neuchâtel*. L. M.

P. S. — A l'issue de la séance, le comité réélu s'est constitué de la façon suivante : Président : M. Maurice Jeanneret, Neuchâtel ; vice-président : M. André Petitpierre ; secrétaire : M. Léon Montandon ; trésorier : M. Henry Sollberger ; secrétaire-adjoint : M<sup>lle</sup> Gabrielle Berthoud ; conservateur du château de Valangin : M. Charles Gallandre. Membres : MM. Louis Thévenaz et André Bovet, Neuchâtel ; Julien Bourquin, Cortaillod ; François Faessler, le Locle ; Henri Wille, la Chaux-de-Fonds, et les présidents des sections de Neuchâtel, du Locle et de la Chaux-de-Fonds. L. M.

*Liste des travaux présentés aux sections  
de Neuchâtel, du Locle et de la Chaux-de-Fonds durant l'hiver 1946-1947.*

*Section de Neuchâtel*

- M. Louis Burgener, *La politique suisse de la France en 1847*.  
 M. Alfred Chapuis, *Les événements de 1831, d'après les lettres inédites d'Alphonse Bourquin*.  
 Dr Olivier Clottu, *Aperçu sur les armoriaux neuchâtelois et confédérés* (avec exposition).  
 M. Jean Courvoisier, *La construction de l'hôpital Pourtalès*.  
 M<sup>me</sup> Ernest Gueissaz, *La maison des orphelins*.  
 M. Léon Montandon, *La seigneurie de Colombier*.  
 M. Roger de Montmollin, *Un pionnier du tourisme en Suisse, Charles-Joseph Latrobe*.  
 M. Samuel Robert, *L'improvisateur Eugène Pradel*.  
 M<sup>lle</sup> Claire Rosselet, *Un vigneron vaudois aux Etats-Unis, au XVIII<sup>me</sup> siècle, J.-J. Dufour*.  
 M. Louis Thévenaz, *Les archives de familles déposées aux Archives de l'Etat*.

*Section du Locle*

- M. Louis Burgener, *La France et la Suisse à l'époque du Sonderbund*.  
 M. Fritz Jung, *Lettres de jeunesse de T. Combe*.

*Section de la Chaux-de-Fonds*

- M. Louis Burgener, *La France et la Suisse à l'époque du Sonderbund*.



JEAN-FRÉDÉRIC OSTERVALD

Portrait inédit par un auteur inconnu.

(Propriété de la Bibliothèque des Pasteurs de Neuchâtel.)



## LES ANCÊTRES NEUCHATELOIS DE JEAN-FRÉDÉRIC OSTERVALD

On a déjà beaucoup écrit sur Jean-Frédéric Ostervald<sup>1</sup>. On connaît sa vie, on énumère ses publications, on sait qu'elle fut son influence sur le protestantisme neuchâtelois. On s'est beaucoup moins préoccupé de savoir quel furent ses ancêtres, du côté paternel et du côté maternel.

Les lignes qui suivent vont tenter de remédier partiellement à cette lacune. Si elles rappellent des noms qui ne sont pas inconnus des historiens neuchâtelois, elles ne prétendent pas, toutefois, déterminer l'apport de ces ancêtres dans la formation de la personnalité du théologien. Pour obtenir un tel résultat, il faudrait avoir à sa disposition des renseignements que nous ne possédons pas. Il ne suffit pas de savoir que le père ou le grand-père a rempli telles ou telles charges publiques ou militaires, si nous ignorons tout de son caractère, de sa culture, de son degré d'intelligence. Et les femmes, du fait de leur rôle effacé dans la famille, échappent à notre connaissance. Est-ce à dire que leur influence ait été moindre ?

Jean-Frédéric Ostervald est né à Neuchâtel le 24 novembre 1663, et le baptême eut lieu le 29 par les soins du diacre Elie Perrot. Ses parrains furent : son oncle, le procureur-général Jean-Frédéric Brun, son cousin Jean Ostervald, fils de Louis, et le capitaine Frédéric Guye. Ses marraines se nommaient Isabeau Chambrier, femme du receveur des parties casuelles Favarger, Salomé Chambrier, fille du maire de la ville Pierre Chambrier, et Jacqueline, fille du receveur David Rosselet. Le même jour, le diacre Perrot baptisa Marie, fille du pasteur Girard, qui devint cousine de Jean-Frédéric par son mariage avec Simon Brun.

Le père du nouveau-né, Jean-Rodolphe, était le dernier des huit fils du capitaine Jean-Jacques Ostervald. Jean-Rodolphe a laissé quelques notes sur sa vie, que son fils a eu la précaution de recopier<sup>2</sup>. Brèves à l'excès, ces notes nous apportent cependant des renseignements précis

<sup>1</sup> Voir R. GRETILLAT, *Jean-Frédéric Ostervald*. — Ph. GODET, *Gens de robe et d'épée*, dans *Musée neuchâtelois*, t. XXII (1885). — *Biographie neuchâteloise*, t. II.

<sup>2</sup> Ces notes, continuées par le fils, forment le dossier 209, 3 b. des archives de la famille Montmollin. Nous remercions M. Roger de Montmollin d'avoir bien voulu nous le communiquer.



et intéressants sur la formation de ce futur pasteur et sur ses voyages. Plus que nous ne serions portés à le supposer, on voyageait déjà beaucoup au XVII<sup>e</sup> siècle, et un étudiant qui n'avait pas la bourse bien garnie devait le plus souvent faire à pied le trajet d'une ville à l'autre.

Jean-Rodolphe Ostervald naquit le 4 novembre 1621. Jusqu'à l'âge de 12 ans, écrit-il, il fut élevé dans la maison de son père, puis on le plaça à Valangin, chez son frère Jacques qui y était pasteur. A 14 ans, on l'envoie à Zurich, mais la peste sévit dans cette ville, et son hôte le maltraite. Il revient au pays, non dans la maison paternelle, mais de nouveau chez son frère, qui est alors pasteur à Cortaillod. Il n'a pas 16 ans qu'il est envoyé à Bâle pour y faire des études. Il reste dans cette ville jusqu'en 1640, non sans revenir à deux reprises à la maison. La première fois, ce sera en été 1638. A cette occasion, il note : « j'étais traité fort rudement et cruellement par mes freres. » La mort de son père, survenue le 27 mai de l'année suivante, le fait rentrer à Neuchâtel pour quelques mois.

En novembre 1640, il part pour Orange en compagnie d'un pasteur de Nîmes, Rosselet, frère de son beau-frère Louis Rosselet. Dix mois plus tard il doit revenir, sa mère étant décédée, mais il reprend le chemin d'Orange. Son séjour en France dure jusqu'en 1645, au cours duquel il visite ou séjourne dans nombre de villes. Il est à Nîmes, puis à Montauban, puis à Saumur, visite Montpellier, La Rochelle, Toulouse, Bordeaux, et passe deux mois à Paris avant de rentrer à Neuchâtel. Son tour de France terminé, il va poursuivre ses études à Zurich, où il reste près de trois ans. Le 28 avril 1648, note Jean-Rodolphe, « je fus reçu dans la charge du saint Ministère, en la maison des chanoines, par M. Irminger, Antistès, presens Messieurs les pasteurs et professeurs Ulrich Wyss, Stuckius, Suter, Zeller. Ils ne voulurent pas m'examiner disant que ma capacité leur étoit connue. Ils se contenterent d'une proposition que je prononçai en allemand le dit jour. » Aussitôt consacré, on lui confia la charge d'aumônier du régiment Werdmuller envoyé au service de la République de Venise. Il partit le 6 juin pour la Dalmatie, d'où il ne revint qu'en février 1651.

Jean-Rodolphe s'était lié d'amitié avec le colonel Werdmuller. Il est reçu dans sa campagne d'Au, près de Zurich, où il passe quelque temps avec ses fils. Les années suivantes sont consacrées à des voyages, faits avec « Messieurs Werdmuller », sans doute les fils. Ensemble, ils parcourent le midi de la France, visitent la Provence, Aix, Marseille, Arles, Tarascon, Toulouse, Bordeaux, Saumur ; ils passent une quin-

zaine de jours à Paris, reviennent à Saumur par Orléans, Blois, Tours. A la fin de l'année 1656, Ostervald est de retour à Neuchâtel. Le 13 mars 1657, il épouse, à Meyriez, Barbe Brun, fille de Jean et de Barbe Merveilleux. De cette union naîtront cinq enfants. Les quatre premiers, deux fils et deux filles, mourront en bas âge. Seul le dernier, Jean-Frédéric, survivra.

Le moment était venu pour Jean-Rodolphe Ostervald de se fixer définitivement au pays et d'entrer dans la carrière qu'il avait choisie. Le 25 juillet 1661 il est nommé pasteur de Cortaillod et, une année plus tard, il devient pasteur de Neuchâtel, poste qu'il occupera jusqu'à sa mort.

Anne-Geneviève de Bourbon anoblit Jean-Rodolphe par lettre du 21 juillet 1673. Qu'avait-il fait de remarquable pour mériter cet honneur ? Rien qui soit parvenu à notre connaissance. Mais il était fils et frère d'officiers qui avaient servi en France, et par sa femme il était allié à une famille qui ne manquait pas d'influence à Neuchâtel. Le diplôme déclare que « Jean-Rodolph Ostervald, ministre et bourgeois de nostre bonne ville de Neufchastel est non seulement isseu de personnes qui ont très dignement desservi des plus belles charges de l'Estat et remporté mesme des plus belles marques de leur valeur en servant le Roy de France, mais encore surtout que suivant luy mesme de si belles traces, il nous a donné divers tesmoignages de son zele pour le service de nostre très cher fils M. le duc de Longueville et pour le bien de son Estat, en nous rendant des services très importants <sup>3</sup> ».

Jean-Rodolphe mourut le 26 juillet 1682 et sa veuve le 14 avril 1689. Son père, Jean-Jacques, capitaine au service de France, abandonna la carrière militaire en 1593. Il ne s'y était pas enrichi, et dès sa rentrée au pays les difficultés ne tardèrent pas à l'assaillir. S'il était le créancier du roi de France pour une somme importante, il était aussi le débiteur de ses soldats qui réclamaient, et menaçaient même, pour obtenir l'arriéré de leur solde. Jean-Jacques trouva prudent de se rendre en France, où il séjourna cinq ans. Par sa femme, Marie Merveilleux, fille de David, il devint le cousin germain de Jean Brun, et tous deux, par le mariage de leurs enfants, Jean-Rodolphe Ostervald et Barbe Brun, ont eu pour petit-fils le théologien Jean-Frédéric Ostervald.

<sup>3</sup> *Manuels du Conseil d'Etat*, vol. 24, fol. 265. Le diplôme fut entériné par le Conseil d'Etat le 13 octobre 1673. Coïncidence curieuse, ce même jour, le pasteur David Girard, de Neuchâtel, faisait aussi entériner un diplôme de noblesse que lui avait accordé Anne-Geneviève de Bourbon le 20 août 1673.

Jean-Jacques avait deux frères, Jonas et Pierre, et sept sœurs. Lui-même eut treize enfants : huit fils et cinq filles. L'un des aînés, Jacques, 1603-1644, fut le premier de la famille à embrasser l'état ecclésiastique. Il occupa successivement les cures de Valangin, Cortaillod, Cornaux et Saint-Blaise.

A la tête de l'ascendance maternelle de Jean-Frédéric, nous trouvons Jean Brun, venu de Constance à Neuchâtel où il trouva de l'occupation chez un mercier du nom de Jean de Vy. Ce dernier avait pour femme Barbely Ostervald, fille du maître dorier Robert, qui lui donna quatre enfants : Jean, Abraham, Louise et Barbely. Jean de Vy mourut en 1542. Sa veuve fit dresser, le 18 novembre, un état de la succession, qui se révéla déficitaire. L'actif atteignait 904 écus et le passif 1103 écus <sup>4</sup>.

Parmi les nombreux créanciers de Jean de Vy on trouve un nommé Martin, pour 22 écus, et Jean Brun, pour 20 écus. Ces deux hommes devaient être occupés dans le commerce et leurs créances représentaient probablement des arriérés de gages. Ils logeaient dans la maison, ainsi qu'en témoigne cette inscription dans l'inventaire du mobilier : « en la chambre ou gisent Martin et Jehan Brun y a iij challis. »

En mars 1543, Jean Brun était devenu l'époux de Barbely Ostervald <sup>5</sup>. Il est connu également comme marchand, et sous son impulsion la maison de commerce connut la prospérité. Il mourut en 1595, peu de temps après avoir fait son testament qui est daté du 7 mai. Ce document renseigne non seulement sur la situation financière de Jean Brun, mais sur sa famille. Nous apprenons par lui que Jean Brun avait épousé en secondes noces Catherine de Diesbach, dont il eut quatre enfants : Jean, David, et Jonas, ainsi qu'une fille, Susanne, mariée à Jonas Varnod. Cette dernière testa le 4 mai 1602 <sup>6</sup>. Elle fait mention de son frère Jonas et de son frère Jean, qui est père d'une fille, Catherine, mais elle ignore David. Était-il mort ?

De son premier mariage, Jean Brun avait une fille, Marie, qui devint la femme du banneret Jonas Merveilleux, puis de Nicolas Gatschet, de Berne. Barbely Ostervald mourut entre 1569 et 1571. Le 9 mars de cette dernière année, Jean Brun régularisa avec Abraham de Vy, son beau-fils, la succession de Barbely. A cette occasion, il déclare qu'il a payé pour

<sup>4</sup> Antoine Bretel, not., vol. IV, fol. 64.

<sup>5</sup> Reconnaissance de Barbli relaissee de feu Jehan de Vy en son vivant bourgeois et marchand de Neufchastel a present femme de Hans Brun bourgeois de Constance demourant au dict Neufchastel. (*Rec. de Neuchâtel* par LANDO, t. II, fol. 27.) Du 2 mars 1543.

<sup>6</sup> Jacques Amiod, not., vol. V, fol. 63.

le mariage de chacune de ses belles-filles, Louise et Barbely, la somme de 700 livres environ <sup>7</sup>.

La fortune de Jean Brun était certainement considérable pour l'époque. Outre diverses terres, qui ne sont pas énumérées dans le testament, celui-ci nous apprend qu'il possédait trois maisons à Neuchâtel : « la grande maison près du mazel de la chair » à la rue des Moulins, où il faisait sa résidence. La maison de l'autre côté de la rue et une autre vers le lac, ainsi qu'une grange.

Sa fille Susanne, dont la situation a été régularisée par son contrat de mariage, reçoit encore 500 écus pistolets de 5 livres pièce.

Jean Brun n'oublie pas les déshérités de ce monde. Il lègue à l'hôpital de Neuchâtel « pour la subvention des pauvres » cent livres ; il ordonne, en outre, à ses héritiers de remettre aux pasteurs Jaquemot et Clément, ainsi qu'au diacre Gabriel Favre la somme de 150 livres pour être distribuées aux pauvres <sup>8</sup>.

La famille s'est continuée par l'aîné de ses fils, Jean, qui devint seigneur d'Oleyres dès 1620, et fut le beau-père de Jean-Rodolphe Ostervald.

Au moment où apparaît Jean Brun à Neuchâtel, la famille Ostervald était déjà installée dans cette ville depuis un demi-siècle. L'ancêtre de celle-ci était orfèvre de son métier et mercier : c'était maître Robert le dorier. On ajoutait à son nom une indication d'origine, mais celle-ci, variable suivant les notaires, et mal orthographiée, ne permet pas de préciser le pays ou la région d'où maître Robert a pu venir. Il s'agit, à n'en pas douter, d'un nom de consonance germanique, mais là s'arrêtent nos connaissances. Faut-il, comme certains l'ont pensé, faire venir la famille du Hanovre où existe un village Osterwald, qui a donné son nom à une famille peut-être encore existante. Faut-il chercher plus près de nous, en Thurgovie, d'où sont originaires des familles Osterwald et Osterwalder ? Le dictionnaire de Leu donne pour origine de la famille le duché de Magdebourg. Il signale aussi un domaine du nom d'Osterwald en Thurgovie, paroisse de Bischofzell.

Maître Robert, qui est appelé d'*Estrebote* en 1489, d'*Esterot* en 1492, d'*Usterwalt* en 1509, avait pour femme une nommée Henriette dont on ignore tout. Elle lui donna six enfants : Robert, qui fut orfèvre et marchand comme son père. Il épousa Henriette Gaudet et laissa entre autres un fils, Louis, qui fut châtelain de Thielle, maire de la Côte, amodiateur

<sup>7</sup> Jacques Amiod, not., vol. II, fol. 158.

<sup>8</sup> *Id.*, vol. IV, fol. 116 vo.

de la seigneurie de Colombier. Il prit pour femme Jacqueline Barillier, fille du commissaire général Jean Barillier, dont il eut, entre autres enfants, le capitaine Jean-Jacques Ostervald.

Nous ne savons rien de deux autres fils, Thuring, qui était mort en 1531, et de Conrad. Nous en savons un peu plus sur Jean, un cadet, avait volé une bague et divers objets à son frère aîné Louis, puis avait filé à l'étranger. Contraint par la nécessité de rentrer au pays, il obtint le pardon de Louis, qui avait eu égard à sa jeunesse<sup>9</sup>.

Une fille, Simonette, morte en 1525, était la femme de Pierre Pelier, maçon. Enfin, Barbely, alliée à Jean de Vy, a déjà été mentionnée dans les lignes qui précèdent.

On a comparé un tableau d'ancêtres à une pyramide renversée dont le sujet occuperait le sommet. De lui part, en lignes paternelle et maternelle, un faisceau qui se prolonge dans le passé aussi loin que nos connaissances permettent de le suivre et qui s'élargit à chaque génération. Pour l'établir, dans le cas présent, nous aurions dû poursuivre l'ascendance du côté féminin, notamment dans la famille Merveilleux, ce qui, à plus d'une reprise, nous eût conduit à Berne. Il est assez caractéristique de constater qu'au XVI<sup>e</sup> siècle des Neuchâtelois prenaient volontiers femme dans les grandes familles bernoises. Mais, sans vouloir nous étendre si loin, nous pouvons conclure notre petite étude en disant que Jean-Frédéric Ostervald comptait dans son ascendance, outre les familles de ses père et mère, des Barillier, des Gaudet, mère de Louis allié Barillier, des Merveilleux, des Diesbach, Graffenried, Wurtemberg, Wittembach, Simon. De vieille souche neuchâteloise, on ne trouve dans cette liste que les Gaudet, les Barillier et peut-être les Simon.

LÉON MONTANDON.

<sup>9</sup> B. Chalvin, not., vol. II, fol. 127.

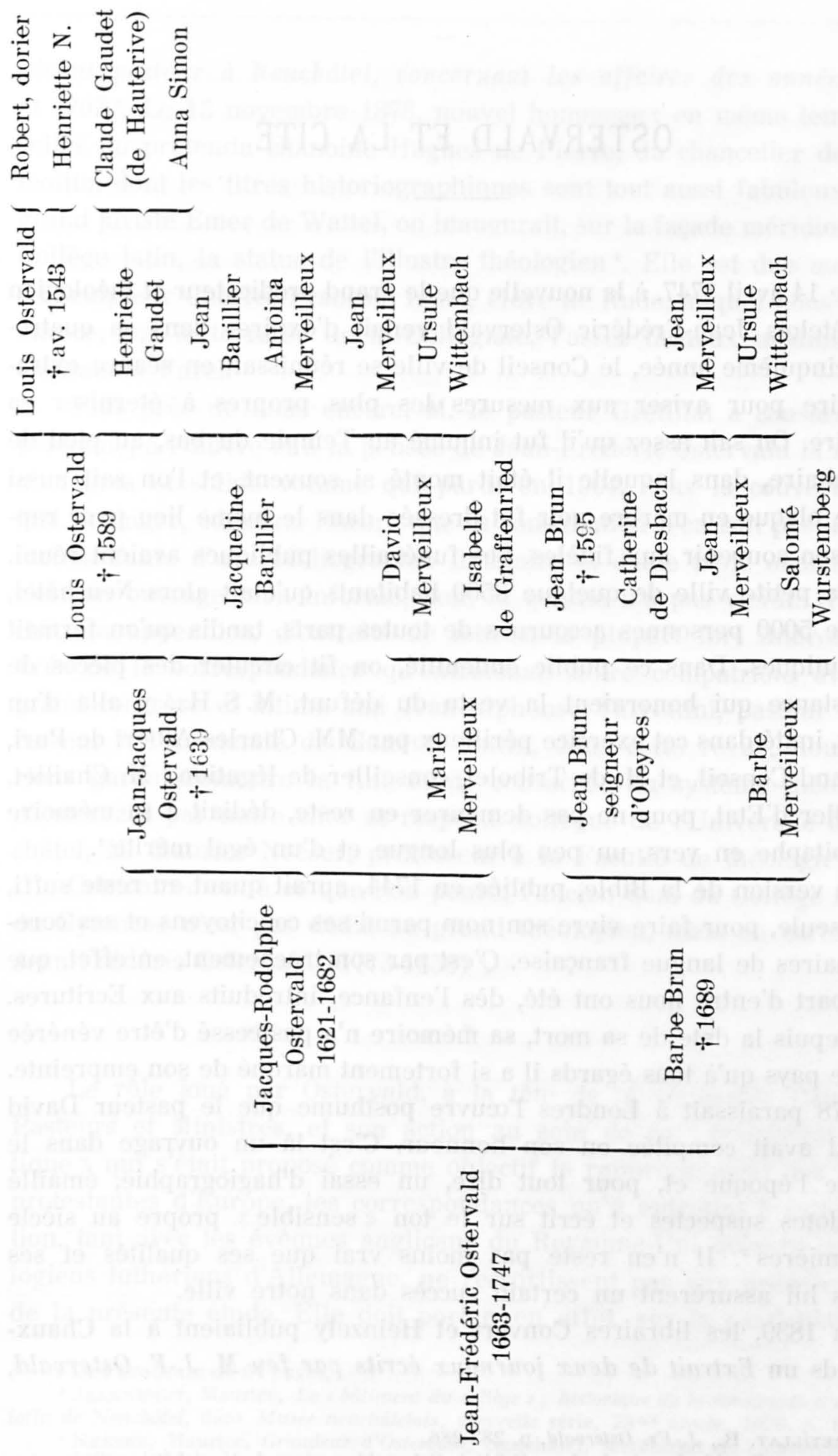


TABLEAU D'ASCENDANCE DE JEAN-FRÉDÉRIC OSTERVOLD.

## OSTERVALD ET LA CITÉ

---

Le 14 avril 1747, à la nouvelle que le grand prédicateur et théologien neuchâtelois Jean-Frédéric Ostervald venait d'expirer dans sa quatre-vingt-cinquième année, le Conseil de ville se réunissait en séance extraordinaire pour aviser aux mesures les plus propres à éterniser sa mémoire. On sait assez qu'il fut inhumé au Temple du bas, au pied de cette chaire, dans laquelle il était monté si souvent, et l'on sait aussi qu'une plaque en marbre noir fut dressée dans le même lieu pour rappeler son souvenir aux fidèles. Ses funérailles publiques avaient réuni, dans la petite ville de quelque 3500 habitants qu'était alors Neuchâtel, plus de 5000 personnes accourues de toutes parts, tandis qu'on fermait les boutiques. Dans ce public endeuillé, on fit circuler des pièces de circonstance qui honoraient la vertu du défunt. M. S. H... y alla d'un sonnet, imité dans cet exercice périlleux par MM. Charles-Albert de Puri, du Grand Conseil, et M. de Tribolet, conseiller de légation ; M. Chaillet, conseiller d'Etat, pour ne pas demeurer en reste, dédiait à sa mémoire une épitaphe en vers, un peu plus longue et d'un égal mérite<sup>1</sup>.

Sa version de la Bible, publiée en 1744, aurait quant au reste suffi, à elle seule, pour faire vivre son nom parmi ses concitoyens et ses coreligionnaires de langue française. C'est par son truchement, en effet, que la plupart d'entre nous ont été, dès l'enfance, introduits aux Ecritures. Mais depuis la date de sa mort, sa mémoire n'a pas cessé d'être vénérée dans ce pays qu'à tous égards il a si fortement marqué de son empreinte. En 1778 paraissait à Londres l'œuvre posthume que le pasteur David Durand avait compilée en son honneur. C'est là un ouvrage dans le goût de l'époque et, pour tout dire, un essai d'hagiographie, émaillé d'anecdotes suspectes et écrit sur le ton « sensible » propre au siècle des lumières<sup>2</sup>. Il n'en reste pas moins vrai que ses qualités et ses défauts lui assurèrent un certain succès dans notre ville.

En 1839, les libraires Convert et Heinzely publiaient à la Chaux-de-Fonds un *Extrait de deux journaux écrits par feu M. J.-F. Ostervald*,

<sup>1</sup> GRETILLAT, R., *J.-Fr. Ostervald*, p. 283-286.

<sup>2</sup> DURAND, David, *La vie de Jean-Frédéric Ostervald, pasteur de Neufchâtel en Suisse*. — T. Payne et fils, Londres, 1788.

*vivant pasteur à Neuchâtel, concernant les affaires des années 1699 et 1707*<sup>3</sup>. Le 13 novembre 1873, nouvel hommage : en même temps que celles du prétendu chanoine Hugues de Pierre, du chancelier de Montmollin, dont les titres historiographiques sont tout aussi fabuleux, et du grand juriste Emer de Wattel, on inaugurerait, sur la façade méridionale du Collège latin, la statue de l'illustre théologien<sup>4</sup>. Elle est due au ciseau du sculpteur Charles-François Iguel, élève de Rude, auquel nous devons encore, sur la terrasse de la Collégiale, l'assez fâcheux monument de Guillaume Farel.

Plus près de nous encore, M. le pasteur Gretillat a consacré à la personne, à l'œuvre et à la pensée de Jean-Frédéric Ostervald la matière d'un gros et solide volume qui parut en 1904, sous la couverture de MM. Attinger, éditeurs. Encore que sa consultation n'en soit pas des plus faciles, faute d'une bibliographie liminaire et d'une table onomastique, c'est un ouvrage bien informé, dont la qualité n'a pas vieilli. Il s'enrichit, en appendice, d'extraits de lettres, la plupart fort intéressantes, tirés de la correspondance qu'entretenait notre compatriote avec son grand confrère et intime ami Jean-Alphonse Turretini, pasteur et professeur à l'Académie de Genève. Enfin, dans cette revue, nous n'aurions garde d'omettre la fine étude consacrée au système théologique d'Ostervald par notre cher et respecté collègue de l'Université de Neuchâtel, M. Maurice Neeser, professeur à la Faculté de théologie<sup>5</sup>.

Contrairement à ce que l'on pense, l'ancien quai du Collège ou quai du Gymnase n'est pas dédié au grand théologien, mais au cartographe Jean-Frédéric Ostervald (1773-1850)<sup>6</sup>.

\* \* \*

Le rôle joué par Ostervald, à la tête de la vénérable Classe des Pasteurs et Ministres, et son action au sein de ce « triumvirat helvétique » qui s'était proposé comme objectif le rapprochement des Eglises protestantes d'Europe, les correspondances qu'il entretint à cette intention, tant avec les évêques anglicans du Royaume-Uni qu'avec les théologiens luthériens d'Allemagne, ne ressortissent pas aux préoccupations de la présente étude. Elle doit porter, en effet, sur la participation du

<sup>3</sup> Une brochure de 64 pages.

<sup>4</sup> JEANNERET, Maurice, *Le « bâtiment du collège » ; historique de la construction du collège latin de Neuchâtel*, dans *Musée neuchâtelois*, nouvelle série, 23<sup>me</sup> année, 1936, p. 81 à 102.

<sup>5</sup> NEESER, Maurice, *Grandeur d'Ostervald*, Neuchâtel, secrétariat de l'Université, Neuchâtel, 1938.

<sup>6</sup> Renseignement dû à l'amabilité de M. J.-P. Baillod, chancelier communal de Neuchâtel.



grand prédicateur aux affaires politiques de la Principauté, et particulièrement à l'épineux débat qui s'institua sur la succession de la duchesse de Nemours, « notre bonne princesse », ainsi qu'il la qualifiait dans sa lettre à Turretini du 14 mai 1707<sup>7</sup>. Ce faisant, toutefois, nous ne saurions nous dispenser, à notre tour, de consacrer quelques lignes à l'homme et à son système théologique, car ses interventions dans ce domaine ne procèdent pas de l'humeur, de la faction ou de l'intérêt ; elles incarnent — on a le droit de l'écrire — et illustrent avec une rare netteté, sa pensée de chrétien et sa conscience de ministre du Saint-Evangile. Dans ce sens, on peut dire que c'est un homme d'une seule coulée, attentif à ne pas contredire dans ses actions les commandements de sa conception religieuse.

Il n'empêche que si nous ne voyons jamais Jean-Frédéric Ostervald donner les mains à quelque compromis ni rechercher de douteux accommodements entre l'appel de sa conscience et les intérêts de ce bas monde, une attitude de défi et de témérité n'est pas du tout son fait, et nous ne le verrons pas non plus jouer les Alceste de la religion. Les Jurieu, les iconoclastes, les outranciers du Refuge ne jouissent d'aucune sympathie de sa part, d'autant plus qu'ils ont peine, parfois, à concilier l'intransigeance entêtée de la doctrine avec la conduite de leur existence : « Les prophètes prétendus, écrit-il le 19 février 1707 à Turretini, causent toujours du désordre à Londres et ont des partisans. L'un d'entre eux, nommé Cavalier, parent du colonel, a épousé depuis peu une femme publique qu'il a fréquentée. Comment sauvera-t-il cela et accordera-t-il l'impureté avec l'inspiration ? Peut-être sera-ce par ce qu'on lit au commencement d'Osée<sup>8</sup>... » Mais il y a plus, certaines indiscretions provoquent la persécution et desservent la cause qu'elles prétendent servir. Aussi bien, écrivant au même correspondant, le 17 novembre 1728, n'hésite-t-il pas à blâmer le « pieux proposant », arrêté par les Dragons, à la suite d'une Assemblée du Désert ; sans doute s'afflige-t-il sur son triste sort, mais encore il avait prévu le cas : « On en fait trop ; les assemblées sont trop nombreuses et se font avec trop d'éclat. On force la cour de voir ce qu'elle voudrait peut-être dissimuler. J'ay toujours dit à M. Caila et à ces autres Messieurs qui ont passé icy, qu'il falloit joindre la prudence au zèle<sup>9</sup>.

Ces expressions de prudence, de raison, de modération, reviennent

<sup>7</sup> Collection J.-A. Turretini ; Correspondance J.-F. Ostervald, t. I<sup>er</sup>, 1697-1712, f<sup>o</sup> 196 r<sup>o</sup>.

<sup>8</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup> 182 r<sup>o</sup>.

<sup>9</sup> *Ibid.*, t. II, 1712-1724, f<sup>o</sup> 118 v<sup>o</sup>.

souvent sous sa plume, soit qu'il entre dans les débats théologiques, soit qu'il lui arrive de traiter des affaires publiques. « A la vérité, dit-il de l'Université d'Oxford, on y est fort attaché à l'Eglise anglicane et mesme un peu rigide, mais on y est *raisonnable*<sup>10</sup> », et, le 6 août 1712, à la nouvelle que la seconde bataille de Villmergen avait consommé la défaite des cantons catholiques, il ne laisse pas d'écrire à son fidèle ami de l'Académie de Genève : « Il est à souhaiter que l'on use avec *modération* de la victoire et que l'on ne cherchera pas à s'agrandir, ni à faire des acquisitions. Ce sera là la pomme de discorde. On auroit bien fait d'épargner un peu plus les ecclésiastiques romains et de ne pas piller l'abbaye et l'église de Saint Gal jusqu'aux cloches, mais ce qui est fait est fait...<sup>11</sup> »

La conformation naturelle de ce bon esprit que n'effleura jamais ce que le moyen âge appelait la *rabies theologica*, le conduit par un chemin aisé à une certaine tolérance vis-à-vis de la croyance d'autrui. A l'égard de Turretini, il ne fait aucun mystère qu'il désapprouve « entièrement » les rigueurs que déployait l'Etat de Berne contre les Piétistes<sup>12</sup>, et cette idée qui, plus tard, sera chère à Voltaire et à la Philosophie, se trouve clairement exprimée sous sa plume, dans sa lettre du 28 avril 1706 : « Croyez que le nombre des personnes qui seront d'avis de ne pas gesner les consciences, grossira plutôt que diminuera<sup>13</sup>. » D'où la nécessité qu'il reconnaît de certains ménagements, tant qu'ils demeurent compatibles avec l'essentiel ; c'est ce qui ressort d'un autre passage de la même épître : « Mais, supposé qu'il vous vint de fortes lettres de Suisse, il ne faut pas s'en étonner. Nous savons par expérience que les ecclésiastiques et les magistrats mesme des cantons, font d'abord du bruit, écrivent des lettres, menacent. Mais tout à la [fin] tombe à terre dès qu'on oppose un peu de fermeté. Il n'y a qu'à gagner du tems et à répondre honnestement, sans s'engager à rien... » Et il présente à son correspondant l'exemple de la Classe de Neuchâtel : « Chacun peut prescher selon ses sentimens, mais il est deffendu de disputer. Par ce moyen, on est en paix. Il y a parmi nous des particularistes et des universalistes, mais le peuple ignore cela et nous sommes tous bons amis. » Pourquoi, semble-t-il penser, devrait-on instituer un débat public sur les mystères les plus obscurs de la théo-

<sup>10</sup> Collection J.-A. Turretini ; Correspondance J.-F. Ostervald, t. I<sup>er</sup>, 1697-1712, f<sup>o</sup> 124 r<sup>o</sup>. — Lettre du 29 mai 1706.

<sup>11</sup> *Ibid.*, t. I<sup>er</sup>, 1697-1712, f<sup>o</sup> 378 v<sup>o</sup>.

<sup>12</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup> 37 r<sup>o</sup>. — Lettre du 22 novembre 1702.

<sup>13</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup> 115 r<sup>o</sup>.

logie, comme la Prédestination, attendu qu'ils ne soutiennent qu'un rapport assez lointain avec la foi et avec la morale ?

Il ne faudrait pourtant pas forcer son inclination dans ce sens. Les Articles Généraux proposés aux Prétendants de 1707 et à la rédaction desquels il a contribué au nom de la Classe, refusent expressément le bénéfice de la liberté de pensée aux catholiques. D'autre part, l'esprit de tolérance chez Jean-Frédéric Ostervald trouve ses limites en face du pyrrhonisme de Pierre Bayle, auteur du « plus méchant et du plus dangereux livre qui ait jamais été fait » et qu'il reconnaît avoir eu dans la pensée, alors qu'il rédigeait le 2<sup>e</sup> tome des *Sources de la corruption*. « Si cet homme eût vécu, écrit-il le 15 janvier 1707, en apprenant sa mort, il alloit faire un mal infini. Mais je tremble, quand je pense à l'occupation où son Juge l'a trouvé<sup>14</sup>. » Dans un autre ordre d'idée, encore qu'il ne faille pas « gesner les consciences », cette tolérance ne doit apporter aucun trouble ou scandale aux âmes pieuses qui suivent l'orthodoxie. Ainsi des Piétistes : s'il soutient qu'« il en entrera plus au Paradis que de ceux qui les persécutent<sup>15</sup> », s'il accorde « franchement qu'il faut user de beaucoup de douceur à l'égard de ces gens là<sup>16</sup> », il y a cependant des mesures d'ordre public, allant jusqu'à l'expulsion, qu'on ne saurait se dispenser de leur opposer, dès l'instant où leur présence attiserait la dissension dans la communauté. Sur ce point particulier, il faut bien reconnaître que son attitude, dans les derniers temps de sa vie, s'est sensiblement raidie, et qu'il lui arrive assez souvent, à cette époque, de blâmer leur intransigeance, leur forfanterie, voire même leurs faux semblants.

\* \* \*

Tel est l'homme, croyons-nous. S'agit-il maintenant des rapports de la religion et de la politique, on peut écrire que ses opinions sur ce sujet n'apportent au débat aucune idée proprement originale. Elles reproduisent fidèlement la tendance générale non seulement des théologiens protestants de son époque, mais de la doctrine chrétienne dont le fond commun s'était constitué avant la Réformation. Aucun miracle à cela ; à ce propos, les idées les plus neuves et les plus révolutionnaires ont été propagées par les tenants des confessions persécutées par le pouvoir

<sup>14</sup> Collection J.-A. Turretini ; Correspondance J.-F. Ostervald, t. I<sup>er</sup>, 1697-1712, f<sup>o</sup> 172 r<sup>o</sup>.

<sup>15</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup> 23 r<sup>o</sup>. -- Lettre du 25 février 1702.

<sup>16</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup> 103 r<sup>o</sup>. — Lettre non datée de 1706.

politique : protestants ou ligueurs français, non-conformistes ou catholiques anglais. Or telle n'était pas la situation du personnage considérable et considéré qu'était, dans la Principauté de Neuchâtel, le ministre Jean-Frédéric Ostervald. De même que pour Bossuet, les devoirs de conscience du citoyen vis-à-vis du Prince et, plus généralement, de l'Etat, découlent, selon lui, de l'Écriture, particulièrement du passage de l'Épître aux Romains (chapitre XIII, versets 1 à 5), où saint Paul définissait, à l'intention des chrétiens de la capitale, la ligne de conduite qu'ils devaient tenir, pour mériter ce nom, vis-à-vis de César.

Son catéchisme, publié en 1702, s'y réfère expressément, section II, chapitre III, alors qu'il cherche à élucider les devoirs envers les hommes. A la question : « Quel est le devoir des peuples envers les rois, les princes et les magistrats ? » il répond sans équivoque : « C'est 1) de leur être fidèle, 2) de se soumettre à leurs commandemens, à leurs loix et à leurs jugemens, à moins que ces commandemens et loix ne fussent contraires à ceux de Dieu, 3) de porter les charges de l'Etat et de payer les tributs et autres droits du souverain, 4) de prier Dieu pour eux <sup>17</sup>. » Ses *Argumens et réflexions sur les livres et les chapitres de la Sainte Bible*, parus à Neuchâtel en 1733, développent cette opinion. Commentant l'onction de Saül (I Samuel, chap. 9), il déclare : « On voit dans cette histoire... que la Providence préside sur tout et, en particulier, que c'est de la part de Dieu que les rois règnent et que l'on doit, par conséquent, leur être soumis <sup>18</sup> », et le passage de l'Exode (chapitre 18) où l'on voit Jethro conseiller à Moïse d'instituer des juges parmi le peuple d'Israël, lui inspire la réflexion suivante : « Nous devons reconnaître par là, qu'il est absolument nécessaire qu'il y ait des magistrats qui fassent régner l'ordre dans la société ; que leur établissement vient de Dieu, et que chacun doit se soumettre à eux et à leur autorité <sup>19</sup>. »

Néanmoins ce devoir qui lie les sujets en conscience n'est ni absolu, ni unilatéral : « Il ne faut pas obéir aux ordres du Prince, lorsque ses ordres sont contraires à la justice et à la conscience », écrit-il dans ses *Argumens*, pour approuver les sages-femmes qui (Exode, chap. I) se refusèrent à exécuter les décrets sanguinaires du Pharaon <sup>20</sup>. D'autre part, s'il est conforme à la volonté de Dieu qu'il y ait des magistrats et des juges, il faut aussi « que ces charges soient confiées à des gens

<sup>17</sup> Nous citons le *catéchisme* d'après l'édition Samuel Fauche, Neuchâtel, 1784, in-8°, p. 208.

<sup>18</sup> Ed. Jonas-George Gallandre, Neuchâtel, 1733, in-4°, p. 158.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 34.

intègres, qui les exercent consciencieusement et qui rendent la justice à un chacun, sans avoir égard à l'apparence des personnes <sup>21</sup> ».

Au cas contraire, soit au cas où s'élèveraient parmi le peuple des « usurpateurs » et des « tyrans », la résistance et la révolution sont-elles recommandables ? Ostervald, sur ce sujet, observe plus de discrétion que certains théologiens catholiques, lesquels soutenaient qu'en pareil cas on revenait à l'état de nature et au principe de la légitime défense. La tragique aventure d'Absalom (II Samuel 18) lui fournit « un grand exemple de la malédiction divine sur les impies et particulièrement sur les ambitieux, sur les enfants rebelles et sur ceux qui se révoltent contre leurs princes légitimes <sup>22</sup> ». D'autre part, le mauvais prince peut être au milieu du peuple qu'il opprime, l'exécuteur de la volonté divine, et c'est dans ce sens, où il se rencontre avec un Philippe de Commines, qu'il faut interpréter la réflexion de son journal, en date du 24 septembre 1707, où dépeignant les intrigues du parti prussien, il s'écrie : « l'affaire dégénère en pure faction, et la Justice n'est plus guère écoutée. J'ai peine à croire que par ce moyen elle réussisse, à moins que Dieu ne veuille châtier cet Etat <sup>23</sup>. » Quoi qu'il en soit, l'histoire du monde étant entre les mains du Seigneur, c'est à lui qu'il faut rapporter le succès des révolutions : il donne des bornes à la malice des méchants, et s'il établit les couronnes, il peut aussi ôter les Rois, ainsi qu'il le marque à propos de l'onction que le prophète Elie (I Rois, chap. 19) conféra au roi de Syrie Hazaël <sup>24</sup>.

Comme on voit, le théologien neuchâtelois est plus proche de l'Aigle de Meaux, que de son coreligionnaire Jurieu, et, écrivant à Turretini sur les troubles de Genève, le 30 avril 1707, il lui arrive de lui exprimer le peu de cas qu'il fait du régime démocratique absolu : « Je suis très fâché du train que prennent vos affaires, persuadé qu'une entière Démocratie, dans une République comme la vôtre, où il faut beaucoup de prudence et de secret, ne peut y produire que de très funestes effets, et y augmenter les brouilleries au lieu de les éteindre. En général, c'est quelque chose de pitoyable qu'un Gouvernement populaire, témoins les petits cantons <sup>25</sup>. » Encore une fois, il convient de ne marquer aucun étonnement en présence d'un tel texte, mais de le replacer dans son milieu et dans son époque.

\* \* \*

<sup>21</sup> Commentaire au premier chapitre du *Deutéronome*, *ibid.*, p. 95.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 193.

<sup>23</sup> *Extraits de deux journaux écrits par feu M. J.-F. Ostervald*, p. 52.

<sup>24</sup> *Argumens et réflexions.*, p. 231.

<sup>25</sup> *Collection J.-A. Turretini ; Correspondance J.-F. Ostervald*, t. I<sup>er</sup>, 1697-1712, f<sup>o</sup> 192 v<sup>o</sup>.

Quant aux interventions directes de Jean-Frédéric Ostervald, sur le terrain de la politique, on peut remarquer, à propos des âpres débats de 1699 et de 1707, qu'elles se distinguent par leur mesure et leur discrétion. Ce n'est pas à dire, comme nous aurons l'occasion de le montrer tout à l'heure, que le pasteur et le théologien de Neuchâtel, ait, en son for intérieur, éprouvé quelque hésitation à se prononcer entre la duchesse de Nemours et le prince de Conti, et, plus tard, entre ce dernier et le roi de Prusse. D'autre part, cet homme de devoir et de caractère ne se serait pas arrêté aux suites fâcheuses qu'aurait pu comporter, à titre personnel, une prise de position plus accusée. Mais, dans l'intérêt de son action religieuse parmi les fidèles, il a voulu épargner à son ministère et à sa Classe, toute apparence de partialité ou de compromission. Comme on le voit, nous le trouvons à l'opposite des moines ligueurs ou des prédicants bottés du XVII<sup>e</sup> siècle qui faisaient de leur chaire une véritable tribune publique.

Au moment où le comte de Metternich et le ministre Ancillon entreprennent le siège systématique des cantons protestants, afin d'y préparer les voies à Frédéric I<sup>er</sup>, sans même attendre que la duchesse de Nemours eût rendu le dernier soupir, c'est ce qu'il explique tout au long à son ami Turretini, dans sa lettre du 26 mai 1707. Non seulement il convient d'éviter « les partis et les divisions », qui apparaîtraient infailliblement dans le pays, si on se laissait aller à quelque démarche aventurée et précipitée, mais encore, déclare-t-il en propres termes à son correspondant genevois : « Outre ces raisons qui regardent tous les sujets de ces Etats, nous autres, les Ministres, en avons de particulières. Nous sommes appelés à prescher la paix et la justice. Pour le faire avec sincérité et avec fruit, il ne faut pas que nous soyons engagés dans aucun parti, ni qu'on nous y croye engagés. Autrement nous perdrons absolument la confiance de nos peuples, et on nous regarderoit comme des gens intéressés, dissimulés et comme des hypocrites. Car de quel front prescher qu'il faut éviter les partis et se réunir tous pour la justice et le bien public, si nous memes nous sommes engagés dans quelque parti ?... Mettez-vous à ma place ! Dois-je rendre mon ministère suspect et infructueux... » Et il conclut avec beaucoup de conséquence : « J'aime-rais mieux quitter mon ministère que de rien faire qui pût me faire du tort dans mon église et je suis persuadé que vous approuverez mon sentiment sur ce sujet <sup>26</sup>. »

<sup>26</sup> *Collection J.-A. Turretini ; Correspondance J.-F. Ostervald*, t. 1<sup>er</sup>, 1697-1712, f<sup>o</sup> 190 v<sup>o</sup> et 191 r<sup>o</sup> et v<sup>o</sup>.

D'où l'antipathie qu'il manifeste dans son Journal de 1699, à l'égard de son passionné confrère, le pasteur David Girard. On sait qu'à la mort de l'abbé d'Orléans, les Trois-Etats de la Principauté, par leur sentence du 8 mai 1694, déférèrent la souveraineté de Neuchâtel et de Valangin à la duchesse de Nemours, en tant que plus proche héritière naturelle de feu le prince Henri II de Longueville. Mais « la bonne princesse » trouva un adversaire redoutable en la personne de François-Louis de Bourbon, prince de Conti, lequel se prévalait du testament rédigé en sa faveur par ledit abbé d'Orléans. Fort de l'appui de Louis XIV et d'un arrêt du Parlement de Paris qui, le 13 décembre 1698, l'envoyait en possession, il passa le Jura pour venir revendiquer la succession contestée. Ostervald, par respect pour la sentence des Etats, se rattacha à la cause de la duchesse de Nemours, cependant que Girard s'enflam-mait pour celle du brillant Conti.

Mais entre ces deux hommes, il y a plus que cette simple divergence politique. Ce qui soulève la réprobation d'Ostervald à l'endroit de son adversaire, c'est surtout l'attitude indiscreète du Contiste qui ne laisse pas d'appeler la théologie et l'éloquence sacrée au secours de son prétendant. Sur le caractère de ce débat, les extraits du *Journal* de 1699, publiés par Convert et Heinzely, ne laissent planer aucun doute : « Plus les affaires se brouillaient, plus il se découvrit », inscrit-il à la date du 15 février et le 12 mars, il ajoute : « M. Girard fit bien du bruit. » Le 29 mars suivant, nouvelle incartade de cet homme violent : « M. Girard scandalisa tout le monde dans son sermon de ce jour... Ce fut à la sortie de ce sermon que M. d'Argelot accomoda M. Girard de la belle manière, le traitant de brouillon, de séditieux, etc. M. Girard entre en fougue, mais M. d'Argelot continua sur le même ton, et pour se moquer de lui, il le présenta dans un miroir, dans le temps qu'il était transporté de colère, et lui reprocha qu'il déshonorait son caractère <sup>27</sup>. »

En fin de compte, le prince de Conti s'en retourna dans le Royaume, sans avoir rien obtenu, et le 27 avril 1699, les doyens et secrétaires de la Classe revêtirent de leurs signatures l'acte d'association qui garantissait ses droits à la duchesse de Nemours. Les choses n'en demeurèrent pas là, car, indignés de la conduite du pasteur David Girard, les députés du Conseil de ville, après avoir délibéré, se rendirent « en Classe » pour demander son changement. Girard fut admis à présenter sa défense devant ses pairs, mais finalement les Ministres l'exhortèrent à demander

<sup>27</sup> Extraits de deux journaux, p. 18, 24 et 30.

son changement et lui donnèrent deux mois de réflexion. Comme il s'obstinait dans son intransigeance, on prit le parti de le suspendre <sup>28</sup>.

En mars 1703, le prince de Conti ayant repris la procédure et fait condamner la duchesse de Nemours à 500,000 écus de dommages-intérêts, par le Parlement de Paris, les corps de l'Etat et les Communautés du pays se rassemblèrent à Neuchâtel, pour renouveler l'Association de 1699, et « pour protester contre tout ce qui pourroit estre fait ou jugé hors de ce pays, au préjudice des droits de l'Etat et de son indépendance, et de l'autorité des Trois-Etats qui seuls ont le droit de juger de tout ce qui concerne la souveraineté et ses revenus. Notre compagnie, écrit Ostervald à Turretini, en date du 24 mars de cette année, est entrée dans cet acte », et il ajoute : « Nos Contistes font une plaisante figure en tout cecy ; cependant ils n'osent pas s'opposer au torrent, de peur d'être traités comme « perturbateurs du repos public », ainsi que le porte la clause comminatoire du dit acte <sup>29</sup>. »

Jusqu'ici donc, notre grand concitoyen avait marché en pleine harmonie, non seulement avec les partisans sincères de sa « bonne princesse », mais encore avec tous ceux qui, sans l'avouer trop ouvertement, avaient combattu dans la personne du prince Conti, le prétendant français le plus qualifié pour maintenir la principauté de Neuchâtel dans l'influence des Bourbons. La duchesse de Nemours devant mourir sans descendant direct, on pourrait ainsi, dans un délai plus ou moins éloigné, disposer de l'Etat en faveur d'un prince protestant. Déjà en 1699, Guillaume III s'était mis sur les rangs, pour relever les droits de la Maison d'Orange, et dès le mois de septembre 1706, Ostervald apprend que le comte de Metternich, représentant du roi de Prusse, Frédéric I<sup>er</sup>, se trouve en Suisse, pour préparer la candidature de son maître, dans la Principauté.

Dans ces conditions toutes nouvelles, quelle va être l'attitude de Jean-Frédéric Ostervald ? La personnalité du roi de Prusse lui inspire des sentiments de respectueuse sympathie. Tout d'abord comme protestant et surtout parce qu'il le sait tout acquis à la grande œuvre de la réunion des réformés, à laquelle, depuis des années, il a consacré le meilleur de son cœur. Il éprouve pareille estime et considération vis-à-vis de son ambassadeur auprès des cantons suisses, le comte de Metternich à l'égard duquel il proclame un « très grand respect », vu qu'il lui a

<sup>28</sup> *Extraits de deux journaux*, p. 42.

<sup>29</sup> *Collection J.-A. Turretini ; Correspondance J.-F. Ostervald*, t. I<sup>er</sup>, 1697-1712, f<sup>o</sup> 44 v<sup>o</sup> et 45 r<sup>o</sup>. — Lettre du 24 mars 1703.



fourni « une haute idée de sa pitié et de sa vertu <sup>30</sup> ». Quant à l'adjoint de Metternich, le ministre David Ancillon, réfugié messin de la Révocation et prédicateur distingué de la cour de Prusse, il confesse qu'« il l'aime et estime de tout son cœur <sup>31</sup> », alors que celui-ci, dans sa correspondance avec Turretini, qualifie toujours son confrère neuchâtelois de « notre illustre ami <sup>32</sup> ».

La conjoncture étant telle, on pourrait croire — et l'on a cru dans les milieux réformés de l'époque — que Jean-Frédéric Ostervald allait appuyer d'enthousiasme la candidature à la souveraineté de Neuchâtel, de ce prince selon son cœur. Il n'en fut rien. Au-dessus de ses affections particulières, au-dessus même de ce que certains cherchent à lui représenter comme les véritables intérêts de la religion, s'élève devant sa conscience, le principe de la justice et de la loyauté. C'est ce qu'il démontre à Turretini, dans cette remarquable lettre du 26 mai 1707, dont nous venons de citer un premier extrait : « Il est contre le devoir de se donner pendant qu'on a encore un Prince vivant. » Et surtout il se réfère à l'Acte d'association de 1699, auquel il a donné sa signature et avec lequel l'honnêteté lui interdit d'entrer en contradiction : « Nous avons icy, poursuit-il, foudroyé ceux qui prenoient parti pour le prince de Conti et pour d'autres, quoy que plusieurs dissent que ce n'étoit que pour l'avenir et non pour le tems présent qu'ils se déclaraient. Nous avons dit que cela est contre l'intérêt de la patrie, que cela ouvre la porte à la division. Nous avons presché contre ces gens-là. Nous recommandons sans cesse l'union et notre Compagnie a fait des déclarations solennelles là-dessus, et de bouche et par un écrit où nous sommes tous signés. Et après cela pouvons-nous en conscience, je ne dis pas prendre parti maintenant, mais faire quelque demande qui donne lieu à nous en soupçonner ? »

Nul ne doutera de la force et de la pertinence des raisons que notre digne concitoyen allègue à son ami de Genève. Mais il poussera beaucoup plus loin encore cet honorable scrupule, en refusant de quitter Neuchâtel pour venir conférer dans la cité de Calvin, sur la réunion des protestants, avec le comte de Metternich, ainsi que Turretini l'y invitait fin septembre 1706 <sup>33</sup>. L'année suivante, sur le même sujet, il s'imposera

<sup>30</sup> *Collection J.-A. Turretini; Correspondance J.-F. Ostervald*, t. 1<sup>er</sup>, 1697-1712, f<sup>o</sup> 151 r<sup>o</sup>. — Lettre du 6 octobre 1706.

<sup>31</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup> 190 v<sup>o</sup>. — Lettre du 26 mai 1707, déjà citée note 26.

<sup>32</sup> BUDÉ, E. DE, *Lettres inédites adressées de 1686 à 1737, à J.-A. Turretini*. — Librairie Jules Carey, Genève, 1887, t. 1<sup>er</sup>, p. 18 et 41.

<sup>33</sup> *Collection J.-A. Turretini; Correspondance J.-F. Ostervald*, t. 1<sup>er</sup>, 1697-1712, f<sup>o</sup> 151 v<sup>o</sup>. — Lettre du 6 octobre 1706.

la même réserve vis-à-vis d'Ancillon : « C'est bien à mon grand regret, écrit-il dans cette même lettre du 26 mai, que je vous écris cecy et que je me vois obligé de garder ces mesures, et de me priver du plaisir de voir et d'entretenir librement et à loisir un ami que j'estime et qui a de si bonnes intentions. » Mais encore une fois, pour rien au monde, il ne voudrait risquer quelque démarche, même innocente, qui mal ou malicieusement interprétée, fût de nature à ruiner l'efficace de son pieux ministère parmi les fidèles.

Aussi bien, le 14 mai 1707, jette-t-il ces mots tout vibrants d'angoisse patriotique : « Priez Dieu pour nous à votre tour, notre bonne princesse est malade et assez mal. Nous tremblons qu'on ne dise à tout moment qu'elle est morte. Je prévois d'étranges confusions dans notre pauvre patrie, et depuis que cette triste nouvelle est arrivée, je ne me possède pas <sup>34</sup>. » Mais les prières de Turretini n'écartèrent pas le calice des lèvres de son ami. Le 16 juin, l'inévitable s'était produit à Paris et la succession de haute et puissante dame Madame la duchesse Marie de Nemours s'était ouverte à Neuchâtel. Quinze prétendants se présentèrent tout aussitôt pour la revendiquer, dont les héritiers naturels ou testamentaires des derniers Longueville, et le roi de Prusse, Frédéric I<sup>er</sup>, qui, par les crochets de Nassau et d'Orange, prétendait relever les droits des comtes de Chalon, jadis suzerains de Neuchâtel.

On se souvient qu'en 1699, Ostervald s'était nettement rangé du côté de la duchesse de Nemours, dans la compétition qui opposait cette dernière au prince de Conti. De toute évidence, il estimait que les droits de l'héritière naturelle l'emportaient sur ceux de l'héritier testamentaire de l'abbé d'Orléans. Il ne se démentit pas huit ans plus tard, et dans les limites de discrétion que lui imposait sa qualité d'ecclésiastique, il se plaça dans les rangs de ceux qui déniaient tout caractère de justice aux droits invoqués par le Hohenzollern, au nom de la dynastie de Chalon-Orange. Le 11 juillet 1707, il notait les conférences qui se tenaient entre la Classe et la ville, « sur divers objets concernant le bien et la sûreté tant de la religion que de la patrie <sup>35</sup> ». Il sortit de ces délibérations les célèbres Articles généraux qui furent soumis aux prétendants. Le prince de Conti ayant déclaré son accord aux dits articles, il s'ensuivait désormais, de l'avis d'Ostervald, qu'aucun argument d'ordre confessionnel ne devait plus être opposé au candidat catholique, pour lui préférer son rival réformé.

<sup>34</sup> *Collection J.-A. Turretini ; Correspondance J.-F. Ostervald*, t. I<sup>er</sup>, 1697-1712, f<sup>o</sup> 196 r<sup>o</sup>.

<sup>35</sup> *Extraits de deux journaux*, p. 46.

Il n'empêche qu'il fut soumis à une très forte pression pour abandonner ce point de vue, de la part de tous ceux qui, pour des raisons politiques, soutenaient de près ou de loin la candidature de Frédéric I<sup>er</sup>. Telle était l'autorité du grand prédicateur que les partisans du roi de Prusse tenaient leur cause pour gagnée, s'ils parvenaient à l'enrôler dans leur propagande. On épiait toutes ses démarches et le soupçon lui venait qu'on décachetait son courrier. « Pour avancer l'affaire, note-t-il dans son journal, à la date du 15 août, certaines gens se servent de divers moyens, décrivant tous ceux qu'ils croient être pour les prétendants français <sup>36</sup>. » Et la corruption succède à la diffamation. « On emploie d'étranges moyens pour gagner des gens », marque-t-il le 12 septembre, et il ajoute : « Il est difficile de croire que par des voies aussi damnables, on réussisse, et si elles réussissent, la suite n'en saurait être heureuse <sup>37</sup>. »

C'en était trop, toutefois, pour cette conscience scrupuleuse, et le Conseil de ville ayant prescrit un jeûne solennel pour implorer les lumières d'En Haut sur la sentence des Trois-Etats, on entendit Jean-Frédéric Ostervald prêcher sur Judas, sur ses trente deniers et sur son désespoir final. Ce faisant, comme il l'écrivait le 19 octobre à Turretini, il croyait « n'avoir prêché que la justice et condamné les mauvaises voyes <sup>38</sup> », mais ce sermon ameuta contre lui toutes les consciences qui traitaient précisément de leur reddition. Les Quatre Ministraux s'agitèrent. Quant aux partisans du roi de Prusse, ils manifestèrent hautement une indignation de circonstance. En l'occurrence, le secours lui vint, de la manière la plus généreuse, de son confrère David Ancillon, lequel, le 1<sup>er</sup> octobre, écrivait à Turretini : « Notre illustre ami a passé par une rude épreuve ; tout Neuchâtel, ami ou ennemi, l'a blâmé, mal à propos, j'en suis sûr, à propos du sermon qu'il fit le jour du Jeûne. Dieu a voulu que j'aye dissipé cette rumeur, que j'aye fait revenir S. E. (Metternich) et obtenu d'elle qu'elle imposât silence à nos gentils-hommes <sup>39</sup>. »

Nul doute que plus que ces criaileries, les épîtres réitérées des prélats anglicans eussent été capables de le faire revenir sur son opinion, s'il n'avait pas eu pour lui le sentiment de la justice et les scrupules de sa conscience. L'évêque de Londres et l'archevêque de

<sup>36</sup> *Extraits de deux journaux*, p. 48.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 51.

<sup>38</sup> *Collection J.-A. Turretini ; Correspondance J.-F. Ostervald*, t. I<sup>er</sup>, 1697-1712, f<sup>o</sup> 216 v<sup>o</sup>.

<sup>39</sup> BUDÉ, E. DE, *op. cit.*, p. 41.

Cantorbéry lui écrivirent pour lui représenter que l'intérêt de la religion réformée postulait le triomphe de la candidature prussienne. Gilbert, évêque de Salisbury, le 2 octobre 1707, lui opposait même la sentence machiavélique : *Salus publica suprema lex esto*, en l'enrobant, il est vrai, de distinctions tout à fait dignes d'Escobar et de Molina. Ni les uns ni les autres ne parvinrent à faire dévier d'une seule ligne ce digne serviteur de Dieu. « J'entre dans toutes vos réflexions, écrivait-il le 24 septembre 1707 à Turretini qui devait lui soumettre des réflexions de même ordre, mais je vous prie de considérer deux choses que je vous ai dites par ci-devant. L'une qu'il faut se conduire avec prudence. L'autre que dans une affaire où il s'agit de justice, nous n'avons, après avoir assuré la Religion par les articles dont on est convenu, et le bien de la patrie qu'à exhorter à rendre la justice à celui à qui elle appartient <sup>40</sup>. »

Le 5 octobre, c'est sans doute à son instigation que la Classe, « presque unanimement », décida qu'elle demeurerait dans l'impartialité, alors qu'à son témoignage du *Journal* : « M. Ancillon proposa à M. le Doyen que nous dissions quelque chose dans nos sermons pour inspirer aux peuples qu'il fallait avoir à cœur les intérêts de la religion. » Et l'on peut supposer qu'il développa devant ses confrères les mêmes arguments qu'il expose à Turretini, dans sa lettre du 12 suivant : « Sur ce que vous me dites qu'on accuse mes compatriotes d'avoir dit que la religion seroit plus en sûreté sous un prince catholique, je suis persuadé qu'on leur fait tort. Je les ay toujours trouvés raisonnables là dessus. Quant aux conventions faites icy pour la seureté de la Religion, lesquelles on dit n'estre pas plus fermes que l'Edit de Nantes, il me semble que, supposé que la justice eut été du côté des seigneurs français, on peut répondre que nous ne traitons pas avec le Roy, que la France n'a jamais prétendu rien ordonner dans ce pays, et ne nous a jusqu'icy jamais inquiété sur la Religion, outre que, supposé toujours la justice, il faut la rendre, eût-on à juger entre un chrétien et un Turc <sup>41</sup>. »

Quelle élévation de pensée ! Et pour s'en donner une juste idée, il faut revenir au *Journal* de 1707, et faire remarquer que de jour en jour, Ostervald relève et constate les succès du « chrétien » et les maladresses du « Turc ». Assurément, on craignait les peuples, mais,

<sup>40</sup> Collection J.-A. Turretini ; Correspondance J.-F. Ostervald, t. I<sup>er</sup>, 1697-1712, f<sup>o</sup> 210 v<sup>o</sup> et 211 r<sup>o</sup>.

<sup>41</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup> 215 r<sup>o</sup>.

dès le 28 juillet, il note que « le parti du roi de Prusse se fortifie », qu'après le départ du prince de Conti, « il se fortifie considérablement dans la ville », et le 1<sup>er</sup> octobre, soit onze jours avant sa lettre à Turretini, qu'« on ne voit plus de ressources pour les prétendants français », encore que leur départ afflige beaucoup de gens et « qu'au Vaux-Travers et en bien d'autres lieux, les peuples murmurent fort <sup>42</sup>. »

Le 3 novembre, la sentence fut rendue par les Trois-Etats au profit de Frédéric I<sup>er</sup>, roi de Prusse, qui fut admis à relever, dans la principauté de Neuchâtel, les droits périmés des comtes de Chalon. La mauvaise humeur que causa à Ostervald cette véritable comédie juridique se constate dans son *Journal* jusqu'à la date du 8 mai 1708. Il blâme son confrère Ancillon, en raison du sermon d'actions de grâce, lequel « se ressentit de l'esprit de parti et parut outré et contre la prudence ». Pareille mauvaise note, le 13 novembre, au diacre Choupard qui, paraît-il, « exagéra le bonheur d'avoir un prince de sa religion et qui a désigné les juges et M. de Metternich dont il a fait l'éloge. » Le 4 janvier 1708, c'est une véritable explosion de pessimisme : « Le mécontentement est très grand. La violation des promesses. Etrangers et non-nés sujets admis dans les emplois, etc. Ils font tout : Saint-Saphorin, Peyrol, Desbarres, Prudent, etc. <sup>43</sup> »

Mais ne pensons pas que le prédicateur de Neuchâtel ait jamais songé à se poser en partisan et révolutionnaire. Sa théologie, dont nous avons parlé, le lui aurait interdit. Il avait, dès le 19 octobre 1707, annoncé cette attitude à son correspondant de Genève : « Je vois qu'on vous a insinué que NN. ou d'autres voudroient exciter les peuples ou s'opposer à la décision des juges. Je ne crois pas que personne y songe ; il faudroit estre non seulement bien imprudent, mais animé d'un esprit de faction et malhonnête homme, pour ne pas se soumettre à ce qui sera prononcé. Et s'agissant d'un Roy, tel que NN. estre pire que tout cela <sup>44</sup>. » Aussi bien enregistre-t-il avec une intense satisfaction le tassement des affaires qu'il constate, le 8 mai 1708. Les grands changements qui devaient récompenser les grands électeurs du nouveau régime et châtier ses adversaires ne se sont pas produits, ce qui contribue à maintenir la tranquillité dans le pays. Ostervald ne se dédit nullement de son attitude de l'année précédente, mais, chrétien, ministre et patriote,

<sup>42</sup> *Extraits de deux journaux* : p. 47, 51, 53.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 58 et 59.

<sup>44</sup> *Collection J.-A. Turretini ; Correspondance J.-F. Ostervald*, t. I<sup>er</sup>, 1697-1712, fo 216 v<sup>o</sup>. — Lettre déjà citée note 38.

il salue avec joie tout ce qui contribue à la détente et qui favorise son ministère au milieu de ses concitoyens. En tout cela nous le trouvons, d'un bout à l'autre de sa longue carrière, fidèle à lui-même et à ses principes d'honnête homme. Une fois de plus on se permet de le comparer à Bénigne Bossuet qui, dans le catholicisme du XVII<sup>e</sup> siècle, nous présente le même exemple de santé et de robustesse morale.

Eddy BAUER.

## OSTERVALD ET LA RÉUNION DES PROTESTANTS

Au temps où le jeune pasteur Ostervald méditait sur le destin des Eglises réformées, c'était à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, ces Eglises sentaient peser sur elles une grave menace extérieure ; la puissance de Louis XIV était à son apogée et ce très catholique voisin, après s'être acharné à détruire la Réforme française, se faisait le champion de la restauration catholique en Europe.

La prépondérance politique du catholicisme ne constituait pourtant pas le plus grand danger que courût alors la Réforme. Celle-ci était minée à l'intérieur par le désordre profond de la théologie et des mœurs. La pensée protestante use le meilleur de ses forces dans de stériles controverses. On polémise, sans doute, contre le catholicisme et contre l'incroyance, mais, avec plus d'ardeur encore, les théologiens protestants se déchirent mutuellement, luthériens contre réformés, gomaristes contre arminiens ; en Suisse, les partisans du *Consensus*<sup>1</sup> contre les non-signataires ; en Angleterre, les anglicans contre les dissidents de toutes nuances. La Réforme est un vaste charivari où chacun parle sans écouter ce que dit son voisin. Les gens pieux se sentent mal à l'aise, prêtent l'oreille à la propagande piétiste. D'autres, qui se piquent d'être raisonnables, se rallient au déisme de philosophes anglais, et bientôt combattront l'Eglise au nom de la science, de la morale ou de la raison.

<sup>1</sup> La *Formula consensus helveticarum ecclesiarum*, rédigée en 1675 par Heidegger de Zurich, affirmait la double prédestination contre l'universalisme hypothétique d'Amyrault, et la pleine inspiration des textes hébreu (y comprises les voyelles) et grec des Ecritures contre la *Critique sacrée* de Cappel. Ce document exprimait donc la réaction de l'orthodoxie calviniste contre les hardiesses de l'école de Saumur.

Le désordre de la pensée favorise la dissolution des mœurs. Les consistoires chargés d'exercer la discipline ecclésiastique manquent d'autorité, c'est que le clergé lui-même ne donne pas toujours le bon exemple. Bref ! au dire de Wernle, « à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, l'orthodoxie était dans une impasse<sup>2</sup> », et Bossuet ne le laissait ignorer à personne.

Quelques protestants, persuadés que la Réforme ne doit pas périr, avaient essayé d'indiquer le remède. Il faut, disaient-ils, donner à l'ensemble des Eglises une base dogmatique sur laquelle tous puissent s'accorder. On avait proposé un symbole fait de passages bibliques juxtaposés<sup>3</sup>, ou le symbole apostolique<sup>4</sup>, ou les trois symboles œcuméniques<sup>5</sup>. Enfin, au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, un théologien luthérien d'Helmstedt, Georges Calliste, avait fait écho à ces voix réformées. Il proposait de distinguer, dans les confessions de foi, les articles fondamentaux, c'est-à-dire les doctrines nécessaires au salut, et de fonder l'accord des Eglises sur l'adhésion à ces seuls articles. — Mais quelle instance définira ces articles fondamentaux ? — Ils sont tout définis, répondait Calliste. Qu'on s'en tienne aux dogmes admis par l'Eglise au cours des cinq premiers siècles, ils sont communs à tous les protestants et permettent leur réunion.

Contre ce *Consensus quinque saecularis* se dressèrent l'ensemble des théologiens luthériens et la plupart des réformés, et cela, malgré l'appui des princes et l'applaudissement des humanistes. Néanmoins, l'appel de Calliste ne sera pas vain ; c'est dans la voie qu'il a indiquée que s'engageront les partisans de l'union.

En 1698, quatre laïques anglais et un évêque fondent la *Society for promoting christian knowledge*. Leur but est d'évangéliser les faubourgs païens des grandes villes d'Angleterre, mais aussi de répandre l'Évangile à l'étranger, chez les païens d'Amérique ou d'Asie, enfin de travailler au remembrement des Eglises protestantes. Ils entrent dès 1701 en contact avec la Suisse par l'intermédiaire du théologien saint-gallois Scherer, dont le fils est en Angleterre. Ils ont auprès des cantons un émissaire : le baron de Halès, et bientôt celui-ci indique à son comité qu'il serait fort à propos de nommer membre correspondant de leur société, outre Scherer, un pasteur de Neuchâtel, nommé Jean-Frédéric Ostervald. Aux avances qui lui furent faites, ce dernier répondit avec

<sup>2</sup> *Der schweizerische Protestantismus im XVIII. Jahrhundert*, I, p. 486.

<sup>3</sup> Jacob Acontius, philosophe de Trente, auteur des *Stratagema Satanae*.

<sup>4</sup> Bénédicte Arétius, de Berne.

<sup>5</sup> Zacharias Ursinus, théologien du Palatinat.

empressement. Travailler à répandre l'Évangile était le devoir de sa vocation et la réunion des protestants lui tenait particulièrement à cœur.

Il n'était pas seul à penser que l'accord des Eglises était une œuvre urgente d'importance capitale. Dans la correspondance suivie qu'il entretenait avec son ancien maître de Genève, Louis Tronchin, celui-ci déplore à chaque page l'inconscience des protestants qui se disputent sur des vétilles alors que l'existence même de leurs Eglises est en jeu.

Tronchin meurt en 1705, mais trouve un digne successeur dans le jeune professeur Jean-Alphonse Turretini (on disait alors Turretin). Ostervald et lui sont liés d'une amitié qui va croissant et ils ont à Bâle un ami commun : Samuel Werenfels. Tous trois jouissent d'une autorité particulière dans leurs Eglises respectives et travailleront d'un si bon accord à la réforme et à l'entente des protestants qu'on les désignera bientôt par le terme de triumvirat helvétique.

Parmi ces triumvirs, Turretin fait figure de chef. Il a huit ans de moins qu'Ostervald et n'entreprend rien sans l'approbation de son ami. Mais il n'oublie pas qu'il est l'homme de Genève, que Genève est une capitale religieuse d'où l'initiative doit partir. Le docteur Werenfels, de Bâle, est un esprit distingué, un fin lettré, mais un théologien prudent. « M. Werenfels, écrit Ostervald, est un peu trop politique, et il se ménage extrêmement avec Berne<sup>6</sup>. »

Quant à Ostervald, il doit sa réputation à la manière dont il s'acquitte de ses fonctions pastorales, sans doute, et aussi à la publication, en 1699, d'un ouvrage important : le *Traité des sources de la Corruption*. Ses ouvrages subséquents : le *Catéchisme*, la *Liturgie*, les *Arguments et Réflexions*, enfin sa révision de la *Bible*, ajouteront encore à sa célébrité et le feront considérer, au delà même de nos frontières, comme un théologien de quelque importance. Son influence grandira jusqu'à dépasser celle de ses amis de Bâle et de Genève, et durera davantage.

Lorsqu'il est nommé membre correspondant de la Société de Londres, Ostervald fait part du plan que cette société a élaboré pour procurer l'entente des protestants :

Le plan de cette union revient à ceci : on laissera à chaque Eglise nationale ses droits, sa liturgie, sa confession de foi, sa discipline, mais on conviendra de certains articles généraux qui regarderont l'essentiel de la religion ; on éloignera négativement les erreurs de l'Eglise romaine et l'on ne touchera point aux articles controversés dans les différentes confessions...

<sup>6</sup> *Lettres manuscrites de et à Tronchin*. Biblioth. de Genève, archives Tronchin, 2 vol. 51, 52, 133. Lettre du 9 mars 1701.



Ce plan est beau et il n'échouera que par ceux qui devraient le soutenir, je veux dire par les ministres qui sont, la plupart, gens intraitables. D'un autre côté, il me semble que si les Puissances ne s'en mêlent, il sera difficile de convenir de rien. En particulier, je ne vois pas ce qu'il y aurait à attendre de la Suisse et comment on donnera les mains à un projet d'union dans un pays où il faut signer le *Consensus*<sup>7</sup>.

S'il est sans illusion sur la force des obstacles qu'il faudra renverser, le pasteur de Neuchâtel n'entre pas moins de tout son cœur dans l'action qu'on lui propose. Il écrit à Turretin :

Je conviens avec vous qu'il faut agir de concert et que si les gens bien intentionnés ne s'unissent et ne travaillent tout de bon, le papisme et la corruption vont faire périr les Eglises protestantes. Le clergé d'Angleterre est dans des dispositions de charité et de modération pour ramener les non-conformistes, mais ces gens sont des entêtés pour ne rien dire de pis. Pour moi, je les regarde comme des schismatiques<sup>8</sup>.

En vérité, il se passionne pour la cause de l'unité : « L'œuvre la plus sainte et la plus belle qui ait été entreprise depuis la Réforme<sup>9</sup>. »

Il s'agit bien d'une réforme nouvelle. L'union des protestants ne se fera pas par la seule volonté des princes, mais plutôt par une restauration de la doctrine, du culte et de la morale. Que chaque Eglise, pensait-il, cesse de tenir pour sacrée et intangible sa tradition particulière, que chacune ait le courage d'examiner l'enseignement qu'elle donne, ses usages, ses documents liturgiques, l'organisation de son clergé et l'exercice de sa discipline, à la lumière de la Bible, bien sûr, mais aussi en prenant connaissance de ce qui se fait ailleurs. Que toutes les Eglises mettent en commun leurs richesses, elles seront alors en mesure de remédier à leurs lacunes ; et l'union deviendra possible, bien plus, elle sera atteinte par cette réforme générale, dans une plénitude sans compromis.

La nécessité d'une réforme, Ostervald l'a posée dans son *Traité des sources de la Corruption*. Il va maintenant y travailler tout de bon au sein de sa propre Eglise.

Dès son premier décanat, il a fait admettre la revision des Psaumes, faite par Conrart et révisée à Genève. Puis il s'attaque à la décadence du clergé en instituant à Neuchâtel des cours pour les proposants. Il les

<sup>7</sup> *Lettres manuscrites de et à Tronchin*. Lettre du 9 février 1701.

<sup>8</sup> BUDÉ, *Lettres à Turretini*, 3 vol., Genève, 1887, II p. 391.

<sup>9</sup> Lettre à Tronchin, *op. cit.*, du 13 septembre 1701.

donne lui-même, chaque matin, à titre bénévole, afin de mieux connaître et pouvoir conseiller les candidats.

Sur le modèle des *Schools of charity* que la Société de Londres a organisées, il fonde à Neuchâtel une Ecole nouvelle. Pour ses élèves il compose un recueil de passages bibliques, qui se rapportent aux divers chapitres du catéchisme et que les écoliers apprendront par cœur. Ce recueil ne suffit pas. On lui demande de rédiger un catéchisme nouveau. Il le fait volontiers et dédie son ouvrage à l'illustre Société de Londres.

Vous êtes sauvés par la foi, dit ce catéchisme ; mais prenez garde que votre foi soit vraie. La marque la plus sûre d'une vraie foi salvifique, c'est l'obéissance aux commandements de Dieu. En accentuant ainsi la nécessité d'une vie morale, Ostervald ne se séparait pas des réformateurs du XVI<sup>e</sup> siècle, il s'efforçait de tarir les sources de la corruption, et si le moralisme est devenu l'une des formes subtiles de l'hypocrisie, ce n'est certes pas sa faute.

Sur un point important, cependant, Ostervald innovait : il ne pouvait se résoudre à proclamer la déchéance totale de l'humanité en conséquence de la chute d'Adam<sup>10</sup>. C'est sur ce point surtout que portèrent les critiques des théologiens bernois, fermes partisans du *Consensus*.

Cette récente confession de foi, de 1675, contenait, sous une forme condensée et acérée, les dogmes ultra-calvinistes de Dordrecht sur l'inspiration des Ecritures et la prédestination. Berne et Zurich avaient réussi à l'imposer à la plupart des Eglises suisses, mais il était évident que ni les anglicans ni les luthériens n'y souscriraient jamais. Pour délivrer de ce joug les Eglises suisses, le triumvirat entreprit une longue et sourde lutte. Bâle s'est déjà dégagée en 1686, Genève dès 1706. Pour gagner Berne et Zurich, les trois amis prièrent les rois d'Angleterre et de Prusse d'écrire eux-mêmes aux gouvernements de ces cantons pour leur représenter que le *Consensus* est exclusif de l'union. Zurich ne cédera qu'au milieu du siècle et Berne à la fin.

Les triumvirs, en effet, ne perdaient pas de vue le côté politique de l'action qu'ils menaient. Le baron d'Halès, agent de la Société de Londres, a élaboré un plan d'union des Eglises suisses et il se propose de le soumettre à la Diète helvétique. — N'en faites rien, lui conseille Ostervald, un refus probable de la Diète lierait toutes les Eglises. Soumettez votre plan à chaque Eglise particulière et si quelques-unes l'adoptent, les autres suivront.

<sup>10</sup> Cf. *Lettres manuscrites de et à Tronchin*. Lettre du 28 avril 1703.

L'union avec les luthériens est plus difficile encore. Ceux-ci n'accepteront jamais de souscrire aux doctrines de Dordrecht. On prie de nouveau les rois d'Angleterre et de Prusse d'intervenir auprès des Etats de Hollande. Si leurs Eglises acceptent d'adoucir les formules orthodoxes un grand pas sera fait. Sur la doctrine de la Cène, les luthériens ne sont pas intraitables, mais ils ne veulent pas entendre parler d'une double prédestination qui aurait été décrétée de toute éternité.

Pour préparer les esprits, on engage la Société de Londres à choisir des correspondants parmi les luthériens. Auguste-Hermann Francke est l'un des élus. Malgré tout, les partisans de l'union n'y sont qu'une poignée, et quelques pasteurs français émigrés à Berlin forment, autour du roi de Prusse, le gros de cette petite troupe.

Les Anglais paraissent plus fervents, du moins ceux qui correspondent avec les triumvirs le sont. Mais on n'ignore pas que, depuis l'avènement de la reine Anne, l'Eglise d'Angleterre a raidi son attitude à l'égard des dissidents.

Il faut pourtant savoir à quoi s'en tenir. Turretin a composé un traité *De Componendis Protestantium Dissidiis*. Il l'envoie en 1707 à Berlin et en Angleterre, accompagné d'une lettre officielle de la Compagnie des pasteurs de Genève proposant la réunion.

Les ministres de Genève reçurent de Frédéric I<sup>er</sup> une réponse fort honnête, mais qui ne l'engageait à rien. La réaction anglaise fut inattendue. Les théologiens d'Oxford accusèrent réception, mais on apprit qu'il souriaient entre eux de la naïveté genevoise. Ou bien, disaient-ils, ces messieurs ont une grande charité, ou bien ils se préparent un asile en Angleterre pour le cas où ils seraient forcés de fuir Genève.

Les correspondants étrangers de Turretin ne lui cachent pas l'échec complet de sa tentative. Ostervald partage sa déception : « Je vois de plus en plus que cette société ne fait pas grand-chose avec ses correspondances et qu'on n'en tirera pas le fruit qu'on s'en était promis<sup>11</sup>. »

Un docteur Pearce, presbytérien anglais, se plaint à lui des rigueurs du *Bill du Test*. Si les anglicans prétendent promouvoir l'union des protestants, ne devraient-ils pas user de quelque tolérance à l'égard de leurs concitoyens dissidents ? Le pasteur de Neuchâtel juge que ce raisonnement ne manque pas de pertinence et il en écrit, en termes prudents, à la Société de Londres :

<sup>11</sup> Lettres inédites.

Je ne désire rien tant que cette réunion-là ; mais elle ne pourra être que le fruit d'un long travail d'approche fait par les deux partis. Bien des choses devront être mises au point dans les usages anglicans, et je suis loin de tout approuver chez les presbytériens, en particulier leur aversion de la liturgie <sup>12</sup>.

La réforme de la liturgie, ou plutôt celle du culte, était depuis dix ans la préoccupation maîtresse d'Ostervald. On aura fait un grand pas vers la réunion des protestants, pense-t-il, si l'on parvient à mettre un terme à l'extrême diversité des usages liturgiques, et l'on aura travaillé efficacement à la restauration de la piété en proposant une liturgie simple, belle, riche et précise. Cette grande espérance entretient son ardeur : « Au nom de Dieu, cher Monsieur, écrit-il à Turretin, courons à cette bonne œuvre ; l'établissement d'un bon culte va changer les idées qu'on a de la religion, faire tomber les folles disputes, réunir les esprits et les porter à la piété <sup>13</sup>. »

Ses premiers travaux obtiennent de hautes approbations. Le roi de Prusse, qui en a pris connaissance, donne au prédicateur de la cour l'ordre d'en faire usage. L'auteur en est tout réjoui ; il écrit à Tronchin : « Je ne désespérais pas de venir, et peut-être bientôt, à une uniformité de liturgie <sup>14</sup>. »

On a beau le presser, il hésite longtemps à publier son œuvre. Il se procure de nouveaux formulaires, compare, ajoute, retranche, perfectionne. Il la voudrait digne de rallier les suffrages des anglicans et des luthériens. Enfin, en 1713, paraît l'édition complète, dédiée au roi de Prusse. L'auteur jugeait ses formulaires excellents, surtout celui de la Cène. « Je puis le dire sans nous encenser, ajoute-t-il, car il n'y a pas grand-chose du nôtre. »

Hélas ! il y avait assez du sien pour rendre la liturgie inacceptable aux luthériens, malgré l'approbation de la cour de Prusse. Et les évêques anglicans, dans leur grande majorité, étaient hostiles à tout changement liturgique. Il fallut se rendre à l'évidence, la liturgie neuchâteloise n'aurait d'influence que sur le cercle restreint des Eglises de langue française.

Mais alors, la Réunion des protestants dont tout le monde parle, est-ce que personne n'en veut ? La paix est revenue. Louis XIV est mort. Les traités d'Utrecht ont fortifié les positions protestantes. Les

<sup>12</sup> Lettre inédite d'Ostervald à Chamberlayne, aimablement communiquée par la *Society for promoting christian Knowledge*.

<sup>13</sup> BUDÉ, *op. cit.*, III, 21.

<sup>14</sup> *Lettres manuscrites de et à Tronchin*. Lettre du 25 juillet 1705.

Hannovre, d'origine luthérienne, règnent en Angleterre. Le roi de Prusse, réformé, gouverne un peuple luthérien. Le temps paraît propice.

En effet, l'archevêque de Cantorbéry prend l'initiative de propositions concrètes : « Si les Eglises suisses, écrit-il à Ostervald, adoptaient le régime épiscopal, nous serions près de nous entendre. Et si le pas est trop difficile à faire, que vos Eglises consentent du moins à envoyer leurs futurs ministres en Angleterre pour y être consacrés par la hiérarchie anglicane. »

Personnellement, Ostervald est tout acquis à l'épiscopalisme, mais il sait fort bien que les Eglises suisses s'y refuseront obstinément, comme à envoyer leurs proposants en Angleterre : « Il y a un peu trop de prévention dans l'esprit de ces messieurs, dit-il à Turretin, et je vous avoue que j'ai peine à concevoir comment il peut leur venir à l'esprit que nous envoyions nos étudiants prendre les ordres en ce pays-là <sup>15</sup>. »

Il fallait essayer de poser la question sur un autre terrain. Turretin s'en chargea et publia un nouvel ouvrage : *Nubes Testium*. Il y propose la réunion de théologiens des trois partis qui seront chargés d'énumérer et définir les fameux articles fondamentaux.

Mais William Wake, l'archevêque de Cantorbéry, ne prit pas le change. Dans une lettre aux pasteurs et professeurs suisses, il propose en substance que luthériens et calvinistes s'unissent aux anglicans, qui sont le parti moyen. Ainsi, il n'y aura plus qu'une Eglise.

C'était, évidemment, la solution la plus simple. Les Genevois répliquèrent, avec tout le respect dû à l'archevêque, que leur proposition tendait à établir des liens de charité fraternelle entre les Eglises, non à les fondre en une seule ; qu'eux-mêmes reconnaissent la valeur des ordinations anglicanes et qu'ils viennent d'obtenir, pour les luthériens, la permission de célébrer leur culte particulier à Genève. Ils suggèrent au prélat de passer, à son tour, des paroles aux actes.

L'archevêque était fort bien disposé <sup>16</sup>, prêt à soumettre au ministre, au roi lui-même, le plan d'union proposé par Genève, mais non, sans doute, à demander l'abrogation du *Bill du Test* qui écarte des fonctions publiques tous les dissidents.

Ostervald est lassé de ses correspondances stériles. La grande espérance de voir le protestantisme former une confédération fraternelle

<sup>15</sup> R. GRETILLAT, *Jean-Frédéric Ostervald*, supplément n° 81.

<sup>16</sup> « Je tremble, écrivait-il, quand je pense au compte que nous rendrons à Dieu pour divisions, qui sait la honte de notre sainte religion. » BUDÉ, *op. cit.*, III, p. 395.

dans la tolérance réciproque s'est dissipée. « Désormais, dit-il, la Réunion est chez moi la République de Platon <sup>17</sup>. »

L'échec paraît total ; mais l'insuccès d'un effort a-t-il jamais démontré la pauvreté ou l'erreur de la pensée qui l'inspire ?

Werenfels a dit le mot le plus juste sur la nature de l'unité protestante <sup>18</sup> : Nos Eglises, dépourvues d'un magistère infaillible, ne sauraient imposer par force l'unité dogmatique. Celle-ci ne peut résulter que d'un effort constant de charité. Ce qui motive cet effort et le rendra efficace, c'est le sentiment vif du trésor commun que possèdent les protestants. Ils sont réellement frères.

La difficulté est d'exprimer ce trésor en définissant les articles fondamentaux. Choisir pour terrain d'entente le *Consensus quinque saecularis*, ou les trois symboles œcuméniques, ou le symbole apostolique, ce serait renoncer à la norme biblique pour se ranger sous l'autorité des conciles et théologiens. Ce serait, en principe, renoncer à être protestant.

C'est ici que la position d'Ostervald apparaît neuve et forte. Au lieu de discuter les articles fondamentaux et d'en faire un nouveau sujet de controverses, il élabore un catéchisme, c'est-à-dire un manuel où les matériaux bibliques sont rassemblés et coordonnés dans le seul souci d'amener les âmes à Dieu.

Il compose une liturgie, empruntant à chaque Eglise le meilleur de son trésor. La réunion de ces textes prouve, en fait, que les sectes protestantes ne sont pas irréductibles l'une à l'autre, que leurs fidèles ont la même attitude devant Dieu, peuvent prier ensemble et communier.

La réunion des chrétiens ne se fera pas par la victoire d'une dogmatique sur ses rivales, mais par la victoire de la charité sur l'esprit polémique et l'intolérance des factions.

« Vous faites bon marché du dogme, reprochaient les Bernois au catéchisme d'Ostervald. La morale y règne trop. »

Professeur en théologie, le grand Neuchâtelois ne faisait pas fi de la pensée. Il ne cessait de méditer les données scripturaires et de les ordonner, sans, pour autant, prétendre en épuiser le sens, ni résoudre définitivement tous les problèmes. L'accord des théologiens ne se fera jamais sur un catéchisme, ni sur une règle de foi. Cet accord existe, cependant, sur un plan supérieur aux doctrines humaines. Cet accord est acquis par l'opération de la grâce qui courbe tous ces docteurs sous

<sup>17</sup> R. GRETILLAT, *op. cit.*, n° 115.

<sup>18</sup> Dans ses *Considérations générales sur la Réunion des protestants*, Bâle 1719.

l'autorité de la Parole écrite, sous le témoignage que le Saint-Esprit se rend à lui-même. Ceux qui se combattent le plus âprement sont unis surnaturellement si, du moins, ils ont en commun la vraie foi, cette foi qui a pour marques la charité et l'obéissance. L'orthodoxie des croyances peut être professée par un hypocrite ; la charité et la pureté des mœurs est un signe plus sûr de la pureté de la foi. La plus évangélique des Eglises n'est pas celle dont la confession de foi est la plus détaillée, mais celle qui a les mœurs les plus pures. Cette norme conserve sa valeur : Obéissez aux commandements de Dieu, vivez au service de Christ, alors je vous reconnaîtrai une autorité particulière pour expliquer les mystères de la religion.

Deux siècles après Ostervald, les Conférences œcuméniques donnaient raison à la devise des triumvirs : La morale sans la controverse unit, la controverse sans la morale désagrège. Quant à la controverse qui se poursuivrait dans la charité, elle se réduirait, sans doute, à peu de chose.

J.-D. BURGER.

**P**

AUL & Timothée serviteurs de Jésus-Christ, à tous les saints en Jésus-Christ, qui sont à Philippes, aux Evêques & les Diacres.

2. La grace & la paix vous ~~soient~~ <sup>soient</sup> données par Dieu & par notre Sei-

gneur Jésus-Christ. ~~notre Seigneur~~

3. Je rends grâces à mon Dieu, toutes les fois que je fais mention de vous;

4. faisant toujours avec joye, ~~des prières pour vous en toutes mes oraisons.~~ <sup>dans toutes les</sup> ~~que je fais~~

5. A cause de votre communion à l'Évangile, depuis le premier jour jusqu'à maintenant:

6. Etant assuré de cela même, que celui qui a commencé cette bonne œuvre en vous, l'achevera jusqu'à la journée de Jésus-Christ.

7. Comme il est juste que j'aye ce sentiment de vous tous, parce que je vous ai dans le cœur, & que tous participez à ~~la~~ <sup>la</sup> grâce de Dieu dans les liens, dans la défense & la confirmation de l'Évangile.

8. Car Dieu m'est témoin ~~que~~ <sup>que</sup> je vous chéris tous d'une affection cordiale en Jésus-Christ.

9. Et je prie de ceci, c'est que votre charité croisse encore de plus en plus, avec connoissance & toute intelligence: ~~de peur de la différence des~~

10. Afin que vous discerniez les choses contraires pour être purs & sans tache jusqu'à la journée de Christ, ~~en qui le jour de Dieu est~~

11. Etant remplis de fruits de justice qui sont par Jésus-Christ, à la gloire de Dieu.

12. Or, Mes frères, je veux bien que vous sachiez que les choses, qui me sont arrivées, sont arrivées pour un plus grand avancement de l'Évangile.

13. En sorte que mes liens en Christ ont été connus dans tout le Prétorie, & ~~par~~ <sup>par</sup> tout ailleys.

14. Or, pour discerner, pour choisir ce qui est le meilleur, ~~pour l'honneur de Dieu~~

~~pour l'honneur de Dieu~~

Quelle l'aye  
de la part de notre  
Pere & de  
me souviens  
Priez pour vous tous  
attachement

que vous l'avez reçu  
a de la perfection  
qu'au jour Et bien  
car mon pere que vous  
avez pris qui m'a été don-  
née

Aussi  
ce que je lui demande  
augmente  
sorte d

pour  
pour  
pour

ce qui m'est arrivé a  
me contribué aux progrès  
que je porte à cause de  
rendus célèbres

Fu: 10. Or, pour discerner, pour choisir ce qui est le meilleur.  
~~pour l'honneur de Dieu~~

# la v: 10. Pour bien discerner la différence des choses; & afin que vous soyez purs, & que vous marchiez sans branler jusqu'à la journée de Jésus-Christ  
v: 11. Etant remplis par Jésus-Christ des fruits de la justice, qui servent à la gloire & à la louange de Dieu





## OSTERVALD TRADUCTEUR DE LA BIBLE<sup>1</sup>

Ostervald, traducteur ? En réalité, réviseur d'une traduction déjà bien des fois revue et corrigée depuis Olivétan (1535). Mais sa révision, parue en 1744, d'une édition de la Bible de Genève publiée à Amsterdam vingt ans auparavant, est assez sérieuse, assez importante pour faire date dans l'histoire des versions françaises de la Sainte Ecriture.

Cette histoire remonte au commencement du XII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Il faudrait en donner au moins un léger aperçu pour mettre l'œuvre d'Ostervald à son rang. Et il faudrait faire spécialement l'historique de sa révision, dire un peu comment il a été amené à l'entreprendre. Mais, le temps dont je dispose étant fort limité, je dois me résoudre à laisser de côté une partie de mon exposé qui ne serait pas inutile pour introduire convenablement ce que vous allez entendre. Au reste, je pense qu'on attend surtout de moi une réponse sommaire à cette question : que vaut la traduction (ou révision de traduction) d'Ostervald ?

\* \* \*

Le souci majeur, la principale préoccupation d'un traducteur, et surtout d'un traducteur de la Bible, doit être la fidélité à l'original.

Mais la fidélité n'est pas comprise par tous de la même façon. Il arrive qu'on la confonde avec la littéralité, qui peut être traîtresse.

Parce qu'ils voient dans la Bible la pensée même de Dieu, certains traducteurs rêvent d'un strict mot à mot, d'une parfaite adhérence du texte français à l'expression hébraïque ou grecque de cette pensée. Suivant eux, quand le style biblique est obscur, cette obscurité doit être conservée, car elle est voulue ; il peut plaire à la Révélation de s'entourer de mystère. Ces principes sont appliqués, pas toujours logiquement, mais parfois avec une logique désastreuse, dans la version dite

<sup>1</sup> Je laisse à peu de choses près au texte de ces pages, tout en l'annotant de mon mieux, la forme sous laquelle il a été lu à la séance universitaire du 5 novembre. Quelques passages, supprimés à la lecture, ont été rétablis.

<sup>2</sup> Voir Emmanuel PÉTAVEL, *La Bible en France ou les traductions françaises des Saintes Ecritures*, Paris, 1864. — D. LORTSCH, *Histoire de la Bible en France*, Paris, 1910. — Et surtout, pour la période antérieure à l'imprimerie, le magistral ouvrage de Samuel BERGER, *La Bible française au moyen âge*, Paris, 1884.

de Lausanne, publiée de 1839 à 1874. On y lit par exemple : « Les magistrats ne sont pas *la terreur des bonnes œuvres*, mais des mauvaises<sup>3</sup>. » Ou encore : « Je me retournai pour *voir la voix* qui m'avait parlé<sup>4</sup>. » C'est exactement calqué sur le grec ; mais cela montre ce que les textes sacrés ont à craindre d'un respect mal entendu.

Ostervald n'est pas, en général, littéral à l'excès. S'il a des passages qui hébraïsent d'une manière un peu barbare (« Mes entrailles font du bruit sur Moab comme une harpe...<sup>5</sup> »), ce n'est pas système ou scrupule de sa part ; c'est que, trouvant ces phrases dans la traduction qu'il revisait, il ne les a pas, ou pas suffisamment corrigées ; chose à regretter sans doute.

Mais il y a un autre écueil à éviter, l'abus de la paraphrase. Celui-ci est pire encore. Une excessive littéralité peut rendre le texte inintelligible, grotesque ; c'est une façon de le desservir ; du moins ne le falsifie-t-on pas. Il n'y a pas de borne à l'arbitraire d'un traducteur qui mêle au texte les interprétations qu'il a dans l'esprit.

La Bible de Charles Lecène, éditée en 1741 par son fils, libraire à Amsterdam, offre d'innombrables exemples de cette fâcheuse manière de faire. Dans son *Projet d'une nouvelle version de la Bible* (1696), Lecène avait voulu justifier d'avance son système. Système lumineux. Rationaliste, il veut rationaliser toute l'Écriture ; moyennant quoi, il croit pouvoir la tenir pour acceptable dans toutes ses parties. « Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance<sup>6</sup> », devient sous sa plume : « Faisons les hommes sur le dessein et sur l'idée que nous en avons formée. » — L'apôtre Paul entend-il être pris à la lettre quand il affirme la corruption totale du genre humain ? Non, sans doute, pense Lecène. Alors traduisons : « Il n'y a *presque* pas un juste<sup>7</sup>. » — Saint Jean dit : « La Parole a été faite chair. » Lecène préfère dire : « Cet oracle était un corps humain<sup>8</sup>. »

Ce n'est pas chez Ostervald qu'il faut chercher des sottises de cette taille. Je ne dirai pourtant pas qu'il ne cède jamais à la tentation de paraphraser au lieu de traduire, ou qu'il ne laisse jamais passer une traduction trop paraphrastique. On regrette de rencontrer cette altération timide d'un texte frappant : « Les péagers et les femmes *qui ont été* de mauvaise vie vous devancent au Royaume de Dieu<sup>9</sup>. » Cette petite tache a heureusement disparu de la deuxième édition d'Ostervald, celle de 1764, la première qu'on ait faite après sa mort. Les mots *qui ont été*

<sup>3</sup> Rom. 13, 3. <sup>4</sup> Apoc. 1, 12. <sup>5</sup> Esaïe 16, 11. <sup>6</sup> Gen. 1, 26. <sup>7</sup> Rom. 3, 10.

<sup>8</sup> Jean 1, 14. <sup>9</sup> Matth. 21, 31.

sont imprimés en italique, ce qui signifie qu'ils sont ajoutés, mais ajoutés comme nécessaires au sens<sup>10</sup>, et tel n'est point le cas. Il est supposé évidemment que ces pécheurs et ces pécheresses notoires ont quitté leurs péchés, puisque l'appel auquel ils sont félicités d'avoir obéi était une invitation à la repentance. Mais il y a dans cette parole un effet de contraste que la lecture ne doit pas affaiblir.

Petite tache, ai-je dit. Ce n'est pas cette concession, ou telle autre, faite à une susceptibilité morale très prompte à s'alarmer, qui peut ranger Ostervald du côté des traducteurs infidèles. Y aurait-il des motifs plus sérieux de le taxer d'infidélité ?

Le pasteur O. Douen a publié en 1868 dans la *Revue de théologie de Strasbourg*<sup>11</sup> des *Notes sur les altérations catholiques et protestantes du Nouveau Testament*. Ce sujet peu édifiant a été repris par le pasteur Lortsch dans son *Histoire de la Bible en France*<sup>12</sup>. Il compte trente-cinq des méfaits en question du côté catholique, mais n'en retrouve plus que cinq dans la Bible de l'abbé Crampon, et ce ne sont pas les plus graves. Le temps n'est plus où l'on imprimait (Nouveau Testament de Bordeaux, 1686) : « Comme ils offraient au Seigneur le sacrifice de la messe », au lieu de : « Comme ils vquaient au service du Seigneur<sup>13</sup> », traduction d'Ostervald qui est aussi celle de Crampon. Les altérations protestantes (il y en aurait vingt-six) proviennent toutes, sauf deux qu'on montre déjà chez Olivétan, des révisions faites à Genève par Calvin, de Bèze et leur entourage. Elles ont presque toutes disparu de nos Bibles actuellement en usage. Je n'ai ni le temps ni l'envie de reprendre l'une après l'autre les pièces de ce double procès. Je ne m'occupe que d'Ostervald, qui a encore, dans son édition princeps, neuf de ces leçons tenues pour tendancieusement fausses. Exemples :

Dans l'Évangile selon saint Jean, la traduction : « C'est ici le pain qui *est descendu* du ciel<sup>14</sup> » a été reprochée aux réviseurs de Genève comme destinée à écarter la doctrine de la transsubstantiation. Le fait est qu'elle est fautive et qu'Ostervald ne l'a pas corrigée. Il y a, dans le grec, le participe présent. Olivétan avait traduit juste. Les nouvelles versions protestantes ont toutes, comme le Nouveau Testament d'Ostervald révisé en 1894 : le pain *qui descend*.

<sup>10</sup> Cette indication fait défaut dans Luc 7, 37 : « Une femme qui avait été de mauvaise vie. » Et dans ce texte, les mots ajoutés ont mis plus de temps à être éliminés par les réviseurs d'Ostervald.

<sup>11</sup> P. 1-24, 97-117, 137-153.

<sup>12</sup> P. 478 et ss. Voir aussi Edmond STAFFER, *La Traduction protestante française du Nouveau Testament*, dans la *Revue chrétienne*, avril, juin et août 1900.

<sup>13</sup> Actes 13, 2. <sup>14</sup> Jean 6, 50.

Saint Paul dit dans l'épître aux Colossiens : « J'achève de souffrir *ce qui manque* aux souffrances du Christ <sup>15</sup>. » Olivétan traduit bien : « les choses qui *défaillent*. » Or on fait dire à l'apôtre : *ce qui reste* (Calvin : *le surplus*), idée différente, même opposée. Cela, semble-t-il, dans la crainte de tout ce qui peut paraître favorable à la doctrine du mérite des saints.

Autre inexactitude, inspirée, on peut le croire, par une préoccupation analogue. Dans l'épître aux Hébreux, là où le texte porte que le Christ « a été exaucé à *cause de sa piété* <sup>16</sup> » (Olivétan : *pour sa révérence*), Calvin traduit : « a été exaucé *de ce qu'il craignait*. » Ostervald efface le non-sens, mais au prix de deux mots indûment ajoutés : « exaucé *et délivré* de ce qu'il craignait. »

Ces exemples sont trop longs à rapporter pour que je poursuive. Je n'en vois pas de plus graves parmi ceux qui resteraient à signaler. Et il y a des cas, ce me semble, où une traduction a été déclarée fautive quand il eût fallu se borner à dire qu'elle n'était pas la seule possible. Je pense en particulier à celle d'un texte que les catéchismes ont popularisé comme témoignage rendu à la Bible par elle-même : « Toute l'Écriture est divinement inspirée et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice <sup>17</sup>. » Telle est la traduction de Genève et celle d'Ostervald. Dans le grec il n'y a pas l'article. *Toute Écriture* est plus juste, mais revient bien au même. Toutes les parties du recueil sacré, cela vaut la totalité de ce recueil, qui d'ailleurs pour un Timothée ne pouvait être que l'Ancien Testament. Quant à la suite du passage, on peut, suivant la place qu'on donne au verbe sous-entendu dans l'original, traduire : « Toute Écriture *est* divinement inspirée et utile », ou bien : « Toute Écriture divinement inspirée *est* aussi utile <sup>18</sup>... » Devant le texte grec, on peut hésiter, mais avec la seconde traduction la pensée devient d'une banalité extrême. En tout cas, il est ridicule de s'écrier qu'ici « les préoccupations dogmatiques, le besoin d'illustrer, pour ainsi dire, l'autorité des Écritures opposées à la tradition, ont fait lourdement broncher les traducteurs <sup>19</sup>. »

Une parole de l'épître aux Hébreux, sous la forme qu'elle a dans Ostervald : « Le mariage est honorable entre tous <sup>20</sup> », a été exploitée

<sup>15</sup> Col. 1, 24. <sup>16</sup> Hébr. 5, 7. <sup>17</sup> 2 Tim. 3, 16

<sup>18</sup> Dans cette traduction, la conjonction copulative *kai*, qu'il faut alors rendre par *aussi*, est un peu gênante. Certaines versions l'omettent, ainsi la vulgate clémentine et Olivétan.

<sup>19</sup> O. DOUEN, dans la revue citée, p. 147.

<sup>20</sup> Hébr. 13, 4.

contre le célibat des prêtres. Cependant cette leçon remonte, par delà Olivétan, à Le Fèvre d'Étaples ; et là, Le Fèvre suit simplement la vulgate : *Honorabile connubium in omnibus*. On n'accusera pourtant pas la vulgate d'altération anticatholique ! Des réviseurs catholiques de Le Fèvre traduisent : *en tous, ou en toutes choses*, ce qui ne les avance pas beaucoup. D'après le contexte, le vrai sens paraît être : « Que le mariage soit honoré de tous. » C'est ainsi, de nos jours, que tout le monde traduit.

Nul traducteur n'est infaillible. Des fautes, les réviseurs d'Ostervald en ont trouvé à corriger. Encore lui arrive-t-il de leur faciliter la tâche en signalant en note, comme variante, une traduction plus juste que celle qui figure dans son texte de 1744<sup>21</sup>. Mais on est heureux de pouvoir dire que la Bible d'Ostervald n'offre qu'un maigre butin aux chercheurs de contresens intéressés, ou qui le furent à l'origine. Un résidu de polémiques interconfessionnelles, c'est peu de chose, quand sont respectées les grandes affirmations qui fondent l'unité de foi des chrétiens. Je n'ai pas pour tâche de juger la théologie d'Ostervald. Mais il m'appartient de noter que ceux qui lui ont reproché des fléchissements dogmatiques ont dû en chercher la preuve ailleurs que dans sa version de la Bible. C'est ce que relevait très bien un pasteur neuchâtelois, Auguste Bonhôte<sup>22</sup>, en réponse aux attaques d'Adolphe Bauty, qui accusait Ostervald de s'être écarté de la saine doctrine<sup>23</sup>.

On était en 1863. De grands débats avaient lieu dans le protestantisme français au sujet d'une édition du Nouveau Testament parue à Genève en 1835, que recommandait le parti de l'Union libérale, et qui fut l'occasion d'un schisme au sein de la Société biblique protestante de Paris<sup>24</sup>. L'autre parti restait fermement attaché à la version d'Ostervald. Pourquoi ? Il ne s'agissait pas de la théologie personnelle d'Ostervald, qui d'ailleurs était beaucoup plus pasteur que théologien. On sait que la dogmatique de Calvin n'avait pas sa sympathie. Il avait eu à Saumur des maîtres qui représentaient quelque chose comme la tendance libérale de l'époque. Sans être en majorité, je pense, des calvinistes stricts, ceux des protestants qui, en France, au temps du second Empire, se

<sup>21</sup> Ainsi, à un endroit du Livre de Job où il est dit que Dieu voit de l'imperfection même dans ses anges (4, 18), ce sens est indiqué au bas de la page, d'après les LXX et la vulgate, tandis qu'une fausse traduction de l'hébreu : « Il met de la lumière dans ses anges », est maintenue dans le texte. M. Robert Gretillat insiste avec raison sur l'intérêt de ces scolies, qui donnent (je dirai : au moins dans certains cas), « la véritable version d'Ostervald ». Voir *Jean-Frédéric Ostervald* (Neuchâtel, 1904), p. 251 et ss., 278, et tableau IV.

<sup>22</sup> *Défense d'Ostervald et de sa théologie* (Neuchâtel, 1863), p. 40 et ss.

<sup>23</sup> *Ostervald et sa théologie*, dans le *Chrétien évangélique*, Lausanne, 1862-1863.

<sup>24</sup> Voir LORTSCH, *op. cit.*, p. 178 et ss.

montraient partisans si décidés de la version d'Ostervald, auraient pu trouver à redire à telle ou telle des *Réflexions* dont il a fait suivre les chapitres de la Bible<sup>25</sup>. Mais les *Réflexions* ne s'imprimaient plus, et ceux-là même qui les connaissent savent que si l'on s'en tient au texte même de la traduction, on n'y trouve rien dont l'orthodoxie puisse prendre ombrage. La position d'Ostervald comme traducteur est celle en somme d'une impartialité respectueuse. Très dépréoccupé de lui-même, très peu désireux de s'affirmer personnellement, il s'efface devant ce qu'il traduit, et mérite par cet effacement la confiance que lui ont témoignée tant de protestants « évangeliques », au sens qu'on donne à ce mot par opposition au libéralisme religieux.

En 1882, le pasteur Albert Matter, un des hommes qui se sont le plus occupés de reviser la Bible ostervaldienne, parlait en faveur de cette révision, qui lui paraissait justifiée par bien des inexactitudes de détail ; mais il se plaisait à reconnaître que, dans l'ensemble, « Ostervald reproduit fidèlement les traits essentiels, les grandes lignes de la révélation biblique<sup>26</sup> ».

\* \* \*

Entendue littérairement, la fidélité est aussi un devoir. Devoir difficile en particulier dans la traduction de l'Ancien Testament, le génie hébreu et celui de notre langue ayant peu de rapport. On a écrit des pages et des pages sur cette difficulté. Plus que toute autre, la langue française a ses exigences, auxquelles une traduction ne peut se soustraire sans s'abaisser au rang d'un jargon. Pourtant, un traducteur français qui ne ferait rien sentir du timbre particulier, du caractère propre du langage hébraïque, ne serait pas un bon traducteur. Et si l'on passe au Nouveau Testament, il s'agit de rendre en la dénaturant le moins possible la physionomie d'un grec le plus souvent commun, populaire, qui nous apporte (ceci pour les Evangiles) l'écho d'une prédication arménienne, et où abondent citations et réminiscences de l'Ancien Testament, c'est-à-dire généralement d'un Ancien Testament hellénisé avec plus de zèle que d'élégance par les judéo-grecs d'Alexandrie.

Quand j'étais étudiant, le Nouveau Testament de Stapfer, d'un style coulant, facile, visant trop à la modernité, faisait florès, et un de mes

<sup>25</sup> M. R. GRETILLAT (*op. cit.*, p. 241) relève par exemple, comme peu orthodoxe, la « Réflexion » sur Marc 14, 32-72, où le retour glorieux du Christ est expliqué ainsi : « Cela s'accomplit peu après, lorsque les Juifs furent détruits, et qu'ils virent le Règne de Notre Seigneur s'établir dans le monde. »

<sup>26</sup> *Note sur la révision de la Bible d'Ostervald*, présentée à l'Assemblée générale de la Société biblique de France (Paris, 1882), p. 5.

camarades pensait le louer en disant : « Il ne semble pas qu'on lise la Bible. » Je crois qu'il faut, en général, féliciter Ostervald de ne pas mériter cet éloge.

Pour l'Ancien Testament, c'est Segond qui, dans bien des chaires, a remplacé Ostervald. Or, je conserve précieusement les lettres de deux savants connaisseurs de la langue hébraïque, qui l'un et l'autre ont bien voulu m'écrire, en motivant clairement leur jugement, qu'ils préfèrent Ostervald à Segond.

Cependant le français de notre traducteur a été l'objet de jugements très sévères. Reuss en a dit beaucoup de mal<sup>27</sup>, ce qui prête un peu à rire, car si ce Strasbourgeois était un érudit de première force, ses publications en langue française (il écrivait aussi en allemand), et notamment son œuvre monumentale, *La Bible, traduction nouvelle, avec introductions et commentaires*, sont fâcheusement marquées de l'empreinte du bilinguisme. A l'époque où la question biblique divisait profondément le protestantisme français, la version d'Ostervald fut attaquée violemment, au point de vue de la langue, dans le *Lien*, en particulier par un correspondant de ce journal, L. Stein. On a assuré à Emmanuel Péta-vel<sup>28</sup> que ce nom n'était qu'un pseudonyme d'Edmond Schérer. L'auteur de ces lettres au *Lien*, qui ont été réunies en brochure avec un article d'Athanase Coquerel fils<sup>29</sup>, est en tout cas un théologien libéral. Pour lui, « la version d'Ostervald est irrévocablement condamnée dans l'esprit de tout chrétien éclairé ». Il énumère avec hargne les fautes de langage qu'il a trouvées en examinant le premier tiers du livre des Psaumes, enquête à laquelle il se borne après avoir cueilli quelques échantillons ailleurs. J'admets qu'il soit en droit d'inscrire au compte d'Ostervald des incorrections qui proviennent, il le reconnaît, de la Bible de Genève<sup>30</sup>. Ostervald, s'il n'est responsable que de son édition de 1744, est responsable de tout ce qu'elle contient ; les non-corrrections engagent sa responsabilité autrement que les corrections, mais l'engagent aussi. Du moins faudrait-il ne pas compter les corrections pour rien. Il est visible que le correspondant du *Lien*, qui va jusqu'à accuser Ostervald, comme

<sup>27</sup> « La langue française est peu propre, sans doute, à faciliter la tâche d'un traducteur ; mais Ostervald l'a maniée de façon à en faire presque désespérer » (Article *Le psaume XLII*, dans la *Nouvelle revue de théologie*, 1858, p. 12). — Voir aussi l'article *Romanische Bibelübersetzungen*, dans la *Realencyclopädie für protestantische Theologie und Kirche*, 1860, t. XIII, p. 102.

<sup>28</sup> *Op. cit.*, p. 299.

<sup>29</sup> *La version d'Ostervald et les Sociétés bibliques*, Paris, 1862. — J'unifie l'orthographe du nom, en substituant quand il le faut le *v* au *w*, comme c'est le cas ici.

<sup>30</sup> Voir brochure citée, p. 21.

son prédécesseur Martin <sup>31</sup>, d'avoir quelquefois empiré les fautes de la Bible de Genève, n'a jamais eu entre les mains l'exemplaire de l'édition d'Amsterdam sur lequel le réviseur neuchâtelois a travaillé et qui est le témoin irrécusable de la valeur de son travail.

La langue de la Bible d'Ostervald n'est pas toujours bonne. Je conviens volontiers que cette phrase : « Il prend garde sur tous les habitants de la terre <sup>32</sup> » est incorrecte ; que cette autre est remarquablement gauche : « Eternel mon Dieu, tu as fait que tes pensées et tes merveilles envers nous sont en si grand nombre qu'il n'est pas possible de les arranger devant toi <sup>33</sup> » ; que les mots : « O Eternel, débats contre ceux qui débattent contre moi <sup>34</sup> », ne sont pas du meilleur style, quoique Ostervald ait au moins voulu conserver au texte la force qu'il doit à la répétition du verbe hébreu et que Segond efface en traduisant : « Défends-moi contre mes adversaires. »

Non, je ne crois pas être aveuglé sur les imperfections de la Bible d'Ostervald. Mais il est bon de répondre par les remarques suivantes au dénigrement dont elle a été l'objet.

Le purisme de ses détracteurs est non seulement excessif, mais sujet à se fourvoyer. Pour M. Stein, *avoir accoutumé*, pour avoir coutume, dans la parole : « Tu as accoutumé de m'exaucer <sup>35</sup> », est un solécisme. Si c'en est un, les nommés Bossuet, Pascal, Corneille, La Fontaine, Molière, et quelques autres, savaient bien mal leur langue, car tous ils usaient de cette expression (voir Littré). Encore sous la rubrique « solécismes », je trouve cette phrase : « Le rachat de leur âme est trop cher et il ne se fera jamais <sup>36</sup>. » Je la tourne en tous sens et je n'arrive pas à voir en quoi elle pèche. Des gens qui n'étaient pas précisément des illettrés ont dû faire comme moi, car la Bible synodale reproduit ce verset sans y rien changer. Tout fait croire qu'une certaine légèreté a dû présider à ce rassemblement de références accusatrices. « Tu lui as mis toutes choses sous ses pieds <sup>37</sup> » est sans doute une façon de parler vicieuse. Mais cherchez-la dans la Bible de 1744 : elle n'y est pas. Elle est dans la Bible de 1724, où Ostervald l'a corrigée de sa main <sup>38</sup>.

<sup>31</sup> La révision de David Martin (1707), œuvre de mérite, a eu encore des partisans au XIX<sup>e</sup> siècle, mais ne supporte pas la comparaison avec celle d'Ostervald. On a pu croire qu'Ostervald avait révisé Martin (comme l'écrit O. DOUEN dans l'*Encyclopédie des Sciences religieuses* de Lichtenberger, t. XII, p. 347) parce que la Bible de 1724, qu'il a corrigée, a beaucoup de leçons communes avec la Bible de Martin.

<sup>32</sup> Ps. 33, 14. <sup>33</sup> Ps. 40, 6. <sup>34</sup> Ps. 35, 1. <sup>35</sup> Ps. 17, 6. <sup>36</sup> Ps. 49, 9. <sup>37</sup> Ps. 8, 7.

<sup>38</sup> Cette faute n'est pas non plus dans Martin. Ce n'est donc pas de là que provient l'erreur. J'ai dit ailleurs (*Notre Bible et notre langue*, p. 32) que L. Stein, s'il parle de la Bible de Genève, ne paraît pas connaître l'édition de 1724. Il ne paraît en tout cas pas savoir que c'est celle-là qu'Ostervald a révisée. Il en connaît pourtant l'existence, puisqu'il dit en note (brochure citée,



Tous les hébraïsmes d'Ostervald ne sont pas indéfendables. Je veux bien qu'on remplace « Ceux qui cherchent mon âme » par « Ceux qui en veulent à ma vie <sup>39</sup> ». Pourtant la première de ces expressions n'a rien de tellement énigmatique pour qui la lit dans son contexte. Plus la Bible est intelligible à première lecture, mieux sans doute cela vaut. Mais à vouloir trop mâcher la besogne à ceux qui la lisent, à vouloir la présenter aux civilisés que nous prétendons être comme un plat soigneusement accommodé à leurs habitudes et à leurs goûts, on risque de lui ôter beaucoup de sa saveur et de son attrait et même de lui faire perdre quelque chose de son empire sur les âmes. Le traducteur qui écrit bravement, selon son texte : « La face de l'Éternel est contre ceux qui font le mal <sup>40</sup> », me paraît moins ridicule que le critique renfrogné qui demande « depuis quand le mot *face* signifie *colère* en français ». La face de Dieu, en hébreu, c'est sa personne, ou sa présence. Elle est donc censée, suivant les cas, se tourner vers l'homme en signe de faveur (« L'Éternel tourne sa face vers toi et te donne la paix <sup>41</sup> »), ou lui apparaître sévère et courroucée, comme dans le texte cité tout à l'heure. C'est là un de ces *biblicismes* que notre langue supporte sans peine, qui s'incorporent même au style splendidement pur d'un Bossuet.

Et surtout, il n'est que juste de reconnaître à Ostervald le mérite des changements apportés par lui à la version admise de son temps. Non seulement il a modernisé des expressions sorties de l'usage (« ma douleur s'est augmentée » au lieu de « s'est rengregée <sup>42</sup> », « notre âme est rassasiée » au lieu de « trop soulée <sup>43</sup> », « sanctuaire terrestre » au lieu de « mondain <sup>44</sup> », etc.), mais de nombreuses corrections de style rendent le texte de 1744 nettement préférable à celui de 1724. Voyez la parabole de l'Économe infidèle, qu'Ostervald a réécrite en entier. Texte de 1724 : « Il y avait un homme riche qui avait un maître d'hôtel, lequel fut accusé devant lui comme dissipant son bien <sup>45</sup>. » Texte de 1744 : « Un

p. 50) : « Les sommaires ou arguments d'Ostervald parurent d'abord dans une édition de la bible publiée à Amsterdam, en 1724, et furent retouchés pour figurer dans la révision du texte reçu, faite par le même auteur. » (En réalité, les *Arguments et Réflexions sur les livres et les chapitres de la Bible* avaient été publiés à Londres, 1716-1718, et à Neuchâtel, 1720, avant d'être insérés dans la Bible d'Amsterdam). Cette note n'a rien qui prouve un usage direct de la dite édition. On doit pourtant admettre, pour expliquer l'erreur de citation constatée ci-dessus, que L. Stein a eu l'occasion de consulter cette édition, en croyant avoir affaire à la première d'Ostervald, ou bien que sa référence est empruntée à quelqu'un qui avait commis la méprise. Il cite (p. 52) un rapport du baron de Staël, présenté en 1825, où il est question d'une traduction de Martin, conservée « dans l'édition d'Ostervald, de 1724 » ! Le nom de l'auteur des *Arguments* et des *Réflexions*, qui figure dans le titre, a pu induire les gens distraits en erreur.

<sup>39</sup> Ps. 35, 4. <sup>40</sup> Ps. 34, 17. <sup>41</sup> Nomb. 6, 26. <sup>42</sup> Ps. 39, 3. <sup>43</sup> Ps. 123, 4.

<sup>44</sup> Hébr. 9, 1. <sup>45</sup> Luc 16, 1.

homme riche avait un économe, qui fut accusé devant lui de lui dissiper son bien. » La supériorité de cette rédaction saute aux yeux. On lisait dans la I<sup>re</sup> épître aux Corinthiens : « Si l'homme nourrit sa chevelure, ce lui est du déshonneur <sup>46</sup>. » A cette leçon, qui ferait croire que l'apôtre en voulait surtout à l'usage de la pommade, Ostervald substitue celle-ci, peu littérale, mais claire et bonne : « Il est honteux à l'homme de porter de longs cheveux. »

Philippe Godet disait que « la lecture habituelle de la Bible (pour lui, la Bible française, c'était Ostervald) avait contribué à maintenir chez nous la pureté et la propriété du langage <sup>47</sup> ». Je crois que tous les endroits qui pèchent dans l'œuvre du réviseur neuchâtelois n'empêchent pas cette opinion d'être juste. Ces passages fautifs ou inélégants étaient trop disséminés dans l'ensemble du recueil biblique pour mettre le français en danger. Pour s'y arrêter, pour les retenir, il fallait y être disposé par un esprit de critique et d'irrévérence qui n'était pas très répandu. Et combien n'en connaissait-on pas dont la forme était assez belle pour les aider à toucher les cœurs et à se graver dans les mémoires. Ces textes, que plusieurs générations ont appris par cœur, ont entretenu longtemps parmi nous une certaine familiarité avec les expressions et les tournures de la langue classique qui tend malheureusement à se perdre.

Que citerai-je ? « Les cieux racontent la gloire du Dieu fort et l'étendue donne à connaître l'ouvrage de ses mains <sup>48</sup>. » Je regrette de ne pas retrouver dans les versions plus modernes cette plénitude et cette majesté. Je sais bien que l'épithète de *fort* est superflue d'après l'hébreu. Mais quoi ! Quand on la supprime, le rythme y perd.

Ou encore : « Toute chair est comme l'herbe, et toute sa grâce est comme la fleur d'un champ <sup>49</sup>. » Si vous voulez, dites : « La fleur des champs. » Mais pourquoi remplacer « toute chair » par « tous les mortels <sup>50</sup> » ? Cela veut être plus français et cela gâte tout.

A en croire certains dénigreur, les pauvres lecteurs de la Bible d'Ostervald seraient par la faute de cet homme dans l'impossibilité de goûter la poésie hébraïque. Je relis le psaume 126 : « Quand l'Eternel ramena les captifs de Sion, nous étions comme des gens qui songent... » Je ne dis pas qu'on ne puisse critiquer certains détails de cette traduction ; mais je dis que, d'accent mi-triomphe, mi-nostalgique, elle est

<sup>46</sup> 1 Cor. 11, 14.

<sup>47</sup> *Gazette de Lausanne*, 9 avril 1922.

<sup>48</sup> Ps. 19, 2. <sup>49</sup> Es. 40, 6.

<sup>50</sup> Comme le fait malheureusement la version synodale, édition de 1911.

d'une beauté qui ne donne pas une petite idée de celle de l'original.

Un exemple encore, pris celui-là dans le Nouveau Testament. Quoi de plus dignement rendu, de mieux fait pour la mémorisation, comme pour la lecture solennelle, que ce début de l'épître aux Hébreux : « Dieu ayant autrefois parlé à nos pères en divers temps et de diverses manières par les prophètes, nous a parlé en ces derniers temps par son Fils... » Je ne saurais préférer ni Stapfer, ni la Bible dite du Centenaire, qui rompent par un arrêt l'ample déroulement de la période qui suit, et remplacent *en ces derniers temps* par une paraphrase trop précise pour n'être pas discutable : « de nos jours (ou : aux jours actuels) qui sont les derniers. »

Il a paru depuis 1744 et il peut encore paraître des traductions remarquables à divers titres, d'un réel intérêt scientifique, d'une réelle valeur littéraire. Tous ces ouvrages sont utiles. Dans tous, un homme d'étude peut trouver matière à des comparaisons curieuses, instructives, attachantes. Il ne s'ensuit pas que les simples fidèles se trouvent bien de la diversité des versions qu'ils entendent lire ou qu'on leur fait lire, du contraste souvent très grand qu'ils remarquent entre les textes qui leur étaient familiers, dont la forme se lie dans leur esprit au souvenir de certaines voix, et ceux que leur apportent les nouvelles Bibles, les écrits sacrés mis à la mode du jour.

Il ne s'agit pas de prêcher un immobilisme dont Ostervald lui-même n'a pas donné l'exemple. Aucune version nouvelle, aucune révision de version existante, ne peut se faire aujourd'hui sans tenir compte pour le Nouveau Testament des progrès de la critique textuelle, progrès dus à de meilleures méthodes de classement, ainsi qu'au nombre et à la qualité des nouveaux témoins du texte que d'heureuses découvertes ont mis au jour. Il n'en résulte d'ailleurs, on doit bien le dire, qu'une proportion infime de changements dont le sens soit positivement affecté. D'autre part, l'état présent de la science linguistique permet en certains endroits de serrer la pensée des auteurs sacrés de plus près que ne pouvaient le faire les anciens traducteurs.

Mais, telle qu'elle est sortie des mains d'Ostervald, la Bible de 1744 méritait, pour la forme comme pour le fond, la confiance que le peuple protestant lui a accordée. Sa Bible révisée n'a pas eu de peine à se faire accepter, parce qu'elle ne changeait rien sans nécessité et laissait intacts beaucoup de textes caractéristiques ; parce que les corrections qu'il a faites étaient plus propres à faciliter la lecture qu'à causer de l'étonnement ; parce que, même en corrigeant, il restait dans la note de

ce qu'on avait l'habitude de lire et d'entendre. C'est de la langue de son temps, proche encore de celle du XVII<sup>e</sup> siècle, qu'il s'est servi pour les changements auxquels il s'est décidé. Il s'en est servi avec justesse, sinon avec éclat. Et il a assuré le durable succès de son œuvre en donnant l'impression bienfaisante qu'avec lui, si parfois le tracé des chemins était modifié, on avançait toujours sur le même sol éprouvé et sûr.

Les adversaires de la version d'Ostervald se plaignent souvent qu'on ait voulu en faire une vulgate protestante. Ses défenseurs répondent qu'ils n'ont jamais eu une telle pensée. Cette version n'a pas été prescrite d'autorité ; ils ne la font nullement passer pour intangible, pour immuable ; au contraire ils demandent qu'elle soit soumise, pour être révisée, aux hommes les plus compétents <sup>51</sup>.

Mais, en fait, de qui la vulgate a-t-elle reçu un brevet d'intangibilité ? Assurément pas du concile de Trente. Le décret *Insuper* déclare qu'« elle doit être tenue pour *authentique* dans les leçons, discussions, prédications et expositions publiques ». Authenticité qu'il faut entendre au sens juridique du mot. On veut dire que cette version, reconnue conforme en substance aux écrits originaux de la Bible pour tout ce qui est de la foi et des mœurs, est la seule des versions latines qui soit officiellement en usage dans l'Eglise, et que son témoignage ne peut être récusé. Quant à la déclarer intangible, le concile y pensait si peu qu'il proclamait la nécessité d'en émender le texte, qui était en fort mauvais état, et d'en faire une édition aussi correcte que possible. On eut ainsi en 1590 l'édition sixtine, en 1592 l'édition clémentine, qui fait autorité, mais n'est pas regardée comme impeccable dans le détail. De nos jours même se poursuit la révision savante dont les bénédictins ont été chargés par Pie X en 1907 <sup>52</sup>.

Ironie des choses ! Le fait même d'être soumise au « joug des révisions », comme le disent les anti-ostervaldiens avec hauteur, apparente le sort de la Bible d'Ostervald à celui de la vieille version latine que revisa saint Jérôme. Nous n'avons pas et ne pouvions désirer avoir l'équivalent d'une décision conciliaire. Mais est-il si regrettable que, de notre côté, une version ait été particulièrement accréditée, qu'elle ait assumé officieusement, par la pratique et l'accoutumance des Eglises, partout où la Réforme parle français, la fonction de porteur ordinaire

<sup>51</sup> Voir A. MATTER, *op. cit.*, p. 12.

<sup>52</sup> Sur le décret du concile et son interprétation, voir E. JACQUIER, *Le Nouveau Testament et l'Eglise chrétienne*, 2<sup>e</sup> éd., 1911, t. I. p. 389 et ss. — Pie XII s'est prononcé sur la question de la vulgate dans l'Encyclique *Divino afflante Spiritu* (1943). Texte complet dans *Vivre et penser* (succédané de la *Revue biblique* pendant l'occupation allemande), 3<sup>e</sup> série, p. 7 et ss.

du message biblique, et qu'ainsi elle ait été promue à une sorte d'œcumenicité ? *Vulgate protestante* : pourquoi pas ?

La version biblique dite synodale, dont l'achèvement fut fêté à Paris, le 12 juin 1910, au temple du Saint-Esprit<sup>53</sup>, est encore à bien des égards une révision d'Ostervald. Elle ne porte plus son nom, cependant. Ceux qui l'ont élaborée ont estimé que « soit au point de vue du sens des textes, soit surtout au point de vue du style », elle méritait le nom de traduction nouvelle. Soit. Mais je lis dans leur avant-propos (édition de 1911) qu'ils se sont appliqués « à ne point modifier, ou à ne modifier que légèrement, le texte de certains passages bibliques qui sont comme gravés dans la mémoire de tous les membres de nos Eglises ». Ils n'ont pas oublié que la version traditionnelle « à tout prendre est encore la nôtre », que « c'est elle qui unit, par un lien intime et spirituel, les contemporains d'Olivétan et les chrétiens de notre époque ». Voilà bien l'esprit d'Ostervald.

Souhaitons que, si sa suprématie prend fin, si son nom même prend la route de l'universel oubli, son influence se prolonge en quelque mesure. Puisse son exemple de traditionalisme sans étroitesse, de sérieux dans l'accomplissement de sa tâche, de désintéressement personnel, d'impartialité, de pondération, n'être pas entièrement perdu pour ceux qui, dans notre République, se voueront encore au service de l'Évangile et en général aux travaux de l'esprit.

Emile LOMBARD.

P.-S. Que M. Antoine Aubert, bibliothécaire de la Société des pasteurs, reçoive ici l'expression de ma gratitude pour l'obligeance avec laquelle il m'a aidé à documenter mon travail. Je dois aussi bien des remerciements à M. le directeur et au personnel de la Bibliothèque de la ville.

<sup>53</sup> Voir la brochure d'Ernest MOREL, *Trois dates dans l'histoire de la Bible en France, 1535-1744-1910*, Alençon, 1910.

# ESSAI ICONOGRAPHIQUE DE JEAN-FRÉDÉRIC OSTERVALD (1663-1747)

## Tableaux à l'huile.

1. Portrait donné en 1714 par J.-R. Luterburg, peintre de Bâle, à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.  
Mentionné dans les archives de cette bibliothèque (cf. *Genava*, 1932, p. 175).
2. Portrait peint par Robert Gardelle, 1722. — Sur toile, 64,5 × 81 cm. Restauré par M. Alfred Blailé, peintre, à Neuchâtel. — Propriété de M. Maurice Perregaux, pasteur aux Eplatures. — Ce portrait, qui était chez Jean-Frédéric Ostervald de son vivant, a été reproduit dans les *Portraits neuchâtelois* (1920), pl. 13, et dans la *Feuille d'avis de Neuchâtel* du 1<sup>er</sup> novembre 1947.
3. Portrait peint par Robert Gardelle, 1722. Sur toile, 64,5 × 80,5 cm. Propriété de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève (cf. *Genava*, 1932, p. 175).
4. J.-A. Turretini, S. Werenfels et J.-F. Ostervald, peints par Robert Gardelle. — Sur cuivre, 22,5 × 17 cm.  
Propriété de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève (cf. *Genava*, 1936, p. 250). — Ce tableau est reproduit dans *La Vie Protestante*, du 24 octobre 1947.
5. Portrait peint par J.-P. Henchoz, 1742.  
Propriété de M. Samuel Berthoud, Colombier.
6. Portrait peint par J.-P. Henchoz en 1742. — Sur toile, 65 × 81 cm. Précédemment dans la famille Merveilleux ; aujourd'hui propriété de M. Guillaume de Montmollin, à la Borcarderie près Valangin.
7. Portrait peint par un auteur inconnu. — Sur toile, 63 × 79 cm.  
Propriété de M. Charles de Montmollin, au château d'Auvernier.
8. Portrait peint par un auteur inconnu. — Sur toile, 63 × 80 cm.  
Propriété de M. Georges de Meuron, à Cormondrèche.
- 8<sup>bis</sup> Portrait peint par un auteur inconnu. — Sur bois, 30 × 40,5 cm.  
Propriété de M. Henri de Sandol-Roy, au Marais près Couvet.

9. Portrait peint par Johann-Rudolf Studer, de Winterthour (1692-1771).  
— Sur toile, 64 × 81 cm.  
Restauré par M. Alfred Blailé, en 1947. — Propriété de la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel.
- 10 et 11. Deux portraits par des auteurs inconnus [1734], assez semblables à celui sous n° 9, peut-être des copies. — Sur toile, 64 × 81 et 65 × 81,5 cm.  
Propriété de la Bibliothèque des Pasteurs de Neuchâtel.
12. Portrait peint par un auteur inconnu. — Sur toile, 62,5 × 80 cm.  
Restauré par M. Alfred Blailé en 1947. — Propriété de la Bibliothèque des Pasteurs de Neuchâtel. — Ce portrait est reproduit en tête du 5<sup>e</sup> fascicule du *Musée neuchâtelois* de 1947.
13. Petit portrait, par un auteur inconnu. — Sur toile, 27,5 × 37,5 cm.  
Jadis chez Agnès de Salis, fille de Sophie de Montmollin alliée Latrobe.  
Propriété de M. Guillaume de Montmollin, à la Borcarderie près Valangin.
14. Petit portrait peint en mai 1746 par D[aniel] G[ardelle]. — Sur velin, 10,2 × 14,8 cm.  
Propriété de M. Pierre Jeanjaquet, à Cressier.

*Gravures.*

15. Joh. Fridericus Ostervald Ecclesiae Neocomensis Pastor. Nat. A° MDCLXIII.  
Sur le socle, vers latins de Werenfels (voyez le n° 20). — Joh. Ammann scul. Scaphus. — Frontispice (12 × 18 cm.) des *Predigten*, etc. Bâle, 1722.
16. Iean Frederic Ostervald, Pasteur de l'Eglise de Neufchatel, né l'an 1663.  
Voulés-vous voir la Piété  
Dans son image la plus pure ?  
Cherchés la dans cette peinture  
Où le sage Ostervald nous est représenté.  
*I. A. Turrettin.*  
Peint et gravé par R. Gardelle en 1728. 13,3 × 17,2 cm.
17. J.-A. Turrettini, S. Werenfels et J.-F. Osterwald.  
Peint et gravé par R. Gardelle. — D'après le portrait sous n° 4 (cf. *Genava*, 1936, p. 250).
18. Joh. Fridericus Ostervald Ecclesiae Neocomensis Pastor. Nat. A° MDCLXIII.  
Sur le socle, vers latins de Werenfels (voyez le n° 20). — Joh. Ammann scul. Scaphus. — Frontispice (12 × 18 cm.) du *Traité des sources de la corruption*, nouvelle édition, 1<sup>re</sup> partie. Bâle, 1729.

19. Jean Frederic Ostervald, Pasteur de l'Eglise de Neuchâtel, Né en 1663.  
Peint par J.-P. Henchoz. — Gravé à Paris par G. F. Schmidt en 1744. —  
Chez Boyve, et Compagnie Libraires de Neuchâtel en Suisse. — Ce beau  
portrait folio (23,3 × 36,5 cm.) a paru en frontispice de *La Sainte Bible*,  
traduite par Ostervald [Nouvelle édition, 1744].
20. Joh. Fridericus Ostervald Ecclesiae Neocomensis Pastor. Nat.  
A° MDCLXIII.  
Hic Ostervaldi est levis umbra : ô viva loquensque  
Illius Effigies, Pastor ubique foret !  
Desineret caussas corrupti quaerere mundi  
Auctor, forte suum supprimeretque librum.  
*S. Werenfelsi.*
- J.-P. Henchoz, Peint. — Jo. Rod. Holzhalb, sc. Zürich. — Frontispice  
(9,5 × 15 cm.) du *Compendium Theologiae Christianae*. Bâle, 1755.
21. Même légende et mêmes vers que le n° 20.  
Joh. Ammann, scul. Scaphus. — Frontispice (12 × 18 cm.) des *Sermons  
sur divers textes de l'Ecriture Sainte*. Nouvelle édition, 1756.
22. Jean Frederich Ostervald, Pasteur de l'Eglise de Neuchâtel, né  
l'an 1663.  
à Paris chés Daumont rue St Martin. — 10,8 × 15,6 cm. Sans date.
23. Jean Frederich Ostervald, Pasteur de l'Eglise de Neuchâtel, né  
l'an 1663. Desrochers, f.  
10,8 × 15,5 cm. Sans date, mais après 1744. — Cette gravure a été repro-  
duite partiellement dans le *DHBS*, t. V, p. 208.
24. Johann Fridrich Osterwald, Pastor zu Neuchâtel. Sysang, fc.  
Gravure en taille-douce (8,8 × 14,3 cm.) d'après celle de Desrochers.  
Sans date.
25. Johann Fridrich Osterwald, Pastor zu Neuchâtel.  
Gravure anonyme (8,8 × 14,1 cm.) sur laquelle Ostervald, dans un cadre,  
est tourné de trois quarts à gauche. La légende est sur un socle. Sans date.
26. Jean Frederic Ostervald, Pasteur de l'Eglise de Neuchâtel, né  
l'an MDCLXIII.  
Gravure anonyme (12,4 × 19 cm.) dans laquelle Ostervald est tourné de  
trois quarts à droite. Sans date.
27. Même légende qu'au n° 26.  
Gravure à l'eau forte (11,9 × 16,2 cm.) portant en bas à droite : P. C. F.
28. Ostervald, par Mathias Pfenninger (1739-1812).  
Médaillon ovale, in-4°, sans date.



29. J. F. Osterwald.  
 Dans les deux coins du haut, deux initiales A et G qui font supposer qu'il s'agit d'une gravure d'Abraham Girardet, d'après Henchoz. — 6 × 11 cm., sans date.
30. J<sup>n</sup> F<sup>c</sup> Osterwald né en 1663.  
 Gravure (4,4 × 7,4 cm.) d'[Abraham-Louis Girardet], parue dans les *Etrennes historiques... pour... 1796*, page 22.
31. J.-F. Osterwald.  
 Petit portrait paru dans les *Etrennes historiques*, chez les frères Girardet, Neuchâtel, 1803.
32. Jean-Frederic Osterwald, Pasteur de l'Eglise de Neuchatel, né en 1663 et mort en 1747.  
 Peint par J.-P. Henchoz. — Gravé à Paris par G. F. Schmidt en ... — Société typographique de Neuchâtel en Suisse. — Ce portrait (23,3 × 36,5 cm.), tiré très probablement avec le cuivre original retouché, a paru en frontispice de *La Sainte Bible*, 5<sup>e</sup> édition, 1779. (Cf. nos 19 et 33.)
33. Jean-Frederic Osterwald, Pasteur de l'Eglise de Neuchatel, né en 1663 et mort en 1747.  
 Peint par J.-P. Henchoz. — Gravé à Paris par G. F. Schmidt en ... — A Lausanne chez Henri Vincent Imp. Lib. — Ce portrait (23,3 × 36,5 cm.), regravé sans doute d'après les nos 19 et 32 ci-dessus, a paru en frontispice de *La Sainte Bible*, 6<sup>e</sup> édition, 1807.
34. J. F. Osterwald, pasteur de l'Eglise de Neuchâtel.  
 D'après la gravure de G. F. Schmidt parue dans *La Sainte Bible*. — Dans le *Messenger boiteux de Neuchâtel*, 1848, page [20].

*Lithographies.*

35. J. F. Osterwald.  
 P.-Elie Bovet, lith. — Imp. Ch. Gruaz, à Genève. 24 × 31 cm. (*Album de la Suisse Romande*, 1843). — D'après le portrait peint par Gardelle.
36. J.-F. d'Osterwald.  
 P.-E. Bovet, lith. 1844. — D'après le portrait peint par Gardelle en 1722.
37. J<sup>n</sup>-F<sup>c</sup> d'Osterwald, ministre du St Evangile.  
 O. Domon, lith. 1844. — D'après le portrait peint par Gardelle en 1722. — L'original appartient à M<sup>r</sup> Aug<sup>te</sup> de Montmollin. — Publié par H. Nicolet, lithogr. à Neuchâtel. (Portefeuille de *Portraits neuchâtelois*. Lith. Nicolet, Neuchâtel, 1840-1844). 20 × 21 cm. — Reproduit dans Ed. Quartier-la-Tente, *Les familles bourgeoises de Neuchâtel*, p. 160-161, et Jacques Petitpierre, *Patrie neuchâteloise*, t. I, p. 109.

## 38. J.-F. d'Ostervald.

Dessin de la médaille de 1740, gravé sur pierre par les procédés A. Sonrel, imp.-lith. à Neuchâtel, dans un spécimen représentant des monnaies et des médailles.

*Médailles.*

## 39. Joh. Frid. ab Ostervald.

Médaille en bronze avec la légende ci-dessus et son buste de profil, à gauche. Au revers, l'inscription suivante : « Eccl: Neocom: Pastor Societ: Reg: in Anglia ad propag: Evang: Institutæ socius ut et societ: ad Promot: cognit: Christianæ. Nat. XXIV nov: An: MDCLXIII. — J[ean] D[assier] F. 1740. » — Diamètre : 42 mm.

## 40. Jean Frederic Ostervald 1663-1747 Pasteur à Neuchâtel.

Médaille en bronze faite en 1862 par F[ritz] Landry avec la légende ci-dessus et son buste de trois quarts à gauche. Au revers, l'inscription suivante : *La Foi qui justifie opère par la charité. — Traduction de la Bible. — Catéchisme. — Diamètre : 50 mm.*

*Statues.*

## 41. J.-F. d'Osterwald.

Projet de statue ; esquisse en plâtre par C. Iguel. Exposition de Neuchâtel, 1872. Alors propriété de Ch. Girardet.

## 42. J.-F. d'Osterwald.

Modèle de statue ; plâtre, par C. Iguel. — Au musée des Beaux-Arts de Neuchâtel.

## 43. J.-F. d'Osterwald.

Statue en pierre par C. Iguel, 1873. — Sur la façade méridionale du Collège latin à Neuchâtel.

La liste qui précède, très incomplète, sans doute, se ressent de la hâte avec laquelle elle a dû être préparée. Nous n'avons pu avoir sous les yeux toutes les pièces mentionnées ci-dessus afin de les mesurer ou d'en contrôler les légendes ou les signatures.

*L'Iconographie neuchâteloise*, d'Auguste Bachelin, les collections du musée des Beaux-Arts de Neuchâtel, des Archives de l'Etat de Neuchâtel, des Bibliothèques publique et universitaire de Genève, des Pasteurs et de la ville de Neuchâtel, ainsi que de particuliers ont été les sources consultées pour l'établissement de cette iconographie sommaire de Jean-Frédéric Ostervald.

LOUIS THÉVENAZ.

## L'EXPOSITION JEAN-FRÉDÉRIC OSTERVALD

A LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE

Les organisateurs de cette exposition ont voulu rappeler le souvenir d'un pasteur neuchâtelois dont la célébrité s'étendit bien au delà de nos frontières, et évoquer le cadre et l'époque où il a vécu. Les portraits qui nous ont conservé les traits de Jean-Frédéric Ostervald, de ses amis intimes, des souverains, forment une vivante galerie au-dessus des œuvres imprimées et manuscrites du grand théologien, empruntées à la Bibliothèque des Pasteurs et à quelques autres collections publiques et privées.

Le premier ouvrage qui lui valut la renommée : *Les sources de la corruption qui règne aujourd'hui parmi les chrétiens*, fut publié à Neuchâtel en 1700. Ce traité remporta un tel succès qu'on le traduisit la même année, en anglais, puis en flamand, en allemand, en danois et même en hongrois.

Il en reprit et développa quelques idées dans son *Traité contre l'impureté*, paru à Amsterdam en 1707, puis l'année suivante à Neuchâtel. La dernière édition a été publiée à Bordeaux en 1940 par Emile Pourésy.

Dans ces deux ouvrages, l'auteur s'adressait à la société de son temps ; mais persuadé que, pour gagner le monde à une cause, il faut rallier la jeunesse, il composa un *Catéchisme ou instruction dans la religion chrétienne* dont les éditions se succédèrent avec une constance étonnante de 1702 à 1822. L'Eglise de Genève adopta et désira même un manuel plus simple. Aussi l'un de ses ministres, le professeur Jean-Alphonse Turretini, demanda-t-il à Ostervald de composer un *Abrégé du catéchisme*. Le succès que connut ce petit volume est incroyable. Publié pour la première fois à Genève en 1734, il fut traduit dans presque toutes les langues de l'Europe et compte d'innombrables éditions françaises. Pendant plus de cent cinquante ans, nos pasteurs s'en servirent pour l'instruction de leurs catéchumènes.

Les *Argumens et réflexions sur les livres et les chapîtres de la Sainte Bible*, publiés d'abord en anglais en 1716 et 1718, puis en français en 1720, ont été écrits pour faciliter la lecture et la compréhension de la Sainte Ecriture.

A la fin de sa vie, Ostervald consacra ses dernières forces à préparer une traduction de la Bible plus fidèle et plus élégante que celles qui existaient alors. Le manuscrit, témoignage éloquent de son labeur, nous en a été heureusement conservé.

Pour le culte public, il composa une *Liturgie* qui est à la base de celle dont on se sert encore dans l'Eglise neuchâteloise ; elle fut imprimée, pour la première fois, à Bâle en 1713.

Préoccupé de la formation des pasteurs neuchâtelois, il organisa à leur profit le premier enseignement de la théologie dans notre pays. Il s'attira la reconnaissance de ses auditeurs qui la lui exprimèrent en publiant à son insu, en 1727, son cours de morale chrétienne, puis, en 1739, son cours de théologie chrétienne, et la même année sa théologie pastorale intitulée : *De l'exercice du ministère sacré*. Cet hommage, qui témoignait plus de bonne volonté que de discrétion, ne fut pas apprécié par l'auteur.

L'œuvre posthume intitulée *Des entretiens pieux* fut publiée, en 1752, par son fils Jean-Rodolphe, pasteur à Bâle. Un volume de sermons et quelques ouvrages moins importants complètent la série des œuvres imprimées réunies dans cette exposition.

Parmi les manuscrits, citons les lettres de Jean-Frédéric Ostervald à son ami Turretini et au professeur Tronchin, aimablement prêtées par la Bibliothèque de Genève et le Musée historique de la Réformation, la Liturgie, le Journal qu'il rédigea pendant les années 1682 à 1701, le cours sur l'exercice du ministère sacré, des pensées jetées sur des feuilles volantes et quelques lettres de personnages importants de l'Eglise anglicane avec lesquels Jean-Frédéric Ostervald échangea une nombreuse correspondance.

De son côté, la Bibliothèque de la ville a réuni autour de ces ouvrages des gravures, des portraits, quelques meubles et objets évocateurs du milieu où vivait Ostervald.

La ville de Neuchâtel est représentée par des vues de Matthieu Mérian. Sur l'une, prise du lac, on reconnaît, près du pont du Seyon, la maison de famille que le pasteur occupa avant de s'installer dans le presbytère que l'on aperçoit également au-dessous de la Collégiale.

Autour du portrait d'Ostervald, peint par Gardelle, on a groupé ceux des membres de sa famille, de ses collègues, enfin ceux des princes qui régnaient sur le pays à cette époque.

Les armes de la famille Ostervald portant trois sapins se remarquent sur divers objets, précieuses reliques exposées pour quelques

jours à la vue du public. On s'arrêtera particulièrement aux pièces d'argenterie gravées aux armes réunies des Ostervald et des Montmollin qui ont appartenu à Barbe, une des filles du pasteur, et l'on se plaît, à la vue de cette bouilloire rebondie, à imaginer le père jouissant des plaisirs de la vie de famille. Les traits de M<sup>me</sup> de Montmollin nous ont été conservés, comme ceux de son père, par le peintre Gardelle.

A. et B.

## LES ÉVÉNEMENTS DE 1831

### D'APRÈS DES LETTRES INÉDITES D'ALPHONSE BOURQUIN <sup>1</sup>

(Suite et fin. — Voir *Musée neuchâtelois* 1947, p. 113.)

Des bandes de corps francs genevois et vaudois, avec des Neuchâtelois établis en dehors du canton, s'apprêtaient à venir délivrer les Neuchâtelois.

Charles Renard écrivait à Fritz Courvoisier, à la Chaux-de-Fonds, on ne sait d'où, au début de décembre sans doute :

Les Suisses n'ont pas l'air de s'en aller ; ils feraient pourtant bien de quitter la place. Tant qu'ils y seront, il n'y a rien à faire. Bourquin a bien tort de passer des revues ; il faudrait au contraire se tenir coi et ne mot dire ; le gouvernement croirait que tout est fini, et renverrait les Bernois ; alors, en avant ! Mais l'inquiéter par des démonstrations hostiles me semble peu politique. J'écris dans ce sens au commandant.

Il ajoute qu'il n'est renseigné qu'imparfaitement et qu'il va se rendre à la Chaux-de-Fonds. Ce qui est certain, c'est qu'il rejoignit Bourquin à Yverdon et participa bientôt à son action.

Cette action, le général de Pfuel l'attendait comme le chat guette la souris, et y comptait. Comme il l'écrira dans une lettre du 22 décembre au ministre Ancillon et que M. A. Piaget a reproduite <sup>2</sup> : « J'ai béni le moment où je reçus la nouvelle que les rebelles avaient attaqué. »

<sup>1</sup> Nous nous sommes aperçu, à notre grande confusion, que les « lettres inédites » d'Alphonse Bourquin avaient déjà paru en 1898. Nous renvoyons les lecteurs à l'article de M. H.-A. Junod, *Quelques lettres d'Alphonse Bourquin à Fritz Courvoisier à propos des événements de 1831*, dans le *Musée neuchâtelois*, t. XXXV (1898), p. 221 et suivantes. Nous nous bornons à donner ici les dernières pages de l'article de M. Chapuis.

Réd.

<sup>2</sup> *Musée neuchâtelois*, 1940, p. 16 : « Quatre lettres du général de Pfuel. »

On sait qu'il disposait de forces imposantes et que, d'autre part, sachant les républicains désavoués par la Diète, les populations du canton-principauté étaient lasses, craintives, irrésolues, en partie hostiles.

Le 17 décembre, l'attaque fut déclenchée à la fois au Val-de-Travers et près de Boudry, éprouvant aux deux endroits le plus piteux échec : quelques tués et un certain nombre de blessés, puis la retraite précipitée au delà de la frontière, dans le canton de Vaud<sup>3</sup>.

Cette double victoire obtenue avec la plus grande facilité, le général de Pfuel s'apprêta à aller occuper la Chaux-de-Fonds, ce qui ne tarda guère.

Fritz Courvoisier avait deviné ce qui allait se passer et fait tout au monde pour empêcher la Chaux-de-Fonds d'entrer dans la bagarre, mais ceci est une autre histoire.

Au sujet d'Alphonse Bourquin, il reçut le 28 décembre la lettre suivante de Lausanne, écrite par un parent, Bersot-Droz :

Lausanne, 28 décembre 1831.

J'ai bien reçu votre lettre du 28 ct. renfermant une lettre à l'adresse de M. Bourquin, le quel le Conseillé d'Etat de notre canton a notifier de quitter le canton ainsi que ses consorts, soit disant par ordre de la Diète. Ils sont partis hier matin par la diligence de France, à ce que l'on dit, pour Paris, vous voudrez bien me dire ce que je dois faire de la lettre ; j'en resterai possesseur jusqu'à nouvel ordre, veuillez je vous prie en présentant mes amitiés à mon cher Alfred lui dire que sa chère Eugénie se porte à merveille et que j'ai bien reçu ces lettres ainsi que l'objet : M<sup>r</sup> Springler qui s'est empressé à mettre en exécution le travail ; que de malheurs affligeants pour notre malheureuse patrie, toutes les nouvelles que nous recevons sont plus affligeantes les unes que les autres, mais espérons mes chers amis qu'un jour nous aurons notre revanche non pour punir des innocents comme l'ont fait ces brigands de bédouins, mais pour ceux qui méritent des vengences, car je vous assure que nos Vaudois sont tellement indignés de la conduite des Neuchâtelois que si ces braves gens pouvaient nous venger il ne resterait pas une seule pierre les unes sur les autres dans ce dernier endroit ; c'est assez parlé de ce qui fait horreur. Par la même occasion, je vous demanderai si vous pourriez me faire établir une dizaine de montres pour le service des postes, on désire avoir des bonnes pièces que l'on puisse régler parfaitement, grandeur de 25 lignes toute en léton se fermant à clef affin que les courriers

<sup>3</sup> Je me permets de rappeler que ce fut mon grand-père, Louis Chapuis, jeune pharmacien à Boudry, qui dut soigner les blessés, les Drs Otz, de Cortailod, et Gaberel, de Saint-Aubin, étant en fuite. Appelé aussi dans les villages voisins, il dut même pratiquer une opération chirurgicale, et cela avec un plein succès (*Le Rameau de Sapin*, 1<sup>er</sup> octobre 1884, p. 38).

ne change l'heure en route, si vous ne pouvez pas les entreprendre dans votre maison, vous voudrez bien m'indiquer un bon établisseeur, veuillez me donner une prompte réponse et me dire aprochant le prix que je pourais les obtenir et le tems qu'il faut attendre parce qu'elles sont extrêmement pressantes.

En attendant votre obligeance, recevez, mon cher cousin, les amitiés de mon épouse et de votre dévoué

Bersot-Droz.

Comme on le voit, les Neuchâtelois ne manquent aucune occasion de mêler les affaires commerciales aux considérations politiques et militaires.

Fritz Courvoisier était hautement courroucé, autant que déçu, de cette triste aventure qui faisait perdre pour très longtemps les avantages obtenus par les républicains neuchâtelois, et provoqua une violente réaction des « royaux », comme on appelait aussi les royalistes. Pas plus que l'avocat Bille et le colonel Courant ses deux intimes amis, il ne crut à une trahison d'Alphonse Bourquin, mais il jugea comme eux et avec grand'raison que le commandant des révoltés s'était lancé avec une imprudence totale et lui en voulurent d'avoir compromis ainsi déplorablement la cause de la liberté.

Plus tard, lorsque Auguste Bille et Antoine Courant parleront d'un échec de corps-francs, ils l'appelleront une « Bourquinade »... Ce mot ne figure point dans le *Dictionnaire du parler neuchâtelois*, et il faut s'en féliciter, car l'enthousiaste commandant, malgré son manque de perspicacité, demeure hautement sympathique.

Au moment où triomphèrent en 1848 les principes qu'il avait soutenus avec tant de verueur, personne ne prononça son nom, personne ne le considéra comme un des héros des libertés neuchâteloises.

Où d'autres réussirent, il avait échoué, mais comme le montre excellemment M. Arthur Piaget, cet échec était inévitable et dans l'ordre des choses. Seule son action inconsidérée, il faut l'avouer, précipita une réaction alors inévitable.

Au moment où Fritz Courvoisier dut partir en exil, le maire de la Chaux-de-Fonds, Alexandre de Chambrier, lui écrivait plus ou moins ironiquement, le 3 janvier 1832 :

Deux ans ne seront pas écoulés avant que les affaires de l'Europe soient décidées d'une manière ou d'une autre : le principe républicain renversera le roi de France et nous entraînera, ou bien, au contraire, le principe monarchique subsistera en Europe et demeurera d'autant plus fort qu'il aura été plus vivement attaqué. C'est ce qui nous arrive chez nous ; nous n'avons jamais été plus monarchiques qu'actuellement.

Que pouvait faire contre ce grand vent de réaction l'enthousiasme de l'agriculteur-vigneron Alphonse Bourquin ? Si on lui avait écrit cela, après son échec, dans son lointain exil, sans doute aurait-il répondu lui aussi, comme son ancien ami et frère d'armes Fritz Courvoisier : « Tout ce que je désire, dans les événements qui nous attendent, c'est qu'ils contribuent à la plus grande prospérité de la Suisse. »

Alfred CHAPUIS.

## MÉLANGE

Dessins inédits du château de Valangin.

*La Feuille d'avis de Neuchâtel* a rappelé récemment qu'un incendie, il y a exactement deux siècles, avait détruit en grande partie le château de Valangin.

En effet, après de précédentes et infructueuses tentatives, le feu réussissait, le 13 juin 1747, à augmenter la ruine de cet antique manoir.

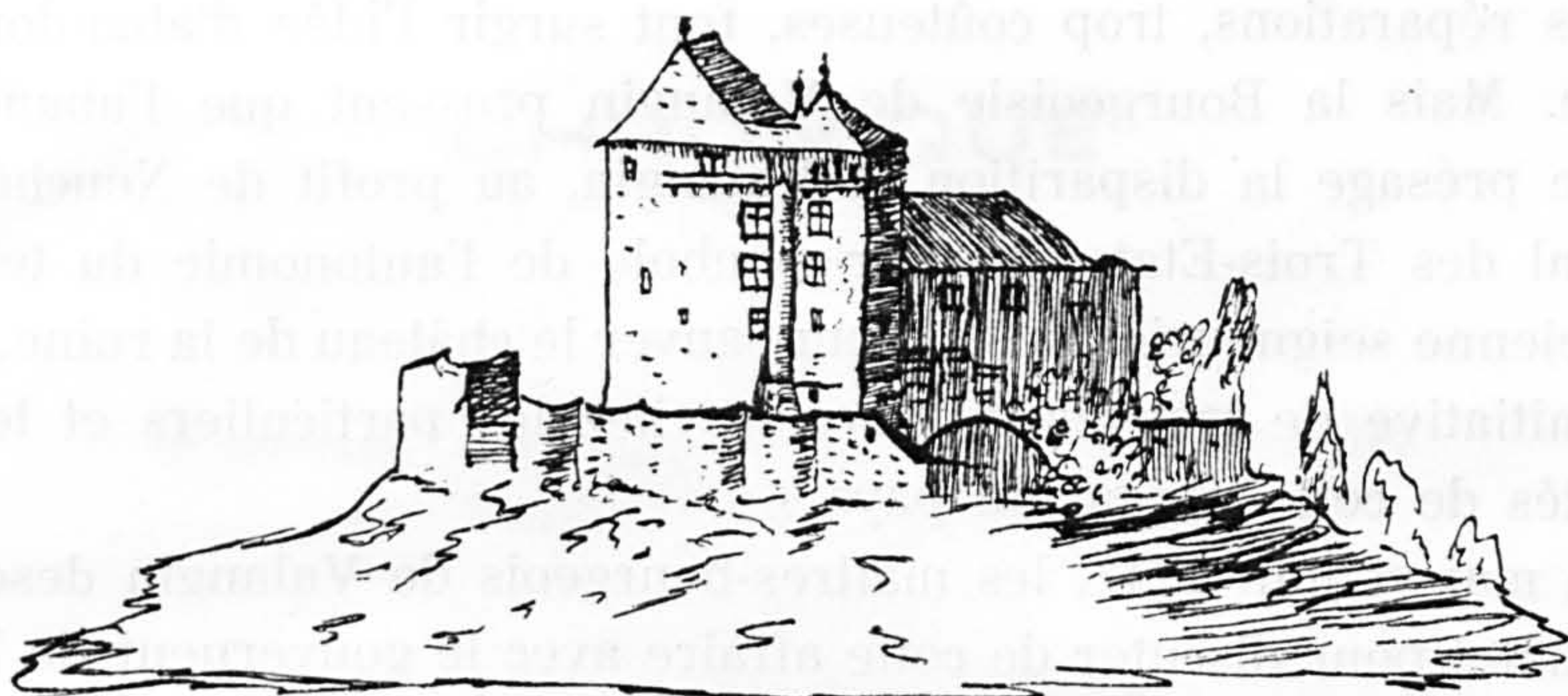
Au XVI<sup>e</sup> siècle, il était encore à l'apogée de sa force, de sa splendeur et de son renom. Les inventaires de 1556, 1566 et 1586 relatifs aux bijoux, ornements d'église et mobilier de la chapelle et des vingt-quatre chambres que contenait le château, sont les derniers reflets de la richesse et de la puissance des seigneurs de Valangin.

Leur étoile pâlit et s'éteint avec René de Challant, plongé dans des embarras financiers, et avec ses deux filles et leurs maris qu'une fatale inimitié divisait. Disparus, eux tous, de la scène neuchâteloise, leur seigneurie fut réunie à la Directe, c'est-à-dire au comté de Neuchâtel, et le vieil édifice entra dans une période de décadence. Plus de vie de château seigneurial !

Le lieutenant de la seigneurie de Valangin y fait sa demeure ; le Souverain Tribunal des Trois-Etats de Valangin s'y assemble périodiquement ; ses cachots, sous la surveillance d'un concierge, tiennent lieu de prisons pour le Val-de-Ruz et les Montagnes.

La vieillesse et la décrépitude, avec son cortège d'infirmités et de diminutions, s'emparent du bâtiment et de son enceinte de tours et de communs. On peut suivre, dans les manuels du Conseil d'Etat, la déchéance, la lente agonie du vieux château. Faute d'entretien constant,

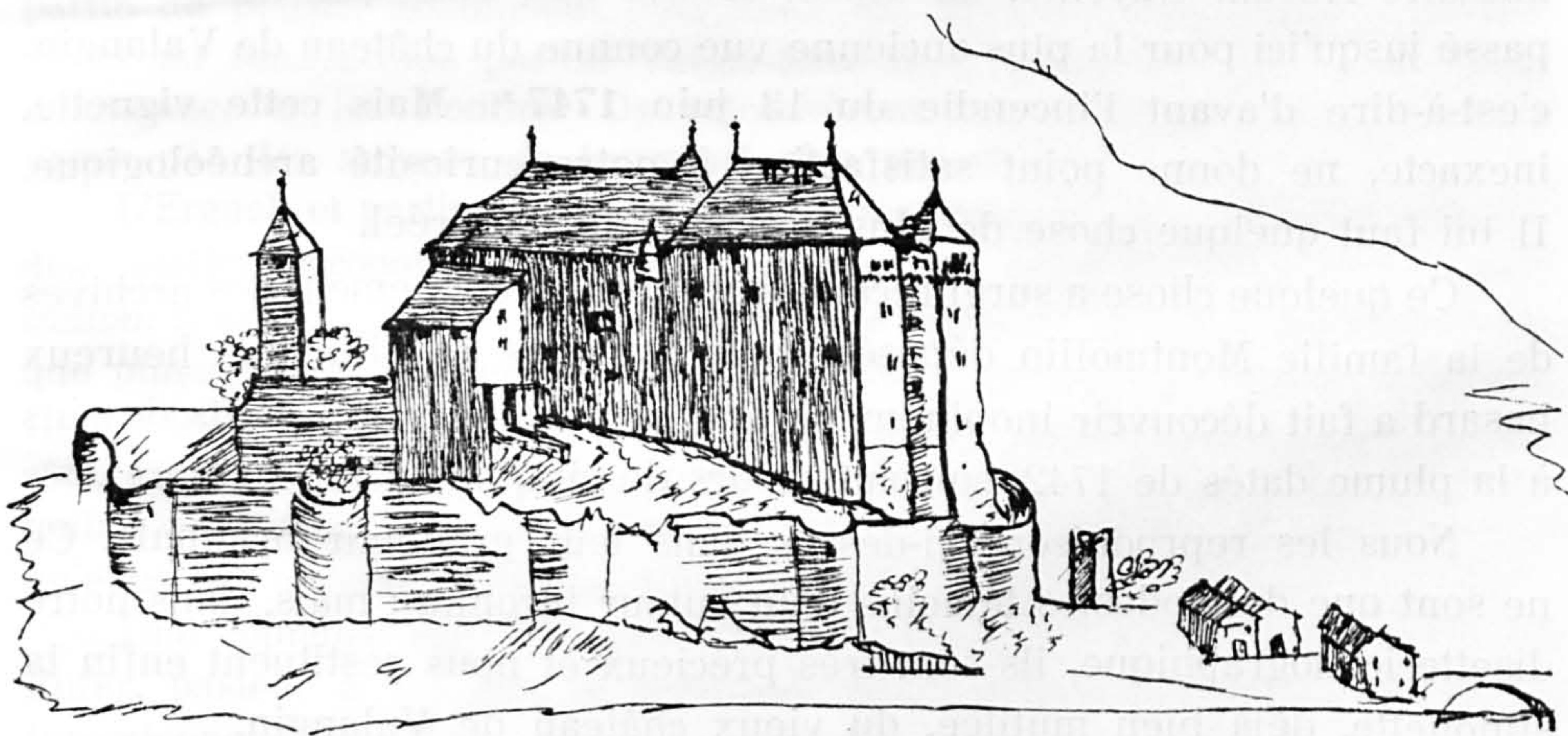




Le château de Valangin en 1742  
(vu du sud-est).

la ruine s'infiltré partout. Les tours de défense tombent les unes après les autres. On les relève. On répare chichement.

Ceux qui l'habitent encore, représentants de l'autorité souveraine ou concierges, sont négligents et œuvrent aussi bien que les prisonniers à sa dégradation. Le 6 juin 1717, par exemple, on ordonne des réparations urgentes afin d'empêcher, notamment, « qu'on fasse évader, demain, à la faveur de la foire », deux faux-monnayeurs prisonniers.



Le château de Valangin en 1742  
(vu de l'ouest).

En octobre 1739, la prison ou cage de bois du château prend feu et Jean-Pierre Pigeon, qui y est détenu, est suffoqué et brûlé. Le gouvernement ne s'en émeut pas. « Voleur, il méritoit déjà la mort », dit, en guise d'épitaphe, le manuel du Conseil d'Etat.

Les réparations, trop coûteuses, font surgir l'idée d'abandonner le château. Mais la Bourgeoisie de Valangin pressent que l'abandon de l'édifice présage la disparition, à Valangin, au profit de Neuchâtel, du Tribunal des Trois-Etats, dernier symbole de l'autonomie du territoire de l'ancienne seigneurie. Aussi, pour sauver le château de la ruine, prend-elle l'initiative de trouver de l'argent chez les particuliers et les communautés de cette région du pays.

En mai et juin 1747, les maîtres-bourgeois de Valangin descendent à Neuchâtel pour discuter de cette affaire avec le gouverneur de la principauté. C'est à ce moment-là que l'incendie survient et parachève la ruine du château. On le laisse pendant vingt-cinq ans dans ce triste état, malgré les protestations et les demandes de reconstruction de la Bourgeoisie.

Une vue de Valangin de 1766<sup>1</sup>, du dessinateur Jean-Jacques Berthoud, de Couvet, nous montre les murailles du château à demi détruites par les flammes ; mais on ne peut guère, au moyen de ces restes encore debout, se figurer l'aspect général de l'édifice avant l'incendie.

Il se trouve bien aux Archives de l'Etat, parmi les « Plans des bois et forêts appartenant à Sa Majesté... » dressés de 1745 à 1747 par le commissaire Abram Guyenet, un dessin colorié qui, bien que fantaisiste, a passé jusqu'ici pour la plus ancienne vue connue du château de Valangin, c'est-à-dire d'avant l'incendie du 13 juin 1747<sup>2</sup>. Mais cette vignette, inexacte, ne donne point satisfaction à notre curiosité archéologique. Il lui faut quelque chose de plus précis et de plus réel.

Ce quelque chose a surgi récemment. Lors du classement des archives de la famille Montmollin déposées aux Archives de l'Etat, un heureux hasard a fait découvrir inopinément, dans une liasse, deux petits dessins à la plume datés de 1742, soit antérieurs de cinq ans à l'incendie.

Nous les reproduisons ci-dessus dans leur grandeur originale. Ce ne sont que de modestes témoins d'un auteur inconnu ; mais, dans notre disette iconographique, ils sont très précieux et nous restituent enfin la silhouette, déjà bien mutilée, du vieux château de Valangin.

LOUIS THÉVENAZ.

<sup>1</sup> *Musée neuchâtelois*, 1890, p. 277.

<sup>2</sup> Reproduite dans QUARTIER-LA-TENTE, *Le Canton de Neuchâtel*, IVe série : Le district du Val-de-Ruz, p. 60 ; *Musée neuchâtelois*, 1884, p. 158-159 ; HUGUENIN, *Les châteaux neuchâtelois*, nouv. édit., p. 117.

## CHRONIQUE

### SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU CANTON DE NEUCHÂTEL

*LXXV<sup>e</sup> réunion annuelle, à Saint-Imier, samedi 13 septembre 1947.*

La manifestation prévue au Locle en l'honneur des Girardet ayant été renvoyée à l'année prochaine, la Société d'histoire s'est donc trouvée dans l'obligation de modifier son programme d'automne. Le comité a jeté son dévolu sur Saint-Imier pour y convoquer les habitués fidèles des fêtes d'été.

C'était la sixième fois que la société franchissait les frontières cantonales. Dans les premières années de son existence, elle est allée se promener à Avenches, puis deux fois à l'Île de Saint-Pierre et également deux fois à la Neuveville.

Par le temps exceptionnellement beau et chaud dont nous avons joui cette année, un déplacement à Saint-Imier devait se transformer en une partie de plaisir, notamment pour ceux du Bas que trois autocars conduisirent au rendez-vous par le Val-de-Ruz, si lumineux encore en ce début d'automne, et les Pontins. Ils retrouvèrent les collègues des Montagnes venus par des moyens de transport plus prosaïques.

L'Erguel, et particulièrement Saint-Imier, entretiennent depuis longtemps des relations économiques fréquentes avec les centres horlogers de notre canton. Elles se sont maintenues jusqu'à nos jours, ce qui explique sans doute que plusieurs chefs d'industrie de Saint-Imier sont de souche neuchâteloise. Ils ont tenu à bien recevoir leurs compatriotes. Les autorités locales, de leur côté, avaient répondu avec empressement à la suggestion du comité de venir tenir séance dans leur village. Qu'elles soient remerciées du précieux concours qu'elles ont apporté à l'organisation de la journée.

Une copieuse collation nous attendait au buffet de la gare. M. Alfred Rufer, pasteur à Villeret, et président de la section Erguel de la Société jurassienne d'émulation, adressa à ses hôtes quelques paroles de bienvenue, puis nous nous rendîmes à l'église collégiale où nous fûmes salués par le président du Conseil de paroisse, M. Georges Huguenin.

Dans son allocution, M. Maurice Jeanneret, président, tint à rappeler tout ce qui, depuis des siècles rapprochait les Ergueliens des Neuchâtelois ; les propriétés et les droits des chanoines de Saint-Imier à Dombresson et à Serrières, l'établissement de nombreuses familles des Montagnes dans l'Erguel et enfin la participation des volontaires du Vallon à la descente de la colonne républicaine sur Neuchâtel, le 1<sup>er</sup> mars 1848.

Il appartenait à M. Robert Gerber, qui fut pasteur de Saint-Imier de 1915 à 1944 de revenir, avec de nombreux détails inédits, sur ce dernier événement, et de rappeler le départ des volontaires dans la nuit du 29 février, sous les ordres d'Ami Girard, et la rentrée dans leurs foyers, le 3 mars.

Le restaurateur de la collégiale, M. Louis Bueche, architecte à Saint-Imier, était mieux placé que quiconque pour parler de l'édifice dans lequel nous tenions séance, de son passé et de sa restauration. Le chapitre des chanoines de Saint-Imier est mentionné quelques années plus tôt que celui de Neuchâtel, ce qui inciterait à penser que les lieux de culte principaux de ces deux localités sont contemporains. Mais au cours des travaux de rénovation entrepris à Saint-Imier on a pu déceler deux périodes de construction. La partie inférieure des murs de la nef doit remonter à une époque antérieure au XII<sup>e</sup> siècle.

Nous devons être reconnaissants au Conseil de paroisse d'avoir fait sonner les cloches pour annoncer l'ouverture de la séance, et à M. André Luy de nous avoir accueilli dans la collégiale par une ouverture d'orgue. Nous devons l'être plus encore à M<sup>me</sup> Charles Guenin, soprano, qui a bien voulu rehausser la séance en exécutant, pour le plus grand plaisir de ses auditeurs, quelques beaux chants, où l'accompagnait au violon M<sup>lle</sup> Arlette Aeschlimann.

Le dîner eut lieu à la halle de gymnastique où nous conduisit la Musique des cadets. Nous étions 136 convives à faire honneur à un menu excellent. La municipalité de Saint-Imier nous avait délégué M. Charles Guenin, son vice-maire, et M. René Houriet, conseiller municipal ; la Société générale d'histoire suisse était représentée par M. Charles Roth, la Société vaudoise par M<sup>me</sup> et M. Delhorbe, celle de Fribourg par M. Ems, celle de Soleure par M. G. Appenzeller, la Société jurassienne d'émulation par M. Ali Rebetez. Plusieurs délégués, M<sup>me</sup> Delhorbe et MM. Guenin, Ems et Rebetez adressèrent quelques paroles aimables aux historiens neuchâtelois, tandis que M. Julien Bourquin faisait avec entrain fonction de major de table. Nous n'aurions garde d'oublier l'orateur attendu de nos fêtes d'histoire, M. Charly Clerc, et le succès qu'obtint l'Orphéon mixte, en costume erguelien, dirigé par M. B. Vuilleumier, dans l'exécution de quelques beaux airs de son répertoire.

Les autocars, restés à disposition, permirent aux participants de faire une brève excursion à Mont-Soleil avant de reprendre le chemin du retour. Ce chemin passait par Chasseral, où une courte halte offrit l'occasion d'admirer un panorama étendu, qu'assombrissait déjà le déclin du jour.

*Nouveaux membres reçus à la séance du matin :*

M<sup>mes</sup> Maurice Jeanneret, Neuchâtel ; Paul-Eddy Martenet, Neuchâtel ; Fernand Perritaz, Boudry ; Blanche Stern-Bachelin, Lausanne. M<sup>lles</sup> H.-Griselta Consentini-Frank, Neuchâtel ; Madeleine Fischer, Neuchâtel.

MM. Jean Banderet, Bâle ; Tell Bolliger, Bâle ; François Clerc, professeur, Saint-Blaise ; Adrien-G. Clottu, Bâle ; Claude Colomb, Lausanne ; Max-Martin Comtesse, Zurich (membre à vie) ; Henri Droz, Bâle ; René Gallandre, étudiant, Cernier ; Willy Gugger, Neuchâtel ; D<sup>r</sup> Jean Haldimann, Saint-Imier ; Maurice Herschdorfer, Neuchâtel ; André Houriet, pasteur, la Chaux-de-Fonds ;

Gustave-Ed. Jacot, Lausanne ; André Jeanneret, Muttenz ; Edouard Michaud, Neuchâtel ; Pierre Nicollier, Neuchâtel ; Charles-A. Porret, Bruxelles ; Jean-Pierre Robert, Bienne ; Jean-Pierre Rognon, Lausanne ; Alfred Rufer, pasteur, Villeret ; Paul-René Rosset, professeur, Neuchâtel ; Maurice Savoie, Saint-Imier ; Henri Schmidt, la Chaux-de-Fonds ; E. Steudler, Corcelles ; Louis Triger, Neuchâtel ; Jean-Paul Zimmermann, professeur, la Chaux-de-Fonds.

L. M.

### *Le jubilé Philippe Suchard.*

Qui se doutait que, le 9 octobre dernier, il y avait 150 ans que naissait à Boudry celui qui devait introduire l'industrie du chocolat dans le canton ? Il convenait de marquer la date. La Société d'histoire était toute désignée pour commémorer cet anniversaire, et, avec le concours de la maison Suchard, elle décida de faire poser une plaque destinée à conserver le nom de Philippe Suchard dans sa ville natale.

Philippe Suchard appartenait à une famille de la Drôme, originaire de Combovin, une des rares familles de réfugiés de l'Edit de Nantes qui se soit fixée dans le pays. Son ancêtre, Louis, naturalisé en 1708, devint bourgeois de Boudry. Il acheta, entre autres, une maison dans la rue principale, actuellement le n° 7 de la rue Louis-Favre, qui resta en mains de ses descendants jusqu'en 1835. Elle fut alors vendue à Charles-Louis Baillet qui y installa le bureau de poste. C'est dans cette maison que naquit le futur chocolatier, mais son père, Guillaume, ayant fait de mauvaises affaires, reprit en 1803 l'auberge communale. Philippe passa donc quelques années de sa jeunesse, celles dont le souvenir s'est le mieux conservé, dans la maison de commune. Cette dernière a été remplacée en 1834 par l'édifice actuel.

Bien qu'il eût paru indiqué de poser la plaque sur la maison natale, les organisateurs ont choisi de préférence l'Hôtel de ville qui vit s'ébattre le jeune Philippe dans les années décisives de sa jeunesse et de l'adolescence. Elle porte l'inscription que voici :

PHILIPPE SUCHARD  
1797 - 1884  
promoteur dans l'industrie et  
dans l'économie du pays  
fondateur des fabriques de chocolat Suchard  
né au n° 7 de cette rue  
passa son enfance dans l'ancien  
Hôtel de ville de Boudry

L'inauguration eut lieu le 9 octobre, en présence des représentants des autorités : M. Jean Humbert, conseiller d'Etat, M. Georges Béguin, président de la ville de Neuchâtel, le Conseil communal et le président du Conseil général de Boudry ; des descendants de Philippe Suchard, d'une délégation des ouvriers, du comité et des membres de la Société d'histoire.

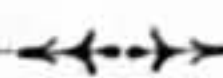
La cérémonie débuta par une allocution de M. Maurice Jeanneret, président, qui rappela la vie si active et toute d'initiatives hardies de Philippe Suchard. Il remit la plaque aux autorités de Boudry, au nom desquelles répondit M. René Favre, conseiller communal.

Les invités et les journalistes se rendirent ensuite à Serrières où a été organisé un Musée Suchard. On y trouve des objets se rapportant soit à la vie privée du jubilaire, soit à quelques-unes des entreprises auxquelles il avait été mêlé, ainsi qu'une belle collection de paquetages et d'emballages de chocolat, ornés de vignettes évocatrices d'années envolées depuis longtemps. Suchard a été un grand voyageur. A 27 ans déjà, il avait fait le voyage d'Amérique. Le récit de son séjour aux Etats-Unis parut en 1827, mais en allemand. Le texte français ne fut publié qu'en 1868. L'anniversaire du 9 octobre fournit à la maison Suchard l'occasion de rééditer cet ouvrage, qui a paru en un beau volume illustré : *Un voyage aux Etats-Unis d'Amérique. Notes d'un touriste pendant l'été et l'automne de 1824.* L. M.

*Errata.* — Dans l'article sur les ancêtres de Jean-Frédéric Ostervald, lire, p. 145, parmi les parrains du théologien, le capitaine Frédéric *Guy*, et non *Guye*.

P. 149, 3<sup>e</sup> ligne depuis le bas, lire *Louis*, et non Robert.

En outre, le tableau généalogique de la page 151 est incomplet d'un Jean Brun. Il y en eut trois successivement. Jean Brun, époux de Barbe Merveilleux, est mort en 1623, laissant trois enfants : Jean, David et Catherine, femme d'Abraham Thellung. C'est ce dernier Jean qui fut le père de Barbe Brun. Il avait épousé Anna Spyrer, fille de Jean et d'Ursule d'Erlach.



## TABLE DES MATIÈRES DE L'ANNÉE 1947

### NOUVELLE SÉRIE – TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE

	Pages
<i>Aebischer, Paul.</i> Pourquoi Neuchâtel s'est appelé Neuchâtel . . . . .	22
<i>Aubert, Antoine</i> et <i>Bovet, André.</i> L'exposition Jean-Frédéric Ostervald à la Bibliothèque de la ville . . . . .	195
<i>Bauer, Eddy.</i> Jules Jeanjaquet, philologue et historien neuchâtelois . . . . .	5
— Ostervald et la cité . . . . .	152
<i>Berthoud, Gabrielle.</i> Les maisons de Farel à Neuchâtel . . . . .	48
<i>Bovet, André.</i> Voir <i>Aubert, Antoine.</i>	
<i>Burger, J.-D.</i> Ostervald et la réunion des protestants . . . . .	167
<i>Chapuis, Alfred.</i> Les événements de 1831 d'après des lettres inédites d'Alphonse Bourquin . . . . .	113, 197
<i>Guyot, Charly.</i> Divertissement historico-philologique . . . . .	71
<i>Jaberg, Karl.</i> Activité de M. Jules Jeanjaquet comme rédacteur du « Glos- saire des patois de la Suisse romande » . . . . .	15
<i>Lombard, Emile.</i> Ostervald traducteur de la Bible . . . . .	177
<i>Lozeron, Jaqueline.</i> La galerie du château de Neuchâtel et Philippe de Hochberg . . . . .	42
<i>Montandon, Léon.</i> Bibliographie des travaux de M. Jules Jeanjaquet de 1937 à 1946 . . . . .	12
— Le village de Couvet et les Jeanjaquet . . . . .	17
— La place forte et le château de Neuchâtel . . . . .	81, 120
— Les ancêtres neuchâtelois de Jean-Frédéric Ostervald (errata, p. 206) . . . . .	145
<i>Piaget, Arthur.</i> L'horloge de la comtesse Isabelle . . . . .	37
<i>Schnegg, Alfred.</i> Autour de l'abbé d'Orléans (rectifications, p. 112) . . . . .	62
— La première maison de ville de Neuchâtel et la tour du Seyon . . . . .	131
<i>Terrisse, Eugène.</i> Quatre siècles à l'ombre du tilleul de Saint-Blaise (suite et fin) . . . . .	86
<i>Thévenaz, Louis.</i> Révolte religieuse à Lignièrès en 1598 . . . . .	55
— Essai iconographique de Jean-Frédéric Ostervald (1663-1747) . . . . .	190
— Dessins inédits du château de Valangin . . . . .	200
<i>Vuille, Paul.</i> Noms de sommets dans les montagnes de Valangin : Tête Derant . . . . .	28

### CHRONIQUE ET PETITES NOTES

Notes de lecture (L. M.), p. 79. — Armand DuPasquier (Louis Thévenaz), p. 111. — Journal du pasteur Frêne, p. 112. — Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel. Séance administrative du 14 juin 1947 au château de Valangin (L. M.), p. 141. — Liste des travaux présentés aux sections de Neuchâtel, du Locle et de la Chaux-de-Fonds durant l'hiver 1946-1947, p. 144. — LXXV<sup>e</sup> réunion annuelle à Saint-Imier le 13 septembre 1947 (L. M.), p. 203. — Le jubilé Philippe Suchard (L. M.), p. 205.

BIBLIOGRAPHIE

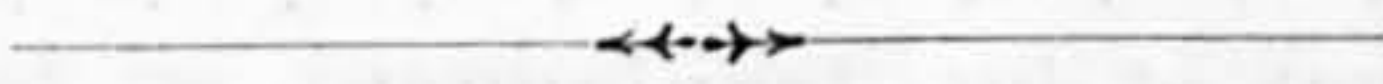
Charly Guyot. La vie intellectuelle et religieuse en Suisse française à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Henri-David de Chaillet, 1751-1823 (Alfred Lombard), p. 102.

PLANCHES HORS TEXTE

	Pages
Couvet en 1771 . . . . .	17
Le rempart ouest de la place forte de Neuchâtel . . . . .	81
Entrée du général de Pful à Neuchâtel, 24 décembre 1831 . . . . .	113
Jean-Frédéric Ostervald . . . . .	145
Une page de la Bible de Genève révisée par Ostervald . . . . .	177

ILLUSTRATIONS DANS LE TEXTE

Armand DuPasquier . . . . .	111
Le château de Valangin en 1742 . . . . .	201



CHRONIQUE ET PETITES NOTES

Notes de lecture (L.M.), p. 78. — Armand DuPasquier (Louis Thévenaz), p. 111. — Journal du pasteur Fréne, p. 112. — Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel. Séance administrative du 14 juin 1947 au château de Valangin (L.M.), p. 141. — Liste des travaux présentés aux sections de Neuchâtel, du Locle et de la Chaux-de-Fonds durant l'hiver 1946-1947, p. 144. — L'AVA-témoignage annuel à Saint-Léger le 13 septembre 1947 (L.M.), p. 202. — La foire Philippe Suchard (L.M.), p. 205.





Pour bien s'éclairer  
chez soi

**Vuilliomonet**  
INSTALLATIONS ELECTRIQUES



Maîtrise fédérale

# MIORINI

Chavannes 12 · NEUCHÂTEL  
Téléphone 5 43 18

Literie - Rideaux  
Meubles rembourrés  
Réparations

Spécialité : Installations complètes d'intérieurs selon projets

RELIURE EN TOUS GENRES  
REGISTRES  
**MAISON FREY**  
NEUCHÂTEL TÉL. 52448  
CROIX-DU-MARCHÉ PRIX MODÉRÉS

# Restaurant Strauss

SALLE A MANGER AU 1<sup>er</sup> ETAGE

NEUCHÂTEL  
TÉL. 5 10 83  
M. H. JOST



Au Ménestrel  
musique

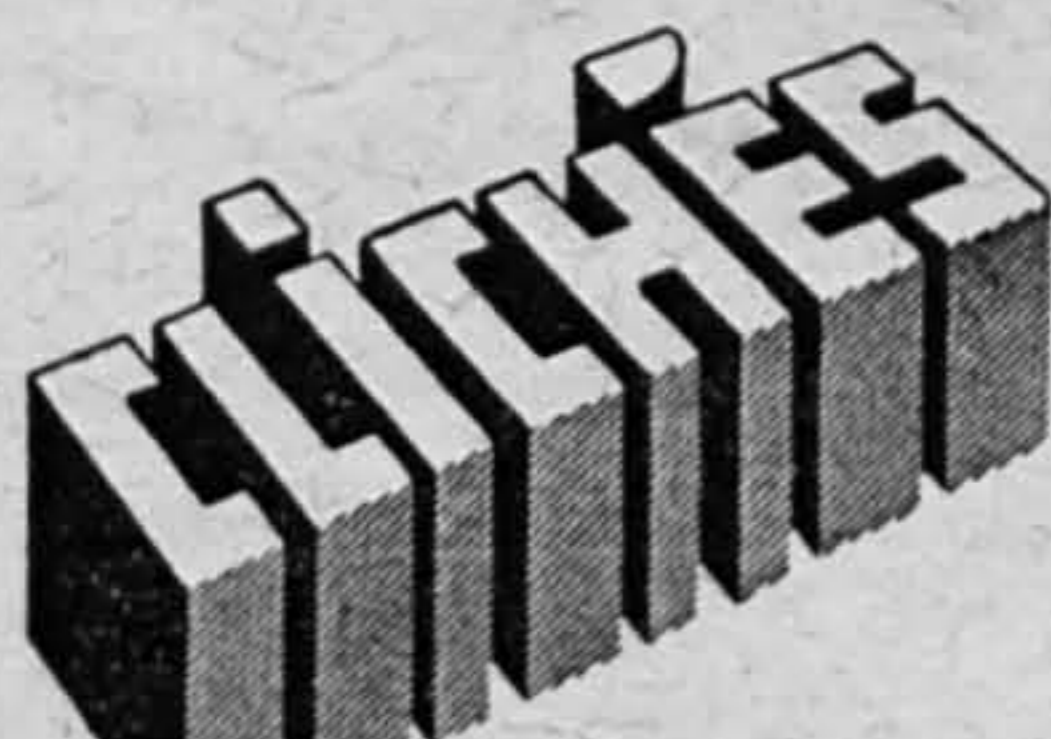
pianos  
radios  
disques

Neuchâtel

COMBUSTIBLES SOLIDES  
ET LIQUIDES

**HAEFLIGER  
& KAESER** S.A.  
NEUCHÂTEL

Fabrication de



**F. Nussbaumer**  
AV. DE LA GARE 19 · TEL. 52.759 · NEUCHÂTEL

CAVES DU


## Château d'Auvernier

Encavage fondé en 1603

**MONTMOLLIN & C<sup>IE</sup>**  
AUVERNIER

En vente à la Bibliothèque  
de Neuchâtel

L. Reutter, Fragments d'architecture neu-  
châteloise, 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> série, à . Fr. 3.—  
L. Reutter, Les enseignes d'auberges du can-  
ton de Neuchâtel . . . . . Fr. 3.—  
Chronique des chanoines . . . . . Fr. 1.50  
Demole et Wavre, Histoire monétaire de Neu-  
châtel . . . . . Fr. 10.—



aux Pendules  
neuchâteloises

Rue du Trésor  
NEUCHÂTEL

Grand choix de montres  
et pendules en tous genres

Atelier de réparation

Le beau et bon  
mobilier s'achète

## AU CYGNE

C. BUSER FILS  
Faubourg du Lac 1, Neuchâtel

Ameublements - Literie  
Articles d'enfants

## CAFÉ TORRÉFIÉ



**ZIMMERMANN.S.A.**

pour vos imprimés

demandez à votre imprimeur les papiers  
pour la machine à écrire

MARQUE

*Jura Mill*

blanc et cinq couleurs

DES PAPETERIES S.A. SERRIÈRES

Entreprise de menuiserie  
Charpenterie et parqueterie

**DECOPPET FRÈRES**

NEUCHÂTEL — ÉVOLE 49

**meubles massifs**

En vente aux Archives de l'Etat

Procès-verbaux des Audiences générales,  
1816-1830, 2 vol. . . . . Fr. 8.-

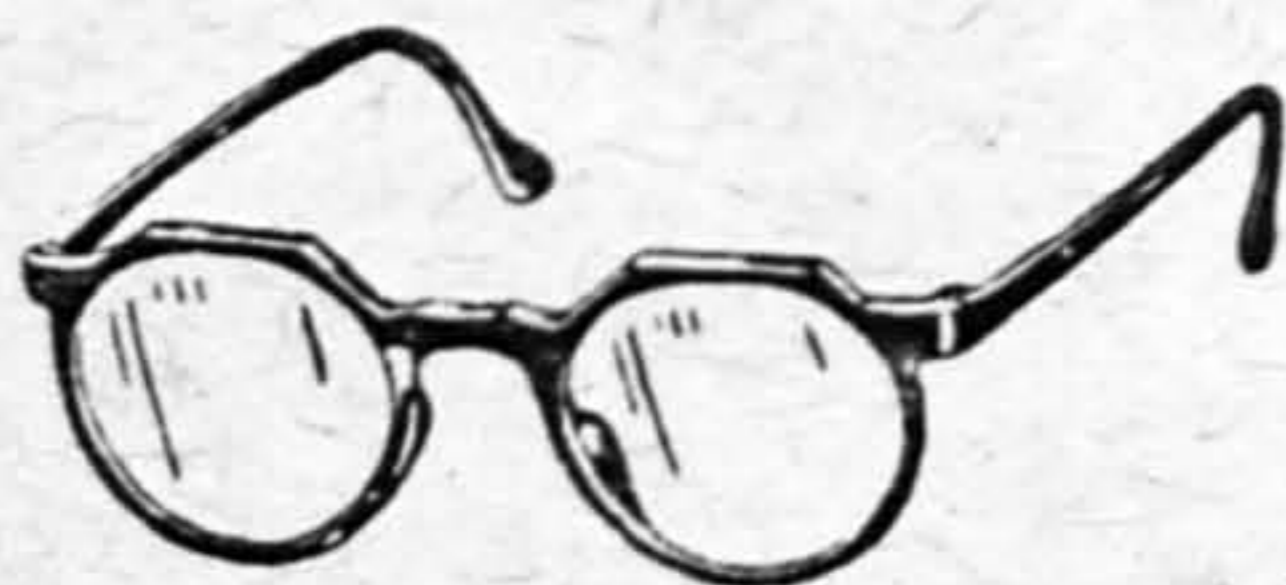
Documents inédits sur la Réforme dans le  
Pays de Neuchâtel . . . . . Fr. 8.-

Arthur Piaget, Histoire de la Révolution neu-  
châteloise, t. III, IV et V, à . . . Fr. 4.-

Description de la frontière des montagnes de  
Valangin, A. Robert et B. de la Tour Fr. 2.-

Musée neuchâtelois,  
jusqu'en 1920, l'année . . . . Fr. 2.50  
de 1921 à 1934 . . . . . Fr. 4.-  
dès 1935, prix de l'abonnement.

Portraits historiques neuchâtelois, porte-  
feuille de 18 planches . . . . . Fr. 10.-



**MARTIN  
LUTHER**

MAITRE  
OPTICIEN

PLACE PURRY, Tél. 5 13 67  
NEUCHÂTEL

*Wooley-Suchard*  
*Neuchâtel*

confiseur chocolatier  
depuis 1825

**maintient la tradition de la qualité**

